BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
42 H
6

XXIX. I. 36.
H. 10.

16-31 f 40

CHRESTIENNE

CONFVTATION DV POINCT D'HONNEVR, SVR LEQVEL LA Noblesse fonde auiourd'huy ses querelles & monomachies.

Par F. Christophle Cheffontaines, dit Penfentenyou.

Dediee à treshault & puissant Seigneur, Pierre de Boiseon Seigneur de Coetinisan.

Quicunque honorificauerit me, glorificabo eum, qui autem contemnunt me, erunt ignobiles
1. *Reg.* 2. *vers.* 30.

A PARIS,
Chez Pierre l'Huillier rue sainct Iacques, à l'enseigne de l'Oliuier.
1571.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A TRESHAVLT ET TRESPVISSANT SEIGNEVR

Pierre de Boiſeon, Seigneur de Coetiniſan, Quelen, Coattreffan. Vieux Chaſtel, Quiſtinit, Kaerrãnou, l'Eſtang, Tnougoff, Kaerouzere, &c. Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. F. Chriſtophle de Cheffontaines, autrement dit Penfentenyou. Salut.

MONSEIGNEVR, Pline au proëme de ſon ſeptieſme liure de l'hiſtoire naturelle, ſe complaint treſfort de nature, par ce qu'elle produict l'homme (pour lequel les autres creatures ont eſté faictes) plus foible & imbecille que beſte quelconque. Car elle le iette en ce monde tout nud, ſans couuerture d'armes, ou d'aucune ſorte de veſture, ne pouuant rien de ſoy-meſmes, ains ayant du tout beſoing de l'ayde d'autruy : & neantmoins plus ſubiect à miſeres & calamitez que toutes les autres creatures de ce monde. Le premier lieu (dit-il) eſt a bon droict attribué a l'homme, à cauſe duquel ſemble nature auoir faict & formé toutes les autres choſes: mais elle prend vn grand & fort cruel loyer, pour recompenſe des beaux dons qu'elle luy a faict. Tellement qu'on ne pourroit pas bonnement iuger, ſi elle a eſté mieux gracieuſe mere à l'homme, ou pluſtoſt triſte maratre. Car premierement,

l'homme ſeul entre tous les autres animaux eſt veſtu & couuert des richeſſes d'autruy. Aux autres ell'a pourueu de couuerture en diuerſes & ſuffiſantes ſortes, comme à ſçauoir de coques, eſcorces, peaux, eſpines, poils, cheueux, ſoyes, plumes, aeles, eſcailles, toiſons, & ſemblables. Elle a deffendu les tronches, & arbres contre le froid & les chaleurs, par leur eſcorce quelque fois double. Mais elle iette en ce monde l'homme ſeul tout nud ſur la terre nue le iour de ſa naiſſance, & ce pour braire incontinent & pleurer. Et nul des autres animaux n'a larmes que luy, leſquelles il a dés le fin commencement de ſa vie, neantmoins que le ris ne luy ſoit donné, ſinon apres le quarantieſme iour de ſa naiſſance. Entrant en ce monde les priſons le reçoiuent (c'eſt à dire les berceaux) auec entortillement & ligature de tous ſes membres. Ce qui ne ſe faict à aucune beſte ſauuaige qui naiſſe entre no⁹. Ainſi ceſt animal, qui quelque iour doit dominer & commander aux autres, comme il eſt miſerablemẽt né, en meſmes miſeres eſt couché eſtendu ſur terre mains & pieds liez, commençant ſa vie par ſupplice & peine, pour ceſte ſeule cauſe & coulpe qu'il eſt né. O l'importable folie, de ceux qui ayãts ſi vil cõmencemẽt, ſ'eſtimẽt nnãtmoĩs eſtre nez à orgueil & gloire? Mais retournõs à noſtre propos. Sa premiere eſperãce & le premier dõ du tẽps le font ſemblable a vne beſte de quatre pieds. Et quant cheminera-il? Quãd parlera-il? Quãd aura-il la bouche ferme pour mãger la viãde? Et iuſques a quãd luy dure-

ra la teſte pendante & vacillante vers la terre, ſignes de ſa grande imbecilité entre tous autres animaux? Les autres dés qu'ils ſont nez, tiennẽt quelque exercice de leur naturelle proprieté. Les vns cheminẽt, les autres volent, les autres nagẽt, les autres rãpent & ſe trainent, & la plꝰ part ont ſens & ſuffiſante force de chercher nourriture. l'hõme ſeul ne ſçait rien ſans l'apprẽdre, ne parler, ne cheminer, ne mãger. Bref il ne ſçait riẽ par nature, que pleurer. Tellement qu'aucũs ce conſiderants ont dit, eſtre le meilleur à l'homme ne naiſtre point en ce monde, ou a tout le moins mourir bien toſt. L'hõme ſeul eſt ſubiect à dueil & avolupté deſordõnce, abuſant impudiquemẽt de tous ſes mẽbres par pluſieurs moiẽs. Luy ſeul peult eſtre remarqué d'ambition & auarice, ſeul eſt ſubiect à vne extreme cupidité de viure, ſubiect ſeul a ſuperſtitiõ, ſeul ayãt ſoing de ſa ſepulture, & des autres choſes qui aduiẽdront apres luy. Nul n'a la vie plus fragile, nul plus grande conuoitiſe & deſordonnee affection de toutes choſes, nul plus confuſe paour, nul plus vehemente fureur & raige. D'auantage toutes les autres beſtes viuent par ordre en leur genre, & nous les voyons ſ'aſſembler & ſe deffendre contre leurs diſſemblables. La ferocité des lyons ne combat point contre ſoy-meſme, la morſure des ſerpens ne moleſte point les autres ſerpens, meſmes les poiſſons & monſtres marins, non plus que les beſtes ſauuaiges ne ſe prennent communement qu'a ceux d'vne autre eſpece. Mais certainement l'homme à l'homme eſt cauſe de plu-

ſieurs maux. Iuſques icy la ſentence de Pline, Lequel ſe complainct de nature pour pluſieurs & principalement trois cauſes. A ſçauoir pour ce qu'elle a faict l'homme plus foible & imbecile & de plus fraiſle & courte vie que nul des autres animaux, & pource qu'elle l'engendre ſans aucune veſture ou armeure, ayãt de ce coſté là ſi bien pourueu aux autres creatures chaſcune en ſon genre & eſpece, ſelon qu'il eſt requis à la neceſſité de ſa condition, & qu'elle a comme ietté & abandonné l'homme en autant fragile imbecilité, comme imbecille fragilité, pour ſouſtenir les aſſaux de fortune, & des miſeres & calamitez de ce monde. Voila ſur quoy ce philoſophe a formé ſa complainte. Mais ſ'il euſt bien cõferé ce qu'il dit en la fin de ſon propos auec le commencement de tout le diſcours, il euſt trouué qu'il auoit tort d'vſer de ſi vehemente querimonie contre nature. Laquelle pour tout certain a bien plus que ſuffiſamment regardé au bien & vtilité de tout le genre humain, quand elle a fait les hommes de ſi petite force, de ſi courte vie, & ſans aucunes armes. Car ſ'il eſt vray (comme tu dis ô Pline) que l'homme à l'homme faict plus de maux qu'aucune autre creature, ne vault il pas mieux qu'il ait moins de moyẽs a nuire aux autres, que de voir vne ſi meſchante & inhumaine malice, pourueüe ainſi & de grande force d'armes & de longueur de vie? Et ſi les hommes qui font tant de maux aux autres hommes, comme tu dis, auoient la force d'vn Elephant, les ongles d'vn Lyon, les cornes d'vn Taureau, la vi-

ſteſſe d'vn Cerf, les dẽts d'vn Sanglier, les eſcailles d'vn Crocodille, & qu'ils peuſſent voler, cõme les oiſeaux, nager comme les poiſſons, & euſſent auec ce, la vie de neuf cẽs ou mille ans: combien de maux feroient-ils, en ſi grand nombre d'annees? Combien d'outraiges fiſt vn Anthioche, vn Pharao, vn Herode, vn Phalaris, vn Nero, vn Heliogabale, en ſi peu de temps qu'ils furent ſur la terre? Nature n'euſt elle pas faict grãd tort au genre humain, puis que des hommes ſe deuoient faire ſi nuiſibles & ſi cruelles beſtes, ſi elle euſt rendu l'homme ſi fort & puiſſant & de ſi longue vie, comme Pline ſe complainct qu'elle ne la faict? Et l'homme de bien qui eſt vexé & tourmenté d'vn coſté des calamitez & miſeres de ce monde, de l'autre coſté de la malice & violence de tels hommes inhumains: n'eſt-il pas heureux que nature par vne courte vie le faict toſt eſchapper telles langueurs & la compagnie de ſi meſchants gens? Or donc pour retourner à toy, ô Pline, ie dy que tu aurois iuſte occaſion, de te plaindre ainſi de nature (ſ'il fault que nous parlions ainſi auec toy, nous qui cognoiſſons l'autheur de nature: lequel a faict nature, & toutes les autres choſes, que tu attribues par ton ignorance à nature) ſi en produyſant l'homme, elle euſt eu intention de faire vn champion, vn bellateur, vn combattant, vn guerroier: & non pluſtoſt vne creature raiſonnable, paiſible, amiable, douce, benigne, debonnaire, aſſociable & pacifique. Car ce qu'il eſt né tout nud, ſans force & ſans armes, eſt certain ſigne & indice qu'il n'eſt

produict de nature que pour paix, amitié & beneuolence,& non pour guerres, plaids, & contentions, ou pour faire aucun mal, dommaige, ou nuysance aux autres. Certainement nous voyons entre les autres animaux, les vns armez à la legiere,les autres Cataphractes, c'eſt à dire, armez de toutes parts.Les Taureaux ſont armez de cornes,la fureur des Lyons eſt armee des ongles, les Sangliers eſchauffez ont leurs dents foudroyantes, les Elephants oultre la peau & leur grãdeur,ont leur promuſce,c'eſt à dire,leur trompe, ou muſeau: les Crocodiles ont leurs crouſtes & eſcailles,comme lames pour les couurir, & deffendre tout le corps, & ainſi des autres beſtes. Leſquelles au par deſſus ſont de figure pareillement cruelle & beluine, ayants les yeux farouches, la voix rude & horrible,& pluſieurs autres indices de leur naturelle immanité. Mais l'homme ſeul eſt produict de nature nud, inerme,imbecille, tẽdre,d'vne charnure & peau legere & tenue,n'ayant aucun membre pour faire guerre ou violence aux autres. Ce qui ſe cognoit bien, par ce que l'homme ne pourroit ou heurter de ſa teſte vn autre, ou le frapper de ſes mains ou pieds, ſans auoir la moitié du coup,& ſe faire communement autant ou plus de mal comme il vouloit faire à l'autre.Meſmes il ne ſe peult courroucer contre vn homme ſans auoir grãd tourmẽt & trouble en ſon eſprit. Mais les autres animaux peuuẽt nuire aux autres de leurs cornes, eſpines, & ongles ſans ſe faire aucũ mal. En oultre, l'hõme eſt pourueu & orné d'vne fi-

gure non cruelle & horrificque,cõme les autres animaux,mais amiable, doulce, belle, paisible, portant en soy les marques & signes de beniuolence &d'amitié.Il a les yeux attrayants,& le regard amiable, la voix non pas terrible & rude cõme les bestes,mais douce,gratieuse, & blãdissante. Il a seul le ris signe d'alacrité & ioye: les larmes signes de pitié,clemẽce,& misericorde.Il a la parole & la prudence, par lesquelles l'amitié est conciliee, conseruee, & entretenue entre les hommes.Il a desir d'estre en compaignie.Il a naturellement vn grand plaisir quand il faict bien aux autres, & vne tristesse & repentence naturelle,apres auoir mal faict.Et pour le faire court il a en soy tous signes d'amitié & beniuolence, & nul indice ou enseignement qu'il soit engendré pour faire mal ou nuyre à aucun.Et ainsi nature,ou pour mieux dire l'autheur de nature, a voulu donner à entendre par ceste foiblesse,fragilité,imbecillité, & nudité de l'homme, & par ceste gracieuseté, & amiabilité, qu'il a engraué & imprimé en sa figure,qu'il ne l'auoit pas produict que pour paix & amitié, & pour viure en vne pacifique & amiable societé auec les autres hommes. Et luy a donné l'arbitre franc en l'vsage de raison, chose diuine & excellente, afin qu'il ne feist rien par force ou violence,ains que par le conseil & conduitte d'icelle raison il s'accommodast doulcement à la societé des hõmes. C'est cecy seulement que pretendoit nature en forgeant ainsi l'homme d'vne autre façon que les autres animaux, ne voulant rien moins que

faire de luy vn querelleux & riotteux,ou vn bellateur intraictable. Dõt s'il vſe de guerre ou d'aucune rigueur à l'endroict des autres hommes, il faict contre ſa nature & condition,qui abhorre & deteſte tout effort & violente oppreſſion. Or donc à ceſte cauſe ne me plaindray-ie de nature auec toy(ô Pline)de ce qu'elle a produict l'hõme ſans armes, car tu n'auois aucune iuſte cauſe de ce faire,ains pluſtoſt deuois conuertir ton ſtile & toute la force de ton eloquence, à deteſter & deſcrier ceux-là,qui à la grande ruine du genre humain nous l'ont ainſi armé qu'on le voit à preſent. Qui luy ont forgé glaiues, dagues, eſpees,lances, iauelines, halebardes, pertuiſanes, dards,arcs,ſagettes,traicts,arbaleſtres,fundes,arquebuzes, piſtolets, artilleries, & toutes les autres eſpeces de tonnoirres & fouldres,pour blecer, tuer, meurtrir, ſaccager, & piller les autres hommes,& les priuer de tout le bien, que nature leur auoit donné en ce monde. Et à plus iuſte raiſon te deuois auſſi eſmerueiller, & deplorer, quel maling genie,quel miſantrope Timõ,quel martial dæmon,quelle peſte, quelle intemperie & furie, a premieremẽt fait receuoir au cœur de l'homme tant brutale metamorphoſe,que ceſte amiable & paiſible creature,que Dieu auoit crée à paix & beniuolence mutuelle,que Dieu auoit produict pour le ſalut & deffenſe des autres, ſe rue ainſi de ſi grande forcenerie,à la mort & ruine de ceux de ſon propre genre & eſpece, par ſi cruels efforts, fureurs & tumultes qu'on le voit faire. C'eſt bien à bõ droict que de ceux qui l'õt

ainſi effarouché, & changé la douceur de ſa nature en ſi grand' cruauté qu'on ſe doit plaindre: & non de nature ou de ſon autheur, qui n'en peuuent mais, & qui l'auoient faict bien tout autre qu'il ne ſe trouue maintenant. Car iceux ſont la cauſe que les hommes font tant de maux les vns aux autres, tant (diſ-ie) & ſi eſtrãges, que ce n'eſt rien ce que l'homme endure des autres creatures, quand il eſt rapporté, à ce qu'il ſouffre de de l'homme ſeul. Grands ſont veritablement les maux & ruines qui ſuruiennent aux hõmes de la part des autres creatures, leſquelles leur moyennent vne grande varieté de pçines, de faſcheries & de mort, ſoit par mer ou par terre, par feu, par eau, ou autrement. Pluſieurs hommes perirent autresfois par le deluge de Noé, quand luy ſeul auec ſept hommes eſchapperent de la ſubuerſion generale du gẽre humain. Pluſieurs auſſi perirent autresfois quand la terre engloutiſt Sodome, Gomorrhe, & leurs voiſines villes. Pluſieurs ont eſté noyez en la mer, riuieres, eſtangs, puits, & fontaines. Pluſieurs ſont morts par fieures & peſtilences. La fouldre du ciel a beaucoup tué d'hommes, Beaucoup ſont morts par trop rire & eſiouyr, par trop ſe contriſter ou ennuyer, par trop boire ou mẽger, ou ſẽblables excez. Les autres par tremblements de terre ou par ruine de leurs maiſons, tours, murailles & autres edifices. Les autres ont eſté mangez des chiens, loups, Lyons, ours, crocodiles, & telles beſtes. Autres ſont morts de faim, de ſoif, de chauld, de froid, ou autres extremes neceſſitez.

Il y a plus de ſix cens ſortes de maladies à moyenner la mort aux hommes, tandis qu'ils viuent en ce monde. Tellement que qui conteroit le nombre des hommes ainſi violentement eſteincts, on en trouueroit à pluſieurs millions. Mais ſi ne ſeroit-ce rien ou bien peu au regard d'vne infinité qu'on pourroit tirer des antiques hiſtoires auoir eſté tuez par les hõmes meſmes, ſi lon vouloit les mettre en catalogue. Qu'on conte ceux qui par les Roys tyrans & Empereurs taſchants augmenter leurs ſeigneuries ont eſté mis à mort. De deux ou trois exẽples, qu'on face coniecture des autres. Iules Cæſar, dict le Dictateur, eſtoit couſtumier de ſe vanter, que par ſa conduitte & menée, on auoit tué des ennemis iuſques à vnze fois cent & nonante mille, ſans comprendre ceux qui auoient eſté tuez és guerres ciuiles. Charles Martel Roy de France, en vn ſeul combat qu'il euſt contre vn Abidirame Roy des Viſigots, tua trois cens quatre vingts mille des Gots. Tamiris Royne des Maſſagetes deffeit Cyrus Roy des Perſes, tuant trois cents mille qu'il auoit en ſon armée, de telle deſconfiture qu'il n'en eſchappa pas vn pour porter en Perſe les nouuelles de leur perte. Qui pourroit nombrer combien en ont faict mourir en leurs temps, Alexandre le grand, Philippe ſon pere, & les autres Roys & Tyrans de la Grece? Que dirions nous des Roys & Empereurs Romains, des Roys & Princes de la France, d'Eſpaigne, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemaigne, de Hongrie, des Empereurs & Roys Babyloniens,

Assyriens, Mediens, Persiens, & maintenant des grands Seigneurs des Turcs, les plus cruels & sanguinaires tyrans qui furent oncques sur terre? Que dirions nous des meurtres particuliers faicts es querelles & dissensions des hõmes? Les vns ont esté iettez en l'eaue, les autres precipitez de hault en bas, les autres enterrez tous vifs, les autres penduz & estranglez, les autres lapidez, rompuz sur la roue, decapitez, les autres sont morts és tourments & gehennes & chartres, autres ont esté vifs escorchez, autres bruslez, autres tirez à quatre cheuaux, autres empoisonnez. Les vns tuez par les larrons, voleurs, pirates & brigands, les autres par ceux-la mesmes qui leur deuoient deffendre & sauuer la vie, comme par aucuns Roys, Princes, Seigneurs & officiers de iustice. Tellement que l'homme n'est iamais en seureté de sa vie tãdis qu'il est en la compaignie des autres hommes. Car en qui se fiera-il? En ses peres & meres? Mais nous lisons plusieurs enfants auoir esté tuez cruellement de leurs propres peres & meres. Tu me diras, que à tout le moins il se pourra fier en ses propres enfants. Mais, ô Dieu, combien d'enfants y-a il eu, & a encores, qui sont trouuez parricides & meurtriers de leurs propres parents. Ce que considerant le Roy Masinissa aimoit mieux fier la garde de son corps en quelques chiés qu'il nourrissoit pour ceste effect, qu'en aucũ de ses enfants, desquels il auoit iusques au nõbre de cinquante. Se fiera-il en ses freres, sœurs, cousins, oncles, nepueux & tels autres parents ou alliez. Mais les

hiſtoires ſont pleines des meurtres des freres tuants leurs autres freres, des ſœurs tuants leurs autres ſœurs, & ainſi des autres degrez de conſanguinité. Mais la femme ne ſera elle pas en ſeureté auec ſon mary, ou le mary auec ſa femme? Non plus. Car il ſe trouue vne infinité de maris qui ont tué leurs femmes, & des femmes qui ont tué leurs maris. Nous liſons d'vn Tyrant de Grece nommé Alexãder Phæreus, que par crainte d'eſtre tué de ſa femme quand il alloit coucher auec elle, il ſouloit chercher par tous ſes veſtements ſ'il y auoit aucune dague ou couteau caché, & ce neantmoins nonobſtant toute ſa diligence, elle le tua a la fin. En qui doncques ſe fiera l'hõme miſerable? En ſon amy acquis, n'aura il point quelque certain reffuge? Certainemẽt qui ſ'eſt acquis vn vray amy fidele, il a trouué vn grand threſor. Il ſe pourra fier en luy plus qu'en autre quelconque. Mais tels threſors ſont fort rares, & bien cachez, & qui en iouyt de tels à vn heur ſingulier. Mais (ô bon Dieu) combien y en a il de trompez? Combien d'amis ſe maintenãts pour vrais & fideles changent auec le temps & la fortune, & delaiſſent leur amy au beſoing. Tel penſe aucunesfois eſtre bien fortuné d'vn amy ſingulier, auquel comme auecques ſoy-meſme librement communique & deſcharge ſon cueur: qui en la fin ſe trouue malheureuſement infelicité, d'auoir deſcouuert ſon ſecret à vn trahyſtre ſimulateur. Il ſ'en treuue qui ſe donnerõt à centeines & milliers de diables, ſi perſonne t'ayme plus qu'eux, leſquels ce neantmoins ſeront tes

Val. lib. 9. c. 4.

Cic. 2. off.

ennemis mortels. Amis de bouche, voile d'oſtilité. C'eſt pitié que le faict de l'homme tandis qu'il eſt parmy les autres, puis qu'il ne peult ſe promettre aucun ſeur & certain ſecours ou refuge, chez homme quelconque dece mõde. Ne fault il pas donc conclure que ceux quicõques ſont cauſe d'auoir ainſi eſtrangé l'homme de ſa naturelle humanité, de ſa premiere ſimplicité & innocence, ont faict vn ſi grand tort á tout le genre humain, qu'il leur feroit impoſſible le reparer iamais. Certainement on ne ſçauroit ſuffiſaument les deteſter & abhominer. Mais qui ſont ils ces premiers autheurs d'vn tel malheur? Quand on aura bien diſcuté & epluché le tout en ceſt endroit, facilement entre les plus coulpables ſeront trouuez les Poetes & hyſtoriographes, qui par leurs chants, carmes, odes, hymnes & autres eſcrits ont honoré, glorifié, loué & exalté les tyrãs belliqueux, pour auoir tué beaucoup de gens & ſaccagé pluſieurs villes, royaumes & prouinces, & cõmis ſe faiſant, pluſieurs meurtres, voleris, adulteres & autres execrables cas & cruautez auſſi bien que les iuſtes roys & princes, amateurs de vertu, de iuſtice, d'honneſteté. Qui (dis-ie) tels & tant flagitieux criminels ont appellé Roys, Princes, Heroës, demy-dieux, preux, vaillants, nobles, magnanimes, qui les ont meſmes relatez & eſleuez au nombre & cathologue des dieux, les diſants dignes d'honneurs diuins: cõme ainſi ſoit pourtant, qu'ils les duſſent deteſter & deſcrier, comme larrons, brigans, voleurs, meurtriers &

parricides. Car pour vray entre vn iniuſte bellateur, & vn larron ou voleur, il n'y a autre difference, ſinon autant qu'entre vn petit & vn grād larron, entre vn petit & vn grand, brigand entre vn ſimple & vn double ou centuple meurtrier. Et ce neantmoins, ceſdictz Poëtes & Hiſtoriographes ont caché couuert & deſguiſé l'infamie de tels crimes ſoubs leſdicts beaux noms de Roys, empereurs, Princes, Preux, Vaillants. Qui bien conſiderera les choſes en leur propre nature, trouuera que ce pirate lá reſpondit bien à Alexandre le grand, quand en le reprenant de ſon piratiſme, & luy demandāt quelle cauſe le mouuoit d'infeſter ainſi la mer, & la rēdre dangereuſe aux paſſants par ſes courſes & pillages, il luy reſpōdit. *Eadem me cauſa mouet, que te vt orbem terrarum infeſtum haberes. Sed quia id ego exiguo nauigio facio, latro piratáque vocor : tu autem idem magna claſſe faciens, rex imperatorque diceris*. C'eſt á dire, Iay (dict ce pirate à Alexandre) auſſi grand droict de voler ſur la mer, que tu as de piller & ſaccager tout le monde: mais á cauſe que ie ne le fais qu'auec vn petit nauire, on m'appelle pirate & larrō, quād toy faiſant le meſme auec pluſieurs nauires, tu t'es acquis le nom de Roy & Empereur. Ainſi donnoit franchemēt á entendre cōme Alexandre & luy conuenoient bien en qualité de larron: fors que la quantité & grandeur du larſin d'Alexandre eſtoit couuerte par le tiltre de Roy & d'Empereur, ou la petiteſſe de ſes pillages eſtoit infamée par le nom de pirate & voleur. Si eſt ce quand à la verité du faict, l'vn

eſtoit

eſtoit capitaine d'vn petit nombre de larronceaux, & l'autre duc & ſupreme chef d'vne armee de grands larrons & brigands. Et icy ſe voit la faulte de ceux, qui premierement ont delaiſſé d'appeller ces grands larrõs & brigands de leurs propres noms pour les coronner des tiltres hõnorables de Roys & Empereurs. Car cõme dit ſainct Auguſtin, *Remota iuſtitia, quid ſunt ipſa regna niſi magna latrocinia? Quia & ipſa latrocinia: quid ſunt niſi parua regna?* Iuſtice, dit-il, oſtée que ſont les Royaumes ſinon grands brigandages? Car meſmes les briganderies que ſont elles ſinõ petits Royaumes? Et certes comme vne armée eſt regie par le commandement du Roy, & la proye diuiſée ſelon ſon ſeul plaiſir, ainſi eſt-il entre les larrons. Leſquels ſ'ils peuuent croiſtre en ſi grand nombre qu'ils approchent à la grandeur d'vne armée, par laquelle ils vſurpaſſent villes, chaſteaux & prouinces, ils feroient vn Royaume qui meriteroit auſſi bien le nom de Royaume, comme pluſieurs des royaumes renommez au paſſé. Soient pour exemple les gladiateurs Romains, leſquels ſ'enfuyants des ieux qui ſe faiſoient en la Campanie & s'aſſemblants en forme d'armee, occuperẽt tant de chaſteaux, terres, villes, qu'ils feirent comme vn Royaume bien terrible à l'Empire Romain. Lequel meritoit d'eſtre dit Empire ou Royaume auſſi bien comme celuy de Rome, iadis faict & fondé par Romulus à l'ayde de ſemblables gens. C'eſt à dire, de voleurs & brigandailles, auſquels leur grãd nombre ſeruoit de couuerture & excuſe de tels

Lib. 4. de la cité de Dieu c. 4.

crimes. Sainct Cyprian eſcriuant à Donatus dict vne fort belle ſentẽce à ce propos. *Madet, inquit, orbis mutuo ſanguine & homicidium quando admittunt ſinguli crimen eſt: virtus verò vocatur quando publicè geritur. Impunitatem ſceleribus acquirit, non innocentiæ ratio, ſed ſceleris magnitudo.* La terre (dit ce celebre & ſainct docteur) eſt trempee & mouillee du ſang mutuel des hommes, & quand vn meurtre eſt faict par vn ſeul homme, il eſt reputé crime, mais on l'appelle vertu, quand il eſt faict publiquement. Et ainſi ce n'eſt pas la raiſon de l'innocence qui acquiert impunité aux crimes, mais la grãdeur du forfait. Ce conſiderant le poëte Lucanus, il appelloit Alexandre le grand *Fœlicem orbis prædonem.* C'eſt à dire, vn heureux brigand & larron de la terre. Par telle recherche & pluſieurs autres ſemblables qu'on pourroit faire, lon peult aiſemẽt cognoiſtre comme les plus pernicieux & dommageables aux republiques, ſçauoir eſt les plus outrageux, oppreſſeurs, larrons, voleurs, & brigãds ont eſté iuſques à preſent trop honorez aduãcez & eſleuz ſouz ces beaux tiltres, & de grands, de Preux, Rois, Empereurs, Princes, Seigneurs Cheualiers. Ie ne veux pas dire que pluſieurs n'ayent eſté de tout temps appellez & decorez de tels honorables & excellents tiltres à bon droict, à cauſe de leur vertu & preud'hommie: mais ie ne parle que de ceux la ſeulement qui eſtants vrais tyrans & oppreſſeurs des hommes, ont eſté appellez ſans le meriter, de ſi honorables tiltres & ſurnoms, deſquels on a orne &

decore la vertu des bons & iuſtes Rois & Seigneurs. Or pour ſuyuir noſtre propos & rendre raiſon pourquoy c'eſt que nous imputons aux hiſtoriens & poëtes vn ſi grand crime, que d'eſtre cauſe de tel effarouchement des hõmes, que nous auons ſus declairé, noter nous fault que l'homme naturellement eſt deſireux d'honneur, conuoiteux de faire parler de luy, & de conſacrer ſon nom à memoire perpetuelle. Voire, qu'il ſ'eſt trouué quelcun auttefois tant enraigé en ceſte cupide, que ſe voyant n'auoir autre moyen d'aquerir quelque bruit, auſa bien attenter de mettre le feu au temple de Diane en Epheſe, afin que par la ſingularité de ſon faict, les Hyſtoriographes euſſent memoire de luy, quand ils eſcriroiẽt à la poſterité, vn tel en tel temps, nõmé tel, bruſla le temple de la grand' deeſſe Diane, qui eſtoit la plus belle & magnifique fabrique de toute la Grece. Alexandre le grand auoit ſi grãd deſir de la perpetuité de ſon nom, que ſouuent pour deſcrire ſes victoires, il ſouhaitoit vn autre Homere, & reputoit Achilles fort heureux d'auoir eu vn ſi excellent Poëte, pour immortaliſer ſon nom en ſes liures. Et tel deſir eſt plus grand és cœurs des nobles qu'aux autres. Quand donc les hommes genereux les Princes & Seigneurs liſent, les Poëtes & Hiſtoriens, & voient ceux là eſtre plus priſez, louez, & honorez d'eux qui plus auoient excellé les autres, non en vertu & iuſtice, mais en abondance de biens, ou qui plus, auoient tué d'hommes és querelles & guerres particulieres, ou és grandes querelles,

c'eſt à dire, les grandes guerres, & prinſes des Chaſteaux, Villes & Prouinces, & que leſdicts eſcriuains ne faiſoient aucune diſtinction entre les iuſtes & iniuſtes guerres, entre les honneurs & richeſſes iuſtement ou iniuſtement acquiſes, (ce qu'ils deuoient auoir faict pour louer lesvns & vituperer les autres) de la eſt aduenu qu'ils ont mis le feu aux eſtouppes, pour enflamber & augmenter ce deſir d'honneur naturel aux hommes, qui les a poulſez a imiter à toute force les œuures & actes pour leſquels ils voioyent les autres qui auoient eſté au parauant eſtre louez & honorez, & leur nom celebré en memoire perpetuelle de la poſterité. Dont à teſte baiſſee ſans ſ'équerir ſ'il eſtoit bien ou mal faict, ſe ſont mis a piller & brigander le monde, pour ſe faire grands en iceluy, cherchants toute occaſion de querelles, combats & guerres pour aquerir ainſi honneur. De là vient que pluſieurs Rois, Princes & Seigneurs cupides de faire parler d'eux & d'accroiſtre la gloire de leur nom, eſlieuent guerres, ſous occaſion telle quelle, contre les autres Rois & Seigneurs, pour occuper leurs terres, villes & Seigneuries, auec groſſe effuſiõ du ſang humain. Car ils ſaſſeurent d'auoir attaint le Poinct de ceſt inique honneur, quand de tels actes auront acquis les tiltres de martiaux conquerants victorieux, redoutez, ou, des noms des peuples vaincuz & ſaccagez eſtre appellez Affricains, Illiricques, Aſiaticques, Gallicques, Germanicques, comme les Empereurs Romains ſe faiſoient autrefois appeller. Et ce neantmoins

tout ainſi qu'vn gentilhomme qui iroit tuer ſon voiſin pour auoir ſa maiſon, eſt meurtrier & larron: ainſi vn Roy, Prince, ou Seigneur qui ſans aucune iuſte cauſe & bō droit va aſſaillir vn autre ſemblable, ſeulement pour en conquerant ſon Royaume & le vaincquant, faire parler de luy, il eſt vn grand meurtrier & larron, autāt dis ie de fois meurtrier, que de gens en ſeront tuez à ſon occaſion. Ie n'entends icy parler contre les Rois qui prēnent les armes pour deffendre leurs païs & ſubiects, deſquels dit ſainct Paul, que ce n'eſt pas ſans cauſe qu'ils portent l'eſpee pour la punition des meſchants, & la deffenſe des bons, auſquels ledict ſainct Paul commande obeir, ſur peine d'enfraindre l'ordōnance de Dieu, & d'offenſer la conſcience. Mais ie parle de ceux qui font guerre ſans iuſte cauſe, n'ayant autre occaſion ſinon vne meſchante volonté, d'oſter ſon Royaume à vn autre, ou vne ambition execrable d'aquerir ce maling honneur, qu'ils ſe ſont forgez ſur les eſcripts des Poëtes Chroniqueurs. Leſquels au lieu de louer tels, deuoient auoir employé toute l'energie de leur eſprit, pour deteſter & vituperer, abominer & diffamer, tels Rois & Seigneurs, ou pluſtoſt tyrās de la terre & faire puir deuant tout le monde la memoire de leur nō. Ce, cōme ainſi ſoit qu'ils n'ont faict, ains les ont flattez & louez, comme recommēdables pour telles meſchancetez, de la eſt enſuiuie la peſte & corruption de leurs genereux cœurs, infectez de ceſte fauſe opinion d'honneur, en cherchant lequel ils en font tant de maux aux autres

hommes que le cœur gemit en les recordant. C'eſt donc ceſte trop faulſe & plus que pernicieuſe oppinion d'honneur, nourrie és cueurs des Princes & Seigneurs, appuiee ſur le langaige du ſot vulgaire, & les narrations fabuleuſes des hiſtoires & Romants, c'eſt cela dis ie, ceſt cela, qui eſt cauſe de tel effarouchement de l'homme que nous auons ſus declaré & deploré. C'eſt cela qui a faict que l'hõme a conuerty à nuyre aux autres, tout ce qu'il auoit eu de l'autheur de nature, pour l'employer à leur vtilité. A ce propos ſemblable faulſe & plus que trop vaine apprehenſiõ d'honneur, qui eſt maintenãt en vogue entre la Nobleſſe, eſt cauſe de tant de maux, diſſentions, querelles, & meurtres, qui ſe trouuent par trop ſouuent entre'eux. Car ils ſe ſont laiſſez perſuader que ce leur ſeroit deshonneur endurer vn dementi, ſans auoir tiré la dague, ou mis la main aux armes, pour tuer celuy qui les auroit a tant iniuriez. Et ſ'ils le pardonnoient ſans ſe venger, ils ſe reputeroient indignes du nom de Gentil-homme. S'ils ont dementi ou offenſé vn autre, ils aymeroiẽt mieux mourir meſchantement que demander pardon, & ſe reconcilier auec ceux qu'ils auroiẽt offenſé. Et ce neãtmoins ſelon la loy de Dieu, ſelon raiſon & equité, ils deuroient ainſi faire. Or eſt il ainſi que les eſcrits & diſcours de ceux qui louent & declarent noble telle façõ de faire, ſont cauſe qu'on ne peult plus pour le preſent mettre ordre qu'il ny ait touſiours des querelles, diſſentions & petites guerres entre les petits Seigneurs, comme il y a

entre les grands Seigneurs & les Rois: de grandes querelles qu'on appelle ſimplement guerre. Dõt eſt aduenu que la paix que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt auoit tant affectionément recommandé a ſes Chreſtiens, eſt bannye de leur nobleſſe, ayant le diable, capital ennemy de la paix, ſonne l'alarme & crie la guerre entr'eux par faulſe imagination, & plus cruelles loix du poinct d'vn Sophiſtique honneur, qu'ils ſe ſont malheureuſement forgez. Chaſcun ſçait que paix eſt vn ſi grand bien, que ſans elle nul bien n'eſt bien: & ſi grande vertu, que ceux-là ſeuls deuroient eſtre honorez, louez, & anoblis qui ſont cogneuz pacifiques. Paix eſt vne aſſeurance donnee aux hommes en leurs perſonnes, & en leurs biens, l'inimitié finie enuers ceux deſquels eſtoit imminent le danger. Mais quel honneur, ie vous prie, peult meriter celuy qui met & tient la perſonne & les biens d'vn autre en vn peril continuel? Ie ne ſçay ſinon tel, que peuuent meriter les loups & les lyons, ou bien le diable, meurtrier & Roy deſſus tous les enfants d'orgueil. Et veritablemẽt ceux qui font bien aux hommes, qui les deffendent des maux aduenir, ou les deliurent des preſents, ceux-là meritent bien eſtre honorez, louez, & eſtimez des autres. Que ſi les poëtes & hyſtoriographes & le demeurant des Encomiaſtes ou laudateurs des hommes, n'euſſent dignifié ſinon les pacifiques, & ceux auſquels pour quelques bienfaicts receuz d'eux, on euſt eſté obligé: les Roys & Princes de la terre ſe fuſſent mis en au auſſi grã-

de contention & effort à chercher paix & les occaſions d'auoir l'amitié des hommes, comme il ſ'addonnent maintenant à inuenter occaſions de cruelle & execrable matiere de leur inhumain honneur. Et ſi tout le monde d'vn commũ conſentement ſ'accordoit à vituperer & deteſter ceux d'entre la nobleſſe qui ſeroient querelleux, brigueurs & oppreſſeurs, louant ſeulement les ſeigneurs pacificques, debonnaires, gracieux, & benings, l'on ne verroit plus entr'eux tant de combats, de guerres & noiſes, ne tant de maux & ruines dependentes qui ſ'entretiennẽt en pluſieurs lieux à la deſtruction de leurs maiſons. Et n'aurõt iamais fin, iuſques à ce q̃ ceſte paſſiõnee affection du faux honneur, ſoit vne fois du tout deſracinee de leurs entendements. Et celuy qui le pourroit faire, feroit beaucoup pour eux, & les obligeroit à ſoy perpetuellement d'vn treſſingulier benefice. Mais qui ſera celuy là & nous le proclamerons digne d'honneur? Noſtre Treſchreſtien Roy Charles neufieſme par certain Edict touchant l'entree à ceſt effect, a deffendu tous cõbats & port d'armes entre les ſeigneurs de ſon royaume, à quelque occaſion que ce ſoit, commandant & prohibant à tous ſ'en donner garde de dẽmantir vn, l'autre, & ſe reconcilier amiablement au dict des bons perſonnages ſi aucune querelle ſuruient entr'eux. Et à la mienne volonté qu'en ceſte & toute autre de ſes ordonnãces il fuſt de tous bien obey. Mais par ce q̃ la ſource des querelles n'eſt encore tarie, nonobſtants tous Edicts, les baſtons, glaiues & armes

deffenduz entre plusieurs, & en plusieurs endroicts du Royaume, ont encores leurs cours. Pour quoy le tout faire cesser, il fauldroit bien apres ceste faulse opinió d'honneur arrachee des cœurs ainsi espris, y auoir replanté & imprimé le sain iugement du vray honneur, qui ne sengendre q̃ de vertu & de biensfaicts. Mais qui est l'hõme tant eloquẽt qui peust icy persuader? De cõbien facond stile & vrgente deduction seroit requis d'vser pour en venir à bout. Pleust à Dieu que i'eusse ou la copieuse eloquẽce de Ciceron, ou la compendieuse phrase de Demosthene, la subtilité d'Aristote, ou bien la diuine energie de la vertu du sainct Esprit, afin de l'employer entierement à vne si saincte œuure. Mais quoy en faulte de telles graces laisserons nous l'entreprise intentee? Et si és choses grandes & vertueuses auoir la seule volonté preste, est reputé louable, par plus forte raison y auoir mis la main d'autãt sera plus meritoire, comme le faict excede le pẽser. Quoy donc que nous soyons insuffisants pour guerir tous les infectez & corrompuz de tel humeur de ceste faulse opinion d'honneur: si est-ce que pour cela ne desisterons en tout deuoir y entendre. Et seront peut estre cause mouuante, que plusieurs gens doctes, desquels abonde la France, y presteront la main pour suppléer & paracheuer ce que nostre insuffisance n'aura peu plainemẽt atteindre. Quant est de moy, cõsiderant & voyant ordinairement les grands maulx, les dangers & inconueniens qui suruiennent de iour en autre entre la noblesse de no-

ſtre pays, depuis qu'ils ont receu entr'eux ces dictes faulſes opinions d'honneur, & qu'ils ont cõmencé à practiquer & exercer les cruelles loix de ce qu'ils appellent le Poinct d'honneur, i'en ay eſté & ſuis encore eſmeu de grande compaſſion ſur leurs miſeres : Car pour garder icelles barbares loix, ie les veoyoye quereller, s'entrechercher, s'entreblecer, s'entretuer ſi ſouuent pour ſi petite & ſi legere occaſion, qu'ils laiſſent argument à tout le monde d'auoir ſur leur eſtat de nobleſſe plus de pitié que d'enuie. Car quoy? n'eſt-ce pas, ie vous prie, vne grande pitié voir vn honneſte gentilhomme pour eſtre prouocqué par les paroles d'vn quelque ieunaſtre, eſtre cõtent, pour ne contreuenir auſdictes loix iniques de ce faux honneur, de hazarder ſa vie contre vn fol, & de ſe mettre en danger d'eſtre tué, ou de tuer, & d'eſtre meurtry ou meurtrier? On ſçait bien que ſelon toutes equitables loix, diuines & humaines, celuy qui tue vn autre, voire en telles querelles, eſt meurtrier, & ſera par le droict puny pour tel. Que s'il eſchappe la condemnation des hommes, ſi ne peult il fuyr à tout le moins la iuſtice de Dieu. Et n'eſt-ce pas cent fois diray-ie, grand' pitié, que vn Chreſtien ſe ſoit laiſſé perſuader, que eſtre meurtrier ſoit acquerir hõneur, & eſtre tué en cuidant occir vn Chreſtien, ce ſoit mourir au lict d'honneur? N'eſt ce pas vne tragœdie treſdeplorable en l'obſeruance de telles couſtumes, de veoir vn ſeigneur qui ne penſoit à aucun mal, quand il ſe mettoit à table, eſtre ſubitement occis en ſon peché, pour ne pouuoir

patiemment endurer vne petite & legere parolle? N'eſt ce pas vn poinct de peruerſité treſmiſerable, qu'vn Chreſtien ſe ſoit laiſſé croyre, apprehender, & maintenir iuſques au ſang & à la mort, que garder la loy de Dieu luy ſoit deshonorable & infamie, & faire le contraire à la loy de Dieu luy ſoit le plus honorable & le plus hõneſte moyen pour ſe monſtrer noble & gentilhõme? C'eſt à dire, maintenir que eſtre pecheur & meurtrier ſoit honorable & digne de gloire: eſtre vertueux & debonnaire, ſoit vitupere & vilẽnie. Mais laiſſons ores vn petit ce qui en telles opinions eſt cõtre Dieu & le ſalut des ames, (de quoy, helas! beaucoup de gens ne font maintenant aucun cas) que dirons nous des autres ſeculieres tourmentes, que ceſt idole de faux hõneur, & la tytannie & impieté de ſes loix apporte aux gentilshommes & ſeigneurs? Ceux qui l'ont adoré le ſçauent, & par leur teſmoignage propre, ie ſçay les grands ennuits, faſcheries, triſteſſes, melencholies, ſoucy, paour & crainte cõtinuels, eſquels comme en vn enfer ſont damnez les eſprits de ceux qui viuent obſtinez en rancunes & querelles, ſans compter le dommaige qu'ils ont en leurs biens temporels, les grands frais & groſſes miſes qu'il conuient faire, maiſons, terres & ſeigneuries qu'il fault ſacrifier à ce Baal. Ce n'eſt pas de merueille ſi apres tout vendu pour tenir teſte, l'on deuient pauure gentilhomme, mais c'eſt bien le pis, quand on deuient ou brigand ou pirate, à la perpetuelle honte de toute ſa race. Quelqu'vn me pourra dire,

que toutes les querelles qui par cas fortuit ſuruiennent entre la nobleſſe, ne ſont pas pertinaces. Aucunes auec le temps ſe vuident & prenẽt fin. Mais o la grande difficulté qu'il y a pour y trouuer bon acceſſoire & moyen de les vuider & appaiſer! O la langueur qu'il fault ſouffrir aux ſuſdictes gehennes & tortures d'eſprit, auãt que l'on s'approche à bon traicté d'appoinctement. Il ne ſe trouuera pas bon qu'vn gentilhomme accorde ſi toſt, craignant que ne l'on diſe de luy qu'il feiſt la poule & le couard. Il fauldra biẽ attendre pour veoir qui parlera le premier d'accorder, de quels termes on deura vſer pour n'offenſer les loix du noble Poinct d'hõneur. Ce ſera d'amaſſer tels & tels capitaines plus famez du pays, pour trouuer vn ſi ſage & ſubtil moyen de conferer ſur la reconcilliation, que l'honneur ne ſoit foulé ne d'vn coſté ne d'autre. Il fauldra conuoquer les parents & amis & à l'enuy, à qui aura le plus, & qui pourra le plus deſpendre. Et ie vous laiſſe penſer de quels mets d'ennuys ſont ſeruies ſur table, chaſcunes des maiſons alliees aux conteſtants. Bonté diuine. Qui nous a ainſi malencontreuſement eſtrangé la nobleſſe de ſa trãquille liberté? Et qui nous a rendu ſi ſeruiles ces nobles & genereux courages à ce peſant fardeau des loix ſi rigoureuſes? Rigoureuſes les puis ie dire, quãd il eſt ainſi que ſ'il y auoit autant de peines, d'ennuis, ſoucis, dangers, difficultez & inconuenients à garder la iuſte & ſaincte loy de Dieu, vn chaſcun deux penſeroit bien auoir excuſe ſuffiſante de ne l'obſer-

uer point. Et ſ'il failloit, auſſi ſouuent combatre pour l'honneur de Dieu, comme ils font ce plus que treſſot honneur : ô combien trop faſcheux, trop difficile & dangereux le trouueroient-ils. Et comment a lon peu tant infortunément enchanter ſi bons eſprits, que gens de ſi franc & noble cueur, ayent iamais voulu ſe deietter ſi bas pour ſe ſoubs mettre & aſſubiettir à telle ſeruitude, ou pluſtoſt tyrannie ? Vrayment il fault que ie replique la grand' pitié que i'ay de leurs malheurs, & voudroie bien leur auoir mis aux cœurs vne ſi vehemẽte apprehenſion, & ſi ardãt deſir de la vertu, pour aquerir vray honneur & vraye liberté, qu'ils rompiſſent le ioug de ſi treſpondereuſes loix, lequel eux ne leurs peres, ne peurent onc heureuſement porter. Ie ne doute pas que vous auſſi (Mõſeigneur) ne ſoyez eſmeu de meſme condoleance, quand vous voyez les dangereuſes folies dependantes de tel erreur. Les peines & trauaux que de voſtre liberale couſtume, vous prenez pour moyenner & conclure la paix ſur telles ſimultez, inimitiez, & differents font foy de voſtre bonne volonté. Et quant eſt de moy, qui vous ay tant de fois ouy parler de ce faict, & deteſter ces tant tragicques entreprinſes, ie puis donner teſmoignage de combiẽ peu vous plaiſent les ſottes opinions dudict hõneur, cauſe de ſi grands maux. Sur ce ſouuent m'auez ſolicité à la reprobation & confutation de tel abus, de compoſer quelque traicté, dont peuſſent eſtre les hõmes, ſinon du tout, à tout le moins aucunement degouſtez de ces trop pis que Ethnicques obſeruations deſſus miſes. A

quoy faire i'ay d'autant cordiale alacrité condeſcendu comme ie me reſſens, ie ſuis,& me confeſſe le plus voſtre attenu que nul autre,tãt pour la bonne affection que gratuittement m'auez porté dés la premiere cognoiſſance qu'euſtes de moy,que pour les grands biensfaicts que i'ay receu de vous. Ioinct le ſupport & ſeur appuy que i'ay trouué en tous endroicts ſoubs le celebre nom de voſtre treſilluſtre ſeigneurie. ſans que ie touche pour le preſent dont ie ſuis obligé à treshault & puiſſant Seigneur, Monſieur de Boiſeon, voſtre trebening pere, & a tous ceux de ſa noble maiſon. Voicy donc les cauſes qui mont ſi puiſſamment pouſſé la plume ſur le papier,& rendu ſi hardy que d'attenter l'auancement de ceſt eſcrit, pour antidote & remede à vn mal ia par ſemblant preſque incurable. Auſſi eſt a bon droict que ce noſtre petit labeur,ce liuret, quand à la compoſition,ſolicité par vous, quant au premier proiect,commencé chez vous en voſtre Chaſteau de l'Eſtang: quãd à l'impreſſion pour le mettre en lumiere,tous frais & miſes tirez de vous. C'eſt bien-dis ie raiſon que tel qu'il eſt ſoit dedié à vous,Monſeigneur,afin que d'iceluy les defaults ſoyent ſupportez ſous la faueur de vous, & tout le fruict (ſi aucun en prouient)attribué à vo⁹,qui en ce religieux fait auez eu d'autruy plus de ſoing que de vous. attendu le deſir lequel par effect vous proteſtez auoir, que chaſcun participe de la vertu, la nobleſſe & honneur ſinceres deſquels la parfaicte ſplẽdeur chaſcun cognoiſt excellemmẽt reluire en vous. Icy ſ'offre argumẽt plus que ſuffiſammẽt fœcõd

de diſcourir ſur voz heroïques vertus, & m'arreſter à traiter voz louãges, n'eſtoit que le grand nombre d'icelles me feroit faire de ceſte ſimple epiſtre vn liure entier: & ſi ſçay bien q̃ la magnanimité & modeſtie de voſtre noble cœur, cherche, deſire, & tire d'autre part los d'immortelle gloire, que de paroles ou d'eſcrit. Mais nonobſtant ſi me ſera il bien licite de former vn ſouhait ſous le vouloir de Dieu, c'eſt qu'a la miẽne volonté tous les autres grands & puiſſans ſeigneurs de France, fuſſent auſſi grands amateurs de Dieu & de ſa ſaincte loy, de la foy catholique, de la ſaincte Egliſe, & de la paix Chreſtienne, & auſſi bien obeiſſants à leur Prince & Roy Treſchreſtien, auſſi preſts s'employer corps & biens pour la cauſe de Dieu, du Roy, & de la republique comme vous eſtes. O que la France ſeroit bien toſt reſtituée en ſa priſtine & pure religiõ. Bien toſt ſeroit le pauure peuple deſchargé de ce faix importable de tant d'inquietudes, troubles, exactions & moleſties, que les ſeditions, querelles, & guerres des grands luy impoſent de iour en autre ſur le dos. Quant à l'antiquité de la nobleſſe de voſtre ſang, de la maiſon de Boiſeon, de Coetiniſan, Kaerouzere, Coetreffan, & des autres illuſtres races de voz preux anceſtres, deſquelles eſt iſſu de tout temps vn ſi grand nõbre de vaillants Cheualiers: ce n'eſt pour le preſent noſtre intention d'en eſcrire. Seulement ie deſire que vous vous teniez pour treshumblement ſupplié, Monſeigneur, de prendre en gré noſtre preſent petit liure, que de grãde, humble & amie affectiõ ie vous offre. S'il n'eſt de telle e-

ſtoffe que le requierent, tant la dignité de voſtre perſonne, comme l'eſtat du traicté, i'en ſuis le plus marry. Faulte d'vn bon loiſir à mis empeſchement a mon meilleur deſir. Toutesfois à vray dire, & parler ſans feintiſe, ce que noz Chreſtiennes raiſons deduictes de l'Euangile & fondees ſur le droict de la loy de Dieu, n'auront perſuadé aux Chreſtiens, il ſemble qu'il ſera mal aiſé de leur pouuoir faire l'admettre d'ailleurs. Mais ie vous aſſeure que ie me tiendray pour heureux, ſi ſoubs l'auctorité de voz plus vertueux deſſeings, ſuffiſamment declarez par le progres de noz diſcours, les ſeigneurs de noſtre pays quittans leur antique tyrãt du Poinct d'hõneur inique, vouloiẽt receuoir les diuines regles de vertu, & accepter les moyens q̃ pour ouuerture d'accord leur mettons en auant pour vuider cy apres toutes leurs querelles, trop plus facilement & a moindre frais qu'ils n'ont faict au paſſé. Ie ne doute point que les fols ne les trouuent mauuais, mais ie ſuis ſeur qu'ils ſe repentirõt vn iour, ſ'il leur aduient ceſt heur de deuenir ſaiges apres le faict. Pendant ce temps à leurs deſpens ils apprendront la verité, & pourront en ce liure eſtre enſeignez, ſi tant y a qu'ils le daignẽt bien lire. Le meilleur point de mon cõtentemẽt ſera, que vous (Monſieur) & voz ſemblables bons Chreſtiens & gens de bien, reçoiuent, liſent, & entẽdent le tout en bõne part. En quel endroict pour fin me recõmanderay treshũblement à voſtre bõne grace. Priant Dieu (Monſeigneur) qu'il vous ait touſiours en ſa ſaincte & ſeure garde.

Aduertissement au Lecteur.

AMY Lecteur, ayant en horreur le grãd nombre des meurtres, qui se commettent de iour en autre entre les gentilshommes, & ceux qui les veulent imiter & suyure, à cause d'vne tradition quils, ont que l'on appelle le Poinct d'honneur. I'auois composé deux confutations pour le reprouuer & detester, quasi toutes semblables, fors que la seconde estoit en forme de dialogue, desquelles ie ne voulois faire imprimer que la premiere, pource que semblables raisons se trouuioent repetees en l'vne & l'autre: mais les ayant monstrees à hault & puissant Seigneur, Monsieur de Coetinisan mon Mæcenat & bienfaicteur, par le commandement & solicitation duquel ie les composois, il fust d'aduis qu'elles fussent toutes deux imprimees pour plusieurs bonnes raisons & considerations qu'il auoit. Dont ie me suis mis en mõ effort de reforger la secõde confutation, & d'y adiouster plusieurs raisons, & de l'enrichir de plusieurs belles sentences, deductions, & exemples, affin que le lecteur ne perdit point sa peine pour la lire, & qu'il ne se faschast point pour trouuer quelques raisons de la premiere repetees en icelle: car il se trouuera bien recompensé, ioinct que les dialogues luy donneront plus de recreation & plaisir que n'aura donné la grauité de la premiere. Le second dialogne est faict par maniere de mocquerie afin qu'õ cogneust plus manifestemẽt les

grãdes folies dignes de riſee qu'il y a en ces traditions que nous confutons, leſquelles ont rendu pluſieurs ſi faſcheux & difficiles, qu'ils font plus de cas de la transgreſſion d'icelles, que de la loy de Dieu. Ce que i'ay experimenté en mon propre endroict, quand ie mis noſtre premier liure de la deffenſe de la Foy de noz anceſtres en lumiere. Car il y en euſt qui ſe trouuerẽt tant offenſez à cauſe des tiltres que ie baillois à quelques perſonnages, mentionnez en noz epiſtres, ſans auoir obſerué les ceremonies & traditions de leur Poinct d'honneur, qu'à ceſte occaſion ils condamnoient tout le liure, ſans auoir aucun eſgard à la matiere, & choſe que ie traictois en iceluy. Meſmes i'en ay veu certains ſecretaires des ſeigneurs eſtrangers bien empeſchez, quant il falloit eſcrire à quelques ſeigneurs de noſtre pays, pource qu'ils auoient entendu qu'ils ſe formaliſent grandement ſur les paroles & tiltres qu'on met és ſuperſcriptions des lettres, & meſmes ſur les façons de les eſcripre. Car il y a qui treuuent grande difference entre monſieur eſcript par abbreuiation, & monſieur eſcript tout au long entre monſieur eſcript deux fois, & eſcript vne ſeule. Et lé mal eſt, qu'il n'y a aucune loy certaine eſcripte de telles leurs traditions, mais qu'vn chacun les faict à ſon plaiſir, ſelon la grande ou petite eſtimation qu'il aura de la nobleſſe & ſeigneurie des autres. L'vn eſtimera vn autre digne d'eſtre appellé monſieur ſans queüe, ou monſeigneur tout au long, & l'autre ne l'eſtimera point. Si voz lettres, leſquelles vous dediez à tel, auec

ladicte ſuperſcription tombent entre les mains de ceſtuy cy, il ſe faſchera & trouuera offenſé, & ceſtuy-la, euſt eſté auſſi offenſé ſi vous ne l'euſſiez ainſi appelé en voſtre ſuperſcription. Dont ie dy ces obſeruãces & ceremonies ou traditiõs, auoir rẽdu pluſieurs gentilshommes ſi potieux & faſcheux, qu'on ne ſçauroit comment leur eſcrire, ou comment leur en parler, ſans eſtre en dãger d'offenſer les vns ou les autres. Quant eſt de nous, nous aymons mieux (puis que l'on ne peult paſſer ce deſtroict ſans danger d'offenſer quelqu'vn) offenſer les enuieux, en excedant aux tiltres d'honneur que nous baillõs à ceux qui meritent d'eſtre honorez, que par eſtre chiches ou trop ſcrupuleux en ceſt endroict priuer aucũ de ce que luy appartient: Mais c'eſt aſſez de cecy. Or pour venir à noſtre propos, ie me mocque de telles traditions de leur Poinct d'honneur, afin qu'ils cognoiſſent mieux leur abus & erreurs. Car, n'eſt-ce pas vne choſe digne de mocquerie, qu'vn gentilhomme aymeroit mieux eſtre tué d'vne dague, que d'auoir eu vn ſoufflet, ou auoir vn bras, ou le nez couppé du taillant de l'eſpee, que d'auoir vn coup du plat d'icelle? Et qui eſt cauſe de cecy, ſinon les traditions de leur Poinct, qui font le pire coup noble, & l'autre vilain, & qui les incitent à tuer l'vn l'autre, ſans auoir aucun eſgard à la loy de Dieu, qui deffend eſtroictement aux Chreſtiens de n'eſtre point meurtriers: Si quelqu'vn donc veult dire que ce n'eſt pas à vn profeſſeur de theologie, de ſ'occuper à cõfuter telles choſes qui ſe practiquent entre les

gentilshõmes,ie reſpondray que ma profeſſion, eſt eſcrire contre les erreurs, & c'eſt autãt grand erreur qui ſoit au monde & autant dangereux, croire que eſtre meurtrier & tranſgreſſeur de la loy de Dieu fuſt honorable & vraye nobleſſe,& garder ladicte loy, deshonneur & vilennie, qui eſt le droict fondemẽt des traditions du Poinct d'honneur. Et partant nous auõs differé à pourſuyure les autres liures de noſtre deffenſe de la foy de noz anceſtres,pour reprouuer tel erreur, contre lequel ie ne vois encore aucun liure cõpoſé ou eſcrit, & ſi eſt-il pourtant cauſe de mille maux en la Chreſtienté. Tu receuras donc, amy lecteur,ce liure le premier, attendant auoir le ſecond liure de la deffenſe de la foy qui occupera la preſſe de l'imprimeur, tout auſsi toſt que ceſtuy-cy en ſortira, auquel trouueras vne derniere reſolution de toutes queſtions & difficultez qui ſe propoſent contre la foy de noz anceſtres,laquelle ils ont eüe de la preſence reale du corps de noſtre Seigneur au ſainct Sacremẽt de l'autel,auec enuiron vne centeine de probatiõs & arguments prins de l'eſcriture ſaincte, pour l'approbation d'icelle,& vne ample & claire cõfutation de tous arguments cõtraires, ainſi que le liure te fera foy, s'il t'aduient de le lire. Ils ne peult eſtre que tu ne trouueras quelques faultes en ceſte impreſsiõ, mais elles ſont ſi legeres que tu les pourras apperceuoir de toymeſme. Comme tu trouueras en certain endroict Platõ pour Pluton & pardoient pour perdoient, ſi nous auons loiſir nous ferons vne table deſdictes faul-

tes,te priant ce pendant d'excuſer le tout,& l'ineloquence auſsi du langage, conſiderant que c'eſt vn Breton Bretonnant qui parle, auquel le langage Françoys eſt eſtranger. Quant à la matiere & raiſons que tu trouueras, ie croy ſi tu és bon Chreſtien que tu les trouueras bonnes auſquelles ie veux que tu prẽnes plus de garde que à nulle autre choſe qui ſe te preſentera en liſant le liuure. Or afin qu'il ait plus d'auctorité en ton endroict, nous auons faict imprimer en iceluy le Priuilege du Roy qu'il nous a octroyé pour l'imprimer,& vn Edict auſsi qu'il feit à moulins l'an 1566. pour deffendre les deſmenties & les ports d'armes qui ſe font entre les gẽtilshõmes à leur occaſion, ſuyuãt les traditions du Poinct d'hõneur. Car ayant auec l'auctorité de Dieu,de la loy de nature, & de la loy euangelique, l'auctorité de noſtre treſchreſtien Roy de France pour approbation de noſtre liure,& de la confutation y contenue, il pourra hardiment ſe preſenter deuant tous ſes loyaux ſubiects, ſans laiſſer aucun iuſte lieu de reproche à ſon autheur. Or de peur de te detenir par trop en la lecture des epiſtres,laiſſeray la charge au liure de ſ'excuſer du demeurant, te priant d'eſtre beniuole iuge de noz labeurs en conſiderant noſtre bonne volonté que nous auons au bien public,comme tu pourras veoir par les autres liures que nous mettons maintenant en lumiere, & mettrons à l'aduenir, auec l'ayde de Dieu, ſi tu veux nous ayder par tes bonnes prieres.

ORDONNANCE

DV ROY SVR LA PROHIBITION ET DEFFENSE A TOVS Gentilshommes & autres de ne ſe deſmentir l'vn l'autre, ne pour ce faict en faire aſſemblée en armes, ſur peine de la vie.

DE PAR LE ROY.

LEDICT Seigneur, deſirant faire viure ſa nobleſſe en bõne paix & vnion, eſteïdre & aſſopir les querelles & noiſes qui ſont entre aucũs gentilshommes, ſoubs couleur des torts & offences qu'ils pretendent leur auoir eſté faicts. Et pour euiter que doreſnauãt à l'occaſion deſdictes querelles n'aduiennẽt les incoũueniẽts & meurtres qui ſont par cy deuãt aduenuz, prohibe & deffend treſexpreſſement à tous gentilshommes & autres,

que ſous couleur des iniures & torts que ils pourroient pretendre leur eſtre ou auoir eſté faicts, ils n'aient à faire aucune aſſemblee de perſonnes & ports d'armes: ne pareillemẽt eſſayer de vuider leurſdictes querelles par armes ne combat. Leſquelles voyes de faict ledit Seigneur deffend à toutes perſonnes de quelque qualité ou condition qu'ils ſoient, ſur peine de la vie. Et pour ce que la ſource & fondemẽt des querelles procede ordinairement des démentis qui ſe dõnent. Ledict Seigneur inhibe & deffend ſur les peines que deſſus, que celuy à qui ladicte demẽtie aura eſté donnee, ne ſe reſſente par les armes, mais ſe retire (ſi c'eſt à la ſuitte de la Court) deuers Meſſieurs le Cõneſtable & Mareſchaux de France. Et ſi c'eſt hors la ſuitte de la Court, & en lieu ou ne ſerõt leſdicts Sieurs Conneſtable & Mareſchaux de France, deuers le Gouuerneur de la prouince: lequel Gouuerneur cherchera les moyens d'appointer ladicte dementie, & ſ'il ne peult, la renuoyer deuers leſdits Sieurs Cõneſtable & Mareſchaux de Frãce, pour en decider ainſi qu'ils verront eſtre de raiſon, laquelle dementie, ſi

elle eſt dõnee ſans iuſte occaſiõ, demeurera nulle,& ſera en ce cas celuy qui l'aura donnee tenu d'en faire amende honorable à celuy qui l'aura receüe.

Veult & ordõne d'auãtage ledict Sieur, que tous ceux qui ſe ſentent & ſentiront outragez ou offenſez,aiẽt à venir propoſer leur faict deuant le Gouuerneur du païs,qui cherchera (cõme il eſt dict deſſus)de les appointer,& ou il ſe trouueroit quelque difficulté, les renuoyera deuant leſdits Sieurs Cõneſtable & Mareſchaux de France,leſquels cognoiſtront de leurs differents,& iceux deciderõt & termineront par voye d'accord, ſi faire ſe peult: ſinon leur ordonnerõt telles ſatisfactiõs, reparations, & autres voyes & remedes qu'ils verront eſtre à faire.

Faict à Moulins, le 9. iour de Feurier, mil cinq cens ſoixante ſix,

Signé, CHARLES.

Et au deſſus, BOVRDIN.

Et plus bas eſt eſcript,

Leu, & publié en la ville de Molins, par moy ſergent Royal & trompette ordinaire en la Preuoſté de l'hoſtel du Roy, le dixieſme iour de Feurier, 1 5 6 6. *Signé, Foſſe.*

DIALOGVE PREMIER DV POINCT D'HONNEVR.

Les entreparleurs ſont l'Oncle & le Neueu ſignifiez par les lettres

O. & N.

L'ONCLE. Mes yeux me trompent, ou c'eſt mon neueu que ie voy venir, lequel ie penſois eſtre perdu, tant y a de tẽps q̃ n'en auois ouy parler.

LE NEVEV. Bon iour Mõſieur mõ Oncle, comment vous portez vous? O. Bien, graces à Dieu, mais quant eſt de toy, ton viſaige palle & deffaict, me faict croire q̃ tu ne t'es point porté touſiours bien, depuis ton partement d'auec nous, & ou as tu eſté? quel meſchant pays te nous renuoye maintenant, ſi mal diſpos de ta perſonne, & ſi mal en ordre? N. Ie reuien de Piedmont de la guerre qui ſ'y faiſoit entre les deux Monarches de la

Chreſtienté Charles le quint Empereur, & noſtre treſuaillãt Roy & Prince, Héry ds Vallois Monarche de la Gaule. Et vo° ſçauez bien que ceux qui ſuyuent la guer re, ne ſont pas touſiours en leur aiſe, dõt ne fault point ſ'esbahir ſi ie ne ſuis auſſi diſpos, & en tel ordre, comme i'eſtois au parauant. O. Ta raiſon eſt bonne, mais ie voudrois ſçauoir qui t'a eſmeu de faire tel voyage, & comment tu l'as faict & t'es porté en iceluy, & quel profit en as retiré. N. Le deſir que i'auois de voir, & d'apprendre quelque bien, m'a incité de faire ledit voyage en loingtain pays: Car cõme on dit cõmunément, q̃ ce n'eſt riẽ que le fils d'vn ſeul fouyer, ainſi voiois-ie tous ceux, qui vouloient voir, & apprendre quelque bien & honneur, ſ'y acheminer à la foulle, leſquels à leur retour eſtoient en grande eſtimation, & bien venuz en toute bonne compagnie pour ce qu'il ſçauoient, entre les autres choſes, fort doctemẽt diſputer du fait du poinct d'honneur, meſmes il ny auoit qu'eux qui en ſçeuſſent parler: ne qui oſaſſent ouurir la bouche pour deuiſer de ſes loix & couſtumes. En oultre, quand il y auoit quel-

que querelle entre les seigneurs de nostre pays, il failloit auoir quelq'vn de ceux là, pour declarer combiẽ, & iusques à quant, l'honneur eust esté foullé d'vn costé, ou d'autre. Et a ceste occasion, on disoit d'eux, qu'ils auoient beaucoup veu, & bien retenu, & estoient en grande estimation & reputation d'vn chascun: mais ceux qui n'auoient esté audict pays de Piedmont, on ne tenoit nul compte d'eux, & failloit qu'ils fussent comme muets, lors qu'on parloit de la guerre ou des loix dudict poinct d'honneur. Dont voulãt bien m'y auãcer & acquerir quelque sçauoir, pour en pouuoir à mon reng disputer aussi, & en parler comme les autres quand ie serois de retour, ie m'en allay audict pays bien esquippé & garny d'argent, plus la moitié que ne suis au retour: Aussi n'allois-ie non plus que les autres, sinon pour despendre mon bien. O. Ie sçay maintenant la cause de ton voyage, qui estoit assez honneste, si l'effect eust respondu à icelle: Mais ie voudrois sçauoir d'ou tu euz de l'argent, car tu n'estois pas de grande espargne, ains despendois plus volontiers que

n'en amaſſois? N. I'auois quelques terres au long de la marine, que la mer alloit minant petit à petit, leſquelles ie vendis tant pour faire argent, que pour preuenir le dommage que la mer par ſucceſſion de temps en euſt peu faire, & d'auantage leſdictes terres eſtoient loing de ma maiſon, dont on ne pouuoit ſ'apperceuoir ſi toſt de la vẽte. O. Ceſtoit finemẽt faict à toy, mais non gueres ſaigement, ou honorablement, car il n'eſt pas moins honorable garder le ſien & le conſeruer, que l'auoir acquis: & ie voy bien que tu ne pourras iamais atteindre à ce poĩct d'hõneur de Marcus Caton, lequel diſoit autrefois à ſon filz, que ce n'eſtoit point fait en homme de cœur, que de diminuer ſon patrimoine, ains pluſtoſt le faict d'vne femme vefue. mais celuy eſtoit homme diuin, & digne de louange immortelle, qui par ſon induſtrie augmentoit tellement ſes facultez, que l'acceſſoire qu'il y adiouſtoit, mõtoit plus que le principal, qu'il auoit eu & herité de ſes parents. Ie voy en toy vn mauuais commencement pour pouuoir iamais paruenir à tel honneur, mais ie voudrois ſçauoir combien

Plutarche en la vie de Marc Caton.

te reſte dudict argent. N. Il ne me reſte pas vn ſeul denier. O. As tu eſté deualiſé en chemin? N. Non. Mais ie l'ay tout deſpendú en bonne compagnie & honorablement. O. Tu n'as garde de me dire autrement. Et a ce que tu dis, ie te trouue bien puiſſant homme, & de grãde force, voire de plus grande que la Mer: car ce que la Mer va minant petit a petit en lõg temps, & à grand' peine, tu l'as auallé tout à vn coup. Et voila vn bon commencement de paruenir au poinct d'honneur. N. Vous retenez touſiours voſtre couſtume, de vous gaudir des entrepriſes des ieunes gẽtils-hommes, que vous eſtimez folies, quelque bonne intention & deſſeing qu'ils ayent. Ne vault il pas mieux deſpendre ſon bien honorablemẽt, pour apprendre quelque bien & honneur, que par vne chicheté & auarice n'apprendre rien, & ne voir rien que ſon fouyer? O. Si c'eſtoit pour apprendre bien & honneur qu'ils deſpendiſſent leur bien, ainſi que tu dis, ie ne me mocquerois iamais d'eux, ny de toy: mais i'ay grand' peur, que ny eux, ny toy, n'aiez apprins par telz voiages ſinon erreurs, follies, ſottiſes, vanitez,

& faux honneurs & ſophiſticques: Car meſmes le poinct d'honneur, pour lequel apprendre tu dis auoir vendu tes terres, ne m'a ſemblé oncques autre choſe que folie, & faulx hõneur, & voire vn treſpernicieux erreur, tellement que ſi i'oſois ie l'appellerois hereſie, pour ce que tout ſõ fondement, eſt droictement prins contre noſtre foy, & contre noſtre loy, & contre le ſainct Euãgile de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. N. Difficilement & à grand' peine pourrez vous prouuer cela. Et comment penſez vous que tant de Princes & Seigneurs, & tant de ſaiges & vaillants Capitaines, qui l'ont receu pour fondement & entretenement de la vraye Nobleſſe, l'aient mis en auant ſans bonne & iuſte raiſon, & ſans auoir meurement penſé, ſ'il eſtoit contraire à la foy Chreſtienne, & a la loy de Dieu, ou non? O. Ie ne ſçay que c'eſt qu'ils ont penſé, ne qui les a inſtigué à le faire: d'vn poinct ſuis aſſeuré, c'eſt, que voſtredit poinct d'honneur, eſt veritablement erreur treſpernicieux, & folie extreme, & indigne du tout du nom qu'on luy baille, & la nobleſſe qui y eſt fondee n'eſt que vilenie.

N. O mon oncle ne parlez pas ainſi, autrement on dira de vous, que vous n'eſtes pas gentilhomme, eſtant ainſi contraire à la nobleſſe. O. La vraye nobleſſe de laquelle plus ie me glorifie, c'eſt d'eſtre Chreſtien, & vray obſeruateur de la loy de Dieu: dõt ie ſuis touſiours cõtraire à la nobleſſe qui eſt cõtraire à Dieu, & ne puis eſtimer ne croire, aucune telle pouuoir eſtre dicte vraye nobleſſe, ne digne d'aucun honneur. N. Ainſi le croyons nous auſſi, mais il vous reſte à prouuer noſtre telle nobleſſe & poinct d'honneur, eſtre contraire à Dieu, & à ſa ſaincte loy. O. Ie te le prouueray biẽ ayſémẽt ſi tu es Chreſtien, & ſi en changeãt de pays, tu n'as pas auſſi chãgé de foy. N. Ia à Dieu ne plaiſe, que ie change iamais la foy que i'ay en noſtre Saulueur & Redempteur Ieſuſ- *Heb.* 11.
chriſt, ſans laquelle il m'eſt impoſſible plaire à Dieu, ou eſtre ſauué, ie vous prie donc de croire, que ie ſuis, & ſeray toute ma vie vray & parfaict Chreſtien. Quant eſt de ma vie, ie ne veux pas nyer que ie ne ſois pecheur, ce qui me deſplaiſt bien, mais quant à la foy, ie ſuis, i'ay eſté touſiours, & ſeray (Dieu aidant) à iamais cõ-

ſtant & perſeuerant en icelle. O. Ie le croy ainſi de toy, & ſuis fort aiſe de te ouyr ainſi parler, mais quāt eſt de noſtre propos, puis que tu es Chreſtié, ie me fay fort, de te faire confeſſer ton dict poinct d'honneur n'eſtre que erreur, & inimitié contre Dieu. N. Ie ne puis croire que cela vous fuſt poſſible. O. L'effect le mōſtrera. Or tu ne me peux nier, que toute choſe que Ieſuſchriſt a commandée, ne ſoit honneſte, honnorable, & digne de vraye gloire, & louange. N. Il eſt ainſi, car ſi ie croyoie ou diſoie autrement, ie blaſphemeroie le fils de Dieu. O. Tu me confeſſeras auſſi que iamais il ne commā de faire acte digne de vitupere, deshonneur ou infamie. N. Qui eſt celuy ſi meſchāt, qui le vouldroit dire ou ſouſtenir? Quant eſt de moy ie ſuis certain, celuy n'eſtre digne du nom de Chreſtien, qui ne vouldra vous confeſſer cela. O. Vous croyez auſſi que noſtredict Seigneur ne commanda iamais que bonnes œuures, & vertueuſes, & ne deffendit que les meſchantes & vitieuſes. N. Il eſt ainſi. O. Vous confeſſerez, ce croy-ie, vray honneur ou vraye nobleſſe ne ſe pouuoir engendrer

gendrer que de vraye vertu & vray deſhonneur, vitupere, & infamie, que de vice & peché ſeulement. N. Rien n'eſt plus veritable: car nobleſſe qui s'engendre de vice & de peché, eſt faulſe nobleſſe & indigne de tel nom. O. Me promettez vous que pour pourſuitte de diſpute q̃ ie face, ou feray en ce preſent diſcours, vous ne vous deſdirez d'aucun de ces poincts, que m'auez confeſſé pour veritables? N. Ouy ie vous promects ſur mon hõneur, & le vous iure foy de gentilhõme, que ie ne viendray iamais à l'encontre de ce que i'ay cõfeſſé: Car tout eſt ſi veritable, que ie ſeroye meſchant de dire, ou ſouſtenir le contraire. D'auantage la premiere loy que nous auons appris pour fondement de noſtre poinct d'hõneur, c'eſt ne ſe deſdire point d'vne parole vne fois ditte, dont pouuez vous tenir aſſeuré de tout tant que vous ay confeſſé & promis. O. Voila vn bon commencement d'vn homme de bien. Car comme dit le latin: *Probi viri eſt ſtare promiſſis*. C'eſt à dire, il appartient à vn homme de bien garder ſa promeſſe. Ie vous tien donc maintenant lié, ſi bien que vous ne m'eſchapperez point

que premier ne vous face confeſſer, voſtre poinct & voſtre nobleſſe, n'eſtre que erreur & faulſe nobleſſe. N. Vous n'y eſtes pas encore. O. Mais ie y ſeray bien toſt. Et commençons premierement à ceſte premiere loy dudict poinct, ſus alleguée par vous. Par laquelle vous dictes n'eſtre pas licite ny honeſte ſe deſdire, & ainſi que ie le puis entẽdre de voz couſtumes, & manieres de faire, vous aymez mieux eſtre tuez, ou tuer voſtre frere Chreſtien, que vous deſdire d'vne choſe vne fois dite. N. Cela eſt vray. O. Et voꝰ l'entendez generalement, c'eſt à ſçauoir, quoy que vous ayez dit, en quelque façõ que ce ſoit que vous ayez parlé, ce vous ſeroit deshonneur vous deſdire ou corriger voſtre parole. N. Il eſt aïſi. O. Ie dy ce voſtre fondement d'honneur eſtre contraire à la loy de Dieu, ainſi entendu que vous le practiquez. Car le premier commandement de l'Euangile eſt de ſe repẽtir. Or ſe repentir c'eſt deſtruire ſes mauuaiſes penſées, œuures, & paroles & les corriger & adrecer. Dont ſi vous auez mal parlé contre voſtre prochain, & l'auez offenſé par voz paroles, voꝰ eſtes te-

Marc.1.
Luc 24.

nu à les destruire & corriger, & nõ à perseuerer de les soustenir, autrement il n'y aura point en vous aucune vraye repentence. Itẽ si vous auez faict quelque meschante promesse, vous estes tenu de la rõpre & destruire: car en la gardãt vo° redoublez vostre peché, & aggrauez l'offense qu'auiez commise en la faisant. N. Cela nous est dur à ouyr, & difficile à croire. O. Si tu t'estois donné au diable, lequel trouuerois tu le plus dur, ou se desdire, ou en tenant ta promesse aller au diable? N. I'aymerois mieux me desdire. O. C'est aussi le plus asseuré. Tu vois donc que ne se desdire point, est quelquefois plus dur que se desdire. N. Il est vray en tel endroict, mais ne parlons point du diable, Monstrez moy cela en autre endroict. O. Ie te demande quand Herode iura à Herodias, qu'il luy bailleroit tout ce qu'el le demanderoit, & quelle demanda auoir la teste d'vn homme iuste, n'eust il pas mieux fait de faulser son sermẽt, qu'en le gardãt deuenir à estre vn cruel meurtrier? N. Ouy. O. Si est-ce qu'en n'ottroyant à ladicte demãderesse ce qu'elle requeroit, Herodes se fust desdict. Se desdire donc

n'eſt pas touſiours deshonorable: car il euſt eſté plus honorable à Herode la refuſer, que luy ottroyer ſa meſchante requeſte. N. Ie ſuis contraint de confeſſer qu'il eſt ainſi. O. Ie dy de meſme que vous autres, quand il vous aduiendra de faire quelque mauuaiſe promeſſe, eſtes tenuz de la faulſer, & tant ſen fault qu'il ſoit honorable la garder, que c'eſt pluſtoſt vn grand peché & choſe fort vituperable. Comme pour exemple, Si vous auiez promis & iuré à quelque Capitaine luy tenir bon, & l'ayder en quelque coniuration & entreprinſe qu'il auroit faict contre ſon Roy & la Republique, vous eſtes tenu de rompre telle promeſſe, en gardant laquelle vous ſeriez digne de grand blaſme & infamie. N. Mais que dirois-ie à ceux qui me ſommeroient de ma promeſſe? O. Dy à eux qu'il fault faire ce qu'eſt eſcrit au droict, qui dit, *In turpi voto muta decretum, & in malis promiſſis reſcinde fidē. Quod incautè vouiſti ne facias. impia eſt promiſſio quæ ſcelere adimpletur.* C'eſt à dire: Chãge ton ppos en vœu vilain & en promeſſe mauuaiſe, retrãche ta foy & ta promeſſe. Ce que tu as temerairement

Iſid. in Sinonimis li. 2.

Et 22. q. 3. c. in malis.

promis ne le fay pas, car la promeſſe eſt meſchante qui eſt accomplie par peché. N. Ie voy donc que i'ay failly en vous diſant generalement qu'il ne failloit pas du tout ſe deſdire : Car il eſt raiſonnable qu'en tel endroict que vous deduiſez, on change ſa parole, & qu'on ſe deſdiſe. O. Ie concluds donc, qu'il eſt honorable quelquefois ſe deſdire. N. Ie le vous cõfeſſe. O. Et quand on auroit menty contre l'honneur de ſon prochain, te ſemble il qu'il ſoit deshonorable & infamie ſe deſdire? N. Ouy, car c'eſt grand' vergoigne & deshonneur que le faire. O. Ie te prouueray que nõ. Se deſdire d'vne mẽſonge eſt acte de vertu, à ſçauoir de repentence & de iuſtice, & eſt meſmes grãdement meritoire deuant Dieu & cõmandé de luy, & tu m'as confeſſé que acte de vertu n'engendre point deshonneur: deſtruire dõc ceſte meſchãte choſe, ſera ſãs infamie. N. Pourquoy dõc appelle lon ceux qui ſe ſont deſdis d'vne menſonge, perſonnes infames? O. Ils ſont infames, non pour ce qu'ils ſe deſdiſent, mais pour ce qu'ils auoient menty: comme vn larrõ ne faict point deshonneur à ſa race, pour

ce qu'il eſt puny, mais pour ce qu'il a cõmis acte digne de punition. Selon ta loy, il fauldroit perſeuerer en l'offenſe qu'on auroit faicte contre ſon prochain, car tu ne voudrois pas qu'on procedaſt à la deſtruction du menſonge, mais veux qu'on le conſerue touſiours en ſon entier, puis que c'eſt vn gentil-homme qui l'a dit. Et ainſi ta loy eſt contraire à celle de Dieu, par laquelle il nous eſt commandé faire repentence de noz fautes, & nous reconcilier à noſtre prochain auãt offrir noſtre don à l'autel, dont puis vous dire ce que noſtre Seigneur diſt autrefois aux Phariſiens, à ſçauoir, que par voſtre tradition du poinct d'honneur, vous rendez vaine & outrepaſſez la loy de Dieu. En oultre, elle eſt diabolique, car ainſi qu'on dit: Peché eſt choſe de fragilité, cõmune aux hommes, mais perſeuerer, eſt choſe diabolique. N. Ie trouue eſtrange tout ce que tu dis contre noſtre couſtume, & ne puis pourtant nyer, qu'elle ne ſoit cõtraire à la loy de Dieu. O. Non ſeullement cela, mais elle eſt merueilleuſement pernicieuſe aux hommes. Car ceſte perſuaſion imprimee en leur cerueau, les rend

Matt. 15.

ſi arrogãts & glorieux, qu'ils ne ſe veulẽt iamais rendre à vn raiſonnable appointement & reconciliation auec leur prochain, dont on voit les querelles des gẽtils-hommes eſtre immortelles, & quaſi irremediables: ou les querelles des autres Chreſtiens, qui n'ont point l'entendement corrompu de tel humeur, ſe vuident aiſement, ſur vne pinte de vin, au dit d'vn ou deux de leurs amis. Et partant ceux qui leur ont mis en la teſte telle fantaſie & apprins vne telle loy, leur ont fait vn grand tort, & leur ont moyenné vne grande ruine de leur vie & eſtat. Car ceſte perſuaſion empeſchant qu'ils ne ſ'accordent point, faict en oultre qu'ils cherchent le moyen de ſ'entretuer & ſe deſtruire l'vn l'autre. Auant que telle couſtume vint en noſtre pays, les gentils-hommes ſ'accordoient le plus aiſément du monde, & on n'oioit parler d'aucun meurtre ou querelle entr'eux, ainſi qu'on voit maintenãt. Dont ie maudy ceux qui ont introduit telle loy entre nous, & qui l'apprennent aux ieunes gentils-hommes, & eſtime que tu as perdu, & l'argent & la peine que tu as employé pour l'appren-

dre,& crains qu'elle ne te moyenne quelque iour la ruine de ta perſonne, & de ta maiſon. Le malheur des autres me faict douter du tien,puis que ie te voy proceder par vn meſme chemin, & voudrois bien t'auoir reduict au droict ſentier de vertu & d'honneur,comme i'eſpere le faire,puis que tu es Chreſtien,& que tu m'as promis deteſter toute loy contraire à celle de Ieſus Chriſt. N. Ie tiendray pour vray ma promeſſe, & vous m'auez deſia esbranlé ſur ceſte premiere perſuaſion que i'auois, croyant eſtre deshonorable ſe deſdire,car i'entends maintenant comment ſe doit entendre cela. O. Cõment l'entends tu? N. Ceſt ainſi: Se deſdire d'vne honneſte promeſſe,ou d'vne vraye parole eſt deshonorable & infame, mais faulſer vne meſchãte promeſſe,ou ſe deſdire d'vne mẽſonge, n'eſt aucunemẽt infame ſelon la verité,mais choſe honneſte & commandee de Dieu. N'eſt-ce pas ainſi que vous l'entendez auſſi? O. Ouy. Et partant ceux qui t'auoient dit en vne generalité,ſans faire aucune diſtinction des qualitez des promeſſes & paroles, que ſe deſdire eſtoit deshonneſte,eſtoient bien

loing de la verité. Tu entendras auſſi cõment il eſt vray ce qu'on dit en Normãdie, à ſçauoir, que ſans eſtre Nortman, on ne peult aller en paradis. Car le propre de Nortmans (dit-on) eſt ſe deſdire, mais ſans ſe deſdire on ne peult aller en paradis, il fault donc eſtre Nortmã, c'eſt à ſçauoir, en ſe deſdiſant des meſchantes paroles qu'on auroit dites, & des mauuaiſes promeſſes qu'on auroit faictes. Et c'eſt ainſi qu'il fault entendre le propre des Nortmãs eſtre ſe deſdire: car ils ne ſe deſdiſent q̃ des mauuaiſes choſes, ce qu'vn chaſcun eſt tenu de faire. N. Vous parlez bien à leur auantage, vn chaſcun ne vous croira pas en ceſt endroict. O. A leur danger ſoit, mais quant eſt de toy, ſois recors qu'il ſe fault deſdire touſiours du mal, & au bien eſtre cõſtant & ferme, en quoy giſt le vray honneur & nobleſſe. N. Ie voudrois que vous l'euſſiez ainſi perſuadé à tout le monde. O. I'entreprẽdrois trop, & me ſuffit le te perſuader, & aux autres qui ſont entierement Chreſtiens, & non de bouche & de nom tant ſeullement. Et pour ce faire ie veux que nous facions vne cõfrontation de ce que

tu as appris de la loy du poinct d'honneur, auec ce que la loy de Dieu nous cõmande, afin que voyant la contrarieté desdictes loix, tu renonce à l'vne, pour receuoir & tenir l'autre. N. Ie le veux bien. Et fil se treuue telle contrarieté que tu dis, ie promets de la renoncer incontinent. O. Premierement la loy de Dieu deffend toute prouocation, & toute parole iniurieuse qu'on puisse dire contre son prochain, tellement que appeler son frere Chrestien fol, est peché digne de mort eternelle, ainsi que dit nostre Seigneur en l'Euangile. N. Nostre loy estime vn homme vaillant, qui est hardy à prouoquer son homme en paroles, & qui ne craint point à luy dire en barbe, qu'il est mẽteur & sot. O. Dieu no° cõmande aymer noz ennemys & ne garder point nostre courroux cõtr'eux iusques à soleil couchãt. *Il estoit dict aux anciẽs*, dit le fils de Dieu, *Aymez voz amis & hayez voz ennemis, mais ie vo° dy, Aymez voz ennemys, faictes biẽ à ceux qui vo° hayẽt & priez pour ceux qui vous persequutent & calomnient: car si vous n'aymez sinon ceux qui vous ayment quel loyer aurez vous? Les payens & infideles en*

Matth.5.

Matth.5.

font bien autant. Voila la loy de Dieu. Dont auſſi l'eſcriture loue vn ſainct Eſtienne qui gardoit bien ce commandement, & vn Dauid, qui pouuant tuer ſon ennemy, luy pardõnoit & ſe repentoit d'auoir couppé ſeulement vne petite piece de ſa robe. N. La noſtre dit qu'il fault haïr ſon ennemy, ſe courroucer contre luy, & cõtre tous ceux qui nous nuiront, & retenir noſtre courroux iuſques à ce que nous ayons faict la vengeance à noſtre ſouhait, & plaiſir. O. Dieu dit, *Benefacite his qui oderunt vos.* Et ſainct Paul. *Si ton ennemy a ſoif, baille luy à boire, & s'il a faim, dõne luy manger.* Et par Moyſe il nous a commandé, que ſi trouuons l'aſne de noſtre ennemy tombé ſoubs ſon faix, qu'euſſions à le releuer. Et tant s'en fault qu'il nous permeiſt aucune vengence, que le ſeul ſouuenir de l'iniure à nous faicte, eſt bien eſtroictement deffendu. *Nec memor eris*, dit-il, *iniuriæ ciuiũ tuorum.* C'eſt à dire n'aiez point ſouuenãce de l'iniure de voz cõbourgeois & citoyens. N. La noſtre dit, qu'il fault chercher tout moyen de leur nuyre, s'ils ont ſoif qu'õ les empeſche de boire, s'ils ont faim, qu'õ leur oſte le pain de leur main,

Act. 7.
1. Reg. 24.
Rom. 12.
Prou. 25.
Exod. 23.
Leuit. 19.

ſi trouuõs leur aſne tombé ſoubs ſon faix que le laiſſiõs-là, ou que le plongiõs plus auant au bourbier, ſi on ne peult luy nuyre ne aux ſiẽs, à tout le moins qu'on n'oublie iamais l'iniure qu'il nous aura faicte. Et ceux qui feront ainſi ſont reputez dignes d'honneur & de gloire, mais ceux qui feroient comme ſainct Eſtienne, ou comme Dauid, ſeroiẽt reputez infames, faitards, nices, couards, & indignes d'aucun honneur, ou de tiltre de nobleſſe, dont on ſe mocque de ceux qui ne pourſuyuent la vengence, & qui ne cerchent le moien de nuire à leur ennemy. Au lieu donc de prier pour eux, ils emploient la lãgue à les iniurier & detracter, à les maul dire & infamer, à prier le diable de leur rompre le col. Que s'ils prient Dieu, ce ſera, afin qu'il luy plaiſe enuoier la foudre du ciel pour les bruſler, eux & tout le leur, ou biẽ faire ouurir la terre ſoubs eux pour les engloutir tout vifs, faire autrement eſt contre ladicte loy. O. Dieu deffend cercher ſa vengence de ſon authorité propre. Et tout ainſi qu'il ſe reſerue toute la gloire & honneur de noz vertus & bienfaicts, auſſi faict il la vengence des

Leuit.19. *Heb.10.* *Deut.32.*

maux qui nous ſont faicts. Dont nous trouuons trois choſes eſtre ſinguliere-ment reſeruées à Dieu : à ſçauoir la gloire, le iugement de cœurs des hommes, & la vengence des offenſes qu'on leur fait. De la premiere il eſt dit. *Gloriam meam nemini dabo.* *Eſa.42.* De la ſecõde, *Ego dominus, ſcrutans corda & renes.* *Hier. Heb.10.* De la troiſieſme, *Michi vindictam, & ego retribuam.* *Rom.12.* Et ailleurs *Mea eſt vltio, & ego retribuam illis in tempore.* *Deut.32.* C'eſt à dire, la vengence m'appartient, & ie leur retribueray en temps. Puis que Dieu dõc s'eſt reſerué la vengence, c'eſt grande preſomption aux gentils-hommes de la vouloir vſurper plus que les autres chreſtiẽs: ce qui ne leur eſt pas licite, nõ plus q̃ aux autres, pour ce que deuant Dieu il n'y a point d'acceptiõ de perſonnes, ainſi que dit l'eſcriture, mais celuy qui aura fait iniure, receura ce qu'il aura iniquemẽt fait quel qu'il ſoit. N. Selon noſtre loy, il y a grande acception de perſonnes, car à vn gentilhomme elle permet cercher ſa vẽgence & deffendre ſon honneur, auſſi bien que Dieu deffend le ſien, & veult qu'il prefere ſon honneur & ſa vengence à toute autre choſe, meſmes à Dieu & à

Rom.2. *Deut.10.* *Act.10.* *Coloſſ.3.*

ſon ame. Car l'ame & l'honneur tout vn, ſelõ eux : & pour ce que ne ſe venger eſt contre leur honneur, il fault qu'ils cerchent à toute oultrance leur vengence, autrement ils ſeroient deshonnorez & infamez deuant tout le monde. O. C'eſt choſe fort eſtrange qu'entre les chreſtiẽs garder la loy de Ieſuchriſt ſoit reputé à deshonneur, & l'oultrepaſſer emportaſt le ſupreme degré de nobleſſe & d'honneur, veu que les Payens meſmes & autres infideles, qui n'auoient aucune cognoiſſance du vray Dieu, mais ſuyuoient ſeulement l'inſtinct de la loy de nature, ont eu en grand honneur & eſtimation ceux, qui ſans auoir expres commandement de Dieu, faiſoient bien à leurs ennemys, & ſe deportoient de faire la vengence, neãtmoins, qu'ils euſſent le moyẽ de la faire. Entre les autres Cicero pere d'eloquence, a grandemẽt loué vn Iulius Ceſar, pour ſa clemence & miſericorde, qui le rendoient prompt & volontaire, à pardonner & oublier les iniures & offenſes à luy faictes. Duquel dict Plutharque, qu'il eſcriuoit à ſes amis à Rome, apres la victoire qu'il auoit eu contre Pompeius,

Plutarque en la vie de Ceſar.

que le plus grand & le plus doux fruict qu'il receuoit de sa victoire, estoit qu'il sauuoit tous les iours la vie à quelques vns de ses citoyens, qui auoient porté les armes contre luy. Dont ledict Cicero, nonobstant qu'il fust doüé de plusieurs grandes & heroïques vertus, si ne l'a il tãt loüépour aucune qu'il en eust, cõme pour sa clemence, de laquelle il dit en ses offices, Que rien n'est plus louable, ny plus appartenant à vn grand & illustre personnage que placabilité & clemence, de laquelle dit aussi Quintilien, Ceste-cy (dit-il) est la plus renommee vertu, ceste est la moderation de son courage qu'on doit prendre, c'est à sçauoir, vaincre son ire, & parmy les haynes se souuenir qu'il est hõme: Autant en disent les autres Philosophes, Orateurs, & Hystoriographes, lesquels d'vn commun consentement louẽt beaucoup ceste vertu de clemence, & ceux qui en ont excellé. Dont auec vn Iulius Cesar, qui rien plus aisémẽt n'oublioit que les iniures, ils recommandent vn Augustus Cesar, qui pardonna à Lucius Cinna, qui auoit coniuré sa mort, vn Cicero qui deffendit celuy qui pour pro-

Decl. 8.

Plutarque en ses Apopht.

curer ſon exil ſe porta ſon accuſateur: vn Philippe de Macedone, qui quand on le ſollicitoit de ſe vẽger d'vn Prince de ſon royaume, q̃ mal parloit de luy, ne fit ſinõ eſpier l'heure, q̃ ledit Prince eut a faire de quelque choſe pour la luy enuoyer, dont aduint qu'en luy biẽ faiſant il deuint d'ẽnemy qu'il eſtoit, à eſtre le plus feal & parfaict amy qu'il euſt par apres en ſon royaume. Et partant Valere dit, que les iniures ſe vainquent plus honneſtement par beneficence, que par reuenge de mutuelle hayne. Ie pourrois produire pluſieurs autres teſmoignages & exemples des Rois, Philoſophes, & Orateurs, Payẽs, leſquels ont dit eſtre le plus honorable vaincre le mal par bien, que taſcher à ſe venger de ſes iniures. Ce que ie dy, affin qu'on ne trouue point eſtrange, ſi noſtre Seigneur nous a commandé aymer noz ennemis, & leur bien faire, & ſi nous diſons cela eſtre plus honorable, que ſuyuant les loix de voſtre poinct, ne taſcher qu'à nous venger, & à rendre le mal pour le mal. N. Ces philoſophes la parlent biẽ ſagemẽt, mais au temps qui court, auquel on voit ceux là eſtre mocquez, qui ſe portent

tent ainſi qu'ils enſeignent, on ne les eſ-couteroit point. Et ſi les Chreſtiens ne veulent croire au fils de Dieu meſme, cõment croyront ils à ceux là? O. A tout le moins on voit voſtre loy eſtre contraire non ſeulemẽt à la loy Euangelique, mais auſſi à la loy de nature. Or venons encore à voir la difformité d'icelle à ladicte loy. Le fils de Dieu veult que nous apprenions de luy à eſtre doux, humbles, humains, gracieux, & benings. N. Mais le temps eſt venu, auquel il n'eſt plus honorable eſtre ſon imitateur, ains qu'on ſe mocque de ceux, qui le ſuyuent, & qui veulent eſtre humbles & gracieux: tellement que les ſuperbes, fiers, & arrogants, les gens cruels & inhumains, les furieux & vindicatifs ſont les plus honorez du mõde, ſi qu'il eſtime pl^{e} les imitateurs des beſtes ſauuages que du fils de Dieu. Dõt ceux q̃ veulẽt acquerir hõneur & gloire en ce monde, ſe donnent garde d'eſtre ſemblables à luy en ſes heroïques vertus. Et partant nous autres gentils-hommes, voyãts que ceux qui ſont fiers, haultains, ſuperbes, terribles, furieux, implacables, comme les autres beſtes des champs &

foreſts, eſtoient plus honorez, eſtimez, & priſez, & meſme ſeuls couchez au nombre des preux & vaillants, nous ſommes reſoluz de delaiſſer icy l'imitatiõ de Dieu pour faire parler de no°, & acquerir ainſi honneur. Car y a il auiourd'huy au mõ de gens plus meſpriſez, plus mocquez & vilipendez, que les gens de bien, & ceux qui ſont ſoigneux de viure ſelon la loy de Dieu? Ce n'eſt pas donc ſans cauſe que nous oublions icy la loy de Dieu, pour garder noſtre tradition. O. Comment qu'il en ſoit de la raiſon que tu allegues, que vous auez de delaiſſer la loy de Dieu (car ie ne veux pas m'arreſter maintenãt, pour ſçauoir ſi elle eſt bonne ou non) à tout le moins tu as confeſſé voſtre tradition eſtre contraire à la loy de Dieu. N. Il eſt vray, mais nous auons quelque apparence de raiſon de la delaiſſer maintenant. O. Ta raiſon n'eſt pas ſuffiſante, & encore qu'elle euſt quelque apparence de bonté, ſi es tu tenu par la conditiõ de noſtre diſpute, & par ta promeſſe, de renoncer à ceſte voſtre tradition du poinct d'honneur, puis que tu as confeſſé qu'elle eſt cõtraire à la loy de Dieu. Que

si tu ne veux garder ta promesse, tu feras contre ta tradition mesme. Et ainsi ie te tiens maintenant pris. Car soit que tu vueilles garder la loy de Dieu, soit que tu vueilles garder la traditiõ de vostre poĩct d'hõneur, tu es tenu de renõcer à ce faux honneur, qui t'a tant cousté à apprendre. N. Ie me voy vrayment prins par mes paroles mesmes, & ne sçaurois eschapper sans confesser ce que ie nyois au commẽcement, à sçauoir que nostre tradition est cõtraire à la loy de Dieu, & suis prest de la renoncer, ainsi que suis contrainct pour garder ma promesse: mais ie vouldrois pour me le persuader d'auantage, qu'il vous pleust deduire plus amplemẽt la contrarieté que vous trouuez entre la loy de Dieu & nostre-dict poinct, & les abus & maux qui s'ensuyuent à nostre tradition, afin que ie sçache rendre raison à mes compagnons, quand ils me demanderont pourquoy c'est que ie l'auray delaissee, apres auoir tant despendu pour l'apprendre, car peult estre que ie les persuaderay a faire comme moy. O. Il n'en fault point doubter, que ce que nous auõs dict iusques a present, ne suffise pour

perſuader tout bõ Chreſtiẽ à la renõcer, mais à ceux q̃ preferẽt ce mõde auec ſes vanitez à la gloire de Dieu, & à ſon hõneur, difficilemẽt & à grand' peine pourroit on iamais les perſuader à delaiſſer leur abus & folie tant enracinee en leur cœur. Mais pour ce que ſont encore pluſieurs, ainſi q̃ ie croy, qui ſont auſſi affectez à la loy de Dieu q̃ toy, ie prendray la peine à deduire mes autres raiſons, q̃ i'ay pour l'auoir en horreur, eſperant que noſtre labeur ne ſera pas vain. Et a ce qu'il ne ſemble a perſonne que ie t'aye faict renoncer à telle tradition ſans bonnes & iuſtes cauſes, ce ſera à toy de me reſpõdre franchement, & a me propoſer leurs raiſons pour les confronter aux noſtres, afin qu'on voye leſquelles ſont les meilleures, & qu'on puiſſe deſcouurir toute l'ordure d'erreurs, de vices & de maux, que voſtre tradition couue, ſoubs l'honneſte nom d'honneur & de nobleſſe. N. Ie le feray volontiers, & pourſuiuez hardiment voſtre propos. Car pour aduerſaire que i'eſtois au parauant à voſtre opinion, vous m'aurez doreſnauãt attentif & docile auditeur & diſciple. O. Ie ne

veux pas que tu ſois ſi docile diſciple, que tu ne propoſe tout tãt que tu ſçais qu'ils ont de raiſons pour approbation de leur loy. Et premierement dy moy ſ'ils t'ont iamais allegué aucun texte de l'eſcriture ſaĩcte, pour luy dõner luſtre & apparẽce d'honneſteté? N. Nenny, ains pluſieurs d'eux ſçauent bien qu'il n'eſt pas licite ſel'õ l'eſcriture faire ainſi, mais pour ſuyure le monde, ils ne ſarreſtent point à cela. O. Et partant ie te dy, qu'ils ſont en cela pires q̃ les heretiques, leſquels ne mettẽt iamais aucũ erreur ſus, ſans trouuer quelque couleur & authorité de l'eſcriture, pour luy donner apparence de verité, & ceux qu'ils ſeduiſent, ne ſe laiſſeroyent ia perſuader tels erreurs, ſans ouyr quelque allegation de l'eſcriture. Car c'eſt ſigne d'vne grande legereté & inſtabilité en la foy, quand ſans authorité de l'eſcriture on renonce à la foy & loy, que nous cognoiſſons eſtre fondees en icelle. Mais dy moy, n'ont ils point allegué quelque loy ciuile ou canonique, ou quelque edit Royal, par lequel on leur permette telle façon de faire, & d'acquerir honneur? N. Ie n'en ay iamais ouy alleguer aucu-

ne,ains ay ouy plusieurs edicts auoir esté faicts par les Rois au passé, pour prohiber & deffendre les ports d'armes, que nous faisons en poursuiuant les querelles, qui s'engendrent pour le faict de nostre poinct. Mesmes nostre Roy Treschrestien CHARLES, IX. de son nom, a par edict expres deffendu prendre les armes pour s'entrechercher à l'occasion des démentis, qui est le plus fascheux poinct de nostre traditiõ, & sur lequel sont fondees principalement toutes noz querelles. O. Ie le sçay bien. Dont aussi voudrois faire imprimer ledict edict quand & quand nostre present discours, pour luy donner plus d'authorité enuers tous les subiects de nostre Roy, specialement enuers les Nobles, qui ont esté de tout temps ses obeissants & fideles subiects, & le seront tousiours à l'aduenir, s'ils veulent estre imitateurs de la vertu de leurs ancestres, qui mettoient leur premier poinct d'honneur en obeissance à Dieu & à leur Roy, cõme vostre traditiõ le met sur vne desobeisãce à Dieu & au Roy, pour ce q̃ pour la suiure, il fault desobeir à l'vn & à l'autre, comme nous le deduirõs encore d'auantage. Car elle soustient tout le cõ-

traire de ce q̃ Dieu no° à dit, & enſeigné par ſon Euãgile cõme pour exẽple l'Euãgile dit q̃ les pacifiques ſont heureux. Et voſtre traditiõ du poĩct q̃ dit elle de cela? N. Elle dit qu'ils ſõt pluſtoſt malheureux & miſerables, pour ce qu'on les meſpriſe en ce mõde, & qu'ils ont beaucoup à endurer des autres. O. Si eſt-ce q̃ nõ ſeullemẽt ils ſont heureux au regard de la vie future, mais auſſi quant à la felicité tẽporelle. Car vn hõme pacifique ne trauaille point à porter les armes pour la deffenſe & ſeureté de ſa perſonne, pource que n'ayant offenſé perſonne, il ne doute de riẽ. Il n'a point peur d'eſtre empoiſonné, blecé, ou tué. Il va en ſeureté par pays n'ayant aucun ennemy. il dort a ſon aiſe, chantant auec le Pſalmiſte. *En paix en cela meſme dormiray-ie & repoſeray.* Au contraire les iracondeux, les perturbatifs & impatiens, ſont melancholiques & touſiours triſtes, dont auſſi ils viuent peu. Car comme dit le Sage, *Vn eſprit triſte, deſeiche les os, & l'eſprit ioyeux rend l'aage fleuriſſant, & vn cœur aſſeuré c'eſt vn banquet continuel.* Et à la verité, vn homme quereleux eſt en continuel ennuy, ſoucy, faſcherie, triſteſſe,

Pſal. 4.

Prouer. 17.

crainte, ie me raporte à ceux qui en ont eu l'experience, s'ils veulent confeſſer la verité. Il eſt donc bien miſerable qui n'eſt pacifique: & au contraire qui l'eſt, eſt biẽ heureux en ce monde & en l'autre. N. Voſtre raiſon eſt bien vraye, & ie ſçay par experience que celuy qui eſt en querelle, eſt en continuel ennuy, dont la paix eſt la plus conuenable. Si eſt ce qu'a cauſe qu'au iourd'huy le mõde ne parle que de ceux qui hantent la guerre, ou ſont querelleux, les gentils-hommes ayment mieux la guerre & les querelles, que la paix, comme occaſion de faire voir leur vaillantiſe & force, & d'acquerir ainſi hõneur. Ne voyez vous point comment au temps de guerre ceux de la ſuitte du Poinct, ſont treſtous ioyeux, & au temps de paix ils ſont triſtes & mornes, & ſi eſtonnez, comme s'ils ne ſçauoiẽt de quel bois faire fleches? En temps de guerre chaſcun a le moyen de ſ'auancer, l'vn ſera Capitaine, l'autre Lieutenant, l'vn Sergent de bande, l'autre Portẽſeigne, & en temps de paix on n'a pas tel moyen d'acquerir honneur: dont il ſemble que les guerroyeurs & non pacifiques, ſoient les

plus heureux. O. Helas quel heur, qui ſengendre de la miſere d'autruy! Ie ne veux pas dire pourtãt que ceſt appetit & deſir d'honneur empreint au cœur des gentils-hommes, ne ſoit fort bonne choſe. Car comme on dit communement, *Honor alit artes*, ceſt à dire, honneur nourrit les arts, ainſi il nourrit auſſi la vertu, & la vaillantiſe des illuſtres perſonnages: & ie ne trouue pas vn homme aſſez noble, ſ'il n'a deſir d'acquerir honneur. Et c'eſt choſe auſſi neceſſaire & vtile pour la conſeruation de la republiqne, que ceux qui hazardent la vie pour la deffenſe de la patrie, & en toute iuſte cauſe, ſoient honorez par deſſus les autres, pour ce qu'ils preferent la vertu & le bien commun, à leur propre vie. S'il eſtoit en mon pouuoir, ie voudrois conſacrer les noms de tels perſonnages à vne immortalité, mais ie veux ſeulement dire qu'il fault reigler ceſt appetit d'honneur ſous les reigles de la loy de Dieu, & de la loy de nature, afin qu'on n'eſtime pas celuy là eſtre honneur, qu'on acquiert par moyens illicites & prohibez. Ie ſuis bien aiſe de voir ceſte allegreſſe és cœurs

des ieunes gentils-hommes, qui les faict meſpriſer les dangers de la guerre, & oublier leurs plaiſirs & aiſements, pour en faiſant ſeruice, à Dieu, à leur Roy, & à la patrie, acquerir vray honneur, & c'eſt vn vray ſigne de nobleſſe, que ne s'eſtonner point, & ne craindre point tels dangers & perils, mais ie voy tel deſir d'honneur, s'eſtre tellement desbordé hors les limites de raiſon & d'hõneſteté, qu'il eſt pluſtoſt auiourd'huy cauſe de la ruine de la patrie, & de ceux la meſmes qui le cerchent, que d'aucun bien, ne commun, ny particulier. Et ie dy que tout ainſi que ceux qui reglent ce deſir d'honneur par raiſon, ſont dignes d'honneur, & de memoire perpetuelle de leurs noms, ainſi ceux qui ne le reglẽt point par vertu, ſont dignes de vitupere & deshonneur. En iuſte guerre, en iuſte querelle, on peult acquerir vray honneur, quand on procede ſelon les loix & commandemens de Dieu, & de noz capitaines. Et partant vn ſoldat, qui contre le commandemẽt de ſon capitaine va combattre l'ennemy, encore qu'il auroit victoire, ſi ſera il blaſmé & vituperé & puny, & non pas

honoré, pour ce qu'il a outre-passé les loix de la discipline militaire. Dont nous lisons de certaīs Empereurs des Romaīs qu'ils ont faict mourir leurs propres enfans qui retournoiēt victorieux de la defaicte des ennemis, pour ce qu'ils auoiēt combattu contre les loix de la discipline militaire, comme *Manlius Torquatus, & A Posthumius*. Que si entre les Payens & Infideles, on ne donnoit aucun honneur à ceux qui combatoient sans commandement, ou contre les commandemens de leurs Capitaines, il est plus que raisonnable qu'entre les Chrestiens on ne donne aucun honneur à ceux qui combattēt & querellent leur prochain, contre les commandemens de nostre grand Capitaine Iesus Christ, ou contre les edicts & commandemēs des Rois, qui ont eu de Dieu l'vsaige de l'espee pour deffēdre les bōs, & en punir & faire vengence des meschans, qui troublent la paix & tranquilité des societez des hommes. Car qui peruertit tel ordre, s'acquiert damnation, ainsi que dit sainct Paul. Dont les bons Chrestiens ayment mieux endurer patiēment vne iniure à tort, que pour se vē-

Tite Liue lib. 4. Dec. 1. Val. M. l. 2. c. 2. Front. l. 4. c. 1.

Rom. 13.

ger troubler & peruertir tel ordre, que Dieu a eſtably. N. Tout ce que vous dites eſt fort bien fondé en raiſon & en authorité, mais ie ne ſçay comment on le pourroit iamais perſuader aux gentils-hommes. Commẽt voudriez vous qu'vn gentil-homme enduraſt vne iniure ou offenſe d'vn vilain, ou d'vn gentil-homme ſans ſe deffendre & ſe venger, & ſans chaſtier celuy qui l'a faicte? O. Ie reſponds à cela, que nous pourrions auoir pluſieurs conſiderations ſur ceſte queſtion, ſelon les circonſtances de l'iniure: Car ou lon faict violence à l'homme en ſon corps & en ſes biens, ou on l'offenſe ſeulemẽt par paroles en ſon honneur. En la violence qu'on luy faict pour luy oſter la vie ou les biens, il peult licitement ſe deffendre, & repouſſer par force ladicte violẽce. mais apres la violence paſſee, il ne luy eſt pas licite d'aller luy-meſme faire la punition de celuy qui l'a offenſé, mais il doit auoir recours aux Magiſtrats ordinaires. Car la iuſtice qu'il feroit pour ſoy-meſme, eſt à bon droict prohibee, comme ſuſpecte de trop de faueur qu'vn homme tranſporté d'ire ou d'amour, porteroit à

ſoymeſme en ſa propre cauſe, qui le feroit exceder en la punitiõ de ſon iniure. Et partant nous liſons de Platon, comment eſtant courroucé contre ſes ſeruiteurs, il les faiſoit punir par quelque autre, doubtant exceder par courroux les limites de iuſtice. Quãt eſt de l'iniure verbale, elle n'eſt pas ſi grande qu'vn hõme vertueux ne la puiſſe contemner, & attẽdre à faire la vengeance par le legitime magiſtrat. Et quant à ceſte-cy, il me ſemble que c'eſt grande cruaulté oſter la vie à vn homme pour ne pouuoir endurer patiemment vn dementy, ou vne legiere parole, qui va auec le vent. N. Mais la iuſtice ne faict pas ſon deuoir: ou il me couſtera plus à pourſuyure mõ ennemy, que ie n'auray receu d'offenſe, ſpecialement auiourd'huy, qu'on dit de la iuſtice de France, qu'elle eſt *rara*, *chara*, *tarda*, c'eſt à dire, rare, chere, & tarde ou longue. Car, ou lõ ne fera pas iuſtice de celuy qui m'a offenſé, ou ſi on la faict, on ſera long tẽps à attendre, & on me la vendra bien cher. O. Vous alleguerez autant que vouldrez, le peu de deuoir que font les magiſtrats, mais vous ne pourrez iamais con-

clure, qu'vn hõme puiſſe vſurper de ſoy l'vſage de l'eſpee, ſans auoir eu l'authorité d'enhault, & il vault mieux auoir le nez morueux, que eſtre du tout ſans nez, ainſi vault il mieux auoir des magiſtrats faiſant mal leur deuoir, q̃ eſtre du tout ſans nul. Car plus de maux ſ'enſuyuroient, vn chaſcũ vſurpãt l'office du magiſtrat, que ne pourrions iamais auoir en endurant quelques vns mauuais, pource que cõme il y en a plus de fols que de ſages, & plus de meſchans que de gens de bien: ainſi au lieu d'vn ou deux meſchants iuges & magiſtrats, nous en aurions vne infinité, & ce ne ſeroit pas nous mettre en liberté que les oſter, mais nous en procurer vne plus grande ſeruitude, ayants autant de magiſtrats qu'il y auroit de gens qui vouluſſent vſurper l'vſage de l'eſpee, qui ſeroient de tant plus à craindre, que pour faire vengence, chaſcun de celuy qui l'a offenſé, nul n'enſuyuroit plus aucune loy & ordre de iuſtice, mais ſeulement l'impetuoſité de leur ire, cholere, & fureur, aueugles conducteurs de leurs maiſtres. Et partant ie conclud, qu'on feroit vn grand tort à la republique & ſocieté des

hommes, si on leur ostoit les Magistrats, & si on n'ensuyuoit la police des loix, pour les regir & gouuerner. Dont non sans cause sainct Paul commande estroitement sur peine de damnation, qu'on obeisse aux Magistrats, & qu'on garde l'ordre de la police estably de Dieu par ses ministres de Iustice. N. Mais si la iustice me faict tort, & me commande mettre à mort sans cause, ou à perdre mes biens, l'endureray-ié patiemment? Ne me sera il pas licite de tuer le iuge qui me fait iniustice? O. Il ne t'est pas licite de le tuer ou violer, mais il fault que tu portes patiemment ta condemnation, afin de ne troubler la republique, & afin de n'estre cause que tel mal ensuiue de ton exéple, qu'vn chascũ voulant faire le mesme, nul iuge ne fust plus en seureté de sa personne, & ainsi on ne trouuast aussi nul qui vouluſt prendre telle charge de gouuerner & iuger les hommes. N. Cela sera fort dur à entendre à toute la noblesse. O. Non pas à ceux qui sçauent & entendent que vault ce commandement de la loy de nature, qui dit, *Pugna pro patria*. Par lequel on nous dit, que deuons

Rom. 13.

Caton.

abandonner noz biẽs & noſtre vie pour l'vtilité de la patrie, & pour ſa conſeruation, laquelle n'eſt pas en moindre dãger de ſa ruine & perdition de l'ennemy exterieur, qu'on repoulſe par force en combattant vaillamment, qu'elle eſt de l'ennemy interieur, qui par quelque façon que ce ſoit, pour la conſeruation de ſon bien particulier, eſt cauſe de la perdition du commun, en y mettant vn trouble & deſordre par ſa mutination & ſedition. Et c'eſt vne vertu veritablemẽt heroïque & digne d'vn noble cœur, meſpriſer le ſien & ſa vie, ou la cõſeruation de la patrie l'exige. Et tel reſpect auoit autresfois vn Torquatus, quand il meit ſon cher fils à mort qui retournoit victorieux de la defaicte des ennemys. Car l'amour qu'il portoit à ſa patrie, ſurmontoit en luy l'amour qu'il portoit à ſon treſcher, & treſuaillãt fils. *Nam maluit pater carere forti filio, quàm vt reſpublica careret diſciplina militari, ſine qua conſeruari non poterat.* ainſi qu'il eſt eſcrit de luy: c'eſt à dire, il aymoit mieux eſtre priué de ſon vaillant fils, pluſtoſt que la republique demouraſt ſans la diſcipline militaire, ſans laquelle elle ne pouuoit

Val. lib. 2. cap. 2.
Frontinus lib. 4. c. 1.

uoit à eſtre cõſeruee. Ce pere la en faiſãt tel acte, ne te ſemble il point qu'il cõbattoit pour ſa patrie? N. Ie n'entends point cõment il ait combattu pour ſon pays en puniſſant de mort ſon fils vaillant Cheualier, lequel viuant pouuoit à l'aduenir faire beaucoup de ſeruice à la republique. O. Ie te dy donc qu'il combattit plus en tel acte pour ſa patrie, qu'il ne feit oncques au parauant contre aucun exterieur ennemy. Car icy il combattoit contre ſon couraige, & contre l'amour naturel qu'il portoit à ſon fils, preferant à iceluy l'amour du bien public, lequel il voyoit intereſſé, ſi par l'impunité de ſon fils, l'ordre de la diſcipline militaire fuſt troublé, ou puerty a l'aduenir, par ſõ mauuais exemple. Que ſ'il euſt eu la foy, pour cõſacrer ce ſiẽ acte à Dieu, & le faire aggreable à luy, il euſt approché de pres à la vertu d'Abraham, qui pour obeir à Dieu voulut ſacrifier ſon propre fils. Mais pour reuenir à noſtre propos, il fault que vn homme vertueux & de noble cœur, preferé touſiours le bien commun à ſa vie, & a ſes biens particuliers, & pour ce que la conſeruation de l'eſtat politic eſt

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

vn bien commun, vn homme vertueux endurera la mort patiemment, encore qu'il feuſt innocent, pluſtoſt qu'eſtre occaſion de ſedition ou d'aucun trouble en la republicque, dont noſtre Seigneur ne vouluſt point permettre que ſainct Pierre le deffēdiſt, pource que c'eſtoit de par les magiſtrats qu'on eſtoit venu le prendre, & il ne vouloit pas laiſſer aux ſiens aucun exemple de ſedition ou rebellion contre leurs ſuperieurs & iuges. N. Ce que vous dictes eſt fondé en grande raiſon, mais quelle recompenſe aura lon pour endurer ainſi patiemment la mort par vn faux iugemēt, afin de ne troubler par noſtre reſiſtence la iuſtice? O. Tu ſeras heureux en ce faiſant, car par telle patiēce tu acquerras le royaume des cieux, teſmoing Ieſus Chriſt meſme, qui a dit.

Matth. 5. *Beati qui perſecutionem patiuntur propter iuſtitiam, quoniam ipſorum eſt regnum cœlorum.*
1. Pet. 3.

C'eſt a dire, Bien heureux ſont ceux qui endurent perſecution pour iuſtice, car le Royaume des cieux eſt à eux. Ce que i'entend, non ſeulement des martyrs qui ont enduré la mort pour leur iuſtice & innocence, mais auſſi de ceux qui pour

la conſeruation de la iuſtice, & pour ne troubler la tranquillité de leur republicque, ſont contents d'endurer la mort qu'ils n'ont pas meritee. Ie ne douteroie nullement de renger tels au nombre des martyrs. Dont les Chreſtiẽs, qui ont oultre l'exẽple des Payẽs, la certaine ꝓmeſſe du royaume des cieux pour leur patiẽce, ont dequoi aſſeurer leur courage, s'il leur aduient de tomber en tel endroict. Mais les Chreſtiens de noſtre temps, ne ſont gueres eſmeuz pour les promeſſes de Dieu, dont ils ſont deuenuz ſi impatiens, qu'ils ne peuuent, ou pluſtoſt ne veulent rien endurer contraire à leurs deſirs, paſſions & affections, pour acquerir ſi grãds biens. N. Cela eſt vray. Dont nous oyons ceux qui ſont affligez ſans leurs demerites, ne pãſants à ceſte recõpenſe promiſe de Dieu, ne vouloir pas endurer leur affliction patiemment, allegants leur innocence, & diſants qu'ils l'euſſent patiemment enduree, ſi le faict qu'on leur impoſe euſt eſté vray, comme aymants mieux endurer pour leurs faultes & pechez, que pour vertu & innocence. O. Ceux là parlent ſottement, comme aymants mieux

1. *Pet.3.* eſtre meſchants que gens de bien, contre leſquels dit S. Pierre, Qu'il vault mieux eſtre affligez en bien faiſant, ſi la volonté de Dieu le porte, qu'en mal faiſant. Dont il exhortoit les Chreſtiens d'eſtre de bõne & honneſte conuerſation, pour ne tõber en ce deshonneur que d'eſtre mis à mort, non pour leur innocẽce, mais pour leurs crimes. *Mes chers freres,* dit-il, *ie vous*

1. *Pet. 2.* *ſupplie comme eſtrangers & voyagers, abſtenez vous des deſirs charnels, qui bataillent contre l'ame, ayant voſtre conuerſation honneſte entre les Gentils, affin qu'en ce qu'ils detractent de vous comme des malfaicteurs, ils glorifiẽt Dieu au iour de la viſitation, vous eſtimants par bonnes œuures. Soyes donc ſubiects à tout ordre humain pour l'amour de Dieu: ſoit au Roy, cõme au plus excellent & ſuperieur: ſoit aux gouuerneurs, comme aux enuoyez de par luy a la vengeãce des malfaicteurs, mais à la louange de ceux qui font bien. Car telle eſt la volonté de Dieu, qu'en faiſant biẽ vous faciez taire l'ignorance des hommes fols.* Or pource que ſainct Pierre en ce texte confirme l'ordre Politique, & l'authorité des magiſtrats, & deffend toute ſeditiõ qui eſt maintenãt propre aux heretiques & à pluſieurs autres, nous mettrons icy

tout ſon texte, auquel eſt declaré l'ordre de viure, que les vrays Chreſtiens doiuent garder obeiſſants aux magiſtrats & ſeigneurs, à chaſcun ainſi qu'il a domination ſur nous. Car il preuoyoit bien que pluſieurs faux Chreſtiens deuoient abuſé du nom de liberté Chreſtienne, pour couuerture de leurs ſeditions & deſobeiſſances contre les ſuperieurs, & pour couurir les troubles qu'ils ſuſciteroient en la Chreſtienté couuertes du ſainct nom de religion. Et pourtant il dict, *Comme eſtants en liberté, & non point comme ayants la liberté, pour couuerture de malice, ains comme ſeruiteurs de Dieu. Portez*, dit-il, *honneur à tous. Aymez la fraternité. Craignez Dieu. Honorez le Roy. Vous ſeruiteurs, ſoyez ſubiects en toute crainte à voz Maiſtres, non ſeulemẽt aux bõs & humains, mais auſsi aux rigoreux & mauuais. Car cecy eſt aggreable, ſi aucun endure faſcherie à cauſe de la conſcience qu'il a enuers Dieu ſouffrant iniuſtement. Autrement, quelle louãge eſt-ce, ſi vous eſtes batus de ſoufflets pour auoir failly, & vous l'endurez? Mais ſi en bien faiſant, vous ſoyez toutesfois affligez, & l'endurez, certes cela eſt aggreable deuant Dieu.* Voila ce que dit ſainct Pierre de ceux qui

endurent pour leurs pechez, & de ceux qui endurent pour iuſtice & innocence. Car celuy ſeul eſt digne d'honneur & de louange, & aggreable à Dieu, qui endure pour iuſtice. Et partãt il s'enſuit que ceux là parlent ſottement, qui diſent qu'ils ſeroient contens d'endurer la peine, s'ils l'auoient meritée: car c'eſt tout le contraire qu'ils doiuent dire, & qui eſt vray. D'icy s'enſuit auſſi, que tout port d'armes que les ſeigneurs font pour venger leurs iniures, en delaiſſant l'ordre eſtably par les magiſtrats, eſt contre l'ordonnance de Dieu, & pourtant digne de reproche, vitupere & deshonneur, comme choſe indigne d'vn Chreſtien, & deffendue de Dieu, qui veult ſur toutes choſes que les Chreſtiens ſoient pacifiques & humains, nõ querelleux ou ſeditieux. Dõt tu peux voir les traditions de ton Poinct d'honneur, eſtre directement cõtraires aux ordonnances de Dieu & de ſes Apoſtres.

N. Ie ne puis nyer cela, & ſuis aiſe de le ſçauoir & entendre ſi amplement, afin de rendre raiſon à mes compaignons du delaiſſement de telle loy. Mais ie voudrois vous ſupplier que vo⁹ ne ſortiſſiez point

si toſt hors ce propos, à ce que ie puiſſe entendre comment peult vn homme eſtre heureux en endurant pour iuſtice, & que vaut à dire ce mot de *iuſtice*, car les heretiques ſe ventent de leurs martyrs, & les couchẽt au nõbre des heureux, pource qu'ils ont eſté bruſlez ou penduz, ou autrement executez par iuſtice. O. Ce n'eſt pas ſans cauſe que noſtre Seigneur n'a pas ſeulement dit, *Bien-heureux ſont ceux qui endurent*, mais il a adiouxté, *Pour iuſtice.* c'eſt à dire, pour iuſte cauſe. Car autremẽt les brigands & voleurs qu'on rompt ſur la rouë, les larrons qu'on pend, & leſdicts heretiques qu'on bruſle, ſeroiẽt auſſi heureux. Mais noſtre Seigneur ne dit pas que la peine & perſecutiõ qu'on endure, rende l'homme heureux, mais la bonté & iuſtice de la cauſe pour laquelle on eſt perſecuté. Si la peine rendoit l'homme martyr & heureux, les diables d'enfer, & tous les damnez pourroient eſtre dits martyrs & heureux. Et par ce les heretiques n'ont aucun lieu de ſe glorifier és peines qu'ils ſouffrẽt pour ſouſtenir leurs erreurs, ſciſmes, hereſies & ſeditiõs, car ce n'eſt point pour iuſtice qu'ils endurent, mais pour

leur iniuſtice pour leurs meſchancetez, & pechez. Mais les bõs Catholiques, qui portent patiẽment les perſecutiõs & calomnies des heretiques & des tyrãs, ſont heureux, pour-ce que leur cauſe eſt iuſte & bonne. Autãt di-ie de ceux qui aymẽt mieux endurer vne iniure à eux faite par leur prochain, ſans ſe venger, que pour ſe venger renuerſer l'ordre de la police, & deſobeir aux magiſtrats, qu'iis en ſont heureux, car à eux appartient le Royaume des cieux. N. Mais que direz vous des heretiques qu'on voit endurer ioyeuſement & volontairement la mort, comme ſ'ils eſtoient aſſeurez de ſemblable recompenſe que les vrays martyrs? O. Il ne faut ia s'esbahir pour tout cela. car le diable a eu touſiours des ſinges pour ſe deſguiſer en vrais ſeruiteurs de Dieu, comme il ſe transfigure luy-meſme en Ange de lumiere, dont il n'eſt pas merueille ſi ſes miniſtres auſſi ſe transfigurent en miniſtres de Dieu, & ſes martyrs en ceux de Dieu. Le diable eſt grand ouurier pour deceuoir les hommes, lequel quand il les a enſorcelez & enchantez à aymer quelque choſe, les rend quand & quand tout

volontaires à endurer la mort pour icelle. Ainsi voit on les amoureux pathiques volontaires à mourir pour leurs amies, les larrõs & voleurs pour leur capitaine, les brigands & pirates pour auoir le biẽ d'autruy, les Turcs, Iuifs, & Payens, pour leurs superstitions & erreurs. mesmes qui plus est, il fait à plusieurs se tuer eux-mesmes, se pẽdre, se precipiter & noyer. L'on ne se doibt donc esmerueiller s'il faict à ces pauures abusez souffrir la mort pour l'amour affecté qu'ils portent à leurs opinions & heresies, lesquelles ils ayment tant & ydolatrent, qu'ils se couroucent contre ceux qui ne les reçoiuent pour diuines. mais il a mis d'autres à faire plus grande chose, cõme de se tuer eux-mesmes, qui est de beaucoup plus difficile, qu'endurer estre tué par vn autre. Leur patience donc en vne si iniuste querelle, n'est qu'vne faulse vertu & vne singerie du diable, & ne les rend nõ plus heureux qu'vn Iudas ou vn Achitophel, qui se pendirent par desespoir, ny ne leur faict auoir aucũ droict au royaume des cieux, ains leur faict seulement commẽcer leur enfer en ce monde. N. Ie me tiens con-

tent de ce que vous auez dit ſur ce propos, mais ie voudrois ſçauoir combiẽ de iuſtes cauſes d'endurer y a il pour eſtre heureux? O. I'en ay oy cõpter ſept, pour chaſcune deſquelles ſouffrir, eſt digne de vray honneur, & fort aggreable à Dieu.

La premiere eſt ſouffrir pour iuſtice, entendant par iuſtice toute vertu. Dont on compte entre les martyrs Abel le iuſte, qui fuſt tué de ſon frere, pour ce qu'il
Gene. 4. voyoit ſon ſacrifice eſtre plus aggreable à Dieu que le ſien.

La deuxieſme eſt endurer pour garder la loy de Dieu, comme feirẽt les ſept
2. Mac. 2. freres Machabées, qui pluſtoſt que manger chair de porc contre leur loy, aymerẽt mieux endurer vne mort treſcruelle.

La troiſieſme eſt endurer au lieu de Ieſus Chriſt, comme feirent les pauures in-
Mat. 2. nocens, qui furent tuez par Herode cuydant occire noſtre Seigneur.

La quatrieſme eſt endurer pour la predication de la verité, comme feiſt S. Ie-
Marc. 7. hã Baptiſte, Hieremie, Eſaie & pluſieurs autres Prophetes, qui pour cela ont eſté heureux. N. Les heretiques diſent auſſi qu'ils endurent pour la verité, ne ſont ils

pas donc dignes d'hõneur & d'eſtre heureux, puis qu'ils penſent mourir pour la verité? O. Non. Car autãt diſent les Iuifs, les Turcs & les Payens qui croyent tous qu'ils meurent pour la verité, mais il n'y a qu'vne verité, vne loy, vne foy, vn baptesme & vn Dieu, & qui n'a la vraye foy & charité, qu'il endure autant qu'il pourra, il ne luy ſeruira de rien pour eſtre heureux, tout tant qu'il ſouffre pour menſonge & erreur. N. I'euſſe volontiers pitié d'eux, mais puis que l'eſcriture dit que celuy qui ne croyt eſt deſia iugé, & qu'il n'y a foy qu'vne, il s'enſuyt qui ne ſeront ſauuez ſinon ceux qui aurõt ladicte foy, ſans laquelle dit ſainct Paul eſtre impoſſible plaire à Dieu: dõt vous pouuez ſuyure voſtre propos, qui eſtoit des iuſtes cauſes d'endurer la mort pour eſtre heureux. *Epheſ.* 4. *Marc.* 16. *Epheſ.* 4. *Heb.* 11.

O. La cíquieſme cauſe eſt endurer pour la liberté Eccleſiaſtique, quand vn homme eſt content d'endurer la mort pour deffendre le droict & liberté de l'Egliſe aſſaillie par les tyrans. De laquelle cauſe parle mõſieur ſainct Ambroiſe, recitant, ainſi qu'il eſt dict au decret, comment il 23. q. 8. *c. Cõuen.*

ſe porta à l'endroict de l'Empereur qui vouloit oſter l'Egliſe aux catholiques & ſes biens, pour la bailler aux heretiques. *Eſtant ſommé*, dit-il, *de rendre les Egliſes à l'Empereur, comme à celuy a qui ils diſoient tout appartenir: Ie reſpondray ainſi. S'il me demandoit ce qui eſt mien, a ſcauoir ma terre, mon argent & telles autres choſes, qui ſont miennes, ie ne luy reſiſteray point, combien que tout ce que i'ay ſoit dedié aux pauures: mais les choſes diuines ne ſont pas ſubiectes à la puiſſance de l'Empereur. S'il demãde mon patrimoine, enuahyſſez le. ſi mon corps, ie me preſenteray. Voulez vous le rauir pour le mettre en priſon? le voulez vous pour le faire mourir? ie le veux bien, ie ne m'enuironneray point pour ma garde de la multitude du peuple, ie ne tiẽdray pas les autels pour demander ma vie, mais ſeray content d'eſtre immolé, & mis a mort pour les autels.* Et vn peu apres. *On allegue*, dit-il, *que tout eſt à l'Empereur, que tout luy eſt licite. Ie reſpond, Ne te tormẽte point, ô Empereur, penſant que tu aies aucun droict Imperial ſur les choſes diuines, ne te meſcognois point, mais ſi tu veux eſtre longuement Empereur, ſois ſubiect a Dieu.* Luc.20. *Car il eſt eſcript, Ce qui eſt a Dieu, ſoit rendu à Dieu: & ce qui eſt à Ceſar, à Ceſar. A l'Empereur appartiennent les Palais, & aux Preſtres les E-*

gliſes. Et ſur la fin dudict canon, il dit ainſi, *Si lon me demandoit quelque choſe du mien, comme ma terre, ma maiſon, mon or, mon argent, i'offrirois volontiers ce qui m'appartient de droict: mais quand eſt du temple de Dieu, ie ne puis ny le liurer aux autres, ny luy oſter rien, veu que ie l'ay prins en garde, & non pour le liurer & bailler aux autres. D'auantage en ce faiſant i'ay regard au ſalut de l'Empereur, car il n'eſt licite ny expedient, n'à moy de le luy liurer, ny à luy de le prẽdre. Qu'il prenne la libre parolle d'vn preſtre ſ'il veult eſtre ſage, & qu'il delaiſſe faire iniure à Ieſus Chriſt.* Voila comment ce vaillant paſteur expoſoit ſa vie & ſes biens pour la deffenſe de la liberté & biẽs eccleſiaſtiques contre la tyrannie de l'Empereur. La vertu duquel a eſté enſuyuie de ce glorieux martyr monſieur ſainct Thomas Archeueſque de Cantorbie en Angleterre, qui fut martyriſé pour la deffenſe du droict de l'Egliſe. N. Les heretiques & pluſieurs autres ne font cas ce iourdhuy, d'vſurper les biens de l'Egliſe, & ſi ne trouuent aucun Ambroiſe, ny aucũ Thomas qui s'oppoſe à leurs efforts. O. A leur dãger ſoit: car ſi par leur faulte il en vient quelque perte, ils ſeront tenuz d'en rendre com-

pte. Et c'eſt choſe certaine, que les biens voüez & conſacrez à l'Egliſe, ne peuuent eſtre oſtez par aucun autre, ſans euident larcin & ſacrilege, ainſi qu'il eſt tout patent & notoire de ce qu'aduint à Ananias & Sapphira ſa femme, leſquels apres auoir voüé & offert tout leur bien à l'Egliſe, & voulants par apres ſe reſeruer vne partie, furent diuinement puniz de mort ſubite. Sainct Athanaſe rẽdant raiſon de ceſte terrible punition deſdicts Ananias & Sapphire, dit ainſi. Nous deuons ſçauoir & n'eſtre nullement ignorants, que toutes choſes que nous promettõs à Dieu, ne ſont plus par apres noſtres, mais à Dieu. Que ſi nous en oſtons quelque choſe, no⁹ ne la prenõs pl⁹ cõme noſtre, mais la deſrobons par ſacrilege, comme vne choſe appartenant à Dieu. Voyla ce qu'en dit Athanaſe. Certainement l'exemple deſſus dict, deuroit arreſter la main pillarde de to⁹ ceux q̃ veulẽt vſurper le biẽ de l'Egliſe. Et ceux qui les ont en garde, ie me rapporte à leur conſcience, s'ils ne lẽs cõſeruent, ils deuroiẽt à l'exemple des anciens ſaincts peres hazarder la vie pour la deffenſe d'iceux: en

Act. 5.

Athanaſe au liure de la croix de noſtre Seigneur.

quoy faiſant, comme endurant en vne iuſte cauſe ils ſeroiẽt fort heureux, & dignes d'honneur perpetuel. N. Vrayment ceſt exemple eſt digne d'eſtre noté. Car ſi pour n'auoir baillé entieremẽt le ſien, ainſi qu'ils auoient promis, ils ont eſté ſi terriblement puniz, quelle punition meritent ceux qui non ſeulement ne baillẽt rien du leur, mais qui pis eſt, ils oſtent ce que les autres auoiẽt offert & dedié aux Egliſes? Ie ne ſçay comment les voleurs des Egliſes pourront aſſeurer leurs conſciences, apres auoir leu tel exemple de vengẽce diuine, à l'endroict de ceux qui auoient moins offenſé que eux. Mais reuenez, s'il vous plaiſt, à la ſixieſme cauſe.

O. La ſixieſme iuſte cauſe qui rẽd heureux le perſecuté, eſt endurer pour le ſalut de ſon prochain, cõme a faict noſtre Seigneur, qui a ſouffert la mort pour le ſalut des hommes. A l'exemple duquel les Roys & Princes qui hazardent leur vie pour la deffenſe de leurs ſubiects ſont dignes d'hõneur, & ſont biẽ aggreables à Dieu. Autant diray-ie des Paſteurs fidelles, qui mettent leur ame pour leurs brebis. Ceux auſſi qui pour deffendre la

patrie cõtre les ennemis en iuſte guerre, hazardent la vie, ſont dignes d'honneur, pour-ce qu'ils le font pour le ſalut & ſeureté de leur prochain. Ceſte cauſe mouuoit autresfois Iudas Machabeus, & ſes freres, à prendre les armes, voyants les maux & miſeres qu'enduroit leur peuple par la perſecution des tyrans. Vne ſemblable cauſe eſmouuoit autres-fois les
Paul. Emi. Princes & Seigneurs de la France, qui oyants les maux qu'enduroiẽt les Chreſtiens en Hieruſalem par les Sultans & autres Mahometiſtes, quitterẽt leurs biẽs & leurs païs, pour aller iuſques en la terre de promiſſion, pour deliurer leurs freres de ceſte miſerable ſeruitude, & preferoient vne telle occaſion d'acquerir vray honneur & le Royaume des cieux, à toute felicité de ce monde tranſitoire: dont ils ont laiſſé en ce monde vne memoire perpetuelle de leurs noms & vertu, & en l'autre ils en ſont faicts heureux eternellement. N. Quand ie ly qu'on trouuoit en France ſoixante mille de ieunes Gentils-hõmes & Princes, qui ſe hazardoiẽt ioyeuſement à faire vn tel voyage & tant perilleux, à leurs propres couſts & deſpens,

pens, i'admire la grandeur de leur courage, & la charité chreſtienne qui enflammoit leurs nobles cœurs à meſpriſer tout ennuy d'vne ſi loīgtaine entrepriſe, pour hazarder la vie au ſalut & ſecours de leur prochain. O. Non ſans cauſe fais tu cela, veu qu'en noſtre tēps on ne trouue gueres de tels, & que la plus grand' part des Seigneurs & Gentilshōmes s'emploient à nuyre aux autres Chreſtiens, & à leur tollir la vie & les biens, & que maintenāt l'hōneur de la nobleſſe ſe fonde ſur meurtres & querelles, & ſur l'vſurpatiō du bié d'autruy au lieu de luy aider. N. Cela eſt eſt bien eſtrange à cōſiderer, car le changement eſt merueilleux. O. Mais laiſſons nos complainctes, pour venir à la ſeptiéme cauſe d'eſtre heureux en endurāt, qui eſt ſouffrir la mort & hazarder ſa vie pour la confeſſion & defenſe de la vraye foy Catholique, cōme on faict nos glorieux Martyrs, les Apoſtres & leurs diſciples & ſucceſſeurs, qui ont embraſſé ceſte cauſe pour la plus noble, & le plus court moyē de paruenir à vraye gloire & honneur, & a eſtre heureux, qu'il ſeroit poſſible de trouuer. Leſquels to° ont eſté fort

ioyeux lors que l'occaſion ſe preſentoit de reſpandre leur ſang pour la confirmation & deffenſe de la foy, dont ils ſe ſont acquis vn nom immortel en ce monde, & en l'autre vne gloire infinie, & vne vraye felicité. Et de tous les Rois & Empereurs de ce monde, nul n'eſt paruenu à ſi grande gloire, meſmes en ce monde, comme ceux-cy. Car monſtrez-moy les ſepulchres & les os d'Alexãdre le grand, d'Hercules, d'Hector, de Romule, de Põpee, en ſi grand honneur entre les hommes, comme ſont les ſepulchres de ces martyrs de Dieu? Monſtrez-moy aucun tẽple, coloſſe, ou pyramide, erigez à leur honneur, cõme nous en voyons les temples, tours, pyramides, erigez par toute la Chreſtienté, en memoire perpetuelle de la foy & vertu des martyrs, & de la fidelité qu'ils ont gardee à leur capitaine Ieſus Chriſt. Les Empereurs & les Rois Chreſtiens qui ont embraſſé leur exemple, ont eſté auſſi les plus vaillants, & les plus victorieux qui ayent oncques eſté au monde. Car comme nous liſons de ces Princes & Cheualiers Chreſtiés, qui s'en allerent de l'Occident à la con-

queſte de l'Orient, & de la terre ſaincte, vn d'iceux eſtoit touſiours ſuffiſant pour combatre dix infideles. Car leur noble courage, aſſeuré par la verité de la foy, & de l'ardãt zele & amour qu'il portoiẽt à icelle, faiſoit qu'ils ne craignoient aucun danger, par ce qu'ils ne tenoient leur vie que pour faire ſeruice à Ieſus Chriſt, & la mort ils reputoient vn gain ineſtimable, tellemẽt qu'ils croyoiẽt & eſtoient aſſeurez, ceux la eſtre le plꝰ heureux qui mouroient en ſi iuſte querelle, enſuyuant en ce la vertu & la magnanimité des ſaincts martyrs, qui auoient plãté ladicte foy au monde, leſquels alloyent à la mort plus ioyeuſement, que ne vont les eſpouſees de ce monde à leurs nopces & banquets: & vn homme qui perd vn grand threſor n'eſt pas ſi triſte, comme eſtoiẽt ces vaillãts martirs, ſi on les deliuroit de la mort. C'eſtoit ceſte iuſte cauſe pour laquelle ils enduroient, qui les rendoit ſi ioyeux & ſi aſſeurez, entre toutes les menaſſes & tourments des tyrans, cõtre leſquels ils ne ſe courrouſſoient nullement, ny cõtre leurs bourreaux, ains prioiẽt Dieu deuotemẽt pour eux, deſquels chante l'Egliſe,

Ceduntur gladiis more bidentium,
Non murmur resonat, non querimonia,
Sed corde tacito mens bene conscia
Conseruat patientiam.

C'est à dire: On les tue de cousteaux cõme petits aigneaux: Si n'oit-on aucũ murmure ne cõplaincte, mais d'vn cœur tout coy, la conscience asseurée, garde patience. Car le grand espoir qu'ils auoient és promesses de nostre Seigneur, les faisoit mespriser toutes peines & tormens, pour acquerir si grands biens. Et comme iadis vn Cesar, vn Pompee, ou vn Alexandre le grand, mespriſoient tout labeur & peine, & deuoroiẽt tout l'ẽnuy de la guerre sous l'espoir qu'ils auoient de paruenir à auoir plusieurs Païs & Royaumes en ce monde: ainsi ceux la mespriſoient toute persecution, vitupere & opprobre sous la certaine esperance de tant belle victoire, par laquelle on conqueſtoit le Royaume du ciel, & vne gloire eternelle, au regard de laquelle tout honneur mondain & gloire leur sembloit puantise. Mais auiourd'huy, par ce que les Chreſtiens ne tiennent plus que bien peu de cõpte des promesses de Dieu, & qu'ils preferent les

choſes temporelles, & les vanitez de ce monde aux biens futurs & durables, qu'il a preparé à ſes ſeruiteurs fideles, de là auſſi eſt aduenu qu'ils ſe moquẽt de ceux qui ſont patiens & arreſtez, & qui pour garder ſa loy, & acquerir ſes promeſſes, endurent patiemment les iniures & perſecutions des mondains, & qu'ils louent au contraire ceux qui ſont impatiẽs, terribles & furieux. Dont aduient auſſi que celle partie de noſtre nobleſſe, qui n'eſtudie que de s'accõmoder aux choſes preſentes, en oubliant les futures, ne cherche autre choſe que les vanitez, pour leſquelles le peuple abuſé loue ſottement vn Chreſtien. N. Vous auez touché au vif la cauſe principale de noſtre tradition contraire à la loy de Dieu. Car ſi l'eſpoir des promeſſes de Dieu maiſtriſoit noz cœurs, nous oublierions toutes autres choſes, pour nous accommoder à ſa volonté, afin de les acquerir & auoir.
O. Il eſt ainſi. Mais pour voir l'ordure & faulſeté de voſtre faux honneur, regardez moy s'il eſt fondé ſur aucune deſdictes ſept cauſes, pour leſquelles l'homme peult & doibt hazarder ſa vie, & eſt heu-

reux en le faiſant. Premierement regardez moy comment celuy qui endure la mort en telles voz querelles, ne l'endure ne pour iuſtice, ains pour faire cõtre l'ordre de iuſtice eſtably de Dieu, ny pour garder la loy de Dieu, ains pour l'enfraindre, ny pour la verité, ains pour ſouſtenir vne menſonge, à ſçauoir que ne ſe vẽger ſoit deshõneur. Il n'endure pas auſſi pour deffendre l'Egliſe, pour laquelle il ne vouldroit ia hazarder ſa vie. Il ne meurt pas cuydãt deffendre ſon prochain, mais cuydant le tuer. Il n'endure pas pour la foy de Ieſus Chriſt, ains pour ſouſtenir vn erreur & vn blaſpheme, par lequel ils maintient, qu'il luy a commãdé faire des choſes en gardant leſquelles ils ſeroit infame & deshonnoré, & que garder ſa loy eſt contraire au vray honneur. Deuinez moy donc, que deuiendra vn tel, qui meurt en tant diniuſtes cauſes & meſchantes? N. Vous me faictes dreſſer les cheueux par horreur en la teſte, quand vous me mettez deuant les yeux le grãd danger de perdre ſon ame, auquel eſt celuy qui meurt en telles querelles. Pour vray ie ne vouldrois pas eſtre en ſa peau,

pour comparoiſtre en tel eſtat deuant Dieu. O. Que ſi deuãt Dieu il n'acquiert aucun honneur, ſi peu acquiert il deuant le monde, deuant & au iugement duquel celuy qui meurt en telles querelles, eſt deshonnoré, comme ayant la mauuaiſe querelle, encore qu'il euſt le droict. Et c'eſt auſſi tenter Dieu, vouloir par vn ſi hazardeux & incertain moyen, eſclaircir la verité & le droict de ſa cauſe. Ce qui eſt deffendu par ce commandement, qui dit, *Non tentabis dominum Deum tuum*. Et ce luy qui l'a tué, quel honneur a il acquis? Il ſera appellé toute ſa vie meurtrier, & il fauldra qu'il ſoit puny comme tel, ſ'il ne treuue moyen d'auoir ſa remiſſion. N. Ie voy qu'il aduient ainſi. O. Or puis que ſelõ la loy de Dieu & celle des hommes, il eſt declaré d'eſtre meurtrier, ne vois tu pas bien clairement, telle voſtre traditiõ eſtre directemẽt contraire à ce commãdemẽt de Dieu, *Non occides*? N. Ie ne ſçaurois le nier qu'il ne ſoit ainſi. O. Voyez donc ſi ie n'ay bonne raiſon d'appeller ceſte tradition meſchante, qui iette ſon poinct d'honneur ſur vn meurtre? Voyez ſi ce n'eſt vne eſtrange faulſeté & erreur,

Deut.6. *Math.4.* *Exod.20.*

quand on donne à croire aux Chreſtiés, qu'eſtre meurtriers ſoit honorable, & qu'on conſtitue ſur ſi meſchant crime, le poinct de la nobleſſe Chreſtienne? N. Tu pourſuis d'vne ſi grãde vehemẽce noſtre tradition, qu'il ſeroit impoſſible la ſouſtenir auec la loy de Dieu, qu'il ſeroit impoſſible, dis-ie, eſtre enſemble bõ Chreſtié, & la garder & ſouſtenir. Et ie croy q̃ tout bõ Chreſtié qui lira tes raiſõs, en ſera perſuadé cõme moy. Mais arreſtez vn peu la fureur de voz raiſons, & dites nous la vraye diffinition & deſcription de l'hõneur Chreſtien, qui doit ſeul (à ce que ie voy) eſtre appellé honneur & vraye nobleſſe. O. Ceſt garder la loy de Dieu, qui eſt la vraye regle de vertu, & taſcher d'eſtre imitateur de ſes vertus & perfectiõs, par quel moyen pouuons eſtre faicts enfans de Dieu, qui eſt le plus grand honneur qu'on pourroit iamais acquerir. N. En quoy faiſant pourrois-ie paruenir à ſi grand heur & felicité? O. Eſtãt pacifique & non querelleux. Car noſtre Seigneur à dit. *Beati pacifici: quoniam filij Dei vocabũtur*, C'eſt à dire, Bienheureux ſont les pacifiques, car ils ſeront appellez enfans de

Mat. 5.

Dieu. Et cõmandant aimer ſes ennemis, & leur bien faire, il diſoit qu'en ce faiſant deuiendrions à eſtre enfans de ſon pere celeſte, qui faict reluire ſon Soleil ſur les pecheurs ſes ennemis, cõme ſur les iuſtes qui ſont ſes amis. Car quoy qu'il ait le pouuoir de ſe venger des offenſes qu'on luy faict ordinairemẽt, ſi eſt-ce qu'il diſſimule les pechez des hommes attendant qu'ils ſamendent, Car comme dit le Poëte. *Mat. 5.* *Ouide 2. l. des triſtes.*

Si quoties peccant homines, ſua fulgura mittat
Iuppiter, exiguo tempore nullus erit

C'eſt à dire, ſi toutes les fois que les hommes pechent, Iuppiter enuoyoit ſur eux les fouldres de ſon ire, auant peu de tẽps il n'y auroit hõme viuãt ſur la terre. Pour eſtre imitateurs & vrays enfans de Dieu il fault que facions le meſme à noz ennemis, en ne leur nuyſant point, ia ſoit qu'ayons le moyen de le faire, ains attendant qu'ils ſe repentent, diſſimulions les offenſes qu'ils nous auront faictes, ſans les cercher de trop pres. Sur quoy dit ſainct Auguſtin, Si tu veux aimer tes ennemys, nõ ſeulement tu meriteras eſtre amy, mais auſſi fils de Dieu. Quoy? n'eſt-ce pas vn *23. q. 4. c. Noli.*

vray honneur qu'eſtre fils de Dieu? N. Si eſt vrayement au raport de tout vray Chreſtien, & vn temps a eſté que telles gens eſtoient en honneur & grande eſtimation entre les Chreſtiens, mais ce tẽps là eſt paſſé, & vn autre eſt venu en ſon lieu qui luy eſt du tout contraire, auquel n'eſt plus honorable eſtre imitateur de Dieu, & auquel ſes vrais enfans & fideles ſeruiteurs ſont mocquez, meſpriſez, vilipendez, & ſans aucun honneur en ce mõde. Et pour vray ils ſeroient plus miſerables que tout le demeurant des hommes, ſils n'auoiẽt autre eſpoir qu'en ceſte vie, mais leur eſpoir eſt plein & engroſſi d'vne immortalité, ainſi que dit le Sage. Il eſt bien vray qu'il ſemble aux pauures abuſez és vanitez mondaines, qu'ils meurent, mais ils ſen vont apres ceſte vie viure en paix & repos auec Dieu. N. Ceux de la ſuitte du poinct d'honneur, ne iettẽt point leur eſperance ſi loing, mais ſe contentent ſeulement des choſes preſentes, leſquelles ils cherchent à toute outrãce. O. Mais les choſes que la ſaincte eſcriture dit deuoir aduenir, n'aduiendrõt elles point ainſi qu'elle l'afferme? N. Ouy

Sap. 3.

pour vray. O. L'eſcriture dit que ceux qui ſe ſerõt mocquez des enfans de Dieu en ce monde, & les auront oppreſſez & vituperez, ſe repentirõt quelque iour, & changeront de chanſon, quand ils les verront au dernier iugemẽt eſleuez en hault en hõneur & gloire auec Dieu & ſes Anges, eux eſtans en bas en miſere, pleurs, gemiſſemens, & grincement de dents. *Lors*, dit le Saige, *ils ſeront troublez les voyãts en tel honneur, & trembleront d'vne terrible peur, & ſ'ebahiront d'vn ſi ſubit changement de leur eſtat, diſants en eux-meſmes, ſe repentants & gemiſſans en angoiſſe d'eſprit: Ce ſont ceux là que nous auons eu autrefois en mocquerie, & reproche. Nous pauures inſenſez que nous eſtions, eſtimions leur vie eſtre vne folie, & leur fin ſans aucun hõneur. Et voicy commẽt ils ſont denõbrez entre les enfans de Dieu, & leur ſort eſt entre les Saincts.* Sap. 5. Helas (ce diront ils alors, mais ce ſera trop tard pour eux) *nous auons failly ſur le chemin de verité, & la lumiere de iuſtice n'a point reluy ſur nous, & le ſoleil d'intelligence ne nous à pas eſclaircy. Et que nous a ſeruy noſtre orgueil & gloire, ny la pompe & iactãce de noz richeſſes, veu que tout eſt paſſé?* Voila vne bien diuerſe chanſon de celle que chantent

maintenãt les mocquenrs & meſpriſeurs des enfants de Dieu, laquelle ils chanteront d'vn treſpiteux chant, quand la chãce tournee ils le verront en vn vray honneur & gloire eternelle, eux eſtant en miſere, deshonneur, & vitupere perpetuel.

Rom. 2. Car lors aduiẽdra ce que dit ſainct Paul, *Tribulation*, dit-il, *& angoiſſe ſur toute ame d'homme faiſant mal, ſoit Iuif ou Grec, mais gloire, honneur & paix à tout homme faiſant bien.* Vous voyez donc en l'eſcriture vn eſtrãge changement deuoir aduenir touchãt l'eſtat des enfans de Dieu & ceux du mõde, & que leurs dernieres fins ſeront bien contraires. Dont ie conclud que voſtre honneur eſt bien pauure au regard de celuy deſdicts enfants de Dieu, & le choix eſt bien grand. Or ie vous demande, ce iour la eſtant venu, de quel coſté aymeriez vous mieux vous renger, ou auec les mondains ſes ennemys pour faire la chãtepleure ſus eſcrite, ou auec leſdicts enfants de Dieu pour eſtre en gloire immortelle? N. Il ſeroit biẽ ſot, qui ne choiſiroit alors ſe renger auec Dieu & les ſiens. O. Il eſt bien miſerable & maudit en l'Euangile, ainſi qu'on dit commune-

mẽt,qui a le choix& prend le pire. Alors ſçauoir eſt en ces grands iours la,il n'y aura plus temps de choiſir : c'eſt maintenãt qu'on faict le choix. En ceſdicts iours on ne fera que declarer quel choix chaſcun aura faict en ceſte vie. Cõment dõc vous autres gẽtilshõmes qui eſtes de meilleur eſprit que les autres, choiſiſſez vous le pire? Eſtre pacifiques en ce monde, aymer noz ennemis,prier pour eux, & leur bien faire,eſtre miſericordieux & pardonner à ceux qui nous offenſent, font les hommes deuenir enfants de Dieu : & faire le contraire,les rend enfants de ce monde, & de ſon prince le diable. Regardez y donc de bonne heure, quel choix vous faictes pour ce iour la, auquel l'inſipience de to° les abuſez es vanitez de ce mõde,ſera manifeſtee à tous. Car lors voſtre vain & ſophiſtique honneur,ſera changé en deshonneur & opprobre. Lors Dieu auec ſes Anges & ſes ſaincts, ſe mocquera de vous du ciel, & diront vous monſtrant au doigt, Voicy l'abuſé miſerable, qui n'a pas choiſy Dieu pour ſon adiuteur,ains a mis tout ſon eſpoir en la multitude de ſes richeſſes, & a excedé en la

vanité de ſon cœur. N. Si nous penſions ſouuent à tout cela, le temple de noſtre poinct d'hõneur s'en iroit bien toſt en ruine, & nous n'aurions cõme rié de ſuitte. Quãt eſt de moy, ie le quitte, & vouldrois bien que tous mes compaignons en feiſſent autant. Mais ie ſçay bié qu'vne bõne partie d'eux ne veult ne pẽſer ne ouyr parler de telles choſes. Il n'eſt pas bien venu en leur cõpaignie qui veult diuiſer de la mort, de la iuſtice de Dieu, du dernier iugemẽt, des peines d'ẽfer, des peines du purgatoire, de la gloire celeſte, & de telles autres choſes, eſquelles penſoiẽt ſouuent noz bons anceſtres pour s'entretenir & ſe renger ſous la crainte de Dieu. Car le parler & le penſer d'icelles, les contriſteroient & empeſcheroiẽt ſur la iouyſſance de leurs plaiſirs, auſquels ils ont arreſté s'adonner quoy qu'il puiſſe aduenir par apres. Et partant ils ne veulent ouy parler que des choſes plaiſantes conformes à leur deſir: meſmes ils ſe mocquent de ceux qui parlent de telles choſes, & les ont en hayne & meſpris, comme ennemys mortels de leur plaiſir & volupté. O. Le plaiſir prins ſoubs la

crainte de Dieu eſt vray & ſolide:tout autre plaiſir eſt vain & tranſitoire, & bordé touſiours de quelque triſteſſe.tel iour viẽdra qui les fera ſages à leurs deſpens, mais ce pendant nous ne laiſſerons pas pour eux,à dire ce qui nous en ſemble de leur faux honneur,afin que chaſcun ſçache lequel eſt le plus honorable & profitable, ou faire ce que leur tradition enſeigne,ou bien ce q̃ noſtre Seigneur a cõmãdé & ordõné : & s'il n'eſt plus honnorable eſtre miſericordieux & pacifique, que vindicatif,immiſericordieux & querelleux.Et il me ſemble que i'ay ſuffiſamment prouué à tout Chreſtien (qui ſçait que c'eſt eſtre enfans de Dieu, & quelle ſolide gloire les attend au ciel) qu'eſtre pacifique eſt le meilleur,& le pl° honorable, & qu'vn chaſcun qui veult acquerir vraye gloire & perdurable, taſchera a eſtre tel,pluſtoſt que par nuyre à ſon prochain,acquerir vn vain honneur, s'eſuanouiſſant en fumée & vent. N. Vous dictes vray . Car tout homme qui croit à la parole de Dieu,eſt contrainct de confeſſer la tradition de noſtre poinct d'honneur,ne pouuoir eſtre ſouſtenue ſans cõdamner la loy de Dieu & la renõcer, veu

qu'il ſe fonde directemẽt ſur actes à icelle contraires. O. Comment donc vn hõme qui ayme & crainct Dieu, oſeroit il iamais le ſuyure? N. Quand ceux qui le ſuyuẽt, ſont en la furie de leurs querelles, il ne leur en chault ny ne leur en ſouuiẽt ny de l'amour ny de la craĩte de Dieu. O. Mais ceſte furie paſſee s'ils vouloiẽt corriger leur erreur, encore ſeroit-ce quelque choſe. Car ie ne doubte point que la plus grand' part d'eux ne ſçache bien que ceſte façon de faire ne ſoit folie, & contraire à la loy de Dieu, ſi eſt-ce qu'ils ne laiſſent pas à ſuyure la folie & erreur des autres. D'ou vient cela? N. Il leur aduient ainſi qu'a Medee, laquelle diſoit. *Ie voy bien ce qui eſt le meilleur & l'approuue, mais i'enſuy le pire.* De meſme ils voient biẽ ce que commande la loy de Dieu, & que elle eſt bonne & ſaincte, & que c'eſt le meilleur luy obeir, mais ils font à leur eſcient le contraire, & le ſuyuent, par ce ſeulement qu'ils voyent telle couſtume introduitte entre les gentils-hommes, eſtre gardee ſi rigoureuſement d'eux, qu'ils n'eſtiment plus vrais gentils-hommes ſinon ceux qui l'obſeruent, en ne pardonnant

pardonãnt iamais à leur ennemy, ſans en auoir faict la vengeance. Et ils craignent tant tomber en ce deshonneur, que pluſieurs d'entr'eux(combien qu'ils n'ayent aucune volonté de cõbatre,& qu'ils vouluſſent bien eſtre d'accord auec leur ennemy)ſont contraints de tirer l'eſpée, & de combatre, de peur d'eſtre appellez couards,& reputez d'auoir faict cõtre les loix de ce Poinct. O. Vrayement il m'en ſouuiẽt d'auoir veu telles querelles entre pluſieurs,leſquels ne tenoiẽt à autre choſe qu'ils ne feuſſent amys comme au parauant,fors à la difficulté de la foulure & bleſſeure dudict poinct. I'en ay veu d'autres,qui faiſoient les enragez de ſemblãt qu'ils monſtroient de vouloir combatre, & ſi eſtoiẽt-ils pourtant les plus aiſes du monde, de trouuer quelcun qui les arreſtaſt,& s'ils n'en trouuoient, ils prioyent ſecrettement(de peur que le poinct d'hõneur ne le ſceuſt, ou ne les ouyſt) quelqu'vn de leurs amys de les empeſcher & arreſter. Car cõbien qu'ils iuraſſent Dieu, qu'ils ſe donnaſſent à cent mille diables en cas qu'ils n'euſſent tué leur ennemy, ſi n'auoient ils volonté quelcõque de frap-

per,ou de ſe mettre au dãger des coups. N. Ils faiſoient leur deuoir, puis qu'ils monſtroient bõne mine, quelques mauuais archers qu'ils fuſſent, s'ils ſe donnoient bien garde qu'on ne s'apperceuſt poĩt de ceſte leur couardiſe, & inaffectiõ de combattre : car ſi on s'en fuſt apperceu,leur cas eſtoit ſale, & ils fuſſent vilainement foulez en leur honneur. O. Ie pẽſe qu'ils euſſent eſté bien aiſes, que telle guyſe & couſtume fuſt abolie,& que ſuyuant la loy de Dieu pardonner à ſon ennemy, & ſe reconcilier auec luy en beuuant pinte de vin,fuſt le plus honorable. Et qu'on deſmellaſt leurs querelles aux criquetis des voirres eſcumants de vin frais, & non aux coups dangereux des tranchantes eſpees & dagues. N. Si le vouldroient bien pluſieurs autres. Mais que voulez vous ? il fault ſuyure la guyſe & couſtume des autres, quoy qu'il puiſſe aduenir, & ceſte eſt vne des rigoreuſes loix de leur tradition. O. Mais vne mauuaiſe couſtume ne doit pas eſtre appellée couſtume, ains abus, & ne doit ia eſtre receue pour loy, ains abolie & abrogée, comme vne meſchante loy. N.

Qui eſt celuy qui oſeroit eſtre le premier à l'abolir? Il y en a pluſieurs qui voient l'abus eſtre bien grãd & deteſtable, mais il n'y a celuy qui voudroit eſtre ſi hardy, que de la tollir & oſter. O. Et que craint on? d'ou viẽt telle peur en ſi hardis & vaillants compaignons? N. Ils craignẽt chacũ pour ſoy eſtre le premier à le delaiſſer & oſter, de peur qu'õ ne diſe d'eux qu'ils ſeroient couards, & q̃ ce ſeroit pour couurir leur laſcheté & couardiſe qu'ils le feroiẽt, & nõ pour vouloir qu'ils ayẽt de tollir l'ab°. Mais il y a encore vne autre choſe qu'ils craignẽt le plus. O. Et qu'eſt-ce? N. Ils craignẽt qu'on ne diſe d'eux qu'ils ſeroiẽt plus ſages que les autres, & qu'ils voudroient corriger les autres. O. Comment? prennent-ils en iniure eſtre appellez ſages? N. Ouy, voire bien groſſe. O. Ie ne m'esbahy point dõc s'il y a tant de folies en leur tradition, puis qu'ils reputent iniure eſtre appellez ſages, & que de peur d'eſtre ainſi appellez, ils hazardent la vie aux dangereux combats de leur Poinct. N. Ils ont plus d'eſgard à ce que les hommes pourroient dire d'eux, qu'à ce qui eſt plus raiſonnable & hõneſte, & qu'ils ſont

tenuz de faire. O. A ce que ie voy, ils ſont fort gens de bien, & de bon eſprit, conſideration & prudence (ie n'oſe les appeller ſaiges de peur qu'ils ne le prinſſent en iniure) & ont fort bonne raiſon de faire ainſi. Ie m'eſmerueille comment tout le monde ne les veult ſuyure, attendu la bõté de leurs raiſons. Ie n'entendois point au parauant, quelle grande raiſon auoiẽt les hommes de ce monde de les louer & honorer, combien qu'ils veiſſent qu'ils delaiſſoient la loy de Dieu pour ſuyure la leur, mais maintenant ie l'entend bien tout au long; c'eſt pour ce qu'ils delaiſſent Dieu pour ſ'accommoder aux ſottes opinions des hommes mondains, que leſdicts mondains ſe ſentans leurs attenuz en cela, ſe ſont mis pour les recompenſer à parler d'eux a leur auantage, & a les louer & honorer. N. Ie penſe que vous vous mocquez d'eux. O. Tu le peux bien penſer. Car ie voy icy double folie, vne en ceux qui les loüent pour rompre la loy de Dieu, & l'autre non moins grande en voz gentils-hommes, qui eſtiment plus la faueur & grace du peuple, q̃ celle de Dieu, & plus d'eſtre honorez d'eux

que de luy, & de tous les gens de bien & vertueux. N. Ie ne puis nier qu'il ne ſoit ainſi. dõt ie m'eſmerueille d'ou tel erreur ait peu auoir entree, & ſi grand cours entre les Chreſtiens. O. Ie renderay ton admiration encore plus grande, en te deduiſant mes autres raiſons que i'ay de le reprouuer. Ie te vay donc prouuer par vn autre argument, qu'eſtre miſericordieux & pardonner à ſon ennemy, eſt le plus honorable. Vous m'auez deſia confeſſé qu'honneur tient de vertu, & ne peult eſtre engendré que d'icelle. N. Il eſt vray. O. Le plus grand honneur donc ſera celuy qui ſort de la plus grande vertu? N. Il eſt ainſi. O. Et la plus grãde vertu eſt celle qui nous rend plus ſemblables à Dieu, qui eſt le parangon & exemplaire de toute vertu. N. Ie le vous confeſſe auſſi. O. Mais eſtre miſericordieux & n'eſtre poĩt prompts à venger l'iniure qu'on nous aura faicte, nous rend plus ſemblables à Dieu, qu'eſtre vindicatif. Il eſt donc le plus honorable. N. Si vous auiez prouué voſtre propoſition mineure, il ny a celuy qui ne fuſt contrainct de confeſſer voſtre cõcluſion. O. Ie la prouueray, & par

le teſmoignage de Dieu,& par raiſon, & par authorité auſſi des Philoſophes Payens. Premierement noſtre Seigneur en ſon Euangile dit ainſi. *Soyez miſericordieux, comme voſtre pere celeſte eſt miſericordieux.* Et le Sage dit, *Miſereris omnium domine, quoniã omnia potes, & diſſimulas peccata hominũ propter pœnitẽtiam,* c'eſt à dire: Tu as pitié de tous, Seigneur, car tu peux tout, & diſſimules les pechez pour penitence. Et il eſt auſſi eſcrit de luy, comment eſtant offenſé, il ne penſe pas à ſe venger, mais à ſe reconcilier auec nous *Ego* (inquit) *cogito cogitationes pacis, & non afflictionis.* C'eſt à dire, Ie ne pẽſe pas a vous affliger, mais ie penſe pẽſees de paix. Toute l'eſcriture eſt pleine de teſmoignages de la grãde miſericorde de Dieu. Qui eſt dõc miſericordieux luy eſt ſemblable, cõme celuy q̃ eſt furieux eſt ſemblable aux beſtes ſauuages. N. Tu as biẽ prouué par l'eſcriture q̃ Dieu eſt miſericordieux, mais tu auois promis le prouuer auſſi par raiſon. O. Ie le feray auſſi. Premieremẽt pour le prouuer, il fault noter q̃ Dieu eſt tout puiſſant, faiſant tout ce qu'il veult au ciel & en la terre. Il s'enſuyt donc qu'il eſt en ſon pouuoir ſe venger ſur l'heure meſme

Luc.6.

Sap.11.

Hier.29.

de ceux qui l'offenſent, mais il ne le faict pas ainſi, ains il diſſimule les pechez des hommes, attendant qu'ils ſe repentent. Car ſi toutes les fois qu'on l'offenſe, il ful minoit ſes fouldres ſur les hõmes (cõme nous auons deuãt dict) auant peu de tẽps il n'y auroit perſonne au monde. Item ce n'eſt pas par faulte de iuſtice, car il eſt iuſte & ayme iuſtice, & hayt tous ceux qui font iniquité, & tous les pecheurs, ainſi que dit l'eſcriture. C'eſt donc à ſa miſericorde & non à ſon impuiſſance de nous venger, qu'on doibt attribuer que nous ne ſommes pas encore conſumez & perduz, dont dit le Prophete Hieremie, *Miſericordiæ domini quòd non ſumus conſumpti.* C'eſt, dit-il, la miſericorde de Dieu, qui eſt cauſe que ne ſommes pas deſtruicts & reduicts à neant. Vn homme donc qui a le pouuoir de ſe venger de ſon ennemy & ne ſe venge point, ains luy faict encore du bien, & luy baille à manger & boire, eſt ſemblable à Dieu en miſericorde, lequel d'vne ineſtimable bõté nourrit tous ſes ennemys les pecheurs, ſans lequel ils ne ſçauroient auoir vne ſeule miette de pain, ou vne goutte d'eau, qui leur faict

Pſal. 5.

Hier. en ſes lamẽt. c. 3.

auſſi luyre ſon ſoleil, & leur fait pluſieurs autres biens. Tu ne ſçaurois donc nyer, que ceux qui ſe portẽt ainſi en l'endroict de leurs ennemys, ne ſoient ſemblables à Dieu. N. Force eſt que ie le cõfeſſe. Mais il reſte le prouuer auſſi par authorité des philoſophes Payẽs, afin de ne rien laiſſer à noz gentilshõmes pour prouuer & fonder leur poinct d'honneur, en aucune raiſon, ou authorité. O. Ie le feray volõtiers & ameneray les teſmoignages de deux les plus excellents ouuriers pour louer vn homme, qui furent oncques ſur la terre, à ſçauoir Ciceron & Demoſthenes. Ciceron en quelque ſienne oraiſon dit ainſi, *Il n'y a nulle tant grande force de corps, qui par fer ou autre puiſſance ne puiſſe eſtre debilitée & rompue: mais vaincre ſon courage, reprimer ſon ire, moderer la victoire, ſon ennemy tombé nõ ſeulemẽt le releuer, ains luy amplifier auſſi ſa dignité priſtine: quicõque fera telles choſes, ie ne le veux cõparer aux plus vaillants hõmes, mais ie le iuge eſtre le plus ſemblable à Dieu.* Voila comment il dit vn homme clement & miſericordieux eſtre ſemblable à Dieu, & ne pouuoir eſtre ſuffiſamment loué pour le comparer aux hommes. Demoſthene en ſon

Cic. in oratione pro Marcello.

oraiſon qu'il euſt deuant Alexandre le grand, pour le diſſuader qu'il ne meiſt point le ſiege deuant la ville d'Athenes, luy parla en tels termes. *Tu n'as rien ô Roy Alexandre, ou par fortune plus grand qu'auoir le pouuoir, ou de nature meilleur qu'auoir le vouloir de ſauuer pluſieurs. Car il y a nulle de tes vertus ou plus aggreable que miſericorde, ou plus admirable que clemence, ny ne peus par autre choſe approcher plus pres aux Dieux, que en conferant ſalut aux hommes, ou en leur donnant s'ils ont à faire, ou leur pardonnant s'ils ont delinqué, ou en leur octroyant s'ils demandent & ſupplient. Car comme ainſi ſoit que nous ſoyons vaincuz & ſurmõtez de Dieu en toute autre choſe, la ſeule clemence le rend eſgal à nous.* Et vn peu apres. *Ce tien courage n'a iamais eſté content de ces eſtroicts limites & termes que nature a baillé aux mortels pour viure. Il a touſiours deſiré la gloire d'vne immortalité. Et ceſte vertu cy ne doit eſtre dite tienne, cõme celle qui depẽdit ſeulemẽt de ton corps & eſprit: mais elle eſt diuine. Tu as matté les Grecs, vaincu les Lacedemoniens, rõpu les Thebains, & vas apres cela ſurmõter les Perſes & Indes, ce neãt moins toutes ces œuures cy ne ſont que proueſſes d'hõme, pource qu'elles ont telle nature & cõditiõ, qu'elles peuuẽt eſtre executees par hõmes: mais vain*

cre ſon courage, reprimer ſon ire, cõmãder à ſoymeſme, pardõner aux vaincuz ſuppliãts, quicõque le fera, ce ſeroit trop peu que le comparer aux plus vaillants hommes, mais on le doibt iuger & eſtimer eſtre ſemblable à Dieu. Ne crois donc point à ton ire, laquelle eſt ennemye de conſeil, ne crois point auſsi à la victoire, laquelle eſt inſolente de ſa nature, & ſuperbe, mais vainc toy-meſme, toy qui vaincs les autres en vertu & gloire. Voila comment ce grand Orateur conſeilloit ce ieune & ambitieux Roy (qui ne ſe contentant de la gloire humaine, appetoit auſſi la diuine) par quel moyen il pouuoit paruenir a eſtre ſemblable à Dieu, & ſ'acquerir ainſi honneur & gloire immortelle. C'eſtoit, dit il, en pardonnant, en ſauuant la vie aux hommes, & par eſtre clement & miſericordieux, & en reprimant l'appetit de vengeãce, par raiſon & vertu. N. Voila vn fort beau conſeil pour vn Prince. Voila bien declairé en quoy giſt le vray honneur d'vn homme. Mais ce conſeil eſt totalement contraire à celuy de la tradition du poinct d'honneur de la nobleſſe, car par iceluy on conſeille de ne pardonner iamais ſans auoir faict la vengeance, & meſmes on repute deshon-

neur & infamie proceder par tel moyen. O. Nous le trouuons donc contraire à la loy de Dieu, à la raiſon, & aux opinions des anciẽs ſaiges. Il fault donc dire qu'il eſt de l'inuentiõ de quelque legere teſte, puis que la grauité de la ſageſſe humaine ne l'approuue pas auſſi, ains le deteſte & reprouue. N. Quoy? les autres ſaiges le deteſtent ils auſſi? O. Certainement ouy, deſquels ie vous en reciteray vn nõbre. Seneque en ſon liure des quatre vertuz Cardinales dit, *Que le plus honneſte genre de vengeãce eſt pardonner, & le plus grand empire qu'on ſçauroit acquerir, eſt commander à ſoymeſme.* Et comme il dit ailleurs, La plus grande puiſſance oultre & par deſſus toutes celles des Rois, eſt ſe vaincre, ſe bien regir & gouuerner. Il y en a eu pluſieurs, qui ont eu dominatiõ ſur des villes, mais bien peu ſur eux-meſmes. ceſte-là eſt la moins noble, & ceſte cy la plus noble. Ce qu'il dit conformement à ce qu'a eſcrit le Sage. *Melior*, dit-il, *eſt patiens viro forti, & qui dominatur animo, ſuo expugnatore vrbium.* C'eſt à dire, Vn homme patient eſt meilleur qu'vn homme vaillant, & celuy qui domine à ſon couraige, meilleur qu'vn

Epiſt. 25. ad Lucil.

Prouer. 16.

expugnateur & preneur des villes. Ouide auſſi dit que les plus nobles ſont de plus debonnaire nature, & plus aiſes à appaiſer & a pardonner les offenſes,

Quo quiſq; eſt maior, magis eſt placabilis iræ,
Et faciles motus mens generoſa capit.

C'eſt à dire, Plus eſt vn hõme grand, & plus il eſt aiſé a appaiſer, & les commotions d'vn noble couraige, ſont les plus faciles. Et Boece Philoſophe & Poëte Chreſtien, ne repute aucun homme vaillant, ſinon celuy qui ſçait dominer à ſes paſſions,

Boece 3. lib. de conſ. met. 5.

Qui ſe volet, dit-il, *eſſe potentem*
Animos domet ille feroces,
Nec victa libidine colla
Fœdis ſummittat habenis,
Etenim licet Indica longe
Tellus, tua iura tremiſcat,
Et ſeruiat vltima Thyle,
Tamen atras pellere curas
Miſeráſque fugare querelas
Non poſſe, potentia non eſt.

C'eſt à dire. Qui voudra eſtre grand & vaillant, qu'il domine premierement à ſon fier courage, & qu'il ſe donne garde de ſoubsmettre ſes cols vaincuz aux or-

des brides de paillardiſe. Car encores que de loing la terre d'Indie tremblaſt ſoubs tes loix, & que la derniere Thyle te fuſt ſubiette, ce neantmoins ne pouuoir chaſſer les triſtes ſoucis, & delaiſſer les miſerables complainctes, n'eſt pas puiſſance. Comme ſ'il diſoit, que celuy qui ſe laiſſe tranſporter de ſon ire, & appetit de vengence, ſans taſcher à les maiſtriſer & dominer, n'eſt nullemẽt digne d'eſtre appellé grand, puiſſant, preux ou vaillãt, ou decoré de tels autres tiltres d'honneur & nobleſſe. Voila cõment tous les Orateurs poëtes & philoſophes teſmoignẽt pour nous, & pour la loy de Dieu, contre la loy & tradition de voz gentilshommes de la ſuitte du poinct, diſants que la vraye nobleſſe & honneur giſent en clemence & miſericorde, & que telles vertus nous font ſemblables à Dieu. Que pourroient ils dire contre ſi grand nombre de teſmoings, & contre leurs vrgentes raiſons? N. Force leur ſera t'accorder & confeſſer, que tous les gens de bien & les ſages honorent plus les miſericordieux, & les eſtiment d'vn commun conſentement eſtre les plus dignes d'honneur. Mais ils te

diront qu'ils parlent d'vne autre ſorte d'honneur tel que le monde donne aux ſiens, tout different de celuy qui procede de vertu. O. Ils me confeſſerõt donc qu'il n'eſt pas vray honneur, puis que par les choſes dictes & prouuees au commẽcement, honneur ne peult eſtre ſans vertu. Et partant les Romains pour ſignifier cecy firẽt autrefois deux temples ioignant l'vn de l'autre, l'vn eſtoit appellé le tẽple d'honneur, & l'autre le tẽple de vertu. Le tẽple d'honneur n'auoit aucune porte ou ouuerture ſinõ ſur le tẽple de vertu, pour donner à entẽdre qu'on ne pouuoit paruenir à honneur ſinon par vertu. N. Ils ne ſçauroient icy eſchapper ſans vous accorder voſtre concluſion, choſe qui leur ſeroit fort difficile à faire, encore qu'ils ſceuſſent qu'elle fuſt vraye, pour ce que le poinct principal de leur tradition eſt, de ne ſe deſdire iamais, pluſtoſt mourir. O. Ceux qui ſont ainſi opiniaſtres, ſont auſſi incurables, mais ie ne croy pas qu'ils ſoiẽt tous de telle cõditiõ. Ie croy qu'il y en a pluſieurs d'ẽtr'eux qui ſont dociles, & qui ſ'ẽnuiẽt de la peſanteur du ioug de leur loy, & en voudroient auoir vne plus

douce. dont à cauſe de ceux là, ie trauailleray encore à deduire par raiſons philoſophiques & diuines, q̃ moderer ſon courage & ne ſe laiſſer trãſporter aux paſſiõs de ſon ame, eſt eſtre vrayemẽt noble & genereux, & faire le contraire eſtre ignoble & ingenereux. Ie te demãde, que trouues tu en ce monde plus miſerable, plus vilain & vituperable? N. Ie ſerois bien empeſché à le deuiner, (car iamais ie ne penſay à cela) ſi vous ne m'aydez. O. Seneque en vne epiſtre qu'il eſcrit à Lucilius, dit, que c'eſt ſeruitude, c'eſt à dire eſtre ſerf & eſclaue. Auec lequel accorde Ciceron, qui dit, *Miſerius ſeruitute quid poſſumus aut dicere aut excogitare?* C'eſt à dire, Que pourrions nous dire ou penſer, plus miſerable que ſeruitude? Comme ſ'il diſoit, rien. Et pourtant au droit Ciuil il eſt dit. *l. quod attinet. ff. de reg. iu. Quod attinet ad ea quæ ſunt iuris ciuilis, ſeruitus pro nihilo reputatur.* C'eſt à dire, En ce que touche les choſes qui appartiennent au droict ciuil, ſeruitude eſt reputee pour rien. dõt ailleurs dict le droict que ſeruitude eſt comparee à la mort. *l. interdicit. ff. de condi.* Ce qui eſt declaré. *l. ſeruitutem. ff. de reg. iur.* ou dit le

Epiſt. 52.

Lib. 2. de nat. Deor.

Iuriſconſulte. *Seruitutem morti comparamus.* C'eſt à dire. Nous comparons ſeruitude à la mort. Et pourtant elle eſt contre le droict de nature, ſelon lequel tous les hommes eſtoient nais, libres & francs. *ff. de iuſtitia & iure. l. manumiſſiones.* Et à cauſe de ceſte grande miſere & calamité d'icelle, pluſieurs ont mieux aymé mourir, qu'eſtre mis ſus le ioug de ſeruitude, comme fiſt la roine de Carthage auec les principaux de la ville, leſquels, ainſi q̃ recite Oroſe, aymerent mieux mettre le feu en leur ville, & ſe bruſler eux-meſmes, que tõber entre les mains des Romains pour eſtre leurs ſeruiteurs & eſclaues. Mais au contraire de liberté dit Eſope:

oroſ. lib. 4

Non bene pro toto libertas venditur auro,
Hoc cœleſte bonum præterit orbis opes.

C'eſt a dire, la liberté ne ſeroit pas aſſez vendue pour tout l'or de ce monde, car ce bien celeſte ſurpaſſe toutes les richeſſes de ce monde. Dont dit le Iuriſconſulte. *Libertas eſt res inæſtimabilis.* C'eſt a dire, liberté eſt vne choſe ineſtimable. Et en la loy. *Infinita*, au meſme titre, liberté, dit-il, eſt d'eſtimation infinie. Laquelle liberté eſt la la vraye ſource de nobleſſe, qui ne peult

l. libertas. ff. de reg. iuris.

peult estre qu'és francs & libres, & non és serfs & esclaues. Or est-il que les hommes perdent ce grand bien de liberté par seruitude. Dont dict Iulius Celsus, que c'est chose naturelle aux hommes d'estre esmeuz de desir de liberté, & de hayr les conditions de seruitude. N. Quoy? vous iectez vn grand fondement & alleguez force loix, desquelles ie ne sçay si mes cõpagnons en tiendront compte. O. S'ils mesprisent les loix, ils ne pourroient, au moins s'ils sont raisonnables, reiecter la raison sur laquelle la loy a esté faicte. Et ie pense qu'ils preferent liberté à seruitude. N. Il est vray, & partant poursuyuez vostre propos. O. Maintenãt il fault voir si celuy qui suit ses passions & affections desordonnees, est en liberté, ou en seruitude: car s'il est en seruitude, il est sans liberté, & par consequent sans noblesse & honneur. Et c'est chose certaine qu'il est serf, nõ des hommes, mais de ses desordonnees affections & de peché. Car nostre seigneur dit, *Qui facit peccatum, seruus est peccati.* C'est à dire, qui faict peché, est serf & esclaue de peché. Et sainct Pierre dit. *A quo quis superatus est, eius & seruus effici-* *Ioan. 7.* *2. Pet. 2.*

tur. C'eſt à dire, L'homme eſt ſerf de celuy qui l'a vaincu. Et ſainct Paul, *Serui facti eſtis eius, cui obediſtis.* C'eſt à dire, vous eſtes faicts ſeruiteurs de celuy auquel vous auez obey. Mais il eſt ainſi, que celuy qui peche obeit à peché, & à l'autheur de peché le diable. Celuy dõc qui ſuit & obeit à ſes affections mauuaiſes, ne peult eſtre dit libre & franc, ains ſerf & eſclaue, & mis ſoubs le ioug de ſeruitude. N. Vous auez fort bien prouué voſtre concluſion à vn Chreſtien qui croit Ieſus Chriſt auoir dit la verité. mais ie vouldrois auoir vne plus ample declaration de cela. O. Ie le veux bien. Ciceron en ſes Paradoxes le declare fort doctement. *Omnis ſapiens*, dit-il, *liber, & omnis ſtultus ſeruus.* C'eſt à dire, tout homme ſaige eſt libre & noble, & tout fol eſt ſerf. Il appelle ſaige celuy ſeul, qui cõmande à ſes cupiditez, & fol celuy qui eſt ſubiect à icelles. En quelle ſignification l'a prins auſſi Horace en ſes ſermons, quand il introduit le ſeruiteur reſpõdant à ceſte queſtiõ de ſon maiſtre, *Quis igitur liber? Sapiẽs*, dit-il, *ſibique imperioſus*
Quem neque pauperies, neque mors, neque vincula terrent.

Rom. 6.

Reſponſare cupidinibus, contemnere honores
Promptus, & in ſeipſo totus teres atque rotundus.
In quem manca ruit ſemper fortuna.

C'eſt à dire, Le Sage eſt libre, à ſçauoir, celuy qui ſçait cõmander à ſoy-meſme, lequel n'eſt eſpouuanté, ny par pauureté ny par la mort, ny par les chaines: lequel eſt touſiours prompt a reſiſter à ſes cupiditez, & a meſpriſer honneurs. Et eſt tout rond & vny en ſoy-meſmes, ſur lequel ne peult rien fortune. De ceſtuy-cy dit Ciceron, qu'il eſt ſeul libre & franc, mais de tous ceux qui ne ſçauent dominer à leurs affections, ains ſe laiſſent mener par icelles, il dit qu'ils ſont tous ſerfs & indignes de cõmander aux autres. *Nam cui*, inquit, *liberè imperabit, qui cupiditatibus ſuis imperare non poteſt?* Car comment, dit-il, pourroit celuy-là franchement commander aux autres, qui ne peult commander à ſes cupiditez? Dont il dit, Qui eſt-ce qui nieroit tous les gens legers, tous les cupides, & generalemẽt tous les vitieux eſtre ſerfs? Et de rechef, Quand eſt de moy, ie dy tous ceux-la deuoir eſtre appellez nõ ſeulement ſerfs, mais auſſi les treſmiſera-

bles ſerfs, encore qu'ils ſoient naiz des plus nobles familles. On lit auſſi que les ſaiges des Indes, appellez *Brachmanes*, eſcriuirét ainſi à Alexandre le grãd, *Tu deſpouilles tes ennemis exterieurs, pour nourrir les interieurs, tu aſſubiettis les hõmes à ta ſeruitude, afin que tu ſerues à tes vices interieurs.* S. Auguſtin ditexpreſſement, que la premiere cauſe de ſeruitude a eſté peché. Et proſper en ſes Epigrammes, *Malus*, dit-il, *etiam ſi regnet, ſeruus eſt, non vnius domini, ſed quod grauius eſt, tot dominorum quot vitiorum*. C'eſt à dire, le mauuais & vitieux, encore qu'il fuſt Roy, eſt ſerf, non d'vn ſeul ſeigneur, mais qui pis eſt, de tant de ſeigneurs, qu'il y a de vices qui luy dominent. Comme ainſi ſoit donc que ſeruitude ſoit contre nature, ainſi que dit l'Ariſtote, & qu'elle eſt le dernier de tous les maux, ainſi que dit Ciceron, & que toute ſeruitude eſt miſerable, & que rien ne ſe puiſſe trouuer plus ord & vilain qu'icelle, ainſi que dit ledict Ciceron, il ſenſuit certainemẽt que tous ceux-la ſont vilains, qui ſaddonnants à leurs vices & deſordonnees affections, ſe rendent ſerfs d'icelles, par ne vouloir les dominer & moderer par rai-

14. *de ciuit. ca. 15.*

Epigramme 53.

1. *Polit. c. 3*

Philip. 2.

Philip. 4.

ſon. Et au contraire ceux ſont bien nobles, voire ſeuls nobles, qui les refrenent & maiſtriſent par vertu, par ſageſſe, par raiſon. Car comme dit Cicerõ, *Liber is exiſtimandus eſt, qui nulli turpitudini ſeruit. Sola virtus in ſua poteſtate eſt.* C'eſt a dire, Celuy doit eſtre eſtimé libre, qui ne ſert a aucune ordure de vice. Car la ſeule vertu, eſt dame de ſoymeſme. De tout cecy ie conclud, que tous ceux de la traditiõ & ſuitte du Poinct, ſont ſerfs & eſclaues, toutes les fois qu'ils laiſſent, ire, ambition, & la fureur de leurs coleres dominer ſur eux, quand pour les ſeruir & obeyr ils font pluſieurs maux à leurs prochains, & à euxmeſmes: Car ie les voy, cõme vn cheual tiré par la bride, trainez par la fureur de telles paſſions la part qu'elles les meinent, ſans qu'ils facent aucune reſiſtence.

In Rhetor. noua lib. vltimo.

N. Vous auez fort amplement declaré ce propos, & bien peremptoirement conclud contr'eux, & ie ne ſçay q̃ c'eſt qu'ils pourroient replicquer contre voz raiſons & probations. A la mienne volonté qu'ils ſe laiſſaſſent perſuader pour leur profict, a delaiſſer ſi eſtrange tradition, qui n'eſt ny honeſte, ny profitable, ne

pour eux,ne pour la republique, ne pour leur prochain. Dont ie voy qu'on s'eſloigne trop de la vraye nobleſſe par tel & ſi euident erreur. O. Veritablemẽt la vraye nobleſſe n'eſt gueres en vſage en noſtre temps, au grand preiudice de toute la republique Chreſtienne, quand delaiſſant la plus belle victoire, & la plus noble, on ſe met à chercher victoire en iniuſtes querelles, pour acquerir tel quel hõneur. N. Quelle dictes vous eſtre ceſte plus noble victoire, de laquelle vous parlez? O. Ie dy que c'eſt ſe vaincre ſoymeſme: ce qui eſt incomparablement plus louable & honorable, que vaincre tous les Roys de ce monde, & conquerir tous les Royaumes. N. Si vous ne le prouuez, on ne vous croira pas. O. Il m'eſt fort aiſé le prouuer. Et pour fondement de ma probation ie prendray ces verſets d'Eſopet,

De precio victi, pendet victoria: victor
Tantus erit, victi gloria quanta fuit.

C'eſt à dire, la victoire doit eſtre priſee de la dignité de celuy qui eſt vaincu. Car le vaincueur ſera auſſi grand, comme a eſté la gloire du vaincu. Or declarons cecy par exemple. La victoire qu'euſt

Achilles contre Hector, estoit de tãt plus noble que Hector estoit vaillant & puissant. Hãnibal conferant autrefois auec Scipion l'Affricain en la cour du Roy Antioche, sur le reng des preux & vaillans Capitaines de ce monde, disoit qu'il se fust donné le premier lieu entre les preux, s'il eust vaincu ledict Scipion : declarant par cela, la grandeur & noblesse de la victoire dependre de la grandeur & gloire du vaincu. Maintenãt ie demãde, quelle est la plus grande chose qui soit en ce monde, & la plus puissante? N. Il me souuient d'auoir leu en quelque liure, qu'il n'y a rien en ce monde si grand que l'homme, ne en l'homme que son ame & courage, qui est la plus grande & la plus puissãte chose qui soit en tout l'vniuers. O. Tu as doctement respondu, car l'ame & l'esprit de l'homme, excede en valeur, bonté, & puissance, tous les corps de tous les hommes, & tous les biens de ce monde. Et la raison est prinse de l'Aristote du cinquiesme de sa Metaphysique. Ce, dit-il, est le meilleur & le plus noble, qui approche de plus pres au premier principe, & luy est plus sembla-

Plutarque

Phauorin Philosophe

ble: mais il eſt ainſi que l'ame de l'hõme eſt plus ſemblable à Dieu à cauſe de ſon entendement, vſaige de raiſon,& volõté franche quelle a, que tous les corps des hommes,& tous les threſors du monde. il ſ'enſuit donc qu'vne ſeule ame raiſonnable eſt plus noble & meilleure que toutes ces choſes là. Si vn homme donc vainct & ſurmonte ſon ame propre,il acquiert plus noble victoire, que ſ'il auoit vaincu & ſubiugué le demeurant du mõde.Ce que ie declare ainſi, Alexandre le grand vainquit le monde & le conquit, ie demande quel fuſt l'inſtrument & cauſe principale de ſa victoire?Il eſt tout certain & notoire, que ce fut ſon ame, laquelle ayant delaiſſé ſon corps,meit fin à ſes victoires. Si Alexandre dõc euſt vaincu ſon ame, par laquelle il auoit vaincu tout le monde, il euſt encore acquis vne plus noble victoire, que n'eſtoit celle de la conqueſte du monde. Car il euſt vaincu ce,de quoy il auoit vaincu ledit monde.Dont nous liſons à ce propos,qu'Ariſtote,qui auoit eſté ſon maiſtre,ayant entendu qu'il eſtoit courroucé contre quelcun, & qu'il le vouloit faire mourir, luy

escriuit en tels termes. O *Alexãdre*, dit-il, *escoute moy, car ie te donneray vn grand enseignement. Qu'est-ce qui a vaincu tous les Rois de la terre, & t'a subiugué tout le monde? Certes c'est ton cœur noble & vaillant. Si tu veux donc vaincre maintenãt en cest endroict tõ cœur, pour ce que tu vaincs en ce faisant, celuy qui a vaincu tout le mõde, tu seras de beaucoup plus victorieux, que n'as esté iusques à present.* Voila comment la victoire qu'on a de soy, est plus noble que nulle autre, que puissions auoir en ce monde. Dont les Philosophes ont plus estimé la victoire qu'auoit Diogenes de soy-mesme, & la seigneurie qu'il auoit conquise sur soy, que celle d'Alexandre le grãd. Sur quoy dit Valere, qu'Alexãdre ne sceust venir a bout de vaincre la continẽce dudict Diogenes. Car cõme Alexãdre l'eust exhorté à demãder s'il auoit affaire de riẽ, auec promesse de luy bailler ce qu'il demanderoit, il respõdit qu'il n'auoit que luy demander, fors qu'il le prioyt de ne luy oster poĩt ce qu'il ne luy pouuoit bailler. Car Alexãdre s'estãt mis entre le Soleil & Diogenes, le priuoit de la clarté & chaleur d'iceluy. Et ainsi Alexandre qui auoit vaincu quasi toutes les *val. lib. 4.*

nations du monde, fut vaincu d'vn ſeul Diogene. Dõt Seneque a eſté ſi hardy, q̃ de le nõmer plus puiſſant que ledict Alexandre: Diogene, dit-il, fut plus puiſſant qu'Alexãdre qui tout poſſedoit: car plus eſtoit ce q̃ Diogene ne vouloit prendre, q̃ ce qu'il luy pouuoit bailler. Alexandre eſſaya à chaſſer & iecter Diogene de ſon degré & propos, mais pluſtoſt vint il a bout de chaſſer par armes Darius Roy des Perſes de ſon throne. Dont ie conclud, que Diogene qui dominoit à ſoymeſme & à ſes cupiditez & paſſiõs, eſtoit plus vaillant & plus grãd ſeigneur qu'Alexandre le grand, qui eſtoit ſeigneur de tout le monde, & n'eſtoit pas ſeigneur de ſoymeſme. Nous liſons à ce propos au liure intitulé la vie & mœurs des philoſophes, comment paſſant vne fois Alexãdre deuant Diogene, ne daigna Diogenes le regarder, ne honorer & ſaluër, dõt luy dict Alexandre, D'où vient Diogene que tu ne daignes me ſaluer ou regarder, cõme ſi tu n'auois que faire de moy? Auquel il reſpondit, Ie n'ay que faire du ſeruice du ſeruiteur de mes ſeruiteurs. Et Alexandre luy dit, Veu que ie ſuis ſeigneur

Seneque lib. 6. des benefices.

de tout le monde, comment m'appelles tu ſeruiteur de tes ſeruiteurs? A qui Diogene, Ie ſuis, dit-il, ſeigneur de mes cupiditez, leſquelles ie refrene & reduis à mõ ſeruice & obeiſſance : mais les cupiditez dominent & commandent à toy, & tu es rendu leur ſeruiteur obeiſſant à leurs cõmandemens. Orgueil eſt ta maiſtreſſe & dame, & eſt ma ſeruante, car elle te tient en ſa ſubiection, & ie la tiens en la miẽne: concupiſcence charnelle, gourmandiſe & ire, ſont tes dames, car tu leur obeis: & ſont mes ſeruantes, car ie leur domine & commande. Et pourtant Alexandre ie te dy, que tu es en verité ſeruiteur de mes ſeruiteurs. Et aĩſi mes ſeruiteurs ſont plus grands que toy, & par plus forte raiſon ie ſuis plus grand ſeigneur que toy, veu que tes ſeigneurs ſont mes ſeruiteurs, & qu'ils m'obeiſſent. A quoy Alexãdre ne ſceuſt que repliquer, ains confeſſa qu'il diſoit la verité, & l'euſt en grande admiration & eſtimation, tellement qu'il dit à ſes amys : Si ie n'eſtois Alexandre, ie ſerois cõtent d'eſtre Diogene. Sur quoy ie conclud, que ſi vn homme veult eſtre plus noble, & plus victorieux qu'Alexan-

dre,que le chemin eſt ouuert & commun à vn chaſcũ. Car celuy qui domine à ſoy-meſme,qui vainc ſes paſſions d'ire,d'ambition,de concupiſcence,d'auarice, & refrene l'impetuoſité & fureur de ſon courage, eſt plus grand ſeigneur que ne fut oncques Alexandre. N. Il ne fault pas donc porter le harnois ſur le dos, ne coucher ſur la dure, ou tuer perſonne, pour acquerir vne telle gloire & hõneur? O. Non. Dont ſont de tant plus abuſez & deplorables ceux qui delaiſſent le plus facile & le plus court, pour le plus difficile,plus long, & plus incertain chemin. Et ie te dy en oultre, s'il m'eſt licite de meſler les choſes ſacrees auec les prophanes, que nous verrons ceſte victoire de ſoymeſme eſtre de grande importance,ſi nous conſiderons la derniere fin & gloire, à laquelle nous trouuons par l'eſcriture qu'on paruient par icelle,qui la rẽdra d'auantage deſirable à tous ceux qui ſont amateurs d'vne ſolide gloire & felicité. Car il n'y a triomphe en ce monde & n'y euſt oncques ſi grand, comme eſt celuy qu'on acquiert par telle victoire, par ce que par icelle on acquiert le Roy-

aume des cieux, duquel dit noſtre ſeigneur qu'il endure violẽce, & que les violents, à ſçauoir ceux qui ſe forcẽt & vainquent eux meſme, le ſaccagẽt & conqueſtẽt. Et ailleurs, *Qui vaincra*, dit-il, *ie le feray ſeoir auec moy en mon throſne, ainſi que i'ay auſſi vaincu, & ſuis aſſis auec mon pere en ſon throne.* Nous ne liſons point, q̃ le Royaume des cieux ayt eſté le prix des victoires des Rois & Empereurs de ce monde. Car on n'a iamais dit à Iules Ceſar, ny à Alexandre le grand, ny à Hannibal, ny à Scipiõ l'Affricain, ny à Põpee pour auoir vaincu 22. Roys, & auoir acquis autant de Royaumes à ſa republique, on ne leur a dy-ie iamais dit qu'ils feroient leur triomphe au ciel apres leurs victoires, ains ils ont pour toute recompenſe, vne damnation eternelle. Mais vn Chreſtien qui taſche auec l'aide de la faueur & grace de Dieu, a vaincre ſoymeſme, à eſtre maiſtre de ſoy & de ſes paſſions & concupiſcences, a pour le prix & loyer de ſa victoire, le Royaume celeſte. *Qui vaincra*, dit noſtre Seigneur parlant des richeſſes & gloire dudict royaume, *poſſedera ces choſes cy, & ie luy ſeray Dieu, & il me ſera fils.* O donc la

Matth. 9. *Luc. 16.* *Apoc. 3.* *Apoc. 21.*

grande victoire, ô la grande vaillantise: ô l'inestimable gloire & honneur, de celuy qui se vainc soy-mesme? Il n'est possible d'acquerir vn plus grand triomphe. Qui vainc soy-mesme, ô nobles & genereux cœurs de la noblesse, acquiert vne gloire eternelle au ciel. Qui tue les hõmes pour contenter ses passions, sera en perpetuelle ignominie & misere en enfer. Regardez y donc combien sont abusez les gentils-hommes Chrestiens, qui delaissent la conqueste d'vn si heureux Royaume, pour vne vanité, pour vn neant, pour vne mondanité transitoire. N. Rien ne se pourroit dire plus veritable. & a la mienne volonté que tous les Seigneurs & nobles ouyssent voz paroles, & les creussent pour en delaissant toutes querelles & noises, & toutes autres vaines occupations, faire vne ligue ensemble pour aller à la conqueste de ce Royaume des cieux, cõme firent autrefois Iason & les autres Princes & Heroës de la Grece, pour aller à la cõqueste de la toison d'or. O. S'ils le faisoient, se seroit leur profit, & ie les asseurerois de le pouuoir conquester à moindre danger, que ne feist oncque

Iaſon la conqueſte de ladicte toiſon. S'ils croyoient veritablement en Dieu, & qu'ils fuſſent de faict Chreſtiens, comme ils le ſont de nom, il n'y auroit aucune peine à leur perſuader. Mais quoy? Les vanitez de ceſte vie les tiennent ſi abuſez, qu'ils paſſent à oreille ſour de toutes les promeſſes & menaſſes de Dieu. N. Si en cognois-ie pluſieurs, qui ont la reputation d'eſtre bons Chreſtiẽs, qui ſuyuent telle tradition du Poinct. O. Maintenãt on appelle tous ceux-là bons Chreſtiens, qui ne ſont pas heretiques ou ſchiſmaticques: mais pour eſtre bon Chreſtien comme au paſſé, il fauldroit l'eſtre entierement auſſi bien par obeyſſance de toute la loy de Dieu, cõme par credulité à ſa parole, & i'ay aſſez prouué, que pour leur tradition ils delaiſſent la loy de Dieu. Dont ie cõclud qu'il y a faulte d'vne vraye foy & ferme pour eſmouuoir leur cœur à ouurer ſelon les regles d'icelle. Car comme dit ſainct Iaques. *Que ſert il mes freres, ſi aucun dit qu'il a la foy, s'il n'a auſſi les œuures?* La foy pourra elle le ſauuer? Comme s'il diſoit, non. N. Ie ſçay bien que pluſieurs d'eux ſçauent *Iacq. 2.*

de ce monde, chaſcun ayant dit ſon opinion, il dict que les plus grands fols qui fuſſent en ce monde, c'eſtoient ceux qui confeſſoient qu'il y a des peines eternelles preparees pour ceux qui n'obeyrõt aux commandements de Dieu, & des biens infinis pour ceux qui les garderõt: & ce neantmoins ils ne ſe mettent point en leur deuoir pour acquerir tels biẽs, & euiter ſi grãds maux: ains font de leur bõ gré & ſcientemẽt les choſes, pour leſquel les ils ſcauẽt bien qu'ils encourẽt l'indignatiõ de Dieu, & qu'ils demeritẽt leſdictes peines eternelles. Ce ſont tels, diſoit il, les plus grãds fols qui ayẽt iamais eſté au monde. Et ſelon voſtre confeſſiõ ceux qui ſuyuent la tradition du Poinct, ſçauẽt bien qu'ils font contre la loy de Dieu: ſçauent bien que ceux qui tuẽt leur prochain, ſe damnent, & demeritent la mort eternelle, & ſi ne laiſſent ils point de l'aller chercher de ſang froid, pour le tuer s'ils peuuẽt. Ie conclud donc qu'ils ſont, teſmoing ledict Frederic, les plus grands fols du monde. N. Ils ſe faſcheront contre vous s'ils oyent que vous les appellez ainſi. O. Et en cela ils ſe monſtreront e-

ſtre vrays fols, quand au lieu de me remercier pour leur enſeigner la verité, ils ſe courrouſſent contre moy, ce qui eſt acte d'vn homme fol & ſans vſage de raiſon. Car comme dict le Saige, *Les fols meſpriſent ſapience & doctrine.* Et de rechef il dit. Que le fol ne reçoit point les paroles de prudẽce ſi tu ne luy dis les choſes qui luy tournent en ſon cœur. Et ie dis d'auãtage, que ce n'eſt pas moy qui les appelle ainſi, mais bien pluſtoſt toy, car ie ne fay que gloſer tes paroles, & conclure d'icelles ce que s'enſuit en conſequence neceſſaire. N. Il ſemble que vous vouliez vous excuſer de peur d'eſtre querellez par eux, & que vouliez ietter ſur moy toute la charge. O. Toute excuſe que ie feray ſera leur demander pardon, s'ils ſe trouuent offenſez pour leur auoir dict la verité, au ſurplus ma conſcience me force de la dire quoy qu'il puiſſe aduenir. Et ie te contraindray de les appeller fols auſſi bien que moy, ſi tu veux garder les conditions accordees au commencemẽt de noſtre diſpute. N. Vous eſtes ſi rude exacteur de ce qu'on vous a vne fois promis & accordé, que ie ſuis cõtrainct de tenir

Prouerb. 1.
Prouer. 18.

mes promeſſes. O. Ie te demãde donc, Si tu voyois icy deuant tes yeux vne foſſe profonde de cent ou deux cẽts braſſes, ayant au fond vn feu treſardant plein de ſoulphre & pouldre à canon, ayant pour la paſſer vn pont d'vne gaule pourrie, ſur laquelle quicõque marcheroit, ſeroit aſſeuré de tõber en icelle, ſans pouuoir par aucun remede eſtre tiré d'illec à iamais, & que tu veiſſe venir vn gentilhomme, lequel ſçachant bien tout le danger qui y eſt, ne laiſſe pas pourtãt de marcher ſur ladicte gaule pourrie, ſans eſtre cõtrainct de perſonne pour paſſer de l'autre coſté, afin de ſe venger ſeulement de ſon ennemy, lequel il ſçait bien qu'il ne le pourra pas toucher, ſans premier tomber en ceſte foſſe, ne le trouuerois tu pas vn grand fol, & hors ſon bon ſens? N. Ouy pour vray. O. Si tes gentilshommes ſont vrays Chreſtiens, & croyent à Ieſus Chriſt, ils voyent par les yeux de leur foy plus clairemẽt & certainemẽt q̃ ne voyez devoz yeux corporels ce qui ſe preſente deuãt vous, la foſſe profonde d'ẽfer, en laquelle ils ſont aſſeurez que tombent ceux qui veulent faire meſchants actes, & neant-

moins ils ne laiſſent pas à faire ce qu'ils ſçauẽt leur deuoir eſtre cauſe de tomber en icelle: ne s'enſuit il pas dõc qu'ils ſont plus q̃ fols, & hors leur bõ ſens? N. Suyuãt ce q̃ ie vo⁹ ay au parauãt accordé, ie ſuis contrainct de le vous confeſſer. O. Puis que nous ſommes tombez ſur ce propos de leurs folies, il fault que ie te declaire encore les grãdes folies que ie voy eſtre en leur tradition. Et à cauſe que ie parle des Chreſtiens, & aux Chreſtiẽs qui poiſent plus les dangers ſpirituels que les tẽporels, & les folies qu'on faict à l'endroit de Dieu & de ſon ame, que celles qu'on commet au preiudice des corps & biens temporels, ie deduiray ſuccinctemẽt les principaux dãgers ſpirituels & les folies de ceux qui les contẽnent & meſpriſent. Premierement c'eſt vn grand auantage & honneur auoir Dieu en ſa compagnie, & au contraire c'eſt vn grãd danger que d'y auoir le diable: mais il eſt ainſi que Dieu eſt en la compaignie de ceux qui ſont congregez en ſon nom, par vnion de paix & ſaincte charité. Car là ou il y a charité & amour, Dieu y eſt. *Treſchers freres*, dit ſainct Iean, *ſi Dieu nous a ainſi aymez*,

Matt. 18.

1. *Ioan.* 4.

nous nous deuons ainſi aymer l'vn l'autre. Nul ne vid iamais Dieu. ſi nous aymõs l'vn l'autre, Dieu demeure en nous, & ſa charité eſt parfaicte en nous. Et peu apres, *Dieu*, dit-il, *eſt charité, & qui demeure en charité, il demeure en Dieu, & Dieu en luy.* Et la ſapience de Dieu proteſte, que ſont ſes delices qu'eſtre auec les hommes. Au contraire, là ou il y a diſſenſion, diſcorde, querelles & haine, Dieu n'y eſt pas: ains le diable premier meurtrier & ſolicitateur de tous maux, lequel ayant domination ſur ceux qui ſont en diſſenſion & querelles, les met à ſ'entretuer, a fin qu'ils ſoient meurtriers comme luy. N'eſt ce pas donc vn grand danger & folie qu'eſtre en diſſenſion contre ſon prochain? N. Tout vray Chreſtien te cõfeſſera que ſi. Mais à ceux qui ſuyuent ce Poinct d'honneur, il n'en chault gueres ſ'ils ont Dieu ou le diable en leur compagnie, meſmes ils ayment mieux auoir le diable entre eux qui ne les empeſche pas ſur la iouiſſãce de leurs deſirs, que Dieu. Et qu'il ſoit ainſi, on le peult voir par experience, car eſtants en la fureur de leurs querelles, ils n'inuoquent pas Dieu, ils ne parlẽt pas de Dieu, ſi ce n'eſt pour le bla-

ſphemer & renoncer, pour iurer & pariu rer ſur ſon ſainct nom : mais le diable eſt bien ſouuent inuoqué, ils ne parlent que de luy, ils ſe donnẽt à cent & a deux cẽts mille diables, ils veullẽt que tous les diables d'enfer ſe trouuent auecques eux, & ſ'en empeſchent de leurs querelles. O. Cela eſt vn treſcertain ſigne que le diable y a part, & que Dieu eſt loing de tels. Car comment ſe pourroit il trouuer là, ou ſi ſouuent on le blaſpheme & renõce, & ou ſon ennemy eſt tant ſouuent inuoqué? Et comment le diable (lequel chemi
1. Pet. 5. ne à l'entour de nous, comme vn Lyon bruiant & affamé cherchant quelcũ pour le deuorer) ne ſe trouueroit il la, ou ſi ſouuẽt on le demande, & on ſe dõne ſi ſouuẽt à luy? Laiſſera-il la proye qui ſ'offre à luy, pour chercher vne autre qui le fuit & luy reſiſte? A ce propos ſainct Bonauenture nous recite en ce beau liure qu'il a faict de la vie de monſieur S. François, que ledict ſainct François approchant de certaine ville (en laquelle il y auoit vne grande diſſenſion entre les bourgeois, tellement qu'ils auoient prins les armes les vns contre les autres, eſtans preſts à com

battre)vid les diables en l'air au deſſus de ladicte ville,en bien grand nõbre:& ayãt enuoyé ſon compagnon leur cõmander qu'ils euſſẽt à ſe retirer ailleurs,ils ſ'en-fuirent,& incõtinẽt leſdicts bourgeois ſ'accorderent, & furent bons amis cõme au parauãt. Ceſt exemple declaire aſſez patẽtemẽt, q̃ les diables ſe trouuent volontiers la ou lõ eſt en diſſenſiõ & querelle. N. Si eſt-ce, comme ie vous ay dit, qu'il ne leur en chault point pour l'auoir en leur compagnie. O. Et de tant les eſtime ie plus fols,puis qu'ils ne conſiderent pas le danger auquel ils ſont. Tu me fais ſouuenir d'vne parole que dit vn grand docteur de voſtre tradition, veritablement Phariſienne(carPhariſien ſignifie diuiſé, & voſtre tradition eſt de diuiſion) en vne bonne compagnie aſſemblee pour accorder vne querelle,qui ſert pour confirmer noſtre dire. La querelle eſtoit bien grande, & entre grands perſonnages, & tant difficile à accorder au iugement des plus ſçauãts au fait du Poinct, qu'ils eſtimoiẽt quaſi impoſſible la vuyder, ſans qu'il en demeuraſt quelcun foulé en ſon hõneur d'vn coſté ou d'autre. Il y euſt vn bõ per-

ſonnage de ladicte compagnie, qui voiãt la difficulté q eſtoit à les ioïdre à cauſe de la rigueur des loix & couſtumes de leurdit Poinct, les vouluſt accorder ſuyuãt la douceur & humanité de la loy de Ieſus Chriſt, leur remonſtrant qu'ils deuoient ſ'entrepardõner pour obeir à Dieu, & au ſurplus mettre leur honneur d'vn coſté & d'autre, entre les mains du fils de Dieu noſtre grãd Capitaine & Seigneur. Mais l'vn des arbitres & iuges le rẽbarra bien toſt, allegant puis qu'ils n'eſtoient pas la aſſemblez pour l'honneur de Dieu, ains pour les affaires du mõde, qu'il n'y auoit point auſſi queſtion de parler de Dieu: mais ſeulement des loix & couſtumes de leur Poinct. Ceſte parole declaroit la verité de noſtre concluſion, à ſçauoir qu'ils font plus de cas du monde que de Dieu, puis que pour le mõde ils le reiettent de leur compagnie. N. Ie n'euſſe iamais penſé qu'il y euſt tant d'abus & de meſpris de Dieu en ceſte tradition, comme vous mõſtrez bien qu'il en y a. O. Veritablement ce dernier abus que venons de toucher, n'eſt pas des plus petites folies qu'ils cõmettent, quand ils aiment mieux eſtre a-

mis du monde que de Dieu. Car qui eſt amy de ce monde, eſt conſtitué ennemy de Dieu, ainſi que dit l'vn des Apoſtres de noſtre Seigneur. Ie vous laiſſe maintenant à penſer, en quel grand danger eſt celuy qui a affaire à vn ſi puiſſant ennemy. N. Quand ie penſe en ſes fouldres & tempeſtes, en la terribilité de ſa fureur & ire, & en la grandeur de ſa puiſſance, & en la foibleſſe de l'homme pour luy reſiſter, ie dy ceſt adage des Latins auoir icy lieu, qui dit, *Quid ſcarabeo & aquilæ?* C'eſt à dire, Que veult l'eſcarbot contre l'aigle? C'eſt grande preſumption en vne ſi petite beſte, de faire la guerre contre l'aigle, qui eſt le Roy des oiſeaux, mais plus eſt eſtrange voir l'homme (qui au regard de Dieu n'eſt pas vn eſcarbot, ains moins qu'vne mouſche) faire la guerre à tant grand Seigneur, & ſe rendre ennemy de Dieu toutpuiſſant. Iuſques au iourd'huy on ſe mocque des Geants Theomaches, qui luy voulurent faire la guerre, & le deietter du ciel, leſquels pour tout leur effort ne feirent que baſtir vne tour de Babel, c'eſt à dire de confuſion, & mõſtrer à tout le mõde, *Iac.4.*

Ronſard. *Qu'vn foible aſſaillant*
En vain faict brauer ſa force
Quand par orgueil il ſ'efforce
D'aſſaillir vn plus vaillant,

Par plus forte raiſon nous petits nains, & petits vers de terre, ſi ſommes ainſi outrecuidez, que ne craignions point eſtre ſous l'inimitié d'vn tãt puiſſant Seigneur, ſerons dignes que tout le monde, & Dieu meſme ſe mocque de nous du ciel. N. Mes compagnons ne penſent pas ſi auãt de toutes ces choſes là, car telles penſees les retireroient de leurs entreprinſes. O. Ils ſont donc de tant plus fols, car vn homme ſaige preuoit tous les dangers qui luy peuuẽt ſuruenir, & regarde touſiours à la derniere fin de ſes entreprinſes. Mais il y a encore vne autre choſe pourquoy ie les eſtime peu ſaiges, c'eſt qu'vn homme ſe met en grand danger qui ſe tient en tel eſtat, auquel perſeuerant il ne pourroit iamais auoir pardon de ſes pechez: mais celuy qui eſt en querelle cõtre ſon prochain, eſt en tel eſtat, car le fils de Dieu dit expreſſement, *Si vous ne par-*
Matth. 6. *donnez de voz cœurs à voz freres, mon pere ne vous pardonnera pas auſsi.* I'en ay veu qui re-

ſpondoiẽt à cela, que quand Dieu ne deuroit iamais leur pardonner, qu'ils ne pardonneroient ia à leur prochain qui les auroit offenſez. O. C'eſt parlé en homme qui ne craint point Dieu, & qui ne ſçait que c'eſt que peché. Nous auons ſuffiſamment declaré en noſtre premiere confutation la ſottiſe de tels. N. Il y en a d'autres, qui nonobſtãt qu'ils perſeuerent en hayne & inimitié contre leur prochain, ne laiſſent pas pourtant à croire que Dieu leur pardõnera les offenſes qu'ils font contre ſa maieſté. O. L'eſcriture ſaincte ſe mocque de tels. *Qui vindicari vult*, dit le Sage, *à domino inueniet vindictam, & peccata illius ſeruãs ſeruabit. Relinque proximo nocenti tibi, & tunc deprecanti tibi, peccata ſoluentur. Homo homini reſeruat irã: & à deo quærit medelam? In hominem ſibi ſimilem, non habet miſericordiam, & de peccatis ſuis deprecatur altiſſimum? Ipſe dum caro ſit reſeruat iram, & à Deo quærit propitiationem? Quis exorabit pro delictis illius?* C'eſt à dire, Qui ſe vouldra venger, la vengeance de Dieu le trouuera, lequel pour certain reſeruera ſes pechez. Pardonne à ton prochain qui t'a offenſé, & alors auſſi te ſeront remis *Eccli. c. 28*

tes pechez quand tu en demanderas pardon. L'homme reſerue ſon ire contre vn autre hõme, & il demande à Dieu remede? Enuers vn homme qui luy eſt ſemblable, il n'vſe point de miſericorde, & il prie Dieu pour ſes pechez? Luy, iaçoit qu'il ſoit chair, reſerue ſon ire, & demande à Dieu miſericorde? Qui eſt celuy qui priera pour ſes pechez? Cõme s'il diſoit eſtre impoſſible que luy, ou aucun autre priant pour luy, ſoit exaulcé en leurs prieres, tãdis qu'il perſeuere à ne pardonner point à ſon prochain. Et c'eſt ce que dit noſtre Seigneur en ſon Euangile, *Si dimiſeritis hominibus peccata eorum: dimittet & vobis pater veſter cœleſtis peccata veſtra. Si autem non dimiſeritis hominibus, nec pater veſter dimittet vobis peccata veſtra.* C'eſt à dire, Si vous pardonnez aux hommes leurs pechez, voſtre pere celeſte vous pardonnera les voſtres. Mais ſi vous ne leur pardonnez point, voſtre pere auſſi ne vous pardonnera pas. Voila l'arreſt de la iuſtice de Dieu, croye qui vouldra, & qu'on cherche des excuſes autãt qu'on pourra, d'vn poinct ſuis tout certain & aſſeuré, c'eſt que Ieſus Chriſt ne mentoit pas quand il diſoit tel-

Mat. 6.

les parolles, & qu'il ſçauoit mieux que nul autre quel eſt le vouloir & ordonnance de Dieu ſon pere. Ie dy donc ſuyuant l'authorité de la parole de Dieu, que ceux-là ſont bien abuſez, qui ne voulants pardonner aux autres, eſperent ce neantmoins leurs pechez leur eſtre facilement pardonnez de Dieu. N. Les paſſages que vous auez alleguez, ſont trop clairs pour confondre la durté de l'obſtination de ceux qui ſont difficiles à ſe reconcilier, & accorder auec leur prochain. O. Il y a encore vn autre danger & incõuenient, auquel ils tombent par leur obſtination, c'eſt qu'ils perdent les merites de toutes les bonnes œuures qu'ils font ſans charité. Car ſainct Paul dit expreſſement que pour auoir toute foy, toute ſcience, ſçauoir toutes langues, bailler tous ſes biens aux pauures, endurer la mort pour la foy, vn homme n'eſt riẽ deuant Dieu, s'il eſt ſans charité, & toutes ſes œuures ne luy ſont aucunement aggreables. Et partant noſtre ſeigneur commande à celuy qui va à l'offrande, que s'il luy ſouuient d'auoir quelque choſe contre ſon prochain, qu'il aille

I. *Cor.* 13.

premierement ſe reconcilier à luy, autrement ne pourroit ſon don eſtre aggreable. N. Il s'enſuyt bien donc de ce que vous alleguez, que Dieu ſe courrouce grandement contre ceux qui ſont vindicatifs & obſtinez en leur hayne contre leur prochain, & qu'ils ſont en grand dãger de tomber ſoubs la terribilité de ſon ire. Mais n'aura il point quelque eſgard à vn gentilhomme à cauſe de ſa nobleſſe, pour n'vſer de ſi grande rigueur enuers luy comme contre les vilains? O. L'eſcripture dit, qu'il n'y a point en Dieu acception de perſonnes, ne diſtinction de noble & non noble, de ſeigneur ou de maiſtre, car chaſcun ſera eſtimé deuant luy grand ou petit, ſelon l'exigence de ſes œuures. & partant qu'ils ne ſe trõpent point en leurs vaines penſees & friuoles excuſes. Et pour concluſion de noſtre deductiõ de leurs folies, Ie dy qu'ils commettẽt encore vne lourde faulte, en ce qu'ils aymẽt mieux eſtre enfants du diable que de Dieu. Car celuy qui n'ayme ſon prochain, n'eſt pas de Dieu, mais du diable, teſmoing ſainct Iehan. *En cecy*, dit-il, *on cognoiſt les enfants de Dieu & ceux du diable. Tout*

1. *Ioan.* 3.

homme qui n'eſt iuſte, n'eſt pas de Dieu, & celuy qui n'ayme ſon frere. Car la premiere predication que vous auez ouy des le cõmencement, c'eſt que vous deuez aymer l'vn l'autre. Sur ce paſſage dit ainſi monſieur ſainct Auguſtin, *La ſeule dilection met differẽce entre les enfants de Dieu & du diable.* Que tous ſe ſignent du ſigne de la croix, que tous chantent *halleluia*, tous reſpondent *Amen*, tous ſoyent baptiſez, tous entrent es Egliſes. on ne peult pour tout cela, cognoiſtre les enfants de Dieu d'auec ceux du diable. c'eſt la ſeule charité par laquelle on les cognoiſt. Et partant aye tout ce que tu vouldras, ſi tu n'as charité, rien ne te profite. Quand auſſi toutes autres choſes te defauldroient, aye ceſte cy, & tu as accomply la loy. Voyla commẽt vn gentilhomme qui eſt ſans charité, quoy qu'il entre es Egliſes, qu'il aille à la meſſe, qu'il diſe ſes heures, il eſt ce nonobſtãt enfant du diable, & non de Dieu. Dõt on pourroit dire à ceux de ceſte tradition Phariſaïque du Poinct, ce que noſtre Seigneur dit autrefois aux Iuifs, *Vos ex patre diabolo eſtis, & deſideria patris veſtri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, & in veritate non ſtetit.*

C'eſt à dire, Le pere dont vous eſtes iſſuz c'eſt le diable, & voulez faire les deſirs de voſtre pere. il eſtoit homicide dés le cõmencement, & n'eſt point demeuré en verité. Le deſir de Dieu eſt voir les hõmes vniz par charité enſemble, & celuy du diable eſt les deſvnir, & les inciter a eſtre homicides & meurtriers, & à delaiſſer la verité de la loy de Dieu. Et ceux qui ſuyuent tels deſirs du diable, ſont appellez de noſtre ſeigneur enfants du diable. Regardez donc quelle grande folie contient voſtre tradition du Poinct, qui faict ceux qui la gardent, enfants du diable. N. Veritablement ie voy que ſelon la loy de Dieu, il y a de bien grandes folies & abus en ceſte noſtre tradition, & ie me repens d'auoir tant deſpendu d'argent à apprendre telles ſottiſes & folies. Et voy bien qu'on ne le pourroit pas ſouſtenir ſans blaſphemer Dieu, & faire ordinairement contre ſes commandements. Sur toutes choſes ie trouue fort eſtrange, qu'vn Chreſtiẽ fuſt deuenu en tel poinct de meſchanceté, que de croire & ſouſtenir eſtre plus honorable faire l'oppoſite & le contraire de la loy de Dieu, que la garder,

garder, & qu'vn hõme ſceuſt mieux com mander les choſes honorables que luy,& q̃ par conſequẽce il faille dire, que le fils de Dieu au prix des gentils-hõmes n'eſtoit qu'vn ſot, puis qu'il ne ſçauoit pas dechiffrer les regles de vray honneur ſi bien qu'eux. Ie trouue auſſi fort abhominable,& comme vne ſource de toute cruauté, fonder le Poinct d'honneur ſur homicides & meurtres, car vous auez prouué que meurtre eſt tuer vn homme ſans auoir authorité du magiſtrat legitime. que ſi eſtre bourreau pour executer la ſentence de iuſtice à l'endroit des condamnez qui eſt licite, eſt deshonorable, c'eſt choſe hors toute raiſon, que eſtre bourreau de ſoy-meſme pour executer à mort ceux qu'il condamne ſans eſtre leur iuge, ſoit eſtimé honorable: à ſçauoir, qu'vne choſe licite ſoit infamie : & vne illicite, grand hõneur & nobleſſe. Dõt ie voy vne extreme impieté & meſchanceté eſtre couuee, ſoubs ce beau nom & tiltre du Poinct d'honneur. O. La choſe qui plus me faſche, c'eſt de voir les Chreſtiẽs deuenuz ſi cruels, que de ne faire plus cas d'eſtre meurtriers. Car c'eſt vn des plus

grands crimes qu'on ſçauroit cõmettre, & vn des pechez contre leſquels on crie vengence iuſques au ciel: c'eſt vn peché contre nature: c'eſt vn peché qui faict vn amas de l'ire de Dieu ſur toute vne race & famille. Ce que cognoiſſant Dauid, apres que Ioab pour vẽger la mort de ſon frere Aſael, euſt tué par trahiſon le Capitaine Abner, & que cela fuſt venu à ſa cognoiſſance, il dit, *Ie ſuis net & innocent du ſang de Abner fils de Ner, moy & mon royaume. Que la vengeance de ſon ſang vienne ſur la teſte de Ioab, & ſur toute la maiſon de ſon pere, & qu'il ny ait iamais default en ſa maiſon de quelcun qui ſoit malade de flux de ſemence, & de ladrerie, & quelcun tenant la quenoille, & tombant mort par eſpee, & quelcun indigent de pain.* 2. Reg. 3.

Voyla quel amas de l'yre de Dieu declaroit Dauid deuoir venir ſur la maiſon de Ioab, pour le meurtre qu'il auoit commis en la perſonne dudict Abner. Et c'eſtoit pourtant pour ſuyure la tradition du Poinct d'honneur, qu'il fiſt tel meurtre. Car il ſ'eſtimoit deshonoré ſ'il n'eut vengé la mort de ſon frere. Dauid euſt ce meurtre tellement en horreur, que nonobſtant tous ſeruices que luy auoit

faict Ioab, (qui estoit comme son Connestable & Lieutenant general de son armee) si est-ce que venant à mourir, il ordonna par son testament, & commanda 3. Reg. 2.
à son fils Salomon, qu'il le fist mourir en punition dudit meurtre. Ce que Salomõ executa apres la mort de son pere. Que 3. Reg. 2.
dirons nous de la malediction, que Dieu prononça contre Cain, le premier meurtrier? Tu seras, dit-il, maudit sur la terre Gen. 4.
qui a receu de ta main le sang de ton frere, tu seras fugitif & vagabond sur la terre. N. C'est grand cas comment les Chrestiens, qui sçauent toutes ces choses estre vrayes, se soient tant oubliez que d'estimer honorable faire vn si execrable crime & peché, ostãt ainsi la crainte de Dieu de deuãt leurs yeux. O. Cela est de tãt pl⁹ estrange, que pour garder les traditions de leur Poinct, ils n'ont aucune recompense, & pour ne les garder point, ils ne sont pas menassez ny de Dieu ny des hommes, d'aucune punition ny temporaire ny eternelle. Mais au contraire, en les gardant ils encourent l'indignation de Dieu, & demeritent la mort eternelle.

Ils font contre les loix ciuiles & les edits Royaux, dont on les punit ſouuent, ou de mort, ou en leurs biens. Et quand il n'y euſt rien de tout cela, encore les maux, ennuys, ſoucis, dõmages, fâſcheries qu'ils endurent pour les ſuyure, ſeroient aſſez pour les faire hayr & delaiſſer, s'ils vouloient bien regarder à ce qui en aduient ordinairement à leurs compaignons. N. Quoy? voulez vous entrer encore en matiere nouuelle pour les deteſter? N'auez vous pas aſſez dit? O. Lon ne ſçauroit ſuffiſamment les deteſter. I'ay declaré les dãgers ſpirituels eſquels ſe mettent ceux qui les ſuyuent, eſtant deliberé au ſecond dialogue deduire les dangers corporels & temporels, dont feray fin à ceſte diſpute, apres auoir dit quelque choſe de la premiere origine deſdictes traditions du Poinct, qui ſeruira pour cognoiſtre d'ou vient que tant de folies ſe commettent en les gardant. N. Ie ſerois fort aiſe de ſçauoir cela. O. Notez donc que communement les querelles & l'exercice des loix du Poinct ne ſe trouuent qu'apres le vin, quand on a bien eſchauffé la teſte à boire d'autant. Car alors il n'ya compagnon ſi

petit, qui n'oſaſt bien deffier au combat vn Hector, vn Achilles, vn Hercules. Ce qu'à noté Horace parlant des effects d'ebrieté & d'iurongnerie, quand il dit:

Quid non ebrietas deſignat? operta recludit
Spes iubet eſſe ratas, ad prælia trudit inermem.

C'eſt à dire, Quelle choſe eſt-il qu'yurõgniſe ne face? Elle decelle les choſes ſecrettes, & aſſeure les eſperãces, & pouſſe au cõbat vn homme ſans armes. Que te ſemble il q̃ peult cela ſignifier? N. Vous voulez volontiers dire que le Dieu Bacchus ſoit autheur deſdictes loix. O. Il ayda & ſeruit de conſeiller à Mars pour les faire. Il eſt eſcrit es anciens liures & commentaires deſdictes loix (leſquels ne ſe trouuẽt plus, à cauſe que par les deſaſtres des guerres du tẽps paſſé on les a perduz, fors quelques fragmẽts d'iceux, deſquels i'ay tiré ce que ie ſçay de leur origine) q̃ Mars & Bellona ſa ſœur, Dieu & deeſſe des guerres, s'eſtoient vn iour aſſemblez pour en ordonner ſur le faict du Poinct, ce qui en eſtoit de beſoing, comme choſe touchant de pres leur charge & office: & ſe trouuants empeſchez ſur certaines difficultez, furent d'aduis d'ap-

peller le Dieu Bacchus pour leur ſeruir de conſeil, lequel venu inuita tant ſouuẽt Mars à boire de leur vin Nectarin, qu'ils s'ẽyureurẽt à la fin tous deux, auãt qu'ils euſſent prins encore aucune reſolutiõ ſur la matiere propoſee. Ce pẽdãt Ate la deeſſe des noiſes, couſine germaine de Bellone ſuruint, qui les meit tous deux en ſi groſſe querelle, q̃ tous les dieux celeſtes ſe trouuerẽt empeſchez à les accorder: q̃ ſi Iupiter l'altitonãt ne fuſt ſuruenu, il y euſt eu biẽ des coups ruez entr'eux. Mais Iupiter vſant d'authorité ſupreme, les accorda a la fin, & print par apres la deeſſe Ate par les cheueux, de grand courroux & ire qu'il auoit conceu contre elle, & la ietta du ciel en terre, afin qu'elle ne meit plus aucune querelle & diſſenſion entre les dieux celeſtes, mais ſeulement entre les dieux terreſtres, à ſçauoir entre les gentils-hommes, qui ſont demydieux ou petits dieux en terre. Et ſi luy deffendit tout expres, de ne mettre aucune diſſenſion entre leſdicts dieux terreſtres, ſinon apres auoir abondamment ſacrifié au dieu Bacchus. Lors elle auoit congé & mandement, de les ſolicíter à ſacrifier

leur propre ſang,& celuy de leurs freres, couſins, parens, & amis, au Dieu Mars: afin que Mars n'euſt aucun lieu de meſcontẽtemẽt, ſi tout le ſacrifice euſt eſté à Bacchus,& qu'õ n'euſt de luy aucune ſouuenance. Ce qui ſe faict & accomplit, quand leſdicts dieux terreſtres pourſuyuants leurs querelles, on les voit apres les ſacrifices de Bacchus,ſ'entreblecer & ſ'entretuer, & ſacrifier ainſi leur propre ſang au cruel Dieu Mars. Ce qui ſe faict en memoire perpetuelle, cõment iamais il n'y auoit eu aucune querelle & diſſenſiõ entre leſdicts Dieux, fors apres auoir trop beu de leur breuuaige Nectarin. Dont auſſi apres eſtre accordez par Iupiter, ſuyuãt ſon aduis, ils arreſterẽt d'vn commun conſentemẽt en leur priué cõſeil, que la premiere loy qu'ils feroiẽt du Poinct d'honneur, ce ſeroit deffendre l'exercice d'iceluy, ſinõ apres auoir bien beu. Et qu'il ſoit vray, ie me raporte à l'experience. Car auez vous oncques ouy ne veu, qu'aucune querelle ſe ſoit trouuee entre les profeſſeurs de ſes loix, que apres le vin? Vous voyez donc qu'il eſt vray, que Mars & Bacchus eſtoiẽt yures

quand les loix du Poinct furent faictes. Dõt il ne fault point ſ'emerueiller ſ'il y a tãt de folies en icelles q̃ nous auõs ſus deduict,& qu'õ verra encore au ſecõd Dialogue. Car Ariſtote dit q̃ *Ebrij duplici pœna digni ſunt*. C'eſt à dire q̃ les yures ſont doubles fols. Ie ne ſçay ſi i'expoſe biẽ ce latĩ: à tout le moĩs ce q̃ ie dis,eſt vray, que les yures ſõt doubles fols. N. Ie ſuis maintenãt cõtenté,ayãt entẽdu la premiere origine de telles loix:& ne m'esbahiray plus pour veoir tãt de fureurs & de folies entre les profeſſeurs d'icelles,car de tels autheurs Mars & Bacchus on ne peult attẽdre que fureurs, cruaultez, enragemẽts, folies,& toute ſorte d'inſolences. Et ne ſe pouuoit autrement faire, que les loix de ces faux Dieux,ne fuſſent cõtraires à celles du vray Dieu. Mais tu as parlé de la deeſſe des noiſes appellée Ate,de laquelle ie n'auois iamais ouy parler, dõt vouldrois ſçauoir quelque choſe de ſa nature & condition,pour mieux entendre toute voſtre narration. O. Homere au 9. liure de ſon Iliade, pour declarer commẽt les hommes ſont prompts à ſe courroucer & tardifz à oublier leur ire, a par fiction

poeticque feint, que Ate estoit la Deesse qui mettoit les troubles & noises entre les hommes, laquelle est descripte de luy ayãt les yeux ardents, les pieds legers, le corps dispos & alegre, la langue affettee, marchant de grand & bien viste pas, & penetrant toutes les prouinces de la terre, auant que les filles de Iupiter qu'on appelle Lites y puissent arriuer: car lesdictes Lites estãtes boiteuses & borgnes, & de corps pesant & foible, qui ont la charge de reparer ce q̃ Alte aura gasté, ne peuuent se trouuer assez en temps pour tenir les gens en concorde, & apres les troubles susciteż arriuent bien tard pour remedier: dont aduiẽt que les dissensions s'engendrent bien tost, & durent trop lõguement. C'est tout ce que ie puis dire de la nature & condition de ladicte Ate. Il met en quelque autre lieu, que Iupiter imputant a elle la deception, de laquelle Iuno l'auoit trompé, la ietta en terre, auec deffense de ne plus retourner au ciel. Nous pour accommoder ceste fiction à nostre propos, auons dit qu'elle fust iettee du ciel & chassee, pour ce qu'elle auoit mis dissensiõ entre Mars & Bacchus.

N. La fiction eſt bien gentille & fort à propos, pour declarer la ſource & nature des loix de noſtre Poinct d'honneur. Reſte maintenant que nous declariez comment eſt il aduenu que les Chreſtiẽs qui auoient renoncé à ces faux Dieux & deeſſes, Mars, Venus, Bacchus, Bellone, Iupiter & tels autres, ayent voulu receuoir de rechef leurs treſcruelles & furieuſes loix, & treſpernicieuſes, tãt à toute la republique, que à ceux qui les gardent, & à tous leurs parents & amys, en delaiſſant la treſ humaine loy du vray Dieu. Ayant eu reſolution de ceſte queſtion, ie ne vous demanderay autre choſe meshuy ſur ceſte matiere cy. O. Cela eſt faict par l'inuentiõ de la ruſe & malice du diable, auquel il faſchoit beaucoup, tant il eſt cupide de voir reſpandre le ſang humain, qu'on ne luy ſacrifioit plus des hõmes, ainſi qu'on faiſoit par tout le monde, & de toutes nations, auant qu'ils euſſent cognoiſſance de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt. Car s'eſtant deſguiſé ce vieux meurtrier, & ayãt maſqué & caché ſa malice ſoubs les nõs de pluſieurs Dieux, il faiſoit faire tant de meurtres des pauures humains ſoubs

ce beau nom de sacrifices, que le pere tuoit son fils vnic, la mere sa fille treschere, les enfants leurs peres, les amys leurs cousins, parents & amys, pour contenter le courage sanguinaire de ce malī esprit, couurant ce pendant la cruaulté de ces meurtres, par le pieux & deuot nom de religion. Et il n'y a eu nation quelconque sur la terre, qui ayt esté exempte de si cruels sacrifices. Mesmes les enfants d'Israel delaissant souuent le doux ioug de la loy de Dieu, sacrifioiēt souuent leurs enfants au faux Dieu Moloch, en la vallee des enfants de Hennon, tesmoing sainct Hieroſme. Les Rhodiens sacrifioient vn homme au diable adoré sous le nom de Saturne. En Cypre ils tuoient vn homme à l'honneur du diable, qu'ils adoroient sous le nom de l'adultere Iupiter. Vne nation nommee Tauri, tuoit ses hostes à l'honneur du diable qu'ils adoroient sous le nom de Dianc. Les Gaulois (tesmoing Lucain) sacrifioient à Hesus, & Teutates le sang humain. En Egypte lon tuoit à l'honneur du diable, adoré sous le nom de Iuno, trois hommes tous les iours. Apollodorus dit que les Lacedemoniens

ſacrifioient vn homme à Mars. Agamẽnon ſacrifia ſa propre fille Iphigenie auãt le voyage de Troye. Les Pheniciens eſtants affligez de guerre ou peſte, tuoiẽt les plus ſinguliers amis qu'ils euſſent à l'honneur du diable Saturne. Les Curetes luy ſacrifioient leurs petits enfants. En Laodicee ville de Syrie, on ſacrifioit les ieunes pucelles au diable, qu'ils adoroient ſoubs le nõ de Pallas. Les Arabes, les Thraces, les Scythes, les Carthaginois, & preſque tous les Grecs, ſpecialement quand ils alloient à la guerre, ſacrifioient aux diables vn homme. La ſemblable couſtume eſtoit entre les Gaulois & les Alemans au temps paſſé. A Romme meſme ils iettoient en la riuiere du Tybre vn homme tous les ans, à l'hõneur de Saturne. Philo recite que le Prince des Pheniciens ſacrifioit le plus cher fils qu'il euſt, au diable. Dionyſius Halicarnaſſeus au premier liure des antiquitez recite, comment Iuppiter & Apollo affligerẽt l'Italie d'vne infinité de maux, par ce quo'on ne leur auoit ſacrifié la diſme des hommes. Leſquels ne les feirent ceſſer, iuſques à ce que ladicte diſme leur

fuſt ſacrifiee. Diodore recite que les Carthaginois pour vn ſacrifice tuerent deux cents des enfants des plus nobles de leur païs à l'honneur du diable qu'ilz nõmoient le Dieu Saturne. Et ainſi nous voyons combien effardé & alteré a eſté de tout temps ce noſtre capital ennemy, de grand ſoif & ardent deſir qu'il a de reſpandre le ſang humain. N. Voila des cas bien tragicques, qui me font auoir pitié de ceux qu'il auoit ainſi miſerablement deceuz, & cognoiſtre la grandeur de la grace de Dieu en noſtre endroict. Dieu donc noſtre pere celeſte ſoit loué, qui nous a enuoyé ſon fils du ciel, pour nous deliurer de la tyrannie de ce cruel meurtrier des hommes. O. Nous ne ſçaurions iamais le remercier ſuffiſamment, d'vn ſi grand bien qu'il nous a faict. Mais nous auõs lieu de le prier qu'il luy plaiſe nous preſeruer: afin qu'il ne no⁹ aduiẽne point de tomber en ſemblables miſeres. Car ie voy vn grand commencemẽt de pareille deception dudict ennemy ietté deſia entre les Chreſtiens, quãd ſoubs couleur de l'honneſteté du Poinct d'honneur, il met les Princes & Seigneurs & les gentils

hõmes,à ſe ſacrifier eux meſmes & leurs enfants,freres,couſins,parents, amis,ſubiects & ſeruiteurs,à ceſt homicide &Roy des enfants d'orgueil & de menſonge le diable pour eſtãcher l'alteree foif qu'il a du ſang des pauures humains.N.Cõmẽt vouldriez vous dire q̃ ceux qui meurent és querelles du Poinct d'hõneur,ſe ſacrifiaſſent au diable?O.A qui dõc?Il eſt tout certain qu'ils ne meurẽt pas pour deffendre l'honneur de Dieu, pour deffendre lequel pluſieurs d'eux ne voudroient pas endurer la moindre peine du monde. Ils ne meurent pas pour le ſeruice de leur Roy,ou pour la deffenſe de la patrie,ains priuent le Roy & la patrie , du ſeruice qu'ils leur euſſent peu faire, pour contenter leur fureur & paſſiõs effrenees.Ils priuent auſſi leurs femmes & enfans de la protectiõ, deffenſe & ſupport qu'ils leur deuoient par droit de nature , & par l'ordonnance de Dieu. Ils ne meurent pas pour le ſalut de leurs ames , ou celles de leur prochain, mais pour perdre , en tant qu'il eſt en eux , celle d'iceluy auec la leur . Pour qui mourroient ils donc ſinõ pour le diable, afin de luy rendre de re-

chef les ſacrifices & les hoſties des hommes, qu'õ luy ſouloit autrefois ſacrifier & tuer au tẽps du Paganiſme & d'idololatrie, & qu'on auoit faict ceſſer par la cognoiſſance de la verité. Car quand vn hõme tue vn autre en ſes pechez, il le ſacrifie corps & ame au diable. Et quand deux gentils-hommes ſ'entretuẽt en vne querelle en la fureur de leur ire & cholere, ils ſe ſacrifient auſſi à luy. Ne voila pas donc vne grande pitié? N. Vous me faictes eſmerueiller ſur la ruſe & malice de noſtre ennemy. Ie n'euſſe iamais penſé que la hayne & enuie qu'il no° porte, fuſt ſi grãde, n'y que le Poinct d'honneur fuſt de ſon inuention. O. Quant eſt de moy, ie cognois de long temps ſes ruſes & fraudes, dont ſeroys bien aiſe qu'vn chaſcun les cogneuſt auſſi. Certainemẽt il a faict vne grãde brauade aux Chreſtiens, quãd comme ne daignãt les ſacrifices du ſang du menu peuple, il ne veult que celuy des Princes & Seigneurs, & du plus noble. Les Carthaginois luy ſacrifioient autrefois pour vn coup deux cens enfans des plus nobles de leur pays: mais maintenãt il ne ſe contenteroit pas pour ſi peu, ſ'il

n'auoit tous les ans le ſang de plus de deux mille Seigneurs qu'on luy ſacrifie de par ceux qui l'adorent & idolatrent au iourd'huy ſoubs le nom du Poinct d'honneur. Autrefois on l'adoroit ſous les nõs de Iupiter, Mars, Bacchus, Bellona, Saturnus, Mercure, &c. Ces nõs ſont deteſtables entre les Chreſtiens, ſ'il euſt prins tels noms pour demander des hõmes en ſacrifices ſanglans, il n'euſt de riẽ profité. Dont il a cherché autre moyen pour paruenir a ſes deſſeings. Car voyãt la nobleſſe naturellement cupide d'honneur, il leur a forgé vn idole de faux honneur, comme vn faux Dieu, inſtituant le ſeruice & adoration d'iceluy és ſacrifices ſanglants faicts des Princes & Seigneurs Chreſtiens, pour ſeruir auquel en telle cruauté ils delaiſſent le vray honneur & l'obſeruance de la loy de Dieu. Tellemẽt qu'on les pourroit appeller auiourd'huy Bellonarij, c'eſt à dire, les Preſtres de Bellone deeſſe des guerres, & ſœur de Mars, leſquels (ainſi qu'eſcrit apres Feſte, Alexander ab Alexandro au troiſieſme liure de ſes iours Geniaux, chapitre 2.) eſtoiẽt couſtumiers s'inciſer aux bras & és eſpaules

les, pour sacrifier leur propre sang à leur sanguinaire deesse. Quand ie voy retourner les gentilshommes d'vne querelle du Poinct, to° couuers de leurs propre sang, ayants les bras & les espaules incisees & decouppees de leurs dagues & espees, il me semble voir ces Prestres Bellonaires retournans du sacrifice de leur Deesse Bellone. N. Ils seront estonnez de vous ouyr parler ainsi, & se fascheront qu'on les compare aux Idololatres. O. Plus me fasche-il de voir qu'il soit vray. Et il n'y a nul deux qui ne confessera la cholere passee que ie dy la verité s'ils poisent bien noz raisons. Quant est de moy se fasche qui voudra, ie dy ce qui me semble vray, prest à le deffendre à coups de plume cõtre le plus hardy d'eux, non pas à coups de dague: car le ieu seroit trop rude pour moy, & ie ne suis pas si fol que de me mettre pour leur Poinct à sacrifier mõ sang à Mars. N. Maintenãt q̃ i'ay amplement entendu toute l'origine des traditions des loix & coustumes du Poinct d'honneur, & que ie voy que c'est vne espece d'idolatrie, que de le preferer ainsi a la loy de Dieu, & vne grande abhomi

natiõ luy ſacrifier le ſang humain, ie vous proteſte que ie ne veux plus eſtre de ſes ſacrificateurs & preſtres, & que ie me garderay bien de luy faire plus aucun ſacrifice, ny a Mars ſon pere & principal inuenteur, ny a Bellone ſa ſœur: mais ie ſacrifierois volontiers au Dieu Bacchus, en beuuant, monſieur mon Oncle, de voſtre bon vin, pour digerer tant de Latin que i'ay auiourd'huy apprins, & pour eſtancher la ſoif qui m'eſt ſuruenue en ſi longue diſpute. O. Ie pẽſe bien qu'il t'ennuie d'auoir eſté ſi lõg temps ſans boire, allons donc ſacrifier à Bachus, d'vn ſacrifice non ſanglãt, qui eſt plus plaiſant aux alterez que n'eſt celuy qu'on faict à Mars auquel ie ne me veux pas trouuer ſi on ne m'y meine par force. N. Auſſi ne feray-ie ſi ie puis.

Fin du premier Dialogue du Poinct d'Honneur.

LE SECOND DIALOGVE DV POINCT D'HONNEVR,

Entre l'Oncle, le Neueu & le Couſin, & entre le maiſtre du Poinct d'honneur, & ſon diſciple.

LE NEVEV. I'ay preſque paſſé toute la nuict ſans dormir, tãt i'auoye grãde enuie, mõ Oncle, de vous faire accõplir voſtre promeſſe: & à dire le vray, i'ay maintesfois deſiré qu'il fuſt iour, meſmes accuſoie l'aurore d'eſtre à mon gré trop pareſſeuſe à laiſſer la couche de ſon mary Titon. Mais auſſi toſt que ie l'ay veüe apparoir, ie me ſuis haſté de retourner par deuers vous, en bonne deliberation d'entendre ce que m'auez promis, & pẽſe eſtre aſſeu-

ré q̃ me direz du Poinct d'honneur tout ce qui reſte pour le deteſter, & pour diſſuader vn chaſcun de plus le ſuiuir. O. Sans point de doute, mon Neueu, ie ſuis treſ-aiſe de te voir vn ſi affectueux deſir de cognoiſtre la verité, auquel i'auois bonne volonté de ſatisfaire, quand apres ton departement d'auec nous eſt arriué ceans au ſoir ceſtuy tien Couſin, que cognois eſtre homme de lettres, & d'auoir beaucoup veu, auec lequel ayant conferé ſur noſtre diſpute, & ſur la promeſſe que ie t'auois faicte, il m'a dit qu'il luy eſtoit aduenu lors qu'il eſtoit en Piedmont, de ſe trouuer ſur vne diſpute de meſme propos, qui ſe faiſoit entre vn ieune gentilhomme, & vn renommé Capitaine de l'armee du Roy, qui eſtoit tant ſçauant & reſolu au faict du Poinct, qu'a ceſte occaſion on ne l'appelloit que monſieur le Poinct d'hõneur. Il m'a promis, pour me ſoulager de la peine que i'eſperois prendre auiourd'huy, nous reciter les raiſons & propos de l'vn & de l'autre, leſquelles ouyes il s'aſſeuroit que tu cognoiſtrois toutes les folies & abus qui ſont és traditions dudict Poinct. Le

voila preſt de les reciter, ſi vo⁹ eſtes preſt à l'eſcouter. N. Ie ne deſire autre choſe, & vous prie, monſieur mon couſin, de prendre ceſte peine pour en deliurer noſtre oncle. C. Ie le feray volontiers, car c'eſt la moindre peine que ie vouldrois prendre pour vous, & ſans vſer d'aucune harãgue, qui ſeroit ſuperflue, puis que vous eſtes attẽtif, beneuole, & docile, i'entreray en propos. Vous deuez donc ſçauoir, que i'ay eu autresfois vn ſemblable deſir que vous, de voir le monde, & d'apprendre les loix & couſtumes de ce tant renõmé Poinct d'honneur, pour lequel tant de gens veulẽt mourir, & m'en allay a ceſte fin au meſme pays de Piedmont, d'ou vous voy de retour, pour ce qu'on me diſoit, que c'eſtoit là que lon les apprenoit. Et de bõne fortune, à l'heure meſme que i'y arriuay ſe faiſoit la diſpute entre ce capitaine que l'on appelloit le Poinct d'honneur, & ce ieune gentilhomme duquel nous auons parlé, qui s'eſtoit rendu à luy comme diſciple, pour eſtre pleinement inſtruict du faict du Poinct. Mais à cauſe qu'il eſtoit fort bon Chreſtien, & qu'il auoit eſté biẽ inſtruict en ſa ieuneſſe ſelõ la loy de Dieu,

ledict capitaine & tout ſon conſeil eſtoient tous empeſchez, a deffendre leur Poinct d'honneur cõtre luy. Car il prouuoit par pluſieurs raiſons & teſmoignages, qu'il eſtoit totalement contraire à la loy de Dieu: I'arriuay ſur la fin de la diſpute, & en ouy quelques vnes leſquelles eſtoient tant efficaces & apparantes, que la plus grand part des aſſiſtants confeſſa leurdict Poinct eſtre vne vraye contrarieté, & delaiſſement de la loy des Chreſtiens. Car meſme ledict Capitaine ne pouuant pertinemment reſpondre aux dictes raiſons, eſtoit contrainct de le confeſſer auſſi. Ce que voyãt ledict diſciple, il dit qu'il auoit encore pluſieurs raiſons, leſquelles l'empeſchoient de ſuyuir ledict Poinct, iuſques à ce qu'il en euſt quelque reſpõce, ou bien que l'on les luy feiſt oublier. Mais à cauſe que la premiere diſpute auoit eſté lõgue, & que les diſputateurs & auditeurs eſtoient alterez par la chaleur d'icelle, il fuſt cõclud que lon differeroit iuſques au lendemain à eſcouter ſeſdictes raiſons, auſquelles promettoit ledict Capitaine reſpõdre le mieux qu'il pourroit, que ſ'il ne pouuoit

reſpondre, il promettoit luy bailler tel breuuage à boire, qui luy feroit les oublier toutes. Ceſte reſolution prinſe, chacun ſe retira la part que bon luy ſembla, les vns alloiẽt boire, les autres iouer aux dets, les autres iouer à la paulme, chaſcun prenant ſon paſſetemps en tel ieu qu'il vouloit. Quant eſt de moy, ie me mis à viſiter tout le camp, pour conſiderer l'ordre qu'on y auoit mis, & pour voir auſſi ſi i'euſſe point rencontré encore aucune choſe, qui ſeruiſt au faict dudict Poinct. Et en me pourmenant, ie ne rencontrois rien plus ſouuent que certains vaillans ſoldats, qui faiſoient l'exercice dudict Poinct. Ie n'allois quaſi en lieu, ou ie n'y trouuaſſe quelques vns à combattre, pour ſ'exercer en iceluy. Dont ie cognuz bien que ceux m'auoient dit vray, qui m'auoient aſſeuré que ceſtoit le païs du monde, ou il y en euſt meilleur & plus grand exercice du Poinct. Car là en paſſant par le cãp ie trouuois quelques vns, qui eſtoient à combattre pour la couleur de leurs chappeaux. L'vn d'iceux au ſortir de la diſpute auoit prins le chap-

peau de ſon compagnon, diſant que ſon chappeau eſtoit blanc, l'autre dit que non,& ſur cela demãda és-tu homme de biẽ,ouy,dit l'autre,& de tirer l'eſpee tous deux, & de ſentrebattre tant, que l'vn d'eux euſt le bras couppé,& l'aultre la iãbe.En vn autre coing ie trouuois des autres,qui eſtoient à combattre à cauſe de la couleur du diable. Car vn auoit inuoqué le diable noir pour l'emporter,&ſon compaignon l'oyant ainſi parler, va dire que le diable eſtoit verd,& non pas noir, ſur leurs,que ſi,que non,ils deſgainent,& combatirent ſi dextrement, que l'vn euſt vn coup d'eſtoc à trauers du cœur, qui l'enuoya du camp au diable, pour mieux ſ'informer de ſa couleur,l'autre euſt la teſte fenduc iuſques à la ceruelle, & eſtoit à tirer a la mort demandant preſtre, & maudiſſant le Poinct d'honneur & toutes ſes traditions.Et ie n'alloie quaſi en lieu, ou ie ne trouuaſſe quelques vns demymorts, blecez, ou tuez, en l'exercice dudict Poinct, cõfeſſants tous qu'ils auoiẽt eſté abuſez & grands fols, d'auoir perdu la vie pour ſi petite occaſion. Quant eſt de moy ie fuz bien eſtonné voiãt vn ainſi

terrible, malplaiſant, & dangereux ieu, tellement que i'euſſe dit que c'eſtoit gran de folie aux hõmes, de ſacrifier ainſi leur vie à tel idole du Poinct, n'euſt eſté que iauois peur que monſieur le Poinct d'hõ neur, ou quelcun de ſes diſciples, ne m'ouïſt, & qu'll me falluſt combattre à ceſte occaſiõ. Ce que ie craignois beaucoup. Car ie n'eſtois pas encore ſi fol, que de mettre ma vie en hazard, pour ſi petite occaſion. Mais ie vous puis aſſeurer qu'il y auoit là vn grand nombre de fols, (ie voulois dire vaillants compagnons) qui ne tenoient non plus de compte de leur vie, q̃ vous ferez de perdre vn eſteuf au ieu de paulme, eſtants touſiours preſts de l'hazarder au ieu du Poinct, cõtre tout venant. Et i'auois grand' peur de rencontrer ceux là, car ſur vn pied de mouſche, ils vous euſſent trouué occaſion honneſte pour fonder vne querelle, tant eſtoiẽt ils adroicts, & reſoluz en telles choſes. Si eſt-ce que ie ne peuz ſi bien m'en donner garde que ie ne rencontraſſe vn Gaſcon, lequel ayant perdu tout ſon argent au ieu des dets, eſtoit à courir par le camp cõmme deſeſperé, cherchant quelcun

pour le combattre, & iurant ſon Cape Dieu, qu'il ne vouloit que tuer, ou eſtre tué. Mais ie ne feu pas ſi ſot que de me preſenter à tel danger, pour le profit que i'y voyois, ains le laiſſay courir la part qu'il voulut, & me retiray au logis le pluſtoſt qu'il me fut poſſible, de peur de plus trouuer tels fols. Et eſtant ſeul commençay à diſcourir à part moy, ſur les folies que i'auois veües au faict de noſtre Poinct d'hõneur, & à ruminer ſur les raiſons que le diſciple auoit alleguees, pour prouuer qu'il ne valoit rien, leſquelles ie trouuois biẽ peremptoires, & me perſuadoiẽt deſia de l'auoir en horreur, & prins ma reſolution de le renoncer du tout, au cas que le maiſtre n'euſt amené le lendemain meilleures raiſons & reſpõces, que n'auoient eſté celles de ce iour là. Eſtant donc allé ſur ces reſolutions dormir, ie me trouuay le lendemain de bonne heure au lieu aſſigné, ou ie veids le maiſtre venir enuiron les neuf heures, accompagné d'vn grand nombre des ſoldats, & entre autres de ce ieune gentilhõme qu'il vouloit conuertir à ſa loy & tradition, lequel eſtoit fort difficile à perſuader, pour plu

sieurs raisons qu'il allegua, lesquelles ie vous reciteray au vray, auec les maigres respõces du Capitaine & maistre, me deportant de vous deduyre celles du premier iour, par ce que nostre oncle en vo° conuertissant de vostre erreur, vous feit hier les mesmes arguments, dont il ne me reste que narrer celles de la seconde dispute. N. C'est tout ce que ie demande, car ie pense qu'ils ne disputerent que des dangers temporels qui s'ensuyuent de l'obseruance de telle loy. COVSIN. Il est ainsi. N. Poursuyuez donc vostre propos, & nostre oncle & moy vous escouterons attentiuement, sans vous interrõpre nullement sur vostre narration. C. La compaignie estant assemblée, & chascun ayãt prins place, selon qu'il appartenoit à sa qualité, le maistre appella son disciple, vsant de telles paroles. MAISTRE. Vien t'en icy, opiniastre que tu és, affin que i'essaye à respondre à tes raisons & scrupules, qui t'empeschent de suyure la loy de nostre Poinct d'honneur, sous laquelle ployent le col tant de grands seigneurs, vaillants capitaines & soldats, que tu vois en ceste armee, & par laquelle celuy que

tu dis eſtre idole, regne & domine ſur toute la nobleſſe de l'Europe, qui eſt toute preſte de luy ſacrifier ſon propre ſang & la vie pluſtoſt que de le renoncer. Et pourtant dy nous hardiment tout ce que tu as ſur le cœur, qui t'empeſche de nous ſuyure, à ce qu'en te reſpondant deuant toute la compaignie, tout le monde puiſſe ſçauoir, combien bonnes raiſons nous auons de luy tenir bon, & de le ſuyure de ſi pres qu'on nous void faire. Quels dangers, quels inconuenients, quels dommages, trouues tu encore eſtre en la ſuitte de noſtre Poinct? Le DISCIPLE. Puis qu'il vous plaiſt monſieur mon maiſtre, que ie parle, ie vous diray franchement ce qui me ſemble, vo⁹ priãt, vous & toute la compaignie, de m'excuſer ſ'il m'eſchappe par fois quelque parole mal ,ppre, qui pourroit offẽſer voz ſeigneuries. Le M. Dy hardiment. Le D. Au premier lieu ie cõſidere comment les ſaiges & les gẽs de bien ſe moqueront de moy, quãd ils me verrõt deuenu ſi fol, q̃ de me fourrer au dãger de ma vie pour vn hõneur mõdain & trãſitoire, par ne vouloir endurer patiẽment vne legere parole, qui va auec le

vent. M. Vraymẽt tu parles assez lourdement pour le commencement, quand tu dis deuenir fol. Quoy ? penses tu que ce soyent des folies que ie te veux apprendre? Veux tu nous appeller trestous fols? D. Pardõnez moy mon maistre, car c'est à cause que i'ay hanté la compagnie de plusieurs saiges gens auant que venir icy, q̃ ie ne puis me des-accoustumer de parler en leurs termes. Et en outre, ie suis d'vn païs auquel les hommes sont tant simples comme estoient les Macedoniẽs du Roy Philippe le pere d'Alexandre le grand, qui estoient si grands lourdaults qu'ils ne sçauoiẽt appeller vne figue que figue, ny vn hoyau que hoyau, ny vn trahistre que trahistre. Quand nous voyons vn homme desrober, nous l'appellons larron, si le voyons rauir le bien de son prochain, nous l'appellons voleur & brigand, si le voyons tuer vn homme, nous l'appellons meurtrier, s'il desrobe & pille les Eglises, nous l'appellons sacrilege, s'il faict des folies, nous sommes si simples & rustiques que de l'appeller fol. C'est esprit mirificque qui va maintenãt par le mõde, & apprend ceux

qu'il inſpire a deſguiſer les choſes, en leur baillant des nouueaux nõs, non tels qu'el le meritent, mais tels qu'ils veulent, ne nous a pas encore illuminez. Vous autres eſtes heureux, qui ſçauez appeller vn larron farceur (car s'il eſt veu il ne faict que iouer, & s'il n'eſt veu, il ioue à bon eſciét) vn brigrand hardy preneur, vn meurtrier vaillant compagnon, vn trompeur homme d'eſprit, vn ſeditieux miniſtre de Dieu & vn meurtrier euangeliſte. Quant eſt de moy ie ſens encore le naturel de mõ païs, dont vous prie de m'excuſer, ſi ie ne ſçay deſguiſer encore la verité, par ſubtilité & changements de mots. M. Et bien ie te pardonne pour ceſte fois, mais aprend à parler plus proprement pour vne autrefois, & dy nous ce pendant quelle raiſon auroient ces ſages la de t'appeller fol ſi tu deuenois a eſtre des noſtres. D. Pource que en cuydant me venger, ie me procurerois le plus ſouuent plus de mal, que ne ferois à mon ennemy, & n'euſſay-ie encore que de la moiétié moins, ſi ne laiſſeroiét ils point à dire que ie ſerois fol, veu que ie n'aurois rien gaigné. M. Commẽt entends tu cela? D. Celuy qui pour faire

à ſon ennemy, perdre les deux yeux, eſtoit content qu'on luy en arrachaſt vn, ſeroit il ſaige? M. Non. D. Ceux de voſtre ſuitte perdent ſouuẽt les deux yeux, voire quelque fois toute la teſte, en cuydant faire à leur ennemy perdre vn œil, & perdent ſouuent bras, iambes, nez, oreilles, & qui eſt ſi dangereux, la vie meſme, ſans luy faire aucun mal, auquel danger ils ſe mettent par ne pouuoir endurer patiemment vne legiere parole, qui paſſe auec le vent ſans les blecer gueres, & ils endurent bien des pires en la maiſon, de leurs femmes. C'eſt dequoy ces ſaiges ſe moqueroyẽt de moy, & ſe moquent de tous ceux qui font telles folies. M. N'ayez point peur, mon amy, de ces ſaiges là, car ils ſont clair ſemez, & en petit nombre, & au contraire le nombre de fols eſt infiny, & ainſi il y aura plus de gens qui vous loueront pour nous auoir ſuiuy, que qui ſe moqueront de toy. D. Mais il vault mieux ſuiure le conſeil de peu des ſaiges, & eſtre loué d'eux, que d'vn nombre infiny de fols, car ceux cy ne louẽt iamais vn hõme que pour auoir faict quelque folie. M. Ie te confeſſe bien

que c'eſt le plus aſſeuré: mais en noſtre court on ne loüe que les fols & temeraires, qui ſe laiſſent tranſporter ſans aucun arreſt, à l'impetuoſité de leur ire, fureur, & raige, & de telles paſſiõs belloniques & bachicques. D. Bien, ne tenons cõpte, puis que le voulez, de ce que les ſaiges pourroient dire de nous: mais que diriez vous du tourment, ennuy, ſoucy, triſteſſe, qu'vn homme eſtant en querelle, endure ordinairement, car il ne ſera, iour ne nuict en ſeureté de ſa perſonne: Il ne pourra dormir pour ſonger du moyen de ſe venger, & de ſe garder d'eſtre ſurpris, il ne pourra boire ny manger a ſon aiſe. S'il va aux champs, il n'y aura buiſſon, haye ne boſcaige, ou il ne doutera ſon ennenemy eſtre caché. Bref, c'eſt vn gouffre d'ennuy qu'eſtre en querelle contre vn autre, quelque petit qu'il puiſſe eſtre, car il ny a ſi petit, qui n'a moyen de ſe reuenger. Et de ce tourment & ennuy, qu'a vn homme en ſon eſprit, quand il hait ſon prochain, prenoit autrefois vn philoſophe Chreſtien ſon argument, pour prouuer que ſe courroucer contre ſon prochain, eſtoit contre le naturel de l'hõme, lequel

S. Arſenius maiſtre de l'empereur Theodoſius.

lequel pour ſe courroucer contre ſes pechez, ou contre le diable ſes ennemis naturels, ne ſent aucun tel tourmẽt. M. Ie ne doute point qu'vn hõme choleré ne chãge ſa nature, ainſi qu'il apparoit en ſon viſage, q luy deuient terrible, cruel & farouche. Ie ſçay auſſi par experiẽce, qu'vn hõme eſtant en querelle, a beaucoup tourmẽt & troubles en ſon eſprit, & e eſt en continuelle peur & doute. Si eſt qu'il fault auoir bon couraige, & qu'il couure tous ſes ennuys, ſous eſpoir d'vne vengeance incertainement future. D. Il y a encore vne autre choſe, que ie crains beaucoup qu'elle ne m'aduienne: car i'en ay veu, meſme de ceux de voſtre ſuitte, qui en eſtoient tant faſchez, qu'ils ne ſçauoient de quel bois faire fleſches, & donnoient le Poinct d'honneur auec toutes ſes loix & couſtumes, à tous les diables d'enfer. M. Quelle eſt ceſte choſe là, que tant tu crains? D. C'eſt perdre mes biens en les deſpendant follemẽt, & il conuiẽt ſouuent pour tenir bon, deſpendre plus qu'on n'a, & emprunter, c'eſt grande peine. Car il fauldra amaſſer ſes parents, amis, compaignons, leur tenir maiſon ou-

uerte, & grand chere tous les iours, il fauldra les deſpeſcher és hoſteleries, aux champs, & aux villes, & payer dix ſous par table, & a boire à toute heure, quand ils m'accompagneront pour chercher mon ennemy, ou pour la ſeureté de ma perſonne, & il ny a bourſe tãt riche, que lon n'eſpuiſaſt bien toſt à tenir tel train.
M. Il eſt vray qu'il fauldra beaucoup deſpendre, & bien ſouuent plus que lon ne peult, mais c'eſt la ou giſt vn beau Poinct d'honneur: Car on dira de toy, que tu peux deſpendre autant, plus ou moins, que ton ennemy, ainſi qu'il plaira au mõde parler de toy. D'auantaige quand tu iras en quelque ville bien accompagné, tu feras aux gens parler de toy, ils diront que tu és vn grand Seigneur, que tu as belle compagnie, que tu és bien apparenté, que tu és bien riche, puis que tu fais tous leurs deſpens. Les paroles des gens te donneront grand plaiſir & contement, & te feront monter en ſi haute gloire, que tu penſeras qu'ils diſent vray.
D. Mais quand i'auray deſpendu tout mon argent, & que ie ne pourray continuer, ie ſeray mocqué d'vn chacun, & on

dira de moy que i'auray voulu monter plus hault que mes plumes ne me pouuoient porter. M. Le remede eſt, que le plaiſir que tu auras oyant qu'on t'eſtime grand & puiſſant Seigneur, te donnera courage de vendre tes terres & maiſons, mais il les fauldra vendre ſecrettement, de peur que ton ennemy ne le ſcache, ou ceux qui t'eſtimoiẽt grand Seigneur. D. Si eſt ce que les premiers mots du contract ſeront, *Scachent tous qu'en noſtre court, &c.* M. Ie te donneray vn bon conſeil. Il faudra pour euiter ſi grand danger, t'addreſſer à quelque riche marchant, lequel ſera content de tenir ſecret ton, *Scachent tous*, autant que tu voudras, moyennant que tu confeſſes par le contract auoir receu mille ou deux mille liures, plus qu'il ne t'a baillé, & ſi te baillera il vn beau pourpoinct de veloux pour ton pot de vin. D. Mais quand ie viendray à les raquitter, il me faſchera de payer plus que ie n'auray eu. M. Ha, ha, ha. Parles tu de raquitter? Ce n'eſt pas la couſtume de ceux qui me ſuiuent, d'ainſi raquitter ce qu'ils ont vne fois vendu, car il leur fauldroit diminuer le train de leur mai-

ſon, choſe qui feroit au monde parler à leur deſauantage, & dire qu'ils ſeroient deuenuz auares, choſe qu'ils craignent tant, que pour obuier à tel danger, ils ayment mieux vendre leurs autres terres, vne piece apres l'autre. D. Quant eſt de moy, ie ne voy aucun auãtage ne profit en tout cela. M. C'eſt pour ce que tu veux eſtre trop ſage. Mais il y a ce bien, que tu auras ſauué ton honneur, lequel euſt eſté vilainement foulé, ſi le monde euſt ouy que tu en euſſes riẽ vendu pour entretenir ton train: car en procedãt ainſi finement & ſecrettemẽt, que ie t'ay enſeigné, il parlera touſiours à ton aduãtage, & s'esbahyra d'ou c'eſt q̃ tu peux fournir tant de miſe, & dira auſſi, qu'il n'euſt pas penſé que tu feuſſes tant riche comme tu le monſtres. Que ſi ton ennemy eſt plus couard que toy de toucher à ſes terres, te voyla au deſſus de luy, le monde le meſpriſera, & ſe mocquera de luy. Et note bien vn mot, que ie te diray, c'eſt qu'il fault que tu te vantes d'auoir cinq cens ou mille eſcuz à deſpendre auſſi bien ou plus que tõ ennemy, & n'euſſes tu denier ne maille en la bourſe. D. Ie vous remer-

cie de tant de bons conſeils que me donnez. Mais que feray-ie, quand venant cõpter a ma bourſe, il n'y aura plus que frire, & que ie deuiendray malade de ceſte tant redoubtee & faſcheuſe maladie, qu'on appelle faulte d'argent? M. Il y a, mon amy, remede contre tout mal, fors contre la mort. Le remede ſera que tu coignes & forges la monnoye, de doubles ducats, & des eſcuz au ſoleil ſur tes terres & maiſons: c'eſt a dire, pour parler plus clairement, il fauldra vendre les terres & les maiſons, tãdis qu'elles dureront, pour en auoir de la clicquaille, & ceſte façon de coigner les eſcuz & la mõnoye, n'eſt pas prohibee par le Roy, ſi eſt ce qu'il les fauldra coigner ſecrettement, afin que lon ne ſçache rien iuſques à ce que tu ayes tout vendu, autrement tu ſerois en danger d'eſtre pourueu de curateur. D. Mais toute la terre employee & vendue, & l'argent qu'on aura eu deſpẽdu, d'ou pourray-ie auoir encores de l'argent? M. Il fauldra deuenir alquimiſte. Et c'eſt vn grand ſecret de noſtre art, quand auec les dents on faict l'alquimie, & peult eſtre que tu gaigneras autãt, que ces phi-

loſophes reſueurs, auec leur pierre philoſophale: c'eſt à dire, Tu auras congé de ieuſner, & de faire autant longue diette que tu voudras. Autre recipé. Tu pourras auſſi aller de maiſon en maiſon coquiner honneſtement du pain, & on aura grand' ioye de te voir, ſinon à ton arriuee, à tout le moins à ton departement. Que ſi nul de ces deux remedes ne t'aggree, il fauldra deuenir guetteur des chemins, ou pirate & eſcumeur de mer, c'eſt à dire, larron & voleur, & ainſi tu ſeras quelque iour eueſque des champs, pour bailler de ton pied la benedictiõ aux paſſants. Car d'aller labourer la terre, ou demander l'aumoſne, ce te ſeroit deshonneur, pluſtoſt mourrir, que demander pour le gentilhomme qui aura plus veſcu qu'il ne penſoit. D. La fin donc de ma querelle ſera pauureté. M. Ceux qui perſeuerent à ſuiure des querelles la treuuẽt communément à la fin. Mais vne choſe y a bon, c'eſt qu'on dira de toy, que tu auras deſpendu ton bien honorablement, en pourſuyuant ta iuſte ou iniuſte, bonne ou mauuaiſe querelle. Et ainſi tu vois qu'il n'y a aucun mal, d'ou ne ſorte quel-

que bien. D. Ie trouue ce bien trop petit pour recompenſer ſi grand mal & dommage. Car ie voy vn autre grand mal enſuiuir de ceſtuy cy, c'eſt que mes enfans apres moy ſeront pauures, mes filles demeureront à marier, & peult eſtre que pour fuir pauureté, oublieront leur honneur, ainſi ma maiſon ſera ruinee, deshonoree, & infamee, pour chercher vn vain Poinct d'honneur, mes enfants ſerõt delaiſſez, & meſpriſez d'vn chacun, dont ils me maudiront toute leur vie, d'auoir deſpendu ainſi follement mes biens, & d'eſtre cauſe de leur miſere. M. Ie ne puis nier qu'il n'aduienne bien ſouuent ainſi à ceux qui ſuiuẽt noz loix & couſtumes: mais ie t'ay deſia dit, qu'il ne fault ia eſtre tant ſaige, ny regarder les choſes à aduenir de ſi loing, autrement tu ne ſerois iamais bon ſoldat de noſtre ſuitte. Si vn chaſcun vouloit eſtre tant ſaige, & penſer a telles choſes, ie n'aurois perſonne qui me vouluſt ſuiuir, noſtre temple du Poinct d'hõneur ſ'en iroit biẽ toſt en ruine. Reſpons donc à ceux qui te voudront alleguer telles choſes, Si le ciel tomboit ſur la terre, les alouettes ſe cacheroient

aux antres. Il y a loing de cy la, le terme vault de l'argẽt, Il fault prepoſer l'hõneur à toutes autres choſes. L'ame & l'hõneur, tout vn. Encore vn bon gentil-homme de noſtre ſuitte, le preferera bien à Dieu & à ſon ame. D. Mais ie crain encores vne autre choſe. M. Tu és trop craintif, à ce que ie voy. Qu'eſt-ce? D. C'eſt ſ'il m'aduenoit qu'en cuidant blecer mon ennemy, ie le tuaſſe, ie ſerois prins de la iuſtice, mis en priſon, condamné à la fin a auoir la teſte trenchee, qu'en auray-ie gaigné? quel honneur en auray-ie acquis? M. C'eſt vne mort honorable, car il n'y a que les gentilshommes auſquels on face tel honneur que de leur trencher la teſte, la ou les autres larrons & meurtriers en ſont pendus & eſtranglez, qui eſt vne mort vilaine & infame. D. Telle mort ne me plaiſt point, quelque honorable que vous la trouuiez. M. Ie te donneray dõc vn autre conſeil, c'eſt qu'il fauldra fuir & gaigner au pied le pluſtoſt que lõ pourra apres auoir faict tel coup, car il y a *periculũ in mora*, pourtant que ſi tu eſtois prins, & mis entre les mains de la iuſtice, tu ſerois en grand danger, ou de perdre la teſte, où

de l'achapter biẽ cher. D. Il me faudroit donc quitter mon païs, ou eſtre iour & nuict fugitif, & en crainte d'eſtre prins. Si ie quitte le païs, ie ſeray pendu en effigie, qui me ſera deshonneur, mon bien ſera confiſqué, & ce me ſera grãd peine viure en exil comme vn forbanny, & delaiſſer femme & enfans, & mes parents & amis pour aller viure en pauureté en païs eſtrãge, apres auoir eſté riche & grand Seigneur au mien. Et c'eſt vne parole bien miſerable quand il fault dire. *Fuimus Troes, fuit ingens Gloria Theucrũ*. nous auõs eſté riches, nous auons eſté en hõneur & gloire. M. Ie n'enten pas ce latin là. Mais ſi tu auois dependu tout tõ bien, & vẽdu toutes tes maiſons & terres, auant que faire tel coup, tu pourrois ſortir de ton païs comme vn autre Bias, portant tout ton bien quant & toy. En oultre, mon amy, quelque grand bien qu'on ayt, c'eſt le principal que ſauuer le corps. Car qui n'a teſte, n'a que faire de bonet: & qui perd le corps, n'a que faire de manteau, moyennant que tu ſauues la vie, tu auras fait beaucoup. Ce que feras en fuyãt toſt & loing, & ne retournant que bien tard à

la maiſon. D. Si eſt ce que ie voy quelque loing qu'on fuye, que lon eſt à la fin attainct de la vengence de Dieu, qui ſuit touſiours vn meurtrier, quelque loing qu'il s'en fuye, & le rend entre les mains de la iuſtice. Quand ie cõſidere ce qu'adueint à Cain & à Ioab, & aux autres meurtriers, & ce que dict noſtre ſeigneur. Que tout homme qui prendra eſpee, d'eſpee mourra, i'ay grand peur que ie ne ſois à la fin prins, ou que Dieu ne permette que quelque autre meurtrier me tue meſchãtement, & en mõ peché, ainſi que i'auray tué mon frere Chreſtien. M. Il aduient bien ſouuẽt à ceux, qui pour garder noz loix, tuent leur ennemy, de mourir en aucune de ces ſortes, mais ils ne font point de cas pour tout cela, puis que c'eſt pour le Poinct d'honneur qu'ils meurẽt: car ce ſont ſes martyrs, deſquels ie dy qu'ils meurent à leur ayſe. D. Difficilement le croyray-ie puis qu'ils meurent pour vne vaine choſe, laquelle ny en la mort, ny apres la mort, ne leur peult donner aucune recompenſe ne conſolation. M. Ie le te vay prouuer donc, & ce par vn ſyllogiſme, ainſi. Quiconque meurt en ſon lict,

Gen. 4.
3. Reg. 2.
Matth. 26

meurt à ſon ayſe, dont vn chaſcun deſire mourir en ſa maiſon & en ſon lict, mais quiconque meurt pour le Poinct d'honneur, meurt en ſon lict, car il meurt au lict d'honneur, il s'enſuyt donc, qu'il meurt à ſon aiſe. Ne voila pas vn bon argument pour vn vieux capitaine? D. Il eſt tel quel, mais ie n'ayme point de tels licts, quelque honorables que vous les trouuiez, & ſi ne ſont gueres mols, ils ſont trop durs pour moy, ie n'en veux point de tels. M. Si eſt-ce que ſi tu veux eſtre bon ſoldat, il fault apprendre à coucher ſur la dure, pourtant que ceux qui ſuyuẽt tel meſtier, ne trouuent pas touſiours leur lict faict, quand ils s'en vont coucher. D. I'ayme mieux coucher ſur la dure qu'ẽ tels licts, pour ce que de tous ceux que i'ay veu y mener, ie n'ẽ ay veu pas vn, qui ſe ſoit leué onques puis. M. Que ſi cela te fait peur, il fault que tu t'eſuertues, en erigeant ton courage par vne eſperance d'euader tous ces inconueniens & dangers, en conſiderant comment pluſieurs auant toy en ſont eſchappez, & viuẽt encores auiourd'huy, pleins de vie & de ſanté. D. Ia ſoit qu'ils viuãt iuſques auiourd'huy, ſi ne les

asseureray-ie d'estre eschappez, iusques à ce que ie voye, de quelle mort ils mettrõt fin à leur vie. Car ie croy ceste sentence du Satiricque estre vraye, qui dit,

Iuuenal. Saty. 10. *Ad generum Cereris sine cæde & sanguine pauci*
Descendunt reges, & sicca morte tyranni.

C'est à dire, peu des Roys & tyrãts descẽdent en terre par mort seiche, & sans effusiõ de leur sãg. M. Encore qu'aucũ ne fust eschappé iusques auiourd'huy, si doibs tu auoir bõ espoir d'eschapper, & que tu seras le premier à l'endroict de qui ceste sentence de Iuuenal sera trouuee faulse, pour ce que tu as force biens, & force parents & amis, lesquels ferõt quelque port d'armes pour t'enleuer d'entre les mains de iustice. D. Quãd on y est prins au piege, il est difficile d'eschapper, pource que les parents, n'oseront hazarder leur vie & leurs biens pour me deliurer: car en ce temps cy vn chascun est prochain à soy-mesme. M. A tout le moins, tu as tant de biens, que tu en pourras auoir bon espoir encore que tes parents te delaissassent, specialement en ce temps cy, auquel les iuges achaptent la iustice en gros, pour la vendre en detail, lesquels s'ils ne trou-

uoient de riches achapteurs, comme toy & tes ſemblables, ſeroient long temps auant qu'ils auroient tiré leurs deniers. autrement auſsi ſeroient contrainctz de la vendre trop cher aux pauures gens, qui ſeroit mal faict à eux. Et pourtant ſois aſſeuré qu'ils auront grand' ioye de t'auoir entre leurs pates. D. Mais i'en ay biẽ veu d'autres qui ayant deſpendu tout le leur en cuydãt achapter iuſtice, ſe trouuoiẽt à la fin trompez: car apres auoir eſté vn an ou deux à languir és priſons, tandis que lon eſtoit à les plumer, ne laiſſoient pas à eſtre par apres executez, cõme s'ils n'euſſent rien payé pour eſchapper. M. Bien ſouuẽt aduiẽt il ainſi, mais c'eſt mal fait a eux de prendre ainſi l'argẽt des gens, ſans leur liurer la marchandiſe. Mais quãt eſt de toy, tu peux eſperer que tu tomberas entre les mains des gens de bien & fideles marchants, leſquels ne vouldront riẽ prendre de ton bien, ſans eſtre certains de pouuoir te liurer ta teſte, que tu auras achaptee d'eux. D. Ie trouue que c'eſt choſe faſcheuſe quand on eſt contrainct d'achapter le ſiẽ: & c'eſt ſigne que ma teſte n'eſt plus mienne, quand il me la fault

achapter d'vn autre, ce que ie trouuerois eſtrange. M. Penſe tu que tes parẽts voul droient iamais endurer qu'on t'executaſt par iuſtice? Ils aymeroient mieux qu'il leur contaſt à chaſcun d'eux cens cinquãte cinq eſcuz & demy, car leur honneur y pend. D. Ie ne ſçay que c'eſt qu'ils feroient, mais i'ay ouy autrefois pluſieurs bons perſonnages parler de celà, quand ils auoient quelque meſchant garſon de leur race, qui fuſt brigueux & querelleux, & diſoient qu'ils euſſent voulu pour cẽt eſcuz le voir pendre. Et quand on leur replicquoit que cela euſt porté deshõneur à toute leur race, ils reſpondoiẽt que tout ainſi que le froment eſt plus beau, quand on a oſté la paille, & les mauuais grains, q̃ de meſme vne race eſt pl⁹ belle & honorable, quand elle eſt nettoyee de mauuais garſons qui la diffament & deshonorent, non pour-ce que lon les punit, mais pour ce qu'ils font des meſchants actes dignes de mort. Car ce n'eſt pas en la peine (ainſi qu'ils diſoient) que giſt le deshonneur, mais en la cauſe pour laquelle on l'endure, autrement, celuy qui endure la mort pour ſa patrie, ſeroit deshonoré, meſmes

ils ſ'eſtiment autant deshonorez à leur occaſion, puis qu'ils font crimes dignes de punition publicque, cõme ſ'ils eſtoiẽt deſia punis. M. Soit ainſi que tu dis, ſi eſt ce que peu de gens iugent ainſi droictement & a leur naturel, des œuures des hõmes, dont tu peux eſperer, que tes parẽts ne ſerõt point plus ſaiges que les autres, ains que ſuyuant la ſotte opinion du peuple, ils auront plus de peur de ce qu'il pourroit dire, de ce que les gens de bien & les ſaiges ſçauent deuoir eſtre dit, & pourtant tu peux encore eſperer en eux. D. Combien qu'ils feroient beaucoup de bruict, de promeſſes & menaſſes, ſi eſt-ce que quand il eſt queſtion d'aller en auãt, ou de debourſer, chaſcũ eſt parent à ſoymeſme, & a ſa bourſe, tellement qu'ils diſent en latin tel quel, *Quantum ad tangere pecunias meas non eſt amicus ego.* M. Ie ſçay bien que les fideles amis ſont bien rares auiourd'huy, ſi ſ'en treuue il quelques vns, & en la neceſſité tu cognoiſtras ton amy, & ſçauras leſquels te ſont fideles, & leſquels non. D. C'eſt le plus aſſeuré, ne tomber iamais en telle neceſſité, qu'il les falluſt eſprouuer & cognoiſtre, par

vne ſi dangereuſe experience. M. Tu es merueilleuſemẽt douteux. Si faut il auoir quelque eſpoir. Eſpoir conforte, ainſi qu'on dit communément. Et pourtant crois, que encore que pluſieurs ayent eſté delaiſſez de leurs parents & amis en la neceſſité, q̃ tu ne le ſeras pas, mais qu'ils te rachapteront du gibbet & de la priſon. D. Et bien, ſoit qu'il m'aduiẽne ainſi que vous dictes: ſi me ſera il reproché tandis que ie viuray, que ie ſeray vn pendart & viande du gibet. M. Il y a beaucoup de gẽs, qui aymeroiẽt mieux boire telles iniures doux cõme laict, que ſe veoir entre les mains du bourreau pour eſtre pẽduz ou decapitez en propre perſonne. D. I'eſtime ceux eſtre rares qui ne le vouluſſẽt. Or puis que vous m'auez dict ſur ceſte queſtion, ce que vous en ſçauez, reſte que me ſatisfaciez à pluſieurs autres doutes, que i'ay encore ſur le fait de voſtre Poïct. Entre autres choſes ie vous demande, Si en cuydãt tuer mon ennemy, i'eſtois tué le premier, qu'en aurois-ie gaigné? Quel honneur aurois-ie acquis? M. On te couchera apres ta mort tout doucement au lict d'honneur, & lon dira de toy, que tu

te

te ſeras vaillamment deffendu iuſques à la mort, comme lon parle iuſques au iourd'huy, de la chieure du bon homme, qui ſe deffendit contre neuf Loups iuſques à la mort. Et d'auantage, il n'auient pas touſiours qu'õ ſoit tué en telles querelles. Quelques-vns en eſchappẽt: Bien eſt il vray que ce ſera coup d'auanture, ſi lon eſchappe ſans eſtre bien battu, & porter force coups. D. A propos dés coups, i'ay icy vne grande difficulté touchant les coups nobles & honorables, & les coups vilains & infames. Car vous dites, ainſi que i'ay entẽdu par la praticque cõmune de voz loix, qu'il vault mieux à vn gentilhomme eſtre tué d'vne douzaine de coups d'eſpees ou de dagues, que d'auoir enduré vn ſoufflet. M. Cela eſt vray: car auoir vn ſoufflet c'eſt eſtre batu en vilain, mais eſtre tué d'vne eſpee ou d'vne dague, eſt choſe fort honorable, car c'eſt eſtre batu en gentilhomme. D. I'ay ouy dire qu'il y a certains coups d'eſpée qui ſont auſſi vilains, comme eſtre batu du plat de l'eſpée ou de la dague. M. Cela eſt vray. Mais il le fault biẽ entẽdre, & diſtinguer des coups actifs ou paſſifs: Car à

celuy qui bat vn autre du plat de l'eſpee, telle ſorte de baterie cede à ſon honneur, pource qu'il monſtre par cela eſtre plus fort & plus puiſſant que l'autre, tellement que par meſpris ils ne daigneroit vſer du trenchant de ſon eſpee contre luy. Et cecy ſemble eſtre prins des Romains, deſquels eſt eſcrit, cõment apres ceſte belle victoire, que Lucullus eut contre le Roy Tigranes, qui s'appelloit Roy des Roys (en laquelle le nombre de vaincuz excedoit vingt fois celuy des victorieux) & qu'ils euſſent veu combien aiſeement ils auoient defaict ce grãd nõbre d'ennemys, *Puduit eos ferrum ſtrinxiſſe in tam vilia mancipia*. c'eſt à dire ils eurent honte d'auoir deſguainé eſpee, contre ſi laſches eſclaues. Cõme donnants à entẽdre, q̃ contre tels on ne doibt deguainer l'eſpee, ſi ce n'eſt pour les battre du plat. Quãt eſt des coups paſſifs, c'eſt vn Poinct de deshõneur le plus grand, & le plus infame q̃ nous ayons, quand vn gentilhõme eſt frappé du plat ou du pomeau de l'eſpée, ou s'il a eu vn coup de baſton, ou vn ſoufflet, il doibt pluſtoſt mourir de male mort, qu'auoir enduré tels coups

Pluthar-que en la vie de Lu-culle.

ſans ſe venger. D. I'entend maintenãt les myſteres des coups, & m'eſmerueille grãdemẽt, puis que ſelõ la nature des coups, l'vn eſt moins dangereux & faict moins de mal & de peine que l'autre, comment eſt-il aduenu que les gentilshommes, qui eſtoient ſur le lieu, quand on faiſoit l'election & diſtinction des coups nobles & non nobles, n'ont choiſy les ſoufflets & les coups de plat d'eſpee pour nobles, & laiſſé ces coups mortels & meurtriers de la pointe & du trẽchant, pour ceux qu'ils appellent vilains & ignobles. Quant eſt de moy, ſi i'euſſe eſté ſur le lieu, i'euſſe dõné ma voix aux ſoufflets & aux coups de plat d'eſpee pour eſtre gentilshommes, voire treſnobles & illuſtres, pour ce que i'aymerois mieux endurer vne douzaine de ſoufflets, qu'eſtre tué d'vn ſeul coup de dague, quelque grand gentilhomme & noble que vous eſtimerez tel coup. Et il me ſemble que quelque Chirurgien ſe trouua lors ſur le lieu, qui les ſeduiſit & ſuborna à choſir les pires, & les plus dangereux coups pour nobles, ayant eſgard à ſon profit, & à celuy de tous ceux de ſon meſtier, dõt to⁹ les autres Chirurgiẽs

luy ſont bien attenuz. Car autrement, cõment fuſt il aduenu, que gens de ſi bon eſprit ayent choiſy les pires pour eux, veu qu'ils auoient le premier choix, ainſi qu'il leur appartenoit, & qu'ils ſçauoient bien celuy eſtre mauldit en l'Euangile, qui a le choix & prend le pire? Dictes moy ſ'il vous plaiſt, quelle raiſon eurẽt ils de choiſir les pires pour les plus nobles? M. Tu mettrois vn homme au bout de ſon ſens, par tant de queſtions que tu demandes. Iamais homme ne m'en auoit tant demãdé. Ie te reſpond donc que tu és bien de loiſir, de demander aucune raiſon de ce que nous faiſons, veu q̃ nous ſommes gẽtilshõmes. Car icy il ne falloit demãder, ſinon qu'elle eſt la guiſe & couſtume, & qu'elle eſt la volõté des grãds capitaines de noſtre loy, ainſi qu'on faict en la grammaire, ou lon ne baille autre raiſon de ſes reigles, que l'vſage & la volõté des grãds docteurs d'icelle. De meſme, il ne fault point que tu demandes icy aucune raiſon de noz loix, ains tant ſeulemẽt quelle eſt la couſtume, & l'vſage d'icelles. Car à dire le vray, on pourroit prouuer par raiſon naturelle, qu'vn coup mortel que

lon donneroit à vn homme à trauers le cœur, seroit pl^e incurable qu'vn soufflet, ou vn coup de plat d'espee baillé sur les espaules: mais que veux tu que ie te face? Tel est le plaisir des Seigneurs & gẽtils-hommes de prendre pour eux les plus incurables & les pires coups. Car aussi bien, la vertu consiste és choses difficiles & penibles. D. Vous auez doctement respondu. Si est-ce que si le choix estoit encores à faire, ie trouuerois plusieurs gentils-hommes de mon opinion, qui choisiroient plustost les moins dangereux coups pour eux, & laisseroient les pires aux vilains. M. Le choix est faict, ils sont trop tards, les autres l'ont faict pour eux, il leur fault maintenant suiure la folie d'iceux quelque grande qu'elle soit, sur peine d'estre deshonorez & infames à iamais. D. A ce que ie voy, il fault pour te bien suiure, que ie me mette en danger d'estre battu, blecé, tué, & en danger de perdre biens, corps & ame, & trainer auecques moy en mesme dangiers tous mes parents & amis. M. Qu'il soit ainsi. Ne sçais tu pas bien, que lon ne peult cognoistre la vertu d'vn homme, sinon en

quelque grand danger. D'auantage, n'as tu point ouy dire communément, que celuy qui n'auanture, il n'a ne cheual ny mule. D. I'ay ouy ſouuent tels propos, de ceux qui vouloient faire quelque folie: mais le ſaige dit,

Qui ayme le danger, perira en iceluy.

Et vn autre dict.

Qui trop auanture, perd ſouuẽt & cheual & mule.

M. Ie ne veux point que tu eſcoutes ces
Eccli. c. 3. ſaiges là. Ie t'ay deſia aduerty, que ie n'ay à ma ſuitte q̃ des fols & temeraires, qui ne penſent en aucun danger qui leur puiſſe ſuruenir, moyennant qu'ils facent au monde parler d'eux. Et pour faire court, afin qu'il ne te ſemble point que ie te vueille tromper, ie te dy, que pluſieurs maux, dangers & inconueniens ſuruiennent ordinairement à ceux qui me ſuyuent, tellement qu'a la fin ils ſen repentiront. Mais oyez ſi voulez quel eſt mon aduis & conſeil. Ie ne veux pas que vous admettiez, ou receuiez le conſeil d'aucũ hõme ſage, Ie ne veux pas que vous ayez aucune conſideration de la fin & iſſue de voz querelles, ny d'aucuns inconueniens qui aduiennent ordinairement aux que-

relleux: ains à teſte baiſſee, les yeux fermes, fourrez vous temerairement en tous les ſuſdicts dangers & perils. C'eſt cecy le chemin qui conduit droictement à noſtre temple d'honneur, auquel vn ſage & arreſté, qui veult tout faire par conſeil & deliberation, ne pourroit iamais paruenir. Ie n'entends pas donc, que mes gens s'arreſtent en façon que ce ſoit, ne à ce que nature leur enſeigne, de brider & moderer leur courage par les renges de raiſon & de ſa loy, ny à commandement quelconque diuin ou humain, mais que comme vn ſanglier va à trauers la haye, qu'ils trauerſent ainſi & oultrepaſſent toute loy, pour chercher leur ennemy. D. Vous voulez donc confondre & renuerſer toute loy, toute police, tout ordre, & iuſtice: & qu'on ne tienne cõpte, ny de Dieu, ny du Roy, ny d'aucun iuge ou magiſtrat, & qu'vn chaſcũ ſoit iuge & partie en ſa cauſe, & bourreau pour executer ſa propre ſentence, affin que le plus fort gaigne, & le foible perde, quelque droict qu'il ayt. M. Si ie pouuois attirer tous les hommes ſoubs mes loix, comme i'ay auiourdhuy vne bonne partie

de la nobleſſe, & de ceux qui veulent contrefaire les gentilshommes(leſquels ſe ſont obligez de leur bon gré à les garder)i'oſterois toute obeïſſance aux maſtrats,& toute police d'entre les hommes affin qu'il fuſt deſormais d'eux cõme de beſtes,à ſçauoir,que le tout ſe feit par force & violence, rien par raiſon,equité ou iuſtice:mais que ire,hayne,enuie,vengẽce,fureur & rage, ſeroient leurs conſeillers & conducteurs ordinaires. D. Vous dictes de fort grandes & terribles choſes.Quoy!ſi les loix de voſtre Poïct d'hõneur eſtoiẽt receües d'vn chaſcun, ſeroit il ainſi des hommes comme vous dictes? y auroit-il ſi grande confuſion entr'eux: cõme entre les beſtes ſauuages? S'enſuyuroit il vne abolition de toute autre loy & police? Certes s'il eſtoit ainſi, il fauldroit biẽ penſer, premier que les approuuer & receuoir au monde. M. Ie te diray laverité,mais ce ſera en ſecret de peur de ſcandalizer noſtre tradition & loy, il ny a choſe plus vraye,comme que tout cela s'enſuyuroit à la reception d'icelles. Tu as ſouuẽt ouy parler des Caribes,des Canibales, & de tels autres Anthropopha-

ges, entre leſquels l'vn mãge l'autre, auec vne extreme cruaulté. Ie t'aſſeure que iamais n'y euſt entr'eux ſi terrible mangerie, cruaulté & deſordre, qu'il y auroit entre les Chreſtiens, s'ils ſe rengeoient à viure ſelon noz loix, car chaſcun auroit liberté de viure comme il pourroit, & le plus fort mãgeroit le foible, le plus grãd le petit, & il n'y auroit ainſi que meutres & voleries entr'eux. D. Il s'enſuit donc que voz loix ſont fort pernicieuſes, & biẽ deteſtables. M. Si eſt-ce que pour les auoir gardees, nous acquerons hõneur, & faiſons parler de nous. D. Puis que vous ſçauez qu'elles ſont mauuaiſes, quelle raiſon auez vous de leur tenir bon, & de les garder ainſi, veu que vous eſtes gens de bien, ainſi que le dites, quand vous voulez vous entrebattre? Car vous dites alors: Par le corps Dieu ie ſuis homme de bien. M. Nous auons pluſieurs raiſons, pourquoy il ſoit licite aux gentils-hommes faire de leur propre authorité, & de leurs propres mains punitiõ & iuſtice de ceux qui les auroiẽt offenſez. Premieremẽt, c'eſt pour ſe faire craĩdre & redoubter, affin qu'on leur face honneur, & que

ils ſoiẽt recogneux entre les autres. Car pourquoy cela ne leur ſeroit il ſi licite cõme iurer Dieu, & ſe donner à cent mille diables pour aorner leur langaige? Ce pourtãt qui n'appartient qu'à eux & aux charretiers, auec leſquels on a diſpenſé d'vſer de telle façon de parler, pour faire peur à leurs beſtes. Secondement, c'eſt pour ce que la iuſtice eſt au iourd'huy tãt rare, tant longue, tant chere, que lon auroit beaucoup attendu & deſpendu, premier qu'auoir iuſtice de ceux qui les auroient offenſez, & il y a vn tas de iuges ſi ruſticques & ſi peu ciuils, qu'ils font plus de cas du droict & de la iuſtice, que non pas de la nobleſſe & grandeur d'vn ſeigneur. Combien penſez vous, faſcheroit à vn ſeigneur, s'il falloit aller adorer & bõnetter ces aduocats, conſeillers, & preſidents, & leur faire l'offrende, apres eſtre accouſtumez de receuoir tels honneurs des autres, veu ſpecialemẽt que pluſieurs de ces iuges ne ſont pas gentilshommes, & qu'ils ne font cas de donner ſentence contre vn gentilhomme du coſté d'vn pauure vilain, quand ils voyent que le pauure a le droict. Et pourtant il ne fault

pas s'esbahir si vn seigneur veult estre iuge & partie en sa propre cause, & bourreau, pour executer sa sentence, car par ce moyen il seroit asseuré de ne la perdre iamais. Tiercement n'est-il pas raisonnable, qu'il y ait quelque difference entre eux & la cõmune? Que s'ils sont subiects à mesmes loix, que leur seruira donc leur noblesse? D. Tes raisons sont vehemẽtes, mais ie ne les treuue pas suffisantes, pour persuader à vn bon Chrestien & homme raisonnable ce que tu veux. M. Ie n'ay pas eu pourtant autres meilleures pour persuader à toute ceste multitude des seigneurs & capitaines, que tu vois icy de nostre suitte, que cestes là. D. Il est facile persuader à vn homme, ce qu'il desire estre vray, mais à celuy qui suit la raison, il en fauldroit bien d'autres. M. Que veux tu repliquer à l'opposite. D. Beaucoup de choses. Premierement, puis que selon nature l'vn n'est pas plus gentil-homme que l'autre, car nous sommes tous descẽdus d'Adam & Eue: il s'ensuit que noblesse n'est qu'vne qualité adiouxtee à nature par les hommes. Ce que lon void par experiẽce estre vray, pour ce que de iour

en autre lõ en fait des nouueaux, en tous pais & prouinces. Puis dõc que ceſte qualité de nobleſſe n'eſt qu'vne inuentiõ des hõmes: il eſt tout certain qu'elle n'eſt pas ſuffiſante, pour excuſer vn homme de ne garder point la loy de Dieu, veu que les inuenteurs d'icelle n'ont aucune authorité ſur ladicte loy. En oultre: On ne trouue pas en toute l'eſcriture aucune telle diſpence faicte pour les gentils-hommes. Que s'ils auoient vne loy à part, il faudroit auſſi qu'ils euſſent vn paradis particulier. Car s'il leur eſt deshonneur auoir vne meſme loy que les autres, ce leur ſeroit deshonneur auſſi d'aller à vn meſme paradis. Quoy! voudriez vous dire, que ſils n'ont vne loy à part, vn paradis à part & vn chemin particulier par lequel il ne ſoit licite a aucun autre y aller, qu'il leur fauldroit auſſi pour ſauueur leur hõneur, quitter à Dieu ſon paradis? M. Nenny. Car ils veullent aller en meſme paradis que les autres, moyennant que Dieu les face monter auſſi plus hault que les autres, mais laiſſons ce propos qui eſt vn peu trop haut pour moy, & parlõs ſeulemẽt de ce mõde, & dy moy. En quoy eſt

ce donc qu'ils ſerõt differents des autres, ſ'ils n'ont cõgé de rompre la loy de Dieu & de blaſphemer ſon ſainct nom, & de ſe donner au diable, pour faire peur à ceux qu'ils veulent battre? Car ſi les vilains ont congé de ſe donner au diable auſſi biẽ que les gentils-hõmes, que ſera-ce? En quoy cognoiſtra lon vn noble d'auec vn vilain. D. C'eſt en vertu qu'ils doibuent exceder les autres, & par excellence d'honneſteté leur ſeruir d'exemple & de mirouer, pour cõpoſer leurs mœurs & leur vie ſelon vertu, & la loy de Dieu. I'ay ouy de nos peres que les ſeigneurs & gentils-hommes du temps paſſé eſtoient les premiers à entreprendre toutes choſes honneſtes & vertueuſes, les premiers au ſeruice de Dieu & les derniers, les plꝰ excellents en deuotion & ſainctеté, & les plus grãds zelateurs de l'hõneur de dieu. Ce que lon peut cognoiſtre par tant d'Egliſes & chappelles, qui ſe voient pres de leurs maiſons & chaſteaux, edifiees par eux, & dottees de grand reuenu. Et c'eſt en telles choſes, que les gentils-hommes doiuẽt colloquer leur Poinct de nobleſſe & d'honneur. M. Mais vertu eſt diffici-

le à auoir, (car comme dit Heſiode,
Virtutem poſuere dij ſudore parandam.)
Et les gentilshommes de ce temps ſont tendres & delicats, & ont eſté delicatement nourris de leurs peres & meres, tellement qu'ils ne ſçauroient plus ſuyure la vertu & l'auſterité de la vie & loy de leurs anceſtres, qui eſt trop rude pour les enfants de la geline blãche, dont il leur faul droit bailler vne vertu & vne nobleſſe cõforme à leur delicateſſe & douilleté: comme ſi lon vouloit que leur nobleſſe, & le chemin pour aller en paradis conſiſtaſt à ne garder aucune loy, à viure en toute liberté & plaiſir, ſans eſtre ſubiects de faire aucune choſe contraire à leurs deſirs, ie me feray fort pour eux qu'ils ſe mettront en leur deuoir de les pourſuyure & acquerir. D. S'il eſtoit en moy de leur bailler telle liberté, ie le feroye volontiers. M. Ils ſont aſſez hardis pour la prendre d'eux meſmes. D. A leur dangier ſoit. Mais il ſemble que vous ayez oublié, ce que vous auiez ſus dit. Car quand vous donniez la raiſon pourquoy ils auoient prins les coups d'eſpee pour nobles, & les ſoufflets pour vilains, vous diſiez, que

c'eſtoit à cauſe que la nobleſſe & vertu ſe tiennent aux choſes difficiles, & maintenant vous voulez que la nobleſſe refuſe toutes choſes difficiles. M. C'eſt toy qui en es cauſe, en me propoſant tãt de queſtions, qu'il ne me ſouuient plus des premieres. Si eſt-ce quand i'ay bien penſé, que ie trouue plus de difficulté à garder noſtre loy, qu'il n'y a à garder celle de Dieu. Car pour garder la noſtre, il fault touſiours & à toute heure, mettre la vie au danger, & porter force coups & playes. Et cela eſt difficile dea. D. Ie le ſçay bien. Et c'eſt ce que plus me faſche en voſtre loy, & i'en ay veu d'autres bien faſchez, qui trembloient comme la fueille de l'arbre, quand ils eſtoient contraincts pour ſauuer leur honneur, hazarder ainſi leur vie en vn cõbat. M. Ne vois tu pas donc qu'il y a grãde difficulté à la garder? N'eſt ce pas dõc vn vray Poinct d'hõneur que le noſtre? D. Si la cauſe, pour laquelle on expoſe ainſi la vie à tels dangers, le meritoit, ie le te confeſſeroye. Noſtre vie n'eſt pas à nous, mais à Dieu & à la patrie, dõt ne la deuons expoſer au danger, ſinon pour les cauſes, pour leſquelles Dieu le

permet, & la deffenſe de la patrie l'exige & le requiert, & pourtãt il n'eſt pas licite l'hazarder à toute occaſion: & d'auantage, c'eſt grande folie & temerité, l'auanturer à l'appetit d'vn chaſcun coquin, qui nous vouldra prouoquer & deffier. O que ie treuue ces anciẽs ſeigneurs & princes de Perſe auoir eſté ſages, qui par le banniſſement d'vn cheual vuyderent le different qu'ils auoient enſemble, à veoir qui euſt eſté Roy d'vn ſi noble & riche Royaume, ſans qu'aucune goutte du ſang humain en fuſt reſpandue! Que ſi les gẽtilshommes & ſeigneurs, vouloient vuyder leurs querelles par ſemblable moyẽ, ſans mettre leur vie en dãger, ou bien par les combats des coqs & cailles, il me ſemble qu'ils feroient plus ſagement qu'ils ne font. M. Il eſt vray, mais tu viens trop tard: car le conſeil en eſt prins. D. Tu ne peux donc nyer, qu'il n'y ait de la folie en voſtre faict. M. Il eſt vray, mais nous nous contentons pour toute recompenſe, de ce que le monde à preſent eſt ſi fol, qu'il nous honore pour auoir faict telles folies. D. C'eſt bien pauure recompenſe: Mais tu as confeſſé auſſi, que l'abolition

Iuſtin hiſtor. lib. 1.

des

des loix & magiſtrats, s'enſuyuroit à l'vſage & reception de telle loy: ce qui declare aſſez, qu'elle n'eſt qu'vne ſource & nourriture des ſeditions, & qu'il y a grād danger à la receuoir, pour ce qu'elle tend à la ruine de la republique. M. Il n'y a point encore de tel dāger, pour ce qu'on ne la practique qu'entre les gentils hommes, & encore ſeulemēt entre les ieunes, car les anciens auec la maturité de leur aage, renoncent communément à telles folies. Et en oultre, ils ne tēdent pas à ſeditiō, pource que ſ'ilz font quelque port d'armes, ils ſe repentent bien toſt, à cauſe que la iuſtice eſtāt ſollicitee par l'vne des parties, prend ſon plaiſir à les chaſtier, en decretant prinſes de corps contre eux, & telles autres choſes, à quelle occaſion il leur conuient auoir tant d'ennuy, ſoucy, & faſcheries, & tant deſpendre de leur bié, qu'ils ſe laſſent à la fin auec le Poinct, & ſe contentent de tomber en accord. Voire auec ſi grand deſir, que ſ'ils ne ſe treuue qui ſevueille entremettre pour les accordet, ils en prierōt bien quelcun de leurs amis, moyennāt qu'il ne diſe iamais que ce ſeroit de par eux qu'il parleroit:

Car ſi le Poinct d'honneur oyoit qu'ils demandaſſent accord, ils ſeroient foulez bien vilainement en leur honneur. Et pourtant, il fault qu'ils ſe portent ſagement en tel endroict & finement, en faiſant les ruſez, & le ſemblãt de ne vouloir pas accorder, & ſe laiſſants prier biẽ fort & importuner. D. Il fault donc qu'il y ait de l'hypochriſie en leur faict. M. Nõ pas hypocriſie, mais diſſimulation, qui leur eſt permiſe pour ſauuer le Poinct d'honneur. Car combien que noſtre Seigneur ait commãdé à celuy qui a offenſé vn autre, luy demander pardon: noſtre loy pourtãt trouue cela ſi eſtrange & infame, que non ſeulement demander pardon, mais auſſi auoir volõté de le demander, offenſe noſtre honneur: dont il fault cacher le plus qu'on pourra, telle volonté. D. De cœur donc & de volonté ils reprouuent voſtre Poinct: & de bouche & par œuures, ils font ſemblant de l'approuuer. M. Au cõmencement des querelles ils ſont corps & ame pour le Poĩct, ſans aucune feintiſe, mais auant le bout de l'an, ils treuuẽt tant de faſcheries, dangiers, & difficultez à le ſuyure, que ſ'ils pouuoient reculer auec leur honneur, ils

le feroient volontiers : puis donc qu'ils s'ennuyent si tost à le suyure, quel mal y a il de leur laisser vn certain temps tel exercice, pour les occuper, & pour leurs menuz plaisirs : affin qu'en cela ils ayent quelque priuilege de noblesse ? D. Le mal est, que ces ieunes folastres feroient plus de folies, & des cas tragicques en vn mois, qu'ils ne sçauroient auoir reparé toute leur vie : d'auantage l'accoustumence seroit dangereuse, & auoir congé de faire les fols, n'est aucune excellence ne priuilege. M. Tu es vn terrible disputateur. Tu m'as tantost rendu au bout de mon sens, mais pour responce à tout ce que tu as allegué, & que tu pourois alleguer à l'aduenir, ie te dy, que tel quel que tu trouueras nostre Poinct d'honneur, si l'auons nous tant recõmandé, que nous le preferons à toute autre chose : L'honneur & l'ame tout vn. Ie sçay bien qu'il y a de folies, de dangers, d'inconuenients, & plusieurs abus à nous suyuir, desquels il ne nous en chault, moyennant que cedict Poinct soit tousiours conseruë en son entier. D. Vous estes vn terrible cõseillier, car à ce que ie voy, il ne vous en

chault en quel danger mettre voſtre hõme, pourueu que voſtre ſophiſtique hõneur, reluyſe touſiours ſur la pointe de ſon eſpee. D'vne choſe ſuis esbahy, c'eſt, veu qu'il y a tant de dangers à vous ſuyure, d'ou vient il que vous auez ſi grande ſuitte, meſmes de gens de bon eſprit, & ce encore en ce temps cy, auquel on dict le monde eſtre plus clair voyãt qu'il ne fuſt onques au parauant? M. Combien que lõ eſtime auiourd'huy le monde plus ſage, & de plus grand eſprit qu'il n'ayt iamais eſté: ſi eſt-ce qu'à vray dire, il ne fuſt oncques plus fol, ou plus aueugle, qu'il eſt maintenant. Et iamais ceſte ſentence du ſage, *Stultorum infinitus eſt numerus*, ne fuſt plus vraye, qu'elle eſt auiourd'huy. Tout homme qui ſe dit, ou qui s'eſtime eſtre ſage, ne l'eſt point. Et par pluſieurs exemples ie te pourrois prouuer ce que ie dy eſtre vray: mais il me ſuffira te dire, Que ſi le monde eſtoit auiourd'huy ſi ſage, comme il a eſté au paſſé: ie n'aurois cõme rien de ſuitte, & noſtre Poinct d'honneur ſeroit d'vn chaſcun delaiſſé. Car, pour confeſſer la verité, il ne regne ſinon là ou il y a plus de fols que de ſages. Mais ie te prie ne me tourmente plus par tes que-

Eccli. 1.

ſtions, pour ce que ie ſuis las à te reſpondre, & m'as tellement preſſé par icelles, que i'ay eſté contrainct deceler & decouurir pluſieurs ſecrets de nos traditions, qui les rendront en meſpris & dedaing à tous ceux qui ont aucune affection à la loy de Dieu, & quelque grain de ſain iugement en leur cerueau. D. Veritablement ie ne ſçay en quoy c'eſt que lon cognoiſtra que nous ſommes Chreſtiens: ſi nous viuõs ſi antichreſtiennemẽt que de conſtituer le principal Poinct de noſtre honneur, à rompre la ſaincte loy de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt, quand ny pour ſes menaces, ny pour ſes promeſſes, nous ne ſommes eſmeuz a delaiſſer telles folies & abus. M. Cela eſt vray, à qui peſeroit ce que tu dis, mais nous n'auons ia la couſtume de penſer ſi auant en ce que nous faiſons, ny en ce qui nous peult ſuruenir, & ne regardons qu'a ſauuer ceſt honneur mondain que nous auõs forgé à noſtre ſotte fantaſie. Du ſurplus, peu nous en chault. D. Il fauldroit donc pour te ſuyure, à ce que ie voy, faire vne proteſtation (ſi non de bouche, au moins de cœur) par laquelle celuy qui

l'a faict promettre, qu'il aura d'oresnauant voſtre Poinct d'honneur plus recommãdé que Dieu, ſon ame, ſa conſcience, ou ſa vie. M. Veux tu ouyr quelle proteſtatiõ & promeſſe faict celuy, qui eſt receu à profeſſion en noſtre religion d'honneur? D. Ouy, ie vous en prie. Elle eſt telle que ſenſuit. Ie (N) proteſte & promets tenir bon au Poinct d'honneur tant fidelemẽt & obſtinément, que ny pour offenſer Dieu, ny pour faire contre mon ame & conſcience, ny pour perdre ma vie & mes biens, ruyner ma maiſon, faire paures mes enfans, & trainer mes parents & amis auecques moy en ſemblables dangiers, ie ne le delaiſſeray iuſques à la mort, & me falluſt il meſmes aller a tous les diables. D. Voila vn terrible vœu. Mais quelle promeſſe faict on à tel proteſtant, pour auoir fait vne ſi dangereuſe promeſſe? M. Celuy qui le reçoit luy dit. Et ie te promets mon amy, & t'aſſeureray bien de dix ſur cent, que ſi tu veux ſuyure ainſi deſeſpérément que tu promets ledit Poinct d'hõneur de noſtre forge: q̃ to⁹ les maux, dangiers, & inconuenients, que tu as mentionnez en ton vœu, viendront ſur toy & les tiens. Amen. D. Telles pro-

meſſes ne pourroient attirer guieres de gens ſaiges à faire ſi dangereux vœu. M. Si eſt ce que de iour en autre les ieunes gentils-hommes viennent ſe rendre de noſtre religion, & faire telles promeſſes de propos deliberé. D. Mais que leur dites vous pour les perſuader? Quelle harãgue leur faictes vous: & quelles raiſons mettez en auant? M. Ie leur preſche ainſi. Quoy mes amis, vous voyez que tout le monde le faict ainſi, & pourtant ce vous ſeroit deshonneur, ſi vous ne le faiſiez auſſi. Ie vous demãde, Si vous voyez tout le monde ſ'en aller ſe noyer: ne le feriez vo° pas auſſi? Ou ſi vo° voyez tout le mõde ſe veautrer en vn bourbier, ou ſ'ẽ aller rompre le col, ne vous eſtimeriez vous pas deshonorez & infamez ſi vo° n'ẽ faiſiez autant? Ie me promets cela de vous, tant vous ay touſioues trouué ſáges & bien aduiſez. Et pourtant ie conclud de meſme. Que quand vous verrez tout le monde aller droict au diable, & ſe noyer & precipiter au profond gouffre de l'enfer pour ſauuer leur honneur, ce vous ſeroit deshonneur de n'y aller point apres eux. Car c'eſt vne des principales loix

de noz couſtumes, & des abus du mõde, qu'il fault ſuyure la folie des autres quelque grande & dangereuſe qu'elle ſoit, & quelque grand & horrible que ſoit le dãger auquel on les verra ſe fourrer. Car ce vous ſeroit deshonneur (ce leur dis-ie) eſtre ſaiges entre les fols, & voir les autres aller au diable, & ne les ſuyure point. Vrayment il ſeroit beau vous voir demeurer tous ſeuls à la maiſon. Quoy? vou driez vo⁹ eſtre plus ſaiges que les autres? Vous ſerez en grand danger d'eſtre appellez des fols, glorieux, & outrecuidez, ſi vous le vouliez eſtre. Et pourtant, ſuyuez mon conſeil, ſoyez ſi fols que les autres, faictes à leur guiſe quelque meſchãte qu'elle ſoit, & vous aurez de l'honneur, & vous ſerez appellez bons compagnõs & bons diables. Et qu'oy qu'il vous puiſſe aduenir par apres, il ne m'ẽ chaut poĩt, non plus qu'a vous. Voila commẽt ie les harangue & perſuade a ſuiure & receuoir noz loix & couſtumes de viure. D. Ie ne ſuis gueres perſuadé pour ſi foibles raiſons & harangues. M. Voire tu és trop opiniaſtre, par auoir trop hanté les ſages. Si eſt-ce que ceſte noſtre harangue, ſans alleguer aucunes meilleures raiſons, eſt

de ſi grande efficacité à l'endroict de pluſieurs, qu'ils n'oſeroient auoir failly à me ſuyure, de peur d'encourir tels inconueniens que i'allegue. Ils craignent tant eſtre eſtimez plus ſages, plus diſcrets, plus prudents & plus gens de bien que les autres, qu'ils n'oſeroient auoir failly de les ſuiure, quelque mal qu'il leur face en la teſte, & quelques malades qu'ils ſeroient par apres. Mais quoy ? c'eſt ieuneſſe, il la fault laiſſer aller au diable, car elle eſt forte à paſſer. D. Qu'ils trouuent voz raiſons telles qu'ils voudront, & voſtre honneur ſi beau qu'vn ieune corbeau: vous ne ſçauriez me perſuader à le ſuyure, ſi vous ne me baillez quelque breuuaige & potion d'oubliãce, qui me face oublier la loy de Ieſus Chriſt, & perdre mon bon ſens pour ne m'en ſouuenir plus, & pour ne penſer plus aux dangiers qui viẽnent ordinairement à ceux qui le ſuiuent. M. Tiẽ toy icy ſans bouger, iuſques à ce que i'aye conferé auec meſſieurs les Capitaines & Conſeilliers de noſtre court, que tu vois là. *Le Gẽtil-hõme qui recitoit ce Dialogue parle.* Quand monſieur le maiſtre ſ'eſtoit retiré par deurs leſdicts Conſeilliers, il leur feit telle remonſtrãce que ſ'enſuit. Meſſieurs

vous voyez l'opiniastreté de ce ieune gentilhomme,& combien difficile il est à cõuertir à nostre loy,vous auez veu cõment ie luy ay allegué toutes les meilleures raisons,que nous auons pour persuader vn hõme de la receuoir,&par lesquelles vo° fustes tous conuertis à la receuoir,cestuy cy ne les a pas voulu admettre pour suffisantes,ains qui plus est,il les a toutes refutees. Aduisez y que c'est que nous en auons à faire.Si nous le laissons aller ainsi en telle opinion qu'il a, il scandalisera nostre religion, & se vantera de nous auoir vaincuz, & destruyroit ainsi noz loix & traditions.Dites donc ce que vo° en semble. L'vn des conseillers respondit.Il me semble mõsieur, ne vousdesplaise, que vous luy auez confessé trop des choses,au grand preiudice de noz traditiõs.A quoy replicqua le maistre.I'estois contrainct de le faire,tant par la force de ses raisons, que par les ordonnances de de nostre court,qui deffendẽt à nous autres,que n'ayõs point à mentir, & ie n'eusse sçeu sans mentir luy nier ce que i'ay cõfessé. Mais ce qui est faict est faict, donnez moy seulement conseil sur ce que ie vous demande. Lesdicts conseillers re-

ſpondirent à la fin, qu'il n'eſtoit pas poſſible le cõuaincre & perſuader par raiſõs, & partant il falloit luy bailler vn breuuage, ſemblable à celuy par lequel Circe cõuertit autrefois les ſoldats & compagnõs d'Vlyſſes en beſtes, à ce que ayant perdu le ſens & la memoire, il oublie, & la loy de Ieſus Chriſt (à laquelle il eſt tant affecté) & les dangers & inconueniens qui ſuruiennent à ceux de noſtre profeſſion, que tant il regarde. Aultrement il ne receura iamais ce port des armoiries de noſtre religion, qui nous dict: *Quicquid agas ſtultè temeréque agas, & ne reſpicito finem.* Lequel eſt eſcrit auſſi en groſſe lettre à l'entree de noſtre temple d'honneur. Alors le ſommelier apporta vne bouteille faicte de la corne du pied d'vne mule, pleine d'eau Stigienne, prinſe de ceſte tãt redoubtee palüe infernale, par laquel le les Dieux, ſpecialemẽt Bacchus, n'oſeroiẽt iurer, de peur d'eſtre priuez de leur vin Nectarin pour cent ans, s'il leur aduenoit de violer leur ſerment. Ceſte eaue eſt tant froide, qu'elle ne peult eſtre portée en aucune ſorte de vaiſſeau, ſinon en celuy qui eſt faict de la corne du pied de la mule. Dont les fidelles ſeruiteurs ſont

opiniaſtre cy. Ie n'euz oncques tant à faire pour conuertir aucun autre que nous en ayons. Or allons donc mon amy, puis que vous le voulez, & ſuyuons de pres la folie des autres. *Le Gentilhomme.* Quant eſt de moy, qui eſtois bien attentif à voir & ouyr tous ces myſteres cy, ie reſpondy tout court: Allez y meſſieurs ſi voulez, ie n'y vois pas, pour le peu de profit qu'il y a de ſe trouuer en tel lieu, & de rencontrer tel maiſtre. Et ainſi leur dy à Dieu, & m'é retournay au pays, voyant le peu de bien que i'apprenois en telle eſcole du Poinct d'hõneur, lequel eſt bien appellé Poinct d'honneur, en l'expoſant negatiuement, pour vne choſe ou il n'y a point d'honneur, ainſi que le ſuſdict diſciple du Poinct l'expoſa ſix mois apres ſa conuerſion, quand il eſtoit ſur l'eſchaffaut preſt d'auoir la teſte trenchee, à cauſe d'vn meurtre qu'il auoit faict d'vn ſien voiſin, en exerçant les loix du Poinct. Alors la peur de la mort luy feit digerer ſon eau Stigienne, & reuenir en ſon bon ſens, dõt il mauldiſſoit l'heure en laquelle il l'auoit beüe, pour oublier ainſi la loy de Dieu, afin de ſuiure la loy de Mars & Bachus, & aduertiſſoit vn chaſcun de ſe donner

garde de ſuyure telle loy : Et ce diſant il euſt la teſte trenchee. Et voila le bel honneur qu'il acquiſt. Et partant vn chaſcun ſera bien conſeillé qui vouldra delaiſſer vne ſi meſchante & barbare tradition, pour garder deſormais les douces & humaines loix de noſtre Seigneur.

L'oncle. Vous voyez mon nepueu par ce dialogue, combien bonnes raiſons nous auons d'appeller voz loix du Poinct, folies, vous les pourrez communiquer à voz compagnons pour eſſayer à les rendre ſages. Que s'ils veulẽt faheurter pour ne les admettre point, à leur danger ſoit, mais ie dy que tel iour viẽdra, qui a leurs couſts & deſpends les fera ſages, auquel ils diront. Heureux qui apprend à eſtre ſages par le danger d'autruy. Telle communémẽt eſt la derniere chaſon, de ceux qui les ſuyuent. Qui ne le vouldra croyre ſans l'experimenter, l'experience m'en fera la vengeance, & le chaſtira de telle ſorte, qu'il ſe repentira de n'auoir pluſtoſt creu & receu noſtre bon conſeil. D'vn point me contente grandement, c'eſt de me veoir venu à bout, de te conuertir de tel erreur, & de te te faire ouyr les bõs aduertiſſemẽts de ton couſin. N. Ie vous

remercie tous deux de voſtre bonne doctrine. Priant Dieu qu'il me doint la grace de la bien garder, & qu'il vous recompenſe de voſtre peine & labeur, Amen.

LE TROISIESME DIALOGVE QVI EST ENtre vn Gentilhomme & vn Theologien.

LE GENTILHOMME.

DIEV vous garde, noſtre maiſtre, cõmẽt vous portez vous? Th. Bien Dieu mercy, preſt à vous faire ſeruice. Mais d'ou venez vous maintenant? G. Ie viens du Parlement de Renes. T. Et quelles nouuelles en apportez vous? G. De bien piteuſes. T. Et qu'eſt ce! G. I'ay veu la executer a mort, vn Seigneur & Gentilhomme mien parent & amy, autant hõme de bien qu'il y euſt en toute la Bretaigne, & autant regretté, qu'homme qui mouruſt long temps a. T. Et commẽt l'a-on mis a mort ſ'il eſtoit tant homme de bien que vous dites? G. Lon n'a trouué contre luy ſinon certaine contrauention aux Edicts

du Roy, faicte en la pourſuitte d'vne querelle qu'il auoit contre vn autre Gentilhomme ſur le faict du Poinct d'honneur. T. Que maudict ſoit le maling eſprit, qui a introduict entre la Nobleſſe vne telle folle opinion d'hõneur, qui eſt cauſe ainſi de la mort des gens de bien, & de priuer la patrie & ſes amis d'vn ſi honneſte perſonnage. G. I'ay bien maudit l'autheur & inuenteur de telle opinion, quel qu'il ait eſté, depuis la mort dudict mien parent, quoy que iuſques à lors i'aye eſté de meſme opinion q̃ les autres. Car la pitié que me faiſoit le veoir mourir pour ſi peu d'occaſion, m'a faict auoir en horreur & abomination vn tel erreur & abus. T. Il eſt vray donc ce que dit ſainct Gregoire, que la vexatiõ ouure l'entendemẽt, pour cognoiſtre vn erreur & vne faute. L'ennuy que vous auez eu en la mort de voſtre amy, vous a faict recognoiſtre pour erreur, ce que vous eſtimiez au parauant fondement de grand honneur. G. Il eſt ainſi, car en allãt à Renes, il m'eſtoit aduenu de trouuer la copie de certaine cõfutation dudict Poinct d'honneur, que vous auiez faicte, & quoy que ie la leuſſe

& trouuiſſe voz raiſons peremptoires & inſolubles, ſi ne faiſois-ie que m'en mocquer, ſans auoir pourtant aucune replique valable pour les refuter. Mais quand ie vey mon cher parent & amy ſur l'eſchaffault entre les maïs du bourreau, preſt d'auoir la teſte trenchee, & q̃ ie vins à conſiderer, comment tout ſon bien & tout ſon credit n'auoient peu le ſauuer, & que l'occaſion qui l'auoit mené en tel deſtroict, eſtoit ſi legere, ie donnay à tous les diables celuy, qui auoit introduict en noſtre pays vne ſi mauldicte ſource de querelles. Et cognoiſſez alors que voz raiſons eſtoient bonnes, & le conſeil que donniez à la nobleſſe fort ſalutaire, pour ne ſe formalizer plus tant qu'elle faict, ſur la folie de ſon Poinct d'honneur. Et pleuſt à Dieu que ledict ſeigneur euſt veu voſtre diſcours auant que commencer ſadicte querelle. T. Quant eſt de moy, ie ne puis patiemment porter quand lon me recite de iour en autre combien de bons perſonnages & braues gentilshommes ſont tuez ou és querelles, ou par la iuſtice, à l'occaſion de tel leur (ou il n'y a) poinct d'honneur. Ce qui m'a eſmeu & incité d'eſcripre ladicte confutation. Et

à la mienne volõté qu'elle ſortiſt tel effect que ie deſire, & q̃ deſiroit le treſ-vertueux ſeigneur qui me ſolicita de la faire. Au moins ma volonté n'eſtoit que bõne, pretendant le profit, & ſpirituel & corporel de toute la nobleſſe. G. Or quant eſt de moy, voſtre confutation auec l'exemple que i'ay veu deuant mes yeux, conforme à ce que remonſtrez par icelle, m'ont tellement perſuadé, que ie me ſuis arreſté & reſolu à ce poinct, de ne prendre iamais les armes pour me venger d'vne demantie, ſi ce n'eſt pour me deffendre quand ie ſeray aſſailly. Au demeurant, ie prefereray l'obſeruance de la loy de Dieu & des Edicts Royaulx, à toutes les ſottes loix de noſtre Poinct, & ſe moeque de moy qui vouldra. Car i'euſſe mieux aymé que mondict parent euſt enduré cent mille dementis, que le voir, ainſi que ie l'ay veu, entre les mains d'vn bourreau, mishonteuſement à mort, comme ſi c'euſt eſté vn larron ou brigand. T. Ce que Dieu a permis aduenir à l'endroict d'vn ſi honneſte perſonnage, n'eſt que pour ſeruir d'aduertiſſement à tous ieunes gentilshommes, de ne ſuyure plus vne telle loy, qui eſt directement cõtraire à la ſienne. G. Ie le croy ainſi. T. Ve-

ritablement c'eſt ce premier homicide le diable, qui a mis entre vous l'vſage & practique de ſi barbarines & antropophagicque loix, de grand deſir qu'il a de veoir le ſang humain reſpandu. Car n'eſt-ce pas vne grande pitié, voir vn gentilhomme chercher & fouiller ſon honneur aux entrailles de ſon frere Chreſtien, & les froiſſer cruellement d'vn fer trenchant, pour le tirer de là tout ſanglãt ſur la pointe de ſon eſpee. O extreme cruaulté & furie des Chreſtiens? O le deteſtable & execrable honneur. G. Ie voy bien, & par experience & par les raiſons que vous deduiſez en voſtre confutation, que c'eſt l'inuention du diable, & qu'il ſeroit expedient & grandement vtile aux gentilshommes d'eſtre deliurez du peſant & dangereux ioug de telle couſtume & loy. T. Cela leur eſt facile s'ils le veulent, puis que ne Dieu, ny le Roy ne les contraignent de les garder, & que perſonne ne les punira pour ne les auoir obſeruees, ains q̃ Dieu & le Roy les punit, pource qu'ils s'opiniaſtrent de les garder. G. Mais ie vouldrois ſçauoir, comment donc entendez vous que lon vuydaſt noz querelles & differẽts, les loix dudict Poĩct

abolies, ſans qu'õ bleçaſt noſtre honneur? T. Premierement il fauldroit que lon laiſſaſt ceſte ſotte opinion, qui vous faict faulſement penſer, que ce vous ſoit honneur tuer ou blecer l'vn l'autre, & que penſiez & croyez n'eſtre nullement honorable eſtre meurtrier ou bourreau. Ce que vous vous perſuaderez aiſement, en ſondant la nature des choſes, ſi comme vous eſtimez ceder à grand deshonneur eſtre bourreau de quelque ſeneſchal, ou preuoſt des mareſchaux: que vous penſiez auſſi qu'il n'eſt nõ plus honorable eſtre bourreau à ſoymeſme, comme vous l'eſtes en voz querelles, quand vous voulez tuer celuy qui vous a offenſé, pour executer la ſentẽce que vous auez donnee vous meſmes contre luy. Car ie vous demande, eſtre bourreau de iuſtice n'eſt-il pas licite? N'eſt ce pas vn miniſtre de iuſtice que vn bourreau? G. Ouy. T. Pourquoy eſt ce donc que vous eſtimez deshonneur eſtre bourreau. G. C'eſt pource qu'il tue vn homme que les autres hõmes l'ont en horreur & abomination, & eſtiment tel office infame. T. Si tuer dõc vn homme en façon licite, eſt infame & deſhonorable, pourquoy le tuer en façon illicite & prohibee & faire meſtier de cela, ne

ſoit de beaucoup plus infame? Et c'eſt ce pourtãt que vous faictes vſurpants l'office du bourreau, en l'endroict ou il ne vous eſt point permis. Si voulez donc eſtimer l'vn & l'autre à la raiſon, vous trouuerez ce que vous eſtimez honneur, eſtre plus infame, qu'eſtre bourreau en vne bonne ville. G. Ie voy que voſtre raiſon eſt bien ſubtile, & cõclud neceſſairement contre nous, mais les gẽs cæolerez ne penſent pas ainſi en la nature de leurs œuures. T. A leur dãger ſoit. Mais pour venir à noſtre propos, Le plus court moyen que ie ſçache, ce ſeroit, s'arreſter du tout & s'opiniaſtrer ſur ce poinct cy, A ſçauoir croire fermement, puis que vous eſtes Chreſtien, que ce vous ſera plus grand honneur en gardant la loy de Ieſus Chriſt, pardonner à voſtre prochain pour l'amour de Dieu, & luy demander pardon ſi vous l'auez offenſé, que nõ point ſuyure l'inhumaine rigueur de voſtre Poinct: & ce pendant, qu'il ne vous en chaille de tout ce que le monde dira de vous pour cela. G. Mais les autres dirõt de moy que ie ne ſeray pas gentilhomme, ſi ie fais ainſi. T. Ie te reſpons q̃ tu n'es pas tenu de les croyre, auſſi ne feront les gẽs de bien. De ma part

ie te promets que ie t'eſtimeray plus grand gentil-hõme ſi tu fais ainſi, que le premier d'iceux,&fuſt il iſſu du ſang de Priam:Que ſ'ils te preſſent par leurs paroles,en ſouſtenant que tu n'es pas gentilhomme, ſauue toy par vn *Diſtingo*, en diſant aïſi.Ie diſtingue de gentilhomme, ou de voſtre forge, ou de celle de Ieſus Chriſt. Ie cõfeſſe bien que ie ne ſuis point gentil-homme de voſtre forge,mais ie veux eſtre de la forge de noſtre Sauueur & redempteur,de quoy ie me cõtente.G.Pour tout cela, le mõde eſt ſi maling, qu'il me tiendra pour deshonoré.T.Vn bon Chreſtiẽ ne craindra iamais plus le mõde & ſes paroles,que Dieu.Car il regarde plus à ce que Dieu, les Anges, & les Sainct̃s pourroient dire de luy, qu'a ce que le monde iappera au contraire. Et vouldriez vous faire plus de cas du monde q̃ de Dieu?G.Nenny. Mais vous voyez pourtant comment cela ſe pratique. T. Si fault-il que quelcũ commẽce à delaiſſer le camp de ce faux Poinct d'honneur, pour militer ſoubs les enſeignes de Ieſus Chriſt, Autrement on n'aura iamais fin de telles ſottiſes,ny aucune reformatiõ de tel abus, tandis que lon ſaheurtera de croire, qu'il faille ſuiure touſiours la folie des autres.Ie

ſuis d'auïs que vous autres qui entendez bien les grands inconueniens, qui ſenſuiuent à la garde des loix de voſtre Poinct, ſoyez les premiers à les quitter, pour donner exẽple aux autres. Car peult eſtre, que comme ils ont eſté prompts & volõtaires de ſuiure l'vn l'autre en telles folies, qu'ils ſeront autant prompts de vous ſuyure, en la reformation d'icelles. G. Quant eſt de moy, quoy qu'il puiſſe aduenir, ie les quitte dés à ceſte-heure cy, ſçachant bien qu'il ne me ſcauroit aduenir toute ma vie autãt de mal pour les laiſſer, cõme i'ay eu d'ennuy & de regret de la mort de mon amy. Mais ce que ie vous en dy, ce n'eſt q̃ pour vous propoſer les raiſons qu'alleguẽt ceux qui ſcauẽt les abus du Poinct, & ne l'oſent pourtant renoncer. Ce donc que i'en dy, & que ie diray à l'aduenir, ce ſera en la perſonne de tels. T. Et ie vous reſpondray comme ſi vous eſtiez tel. Pourſuiuez donc voz raiſons ou les leurs. G. Ils diront que nous voudrons reformer le mõde, & eſtre plus ſaiges que les autres. T. Croiez les, Et quel mal diſent ils de vous pour tout cela? Quel peché y a il à eſtre plus ſaige que les fols? Quel tort, quelle iniure penſez vous

qu'on vous a faict, pour vous auoir appellez saiges? Le prenez vous en iniure? Si le faictes, il sera bié difficile à prouuer. Vous estes bien tendres & bien aisez à blecer, si ces petites iniures vous font delaisser la vertu cogneue. Et vous portez bien peu de fidelité à Iesus Christ, si de peur d'estre appellez saiges, vous ne voulez pas garder sa loy. Que feriez vous si lon vo⁹ appelloit meschãts, puis qu'estre appellez saiges vo⁹ faict tant grand peur? Cõment endureriez vo⁹ vn coup de lãce, ou la mort pour Iesus Christ, puis que si legiere parole & qui est à vostre auantage, vous faict renoncer à sa loy? G. Ie scay bié que noz excusations ne sont ia suffisantes pour nous garder de renõcer à nostre Poinct. Mais nous trouueriõs peu de gens qui nous voudroiẽt suyuir, quand nous le renonceriõs. T. Ie vous demande, si vous estiez entré en vne maison pestifere auec vne bonne compagnie, ne voudriez vous pas sortir d'icelle si les autres ne sortoiẽt les premiers? Ie scay biẽ que vous tascherez d'en sortir le premier. C'est vne pestifere & mortifere & meurdriere loy que la vostre, qui est cause de la mort de tant de gens de bien à vostre confession mesme, & partant soyez le premier

à la delaiſſer, & vous ſuiue qui voudra. G. Vous dites fort bien, ſi les Chreſtiẽs vouloiẽt croire ces choſes. T. Quels Chreſtiẽs m'appellerez vous ceux-la qui ne veulẽt ny croire ny obeir à Ieſus Chriſt, afin de garder vne meſchante & meurdriere loy, qu'ils ſe ſont follement forgez? G. Ils ſe diſent Chreſtiens, & le ſont tels quels: mais quand ils voyent le mõde eſtimer hõneur ce qu'ils font, ils n'oſent l'offenſer, ny ne peuuent endurer aucune parole qu'il diſe cõtre eux. T. Ils ſont bien tendrets & delicats, ils ſont de petit couraige aux affaires de Dieu & de leur ame, qui en ont ailleurs trop. Ils ne leur en chault que dira Dieu contre eux, & font grand cas de ce q̃ diront les hõmes. Et c'eſt vn treſcertain ſigne, qu'ils ayment plus le mõde que Dieu. Car tels, ainſi que dit S. Gregoire, és choſes terriẽnes ſont hardis & courageux, & és celeſtes debiles & foibles. Car pour vne gloire temporelle ils ſeront contents de combattre iuſques à la mort, & ne veulent gueres demeurer au labeur pour vne eſperance perpetuelle. Pour le gaing & profit temporel, ils endurent patiemment toute ſorte d'iniures, mais pour le loyer celeſte ils n'endureroient pas la contumelie d'vne

Lib. 19. Mor. & indec. diſtinct. 47. c. omnes.

legiere parole. G. Que voulez vous, lon en treuuepl° de tels q̃ d'autres, & pourtãt il ſeroit expedient trouuer quelque remede à leur imperfection. T. Puis qu'il en eſt tant de tels, il ſeroit expedient pour eux, que ceux qui ont authoriſé & confirmé les loix de leur Poinct, vinſent les premiers à les abroger & deſ-authoriſer. I'entends que les Rois, Princes, Lieutenants generaux, & tous Capitaines Chreſtiens, leſquels ont par vne conniuence permis iuſques à preſent la practique & vſaige de telles loix du Poinct, fiſſent des Edicts & ſtatuts cõtraires, par leſquels on declareroit cõment ils entendent, que d'oreſnauant les querelles des Seigneurs & gẽtilshõmes, ſe finirõt & ſeront vuidees ſelon l'ordonnance & loy de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & qu'ils declairent ceux la eſtre vrais gentils-hommes & vrayement dignes d'honneur, qui les vuyderõt ainſi, & au contraire, ceux la eſtre infames & indignes d'honneur qui plus ſuyuront les faſcheuſes rigueurs de la loy du Poinct, & qu'ils cõmãdẽt a to° ceux qui parlerõt de tels, en quelque cõpaignie que ce ſoit, qu'ils ne parlent qu'a l'auantaige de celuy qui aura eſté le premier à ſe reconcilier à ſon ennemy, & au deſauãtai-

ge de celuy, qui n'aura voulu tomber en amiable accord, ains aura voulu ſuiure la rigueur de ſon Poinct d'hõneur. Les Edits ainſi faicts, par leſquels on declarera ceux eſtre les plus dignes d'honneur, qui ſeront les premiers à demander reconciliatiõ, & ceux la infames, qui pẽſeront eſtre deshõneur ſe reconcilier ſans vengence, ou parler le premier d'accord: Les gentils-hommes deſireux d'honneur courroient à l'ennie, à voir qui ſeroit le premier a demãder accord, & celuy à qui lon demãderoit pardon ſe trouueroit infame, ſ'il ne pardõnoit auſſi toſt qu'on luy demande. Et ainſi il n'y auroit pl^e de peine & difficulté a les accorder, ains ſur vne pinte de vin, le moindre de leurs amis les accorderoit. Et c'eſt horreur de le penſer, cõment apres que noſtre Seigneur a loué ceux qui demãdent ſe reconcilier, & ceux qui pardonnent aiſémẽt, lon ait voulu eſtablir vne loy, par laquelle l'vn & l'autre fuſt declairé infame & deshonorable. G. Si tels Edicts ſe faiſoiẽt il n'y auroit plus aucune difficulté d'accorder les querelles des Seigneurs. T. Noſtre Treſchreſtien Roy a bien commẽcé, & en a fait vn fort bõ Edit pour deffendre tout

port d'armes à l'occaſion des demantyes, ainſi que tu pourras voir par ledit edit que i'ay mis en noſtre confutation de voſtre Poinct, ie prie Dieu qu'il luy plaiſe l'inſpirer de pouſſer outre, pour racler tout honneur de deſſus tel Poinct. G. Ce ſeroit vn grand bien pour toute la nobleſſe. Mais ſi tels edicts ne ſe font point, & que ie vueille garder la loy de Dieu pour vuider ma querelle, & que i'aille demander pardon ſi i'ay offenſé vn autre, confeſſant franchement ma faulte, que deuiẽdra ce pendant mon honneur? T. Vous le metterez en ſeure garde entre les mains de noſtre grãd & ſouuerain Capitaine Ieſus Chriſt fils de Dieu, qui le vous gardera beaucoup plus aſſeurémẽt, que ne feroient les Rois ou les Capitaines de ce monde, entre les mains deſquels vous depoſez ſouuent voſtre hõneur ſuyuãt certaines ordõnances de voz loix. G. Vous dites vray ſi lõ pouuoit faire cela. T. Il eſt facille a faire a qui le voudra. Car pourquoy ne metteriez vo⁹ ſi aiſémẽt voſtre honneur entre les mains de Dieu, comme entre celles d'vn homme? Et comment croiray-ie que vous ne pourriez pardonner l'vn à l'autre, & vous accor-

der ensemble pour obeir à Dieu, veu que vous le pouuez bien faire quand quelque Roy ou grand seigneur de la terre le vous commande? Ceste experience monstre vostre excuse fondee sur, Ie ne puis, estre friuole. Car si vous estimiez autant Dieu que vostre Roy, comme vous pouuez le faire pour obeyr au Roy, & en auoir sa grace, aussi bien le pourriez vous pour auoir la grace de Dieu. G. Ie vouldrois que tout le monde entendist cela, & le feist ainsi pour l'amour de Dieu: mais on tient si peu de cõpte auiourd'huy de Dieu, que lon ne veult comme rien faire pour auoir sa grace. Dont si vous n'alleguez quelque autre commodité, qui vienne aux hõmes en gardant vostre conseil, peu de gens le vouldront receuoir. T. I'en ay assez deduict en nostre confutation premiere, & quand il n'y eust aucune autre, ceste seule suffiroit pour les attirer à le receuoir. C'est, que par ce moyen i'aurois deliuré la noblesse d'vne grande seruitude, en laquelle les detenoit & tyrannisoit ce cruel Poinct d'honneur, leur cõmandant mettre à chascun coup leurs biẽs, leurs corps, leurs vies, leurs parents, & amis, en continuel danger

pour luy faire ſeruice, mais ſa loy abrogee, & celle de Dieu receüe, les nobles ſe trouueroient en vne belle liberté. Car ils ne ſeroiét plus tenus de hazarder ainſi la vie & leurs biens ſi legerement qu'ils font, & ils auroiét toutes les fois qu'ils ſe vouldroiét accorder vne ouuerture d'accord, la plus facile du monde, ſans qu'il y auroit aucun danger de fouler l'honneur d'vne part ne d'autre, & ſans qu'il leur couſtaſt gueres pour faire amas de leurs parẽts pour ceſte fin, lequel ne ſeroit plus requis. Car ayant le monde creu que garder la loy de Dieu fuſt le vray honneur, lors l'offenſeur pour auoir demandé pardon ne ſeroit que plus eſtimé, & l'offenſé en le pardonnant, en ſeroit grãdemẽt loué. Et ainſi ils auroiét to⁹ deux de l'honneur. Mais les loix de voſtre Poinct ſont tant rigoreuſes, faſcheuſes & difficiles, qu'à grãd' peine pourroit on les accorder, ſans que l'honneur demouraſt foulé d'vne part ou d'autre. Car ſi l'offenſeur demande pardon, il eſt par icelles infamé, & ſi l'offenſé le pardonne, s'il ne demande pardon ſans le tuer ou blecer, il eſt foulé auſſi en ſon honneur: dont ſe trouuẽt tant des difficultez & perplexitez, que les

querelles ſont rendues quaſi immortelles entre les mortels à ceſte occaſion, ou elles deuoient eſtre mortelles & de petite duree, comme noſtre vie eſt courte & fragile, & biẽ incertaine. G. Pleuſt à Dieu que toute la nobleſſe fuſt ſi bien aduiſee, que de receuoir d'vn commun conſentement ce voſtre conſeil & ce facile moyen & ouuerture d'accord que vous mettez en auant, cõforme à noſtre eſtat & profeſſion du Chriſtianiſme, viure ſelon laquelle nul Chreſtien ne deuroit trouuer infame. Quant eſt de ma part, ie veux doreſnauant ſuyure voſtre conſeil, & face autant qui vouldra, & eſpere trouuer pluſieurs autres qui ſeront contents de faire comme moy. Si quelcũ donc me vient dementir, ie taſcheray à ne me commouuoir, non plus que faiſoit Socrates pour les iniures de Xantippe ſa femme, ou que fait vn Roy aux iniures de ſon fol, ou que faiſoit autresfois le Roy Dauid pour les iniures de Semei, lequel il ne vouluſt pas permettre que lon le tuaſt ains diſoit à ſes ſeruiteurs, laiſſez le me mauldire & iniurier ainſi, car peult eſtre que Dieu voyant mon affliction & patience, me rẽdra du biẽ, pour ceſte maledictiõ que i'en- 2. Reg. 16.

dure auiourd'huy. Et s'il me diſent qu'en ce faiſant ie ne ſeray pas Gentilhomme, ie reſpondray que Dauid qui faiſoit ainſi eſtoit vray gentilhõme, & que ie veux eſtre gentilhõme Chreſtien, & non pas gentilhõme payen. Et taſcheray ainſi à me porter ſagement & patiemment en telles iniures & prouocations. Mais à cauſe que ce n'eſt pas choſe aiſee cõmãder à ſes paſſiõs, quãd on eſt prouocqué, ie vouldrois vous ſupplier, de nous donner quelques bons aduertiſſements & preceptes, pour nous ayder à manier plus facilement noz courages, & a les moderer. T. Ie le ferois volõtiers ſi le temps le permettoit, mais ce ſera pour vne autrefois: car ie ſuis maintenant empeſché ſur vne autre matiere, & fort preſſé de la voir, dõt prẽdray de vo° cõgé, vous promettãt vous cõmuniquer certain iour pluſieurs beaux preceptes ſeruants à ceſte fin, q̃ nous auons amaſſez en noz papiers. Ce pendant vous dy A Dieu. G. Ie vous remercie de voſtre bon conſeil & de voſtre bonne promeſſe, priant Dieu qu'il vous doint la grace de paracheuer to° voz bons deſſeings, & qu'il vous ait touſiours en ſa ſaincte garde, Amen. A Dieu.

CHRESTIENNE

CONFVTATION DV POINCT D'HONNEVR, SVR LEQVEL la Nobleſſe fonde auiourd'huy ſes querelles & monomachies.

Quelle eſt la ſource des querelles des hommes. Chapitre 1.

TOutes & quantes fois que ie me met a cõſiderer quelle eſt la condition & la nature de l'hõme, & que ie trouue qu'a preſent l'on s'eſt tãt eſgaré de la premiere loy de viure, q̃ nature auoit empreint & eſcrite au cueur d'vn chaſcũ, & que les hommes ſont ſi degenerez de leur naturel, qu'ils ſont à la fin paruenus à ſi grand point de folie, que d'eſtimer maintenant ceulx-là eſtre preux & vaillants, les plus dignes d'honneur, & de memoire perpetuelle de leurs noms, qui plus auront battu & tué d'hõmes, plus troublé & brouil-

lé le repos & trãquillité de la ſocieté humaine: ie ne puis que ie ne m'eſmerueille ſur ſi eſtrange fouruoiement de l'adreſſe de raiſon & de ſa ſaincte conduicte, par laquelle ſommes ſeparez & differents de tout autre animal, & cõduits tout droict par la ſente de vertu, au vray tẽple d'honneur, ou noz cueurs genereux auec leurs naturels deſirs nous contraignent de tirer. Car ie voy q̃ les hõmes ſont deuenus maintenãt a eſtre ſi peu hõmes, & prẽdre ſi peu garde à ce que raiſon & nature leur dicte & commãde, qu'ils ont conſtitué le *Poinct d'Honneur* de leur nobleſſe, nõ à ſauuer, mais à perdre leur prochain: non à l'honorer, mais a le diffamer: non à l'enrichir, mais à l'ppauurir: nõ à le guarir, mais à le bleſſer: non à deffendre & garder la vie aux hommes, mais à la leur tollir: nõ en humanité & benignité, mais en fureur & cruauté, & en telles autres choſes, de toute raiſon & nature deteſtees. Ce qu'õ trouuera de tãt pl⁹ eſtrãge, qu'on cõſiderera & reduira-lõ en memoire le premier aage des hõmes & du mõde originel, auquel ils n'eſtoiẽt pas ſi deſcheuz & ſi eſgarez de la reigle de viure que nature leur

enſeignoit, comme on les voit à preſent. Car alors tãdis que le ſiecle d'or encores duroit, les hommes viuoient en la plus grande ſeureté de leurs biens, de leur vie & de leur hõneur, qu'on ſcauroit ſouhaitter ne penſer. par ce que viuants ſimplement en toute innocence, enſuiuants la nature de leur premiere cõdition, ſe contentoient aiſemẽt de ce que la terre, ſans eſtre de leur labeur forcee, produiſoit voluntairemẽt: & auoiẽt le tout en cõmun ſelõ le deſir de leur naturelle amitié, ainſi qu'ils eſtoient inſtiguez & poulſez de le faire, par la loy de nature. Tellement que pour la poſſeſſion & proprieté des biens de ce monde, ne s'entreſmouuoient les vns contre les autres aucun plaid ou querelle. Dont vn chaſcun pouuoit aller par païs la part que bon luy eut ſemblé, en toute ſeureté de ſon honneur, de ſa vie, & de ſes biens. par ce que les hõmes d'alors n'auoient aucun lieu de ſe doubter ou defier les vns des autres: Car ils n'auoient pas encores les cœurs embrouillez ne mis hors les gons de raiſon, par aucune cõcupiſcence deſordõnee d'hõneur, volupté, plaiſir, ou des biens appa-

rentz de la fraiſlee vie de ce miſerable monde: Ces grands & inhumains Tyrãs *Meum & Tuum*, mien & tien, n'ayantz eu encor' entree au monde, n'auoient peu troubler ou confondre le repos & tranquillité naturelle de la vie des hommes. Lors ne ſe trouuoit au monde aucune eſpee, dague, hacquebutte, non aucun harnois, morion, ou ſallade. Lors n'eſtoit veu ſur la terre aucun monſtrueux hõme, ayant peau de fer, teſte d'arain, cornes d'acier, piedz & mains ſquamez ou eſcaillez, comme les ſerpents & dragõs, ou les furieuſes Crocodiles du Nil. Auſſi n'auoient ils que faire de ſe deguiſer ainſi: attendu qu'ils n'auoient que craindre les vns des autres. Et par tant auſſi ne ſe trouuoient ſur terre aucuns chaſteaux ou tourelles, villes emmurees, portes flãcquees, gabions, ny platteformes. Car ces furies & raiges infernales, ire, haine, enuie, orgueil, ambition, auarice, luxure, & tels autres monſtres hideux de la cruelle Bellonne, n'ayants encores peu changer le doux & amiable maintien de l'homme, laiſſoyent inutiles & ſans aucun vſaige toute eſpece de telles munitions. L'hom-

me ne ſentant encore rien du ſauuaige: ains eſtãt demeuré domeſtique & priué, ſe laiſſoit doulcement manier & renger ſelon les treshumaines loix de raiſon, & n'auoit rien plus recommandé que paix, amitié, vnion, & beneuoléce. Tous alors s'entreaymoient, s'entreaydoient, & entreſupportoient. Rien ne leur eſtoit plus en horreur, que cruauté, haine, ou inimitié. On ne trouuoit ſur terre aucun aduocat, Procureur, Solliciteur, Greffier, Chiquaneur, ou Sergent. On ne ſçauoit que c'eſtoit de proces, cõtract, libelle, ſcedule, ou obligatiõ. On n'entẽdoit que vouloient dire ces mots d'Empereur, Corõnel, Capitaine, Gẽdarme, Soldat, ou Piõnier. car il n'y auoit aucũ plaid, cõtentiõ, debat, noiſe, ny aucune guerre, combat, ou bataille. Tout viuoit en paix, tout alloit par raiſon: rien par force, par armes, par deception ou violence. O qu'il faiſoit beau lors eſtre hõme! O la felicité de voir alors les hommes viuãts ainſi en vn, en toute ſeureté de loyalle amytié, & foy inuiolee, ayants la vie, l'honneur, & les biens en bonne aſſeurance, & hors tout danger de les perdre à l'occaſion des au-

tres hommes! Mais ô l'eſtrange Metamor phoſe & miſerable chãgemẽt de l'hõme. Car tout auſſi toſt qu'il ſe laiſſa abreuuer de la potiõ Circienne, & du philtre amatoire, que le mauuais Genie de ce monde luy auoit braſſé, pour le rendre amoureux des apparents plaiſirs, biens, & honneurs, de ceſte miſerable vie: il deuint incontinent tout autre. Car eſtant fait d'hõme qu'il eſtoit, pire que beſte: changea douceur en cruauté, benignité en fierté, bonté en malice, raiſon en fureur, humanité en rage: Dont il eſt deuenu maintenant a eſtre vne beſte ſi fere, ſi cruelle & fauuage, que le loup n'eſt plus loup: Le panthere, panthere, le Lyon n'eſt plus furieux, ny le tigre cruel, ſi on les compare auec l'homme. Dont à bon droict ſe dict en prouerbe commun, *Homo homini lupus*. L'homme a l'hõme eſt vn loup. Ce qui eſt tellement vray: qu'on a plus de peur auiourd'huy des hommes, & plus a faire a ſe dõner garde d'eux, que de toute autre beſte quelque farouche & terrible quelle ſoit. Car dequoy a plus de peur vn marinier auiourd'huy, quand il va ſur la mer en quelque voiage, ou

des vagues & tempeſtes, ou des Syrtes & Charybdes? Ce n'eſt rien de la peur qu'il a de telles choſes: au regard de celle qu'il a des hommes pirates & eſcumeurs, qui luy ſont aux embuſches, pour eſpier & ſes biens & ſa vie. Ne vn pauure marchand quād il va par pais, ou quelque pelerin allant hors la patrie, q̃ craignēt ils le plus, les Liōs, ou les loups? Nenny nō, mais les hōmes, leſquels pour auoir leurs biens, leur oſtent auſſi bien ſouuent & la vie. Ne les hommes demeurāts chez ſoy en leurs maiſons, ou aux champs, ou aux villes, que craignent ils? Certainement eſtāts en leurs propres maiſons, ils euſſent peu eſperer vne grande ſeureté de leurs biēs & de leur vie: n'euſt eſté la malice & cruauté des hommes, leſquels les tiennēt en vne continuelle peur & crainte. Car haulſez vn petit les yeux auec moy, & voyez tant de chaſteaux, tāt de tours, tāt de villes emmurees, & d'ingenieuſes fortereſſes, baſties par toutes les prouinces de la terre habitable, & demandez pour ſe deffēdre de qui, on les a ainſi erigees & conſtruictes? Que craint on? Car la ſuperbité, ſumptuoſité, multitude, hau-

teur,& fortification deſdits baſtimẽts,eſt certain ſigne & indice de quelque grãde peur & crainte. Eſt-ce donc pour ſe deffendre contre les Loups, Lyons, Tygres, Pantheres, Leopards, Crocodiles & ſerpents? On nous reſpondra que non: mais bien que c'eſt pour ſe deffendre cõtre les hommes, leſquels oubliants le deuoir naturel de leur condition,plus n'eſtudiẽt(& preſque tous) à autre choſe, qu'à s'entre-ſurprẽdre l'vn l'autre, pour s'entre-priuer du peu de vie,biẽs,& honneur, qu'ils ont eu en ce pauure mõde. En ſorte qu'on eſt ordinairement en plus grand' peur & ſoucy, à cauſe des perils & dangers qui nous ſuruiennent de la part des hommes, que de tout autre danger qui nous pourroit venir d'ailleurs, du coſté de toutes les autres creatures,qui ſont ſoubs la circonference des cieux:car ſoit en ſa maiſon,ſoit dehors, ſoit en ville ou aux champs, ſoit en public ou en ſecret, l'homme eſt contrainct d'eſtre touſiours en ſoing, & de ſe tenir iour & nuit ſur ſa garde,de peur d'eſtre ſurpris par la ruſe & entrepriſe de la malice des hommes : laquelle armee d'vne infinité de furies & rages, tient noſtre

pauure & breuiſſime vie aſſiegee de toutes parts,& battue inceſſamment de leurs forces & violences, de leurs cauteles & ſubtiles inuentions, par tant de voleries, pilleries,ſaccagements, larcins, calõnies, deceptiõs,querelles, noiſes, debatz,plaideries,enuies, detractions, diffamations, menſonges,faulx teſmoignages,faulx iugements,tyrãnies, oppreſſions, exactiõs, ambitions,haine,ire,auarice,orgueil,cõiurations,aſſaſinements,& vne infinité de telles meſchantes inuentions de leurs malings eſprits: par leſquelles on a rẽdu noſtre vie pleine de maulx & de ſoucis,pleine de pleurs & de larmes, en deplorant noſtre miſere & calamité par la perte de noz biens,de noſtre vie,ou de noſtre hõneur,ou de ceux de nos freres,parents,& amis, & le tout aduenant par les autres hommes. Car qui eſt celuy qui ſe ſeroit iamais plaint d'auoir perdu ſes biens,ſon honneur,ſes plaiſirs, d'auoir eſté empriſonné, fouetté, ou empoiſonné, que par les hommes? O que ſouuent ay eſté eſtonné,lors que lon me diſoit quelque homme eſtre battu, bleſſé, meurtry, & tué, quand demandant qui l'auoit meurtry

ou occis, on me respondoit, Ce a esté vn tel homme. O bon Dieu (ce disois-ie alors) quelle misere est ce cy, puis qu'vn homme n'est point en seureté de sa vie en la compaignie d'vn autre? Et voicy pourtant les loups, qui viuent és forests en la compagnie des autres loups, les Lyons en la compaignee des autres lyõs, les Tigres en la compagnee des autres Tigres, sans aucune peur, & en toute seureté de leur vie: & l'homme seul se priue de tel heur. Et quelle estrange mutation & degeneration de la nature de l'homme, quand pour contenter la fureur & la rage de leurs couraiges, force est qu'oultre les biens & l'honneur, leur laissiõs aussi le corps, pour le rauir, tuer, & meurtrir. Mais ce n'est pas encores tout, si pour le comble de noz maux, ne nous auoit aussi trouué ladicte malice des hommes, ceste capitale furie appellee la guerre, contenãte en soy toute espece de cruauté, d'inhumanité, & d'impieté, pour acheuer a nous despouiller de toute asseurance de nostre vie, ne nous laissant aucun repos ou tranquillité d'esprit en ce miserable païs de nostre exil. D'icelle guerre, quãd

il eſt queſtion de parler, les cheueux par horreur me heriſſonnent en la teſte : au ſeul penſer & apprehenſion de ſa terrible & truculẽte image. Car qu'eſt-ce (ie vous prie) de veoir tant de milliõs d'hommes s'aſſembler aux champs, ſe renger par armees, & ſe ruer furieuſement l'vn ſur l'autre, pour ſentremanger & ſentretuer cõme chiẽs enragez, & ce pour vn quelque os ſans chair : pour vn ie ne ſçay quoy, pour vn mõceau de pierres & de fanges? En quoy certes on les voit deuenus plus peruertis & plꝰ cruels, que nulle autre beſte des champs, quelque ſauuaige & furieuſe qu'elle ſoit: Car de quelles beſtes de ſemblable eſpece auez vous iamais leu, qu'elles ſe ſoient aſſemblees par troupes & exercites pour ſentrebattre & ſentretuer? Certainement de nulles . mais bien (ſelon que dict Pline) elles ſaſſemblent pour ſe deffendre contre leurs diſſemblables. Et dont vient cela, ſinon qu'en elles nature eſt demeuree en ſon entier & integrité premiere : mais és hommes elle eſt degeneree & empiree, ſans aucun ordre ou meſure? Car eſtant le maling eſprit venu à bout d'enchanter & enſorceler les

hõmes par le fard & apparence des biẽs, honneurs, & voluptez de ceſte vie: il a faict que ce monde ne ſoit plus qu'vne lice pour receuoir les combatants, qui ſe fourrent comme aueugles en tout dãger, pour rauir à ſoy le plus qu'ils pourrõt deſdits biens & honneurs: qui ſont le prix pour lequel ils ſexpoſent à ſi dangereux combats, ſans penſer aucunement au mal qui cõmunément en aduient. Et me ſemble veoir les hommes en ce monde comme ſoldats au pillage de quelque riche ville, apres la priſe de laquelle, pour veoir qui plus emportera du butin, ils ſentrequerellent & entretuẽt, comme ſi ce n'eſtoit riẽ que la vie de l'homme, aupres de quelques hardes de tant inique cõqueſt. Ainſi ſe portent les hommes au grãd pillage de ce mõde, ou lon voit tant de noiſes & de querelles, tãt de plaids & de guerres, tãt de blecez & de tuez, que le record engendre en vn chacun vne extreme pitié. Car ce neantmoins que veritablemẽt (aĩſi que dict vn philoſophe Platonique) il n'y ait riẽ en ce mõde, qui merite eſtre dict bon, beau, ou vray, & que les choſes qui chatouillent noz ſens de quelque ap-

Iamblicus.

parente doulceur de plaiſir, ne ſoient que ſimulachres vuides & vains du vray biẽ, de la vraye beauté, & du vray honneur: ſi eſt ce que le Genie de ce monde cõme vn ſorcier & enchanteur, a par tout erigé des ſimulachres, & des belles images, de bonté, beauté, & d'honneur: & les a ſi biẽ fardees & deſguiſees, qu'elles apparoiſſent & ſexhibent aux ſens humains comme veritablement telles. Dont aduient que les ames dediees à luy par orgueil, auarice ou concupiſcẽce, en ſont deceues & priſes. Ceſt ce que dict S. Iean, Tout ce qui eſt en ce monde, n'eſt que concupiſcence de la chair, & concupiſcẽce des yeux, & ſuperbité ou orgueil de vie, laquelle n'eſt pas de noſtre pere, mais du monde. Et le monde ſe paſſe, & toute ſa concupiſcence: mais qui faict la volonté de Dieu, demeure à iamais. Or eſt il ainſi pourtãt que les hommes ſe laiſſants follement anchanter de ce beau fard & belle apparence du monde, ſe precipitẽt en mille & mille dangers, & mille & mille inconueniens & ennuys. Car ſeſtants laiſſez enamourer de ſes vanitez, ſaduancẽt pour cuider contenter leur vain & inſa- *1. Ioan. 2.*

tiable appetit a la pourſuitte d'icelles. A laquelle ils ſadonnent ſi deſeſperement: qu'ils ſe laiſſent tranſporter de leur affection ſi hors de toute raiſon, que quictãts tout droict & equité, ils renoncent a toute honneſteté & amitié mutuelle, laquelle ſelon le droict de nature, deuoit eſtre perpetuelle entre eux, & preferee a toutes autres choſes de ce monde. Dont aduient qu'ils ſentretroublent leurs vaines occupations, ſentrequerellent & ſentretuent, cuidant chaſcun pour ſoy, fendre la preſſe des pourſuiuants, pour eſtre le premier a happer les biens, les honneurs, & les plaiſirs de ceſte vie: ſelon que la varieté de leurs deſirs les pouſſe & cõduict à ce faire. Et ne leur en chaut ce pendant, quel tort ils facent aux autres, moyennãt qu'ils puiſſent eux-meſmes paruenir au poinct ou ſi debordément ils tẽdent. Et de la vient qu'ils ne peuuent plus viure enſemble en paix, non plus que corriuaux, ny en aucune ſeureté de leurs perſonnes, de leur vie, ou de leur hõneur, ny en aucune ſtabilité de leur eſtat, ny en aucune durable & parfaicte amitié. De ſorte que le diable par ce ſubtil moyen eſt

venu a bout de troubler, confondre, & brouiller toute tranquillité des ſocietez & republiques humaines, tant a rẽdu les hõmes querelleux, faſcheux, & noiſeux, l'amour deſordonné, qu'ils ont aux vanitez de ce monde. Ce qui preſte argumẽt de grande deploration, quand pour choſes tant inſtables. ſi incertaines, & ſi periſſables, on voit les hommes ſentrebattre, ſentretuer, ſentremanger, ainſi voire d'vne anthropõphagie, ceſt à dire mãgerie d'hõmes, plus terrible & cruelle, que n'eſt celle des Loups, Lyons, Tygres, Chiens enragez, ou des autres cruelles beſtes ennemies de l'homme. Car en elles la cruauté eſt demeuree és bornes & limites de leurs forces, n'en cherchãt autres que celles qu'elles ont de nature: mais és hommes elle eſt montee & paruenue a ſi hault degré de furie, qu'ils ne ſe ſont voulu ia cõtenter des armes naturelles de leur premiere cõdition, qu'ils ne ſe ſoient mis en outre à fouir & ouurir la terre, & a froiſſer cruellemẽt ſes ẽtrailles, pour en tirer l'acier, l'erain, & le fer, pour ſen forger des cornes, mains, teſtes, bras, iãbes, pieds, & ongles, pour ſe faire auſſi

des tonnoirres & fouldres, a l'imitation de Iupiter le fulgurateur: afin de pouuoir plus aiſement, mais plus cruellement blecer, tuer, meurtrir les autres hommes, & leur oſter & les biens & la vie enſemble. Et ainſi ſ'accourciſſent leurs iours & accelerent leur mort, comme ſ'ils eſtoient doüez de trop longue vie, & que la mort ne vint point aſſez toſt pour les faucher de deſſus la terre. Ce que lon trouuera de plus eſtrange, & tãt plus deteſtable, quãd on aura conſideré pour cõbien vile choſe, combien petite choſe & de nul pris, ils ſe maſſacrent ainſi l'vn l'autre. Ce ſera pour vn peu de terre iaune, pour vn peu de terre blanche, pour vn monceau de pierres & de fange, qu'on voirra les hõmes amaſſez à cent, deux cẽs & trois cẽs mille aux champs, pour ſe deffaire, exterminer, & perdre tous enſemble, pour ſçauoir & voir qui iouira de telles choſes vn an ou deux. car a grãd peine, ceux qui eſchapperont de tels furieux & ſi dangereux combats, viuront ils vn an ou deux en la paiſible iouiſsãce d'icelles. Et qu'eſt ce l'or, ie vous demande (dict S. Bernard) qu'vne terre iaulne ? qu'eſt ce l'argent qu'vne

qu'vne blanche terre? & qu'eſt ce vn chaſteau qu'vn monceau de pierres & de fange? il n'y a que dire d'auantage, ſinon que es deux premiers nature, & au dernier l'art des hommes, ont par quelque fard & deſguiſement caché & maſqué leur vilité naturelle, laquelle pourtant demeure touſiours en ſa ſubſtance, quoy que lon la deſguiſe. L'or & l'argent ſont faicts de la terre, auſſi biẽ que des pierres & cailloux, les chaſteaux ſont faicts par certains hommes, en amaſſant pluſieurs pierres & de la fange enſemble, tellemẽt que ce n'eſt que l'opinion des hommes qui rend telles choſes ou viles ou precieuſes. Quant eſt des magnifiques chaſteaux des hommes, il me ſemble que le diable ſe mocque d'eux, quand il les voit entrebatre pour tels edifices: cõme nous nous mocquons des petits enfans, quãd nous les voyons entrequereller a cauſe de leurs petites caſes qu'ils auroient faict auec des eſclats de pierres, de fange, de poudre, & de fougeres. Quant eſt de l'or & de l'argent, que tãt on admire auiourd'huy, on a veſcu long temps apres le commencement du monde, ſans aucun

Sermon. 4. De Aduẽtu & pẽnis deargẽtatis.

vſaige d'eux, & viuent encores maintenant pluſieurs nations eſtranges de tant en plus grande paix & aſſeurance de leur vie, que moins ils les ayment & eſtimẽt. Car a l'occaſion de la grande eſtimation qu'ont les hommes de telles choſes, aduient que ceux qui plus poſſedent de tels metaux, en ſont auſſi en plus grand peur, crainte, & doute tout enſemble cõtinuellement de leur vie. Ce que cognoiſſoit le Poëte Satyrique, quand il chantoit,

Iuuenalis. *Paucula ſi portes argenti vaſcula puri*
Nocte iter ingreſſus, gladium contũque timebis
Et motæ ad lunam trepidabis arũdinis vmbram:
Cantabit vacuus coram latrone viator.

C'eſt a dire, ſi vous portez quelque peu de vaſes de pur argent, & que vous entriez de nuict en chemin: vous aurez peur & de glaiue & de perche ou baſton, & tremblerez de l'ombre d'vn roſeau agité à l'ombre de la lune. Mais vn homme vuide de tel metal, chantera hardiment, & fut il deuant le larron. Ce que cõgnoiſſoient bien auſſi les habitans de certaine iſle de la mer mediterrance, leſquels durant les guerres des Romains & des Carthaginois, furent bien l'eſpace de trois &

quatre cens ans ſans danger d'aucun ennemy, par n'auoir voulu permettre que aucun or ou argẽt, ou telles autres richeſſes entraſſent en leur iſle. Donc ne trouuant l'auarice militaire que piller chez eux, les laiſſoyent viure à leur plaiſir en toute paix & aſſeurance de leur vie. Dequoy on peult aſſez cognoiſtre que la principale ſource de toutes les guerres & querelles des hommes, eſt l'eſtimation & opinion qu'ils ont de la valeur & precioſité de telles choſes, Leſquelles pourtant ayant eſgard à leur nature & proprieté, ſont moins a eſtimer que pluſieurs autres que nous foulons communement aux piedz. Et qui voudra les iuſtement priſer à leur naturelle valeur, ſ'esbahira beaucoup comment les hõmes ſe ſont ainſi cõme embabouinez, pour les aymer, deſirer, & ſ'expoſer ſi deſeſperement à tant de maux, dangiers, pour les chercher & acquerir, ſouffrir tãt de ſoucis a les garder & cõſeruer, & pour les auoir, vſer de ſi grãde cruauté enuers les autres hommes: la vie pourtant & felicité deſquels, leur deuoit eſtre plus chere & precieuſe que toutes les autres cho-

ſes de ce monde. Et qui euſt iamais penſé au temps de noz premiers anceſtres, que les hõmes fuſſent deuenus quelque fois a eſtre ſi ſotz, que hazarder la ſanté, la vie, le corps & l'ame, pour acquerir & garder choſes ſi viles, ſi incertaines & inutiles, que ſont celles cy, veu ſpecialemẽt que l'homme eſt de ſi courte & ſi fragile vie, qu'on le voit par experience? Car ſouuent aduient que celuy qui aurà plus trauaillé pour ſ'acquerir honneurs, biens, & plaiſirs en ce monde, eſt ſurpris le premier, lors que moins il y pẽſe, & que plus ſe delibere iouïr d'iceux, a ſon plaiſir. Ainſi qu'aduint a ce riche, duquel parle noſtre Seigneur en l'Euangille, lequel ayant faict grãd amas, dict a ſoymeſmes. *Mon ame tu as des biens amaſſez pour pluſieurs annees, repoſe toy donc maintenant, boy, mange, & fais grand chere. Mais Dieu luy dict. Fol que tu es, ceſte nuict cy lon te redemande ton ame: & les biens que tu as amaſſez, a qui ſeront ils? Ainſi aduient il (dict noſtre Seigneur) a tout homme qui faict treſor, & n'eſt point riche enuers Dieu.* Or voyons nous ſouuent de la meſme façon, celuy qui plus aura reſpãdu de ſang humain, pour l'acquiſition d'vn chaſteau

ou d'vne ville, eſtre auant le lendemain priué d'elle, ou elle de luy: quand la mort le venant ſurprendre à l'heure que moins il ſen doutoit, luy faict laiſſer, bon gré malgré ſes dents, ſon ſi cher acqueſt a vn autre, & ſouuent au plus grand ennemy qu'il auoit. Comme aduint au Duc de Bourbon apres la priſe de Rome, quand il fut en vne meſme heure victorieux & priſonnier de la mort. En quoy eſt appreſté aſſez a rire pour vn Democrite, & aſſez à pleurer pour vn Heraclite, quand pour ſi vaines choſes (ce qu'appellẽt pluſieurs, pour fuir pauureté) on voit les hõmes ſe fourrer temerairement en infinité de dangiers & malheurs, par feu, par mer, par terres & rochers. O beſtiſe des hommes, & follie plus que brutale! O enchantement plus que Circien! Et quelle eſt ceſte cecité, diray-ie ou follie? Qui eut iamais penſé que l'homme qui eſt de ſi treſ foible & brieue vie, que le Poëte Grec ne le daigne appeller que *iournalier*, euſt ainſi brouillé & troublé le monde, & tant ſuſcité de tumultes & querelles pour contẽter ſes ſi vaines cupiditez? O que d'occaſion on a donné à l'ennemy des hõmes *Homere.*

de ſe mocquer d'eux, quād il ſe voit ainſi eſtre venu a bout de les faire entrebattre & meurtrir pour choſes tant friuoles! Il me ſemble icy le mauuais Genie de ce monde eſtre ſemblable aux Seigneurs & Gẽtilzhõmes qui iectẽt des eſteufs entre leurs Paiges, pour auoir le plaiſir de les voir ſentrepigner l'vn l'autre a qui empoignera l'eſteuf. Lequel pourtant ſi lon ne regarde que ſa valeur naturelle, ne merite point qu'on prenne ſi grand' peine, & qu'on endure ſi grand mal pour le gaigner: mais c'eſt la ſotte opinió qu'en ont les Pages, qui les pouſſe ainſi follement en telle meſlee. Le meſmes me ſemble auoir faict Platon ſur la terre. Car il a iecté entre les hõmes les vanitez des plaiſirs, biens & honneurs de ceſte vie, & les a expoſez a qui les pourra empoigner. Dont les hommes penſants leur heur & felicité conſiſter en icelles, ſentremeſlẽt & pouriettent en ſi confuſes & dangereuſes oppreſſions pour les auoir, qu'ils n'eſpargnent ne leur ſanté, ne leur vie, ne leurs ames ne leurs amis, qu'ils ne mettẽt tout en hazard pour paruenir au deſſeing de leurs vains deſirs: Et ce pendant celuy

qui a telle folie les a ſollicitez, ſe mocque d'eux, & penſe qu'il ſe riroit auſſi ſur leur ſottiſe, ſi ſon infelicité luy pouuoit permettre. Car il n'eſtime non plus les biens temporels de ce monde aupres des eternelz de l'autre qu'on delaiſſe a leur occaſion: que ſont les nobles & grands Seigneurs les eſteufs blancs ou pommes rouges aupres de l'or & de l'argent, que tant ils priſent & poiſent. Et combien, ie vous prie, eſt digne de mocquerie celuy qui eſtant auiourd'huy Roy, n'eſtime rien tout le demeurãt des hommes au regard de ſa perſonne: quand on le voit le lendemain n'eſtre rien, ou eſtre faict ſerf & eſclaue de ſes ennemis? ou quand vn hõme qui enflé de la gloire de ſes richeſſes, ne faiſant cas de tous les autres, ſe trouue demain ſi pauure comme Iob, ſortant de ceſté vie tout auſſi miſerablemẽt que celuy qu'il eſtimoit le plus grãd beliſtre de ce monde? Vn renommé ioueur de tragœdies eſtant autrefois interrogué, que c'eſt qu'il auoit trouué plus digne d'admiration des choſes dictes par Sophocles ou Æſchyle, reſpõdit: Ie ne m'eſmerueille de rien de ce qu'ils ont dict ou eſcrit, au

pris que ie m'esbahis de ce qui est aduenu au Roy Philippe, lequel ainsi soit, que ie l'eusse veu le soir precedent celebrer les nopces de sa fille Cleopatre, auec telle pompe, gloire & magnificence, qu'on luy donnoit place au reng des douze dieux des Atheniens : ie le trouue le lendemain estendu tout mort en la cour de son palais. Ceſt de si tragicque cas (dict il) & de si subit changement de la fortune d'vn si grand Roy, que plus ie m'esbahis. Et veritablement toutes les fois que ie ly le liure de Bocace qu'il a faict des nobles malheureux, & que la ie considere la piteuse fin de leur felicité mondaine (laquelle ils pensoient auoir trouué és honneurs, biens, & voluptez, qu'ils s'estoient acquis auec vn extreme labeur, trauail, & dãgier de leur vie, & auec l'effusiõ du sang d'vne infinité d'hõmes, & ce neãtmoins quãd moins ils le pensoiẽt, ils la pardoient subitement, quand di-ie, ie voy tout cela, ie conclus que la follie de telz personnaiges, quelques illustres, quelques preux & vaillantz que vous les estimiez, estoit merueilleusement grãde, quand pour vne si transitoire & qui si

toſt finit felicité, ils ſe fourroient en ſi grands dangiers, & prenoient ſi grand trauail & peine pour l'acquerir. Que ſi les choſes pour leſquelles ils combattent & ſe hazardent tant, eſtoient ſtables, durables, & permanentes, ils auroiẽt quelque couleur & excuſe de les cercher à ſi grãd' outrance qu'ils font. Mais maintenant qu'on voit celuy qui plus aura acquis de telles vanitez, mourir auſſi & bien ſouuent plus toſt, & auec plus grãd regret & peine, que le plus pauure & meſpriſé de ce monde, il me ſemble vrayemẽt iceux eſtre grandement abuſez, qui hazardent corps, biens, amis, & ames, pour acquerir vne tant incertaine, tant phantaſticque & ſophiſticque felicité. Ce que plus ie deteſte, quand ie paſſe plus outre, & conſidere que pour vne choſe de laquelle ils ne ſçauroient qu'vn peu de temps iouïr, ils viennent à vſer de telle immanité enuers les autres hommes, qu'ils leur oſtent l'honneur, les biens, & la vie. Et que l'amour deſordonné deſdictes vanitez ait ainſi chãgé les hommes pour n'eſtre plus hommes, mais plus que beſtes furieuſes, l'experiẽce de tout temps nous

l'a ſuffiſamment appris, quand on à veu tous les maux qu'ont faict les hommes les vns aux autres, auoir eſté communément cauſez & ſuſcitez par ceſt ardent deſir d'auoir, ou honneurs ou plaiſirs, ou autres biẽs terriens. Car qui voudra tout bien examiner, trouuera que toutes les querelles des hommes ſ'engendrent & procedent ou d'vn deſir de volupté, ou de quelque auarice, ou d'vne ambition, & ce par ceux la meſmes qui ſont ſeruãtz à quelque de ces vices, ou a tous trois enſemble. De cecy nous fera foy, tant de ſang reſpandu pour vne Heleine, tant de hommes tuez pour l'ambition d'vn Alexandre, tant de Royaumes, villes, & pays ſaccagez, par l'auarice Romaine, ſans que par le menu ie deduiſe les querelles & noiſes quotidianes d'entre les autres moindres, prouenantes toutes d'aucune deſdictes ſources. Car qui eſt cauſe au temps preſent, qu'on voit tant de proces & plaiderie, voire en vne meſme maiſon, entre le pere & le fils, entre la mere & la fille, entre les freres & couſins : ſinon l'extreme auarice des hommes, & le deſir qu'ils ont d'entretenir leur eſtat, leurs

pompes,& leur gloire,pourviure en plaisirs & delices?Car estantz adonnez à tels vices,& n'ayants biẽs assez pour se nourrir à leur aise en iceux, n'ayantz aussi aucun moyen honeste pour en gaigner, il ne leur en chault à qui oster, ou à Dieu ou aux hommes , ou à leurs peres, ou à leurs freres,pourueu qu'ils en attrapent. Il ny aura choses si saincte ou sacrées,sur lesquelles ils ne iettent leurs auares, pillardes , & sacrileges mains, pour retirer dequoy sentretenir en telle vie. Et dont penseriez vous que procedassent tant de saccagementz,voleries,larcins,& sacrileges,que voions aduenir de iour en autre en nostre temps,sinon de ces susdictes meschantes & nequissimes sources? Ce sont les premieres meres de nozmaux,quelque autre couleur de religion ou d'Euãgille qu'on cerche pour les couurir. L'euangille de nostre seigneur Iesuschrist n'est si cruel,ne si pillard, si auare,si martial,ne si grand meurtrier, qu'est celuy à qui sont attribuées tant iniques & inhumaines œuures. Bien est aueugle, qui ne le voit. Cest le cacangille du premier meurtrier le diable, enseignant son

meſtier à ceux de ſa boutique. C'eſt la trop execrable auarice des hommes, ou plus toſt des loups affamez, qui cuident ſe cacher ſoubs ſi beau & doux nom de
1 ad Tim. 6 l'Euangile. C'eſt (di-ie) ceſte conuoitiſe des biens mondains, que l'apoſtre ſainct Paul appelle droictement racine de tous maux, pour laquelle pluſieurs (dict il) delaiſſent & renoncent leur propre foy, qui eſt la cauſe de toutes noz plus grandes miſeres. C'eſt d'icelle qu'eſcrit le poëte, *Quid non mortalia pectora cogis, auri ſacra fa-*
Vergil. 3. Aeneid. *mes?* Quelle (dict il) eſt la meſchãceté, que l'execrable faim d'auoir de l'or, ne contraigne les cœurs humains à la faire? Il ny a pour vray acte ſi malheureux ou abominable, qu'vn homme dedié ou donné à l'auarice, ambition, ou volupté, ne veuille executer, plus toſt que de faillir à contenter & ſatisfaire à ſes tant felonnes furies, quoy qu'il en puiſſe par apres aduenir. Car de ces tant infectées fonteines, nous auons tels ruiſſeaux, c'eſt que le fils tue le pere ou la mere, freres ou ſœurs, pour iouïr de leurs biens, qu'on pille les Egliſes, qu'on empoiſonne ſon prochain, qu'il y a tant de trahiſons, de coniura-

tions,assasinementz par le monde, que lon voit maintenant (helas) en nostre temps. Ie ne sçaurois auoir compté ou dict,cõbien de malheureuses & deplorables entreprinses ont executé les hõmes, & executent tous les iours depuis qu'vne fois se sont mis en la captiuité,seruitude, & idololatrie de ces plutoniques deesses. Et comme ainsi soit que la plus part des hommes se soient laissez tromper d'icelles, de là s'est ensuyuie la grand' confusion, le trouble & le desordre que nous voyons par tout en la vie des hommes,en toutes leurs societez & republicques. Or dõc (iniques & cruelles furies) c'est vous qui tenez nostre vie assiegee ainsi de toutes parts, de tant d'ennuis & de soucis. C'est vous qui poulsez & fourrez les hõmes à la foule au chemin de la triste & noire mort. C'est vous qui nourrissez les hommes de la cruelle pasture du sang humain. Les semences de tous maulx & ennuis, sont venues de vous entre les hommes. Vous auez chassé du mõde l'amour, la craĩte,l'obeissance,& l'hõneur de dieu: Vous auez bãny d'entre les hommes toute pieté,foy,iustice,innocence, saincteté.

C'eſt vous qui auez expoſé en vente tout droict, toute raiſon, toute loy & iuſtice. C'eſt vous qui auez cõtrainct paix, amitié & fidelité à delaiſſer les hõmes & le monde, & auez en leur lieu amené guerres, plaids, querelles & noiſes. Et pour tout conclure, c'eſt vous de qui l'humeur empoiſonné tant infecte les hõmes, & change leur nature, qu'ils ne veulent plus viure en amiable ſocieté & conuerſation fidele enſemble, mais plus en toute cruauté, en tyrannie & violence: Car depuis qu'ils ſe ſont rendus & dediez à vous, ils ſont deuenus ſi barbares & indociles, qu'ils ne veulent plus viure ainſi que Dieu, nature, raiſon, & le droit de la loy leur commandẽt: ains ſeullement ſelõ les cruelles loix de voſtre bellonique fureur. O combien trop puiſſant & de trop grãde efficace eſt voſtre enchantement! O quel aueuglement, quelles tenebres vous auez mis aux entendements humains! Et comment auez vous eſteint ceſte tant belle clarté de la loy de nature, que Dieu auoit imprimee aux cueurs des hõmes, & l'a allumee pour leur ſeruir de guide & iuſte conduite en leurs operations & actions, par la

nuict obſcure des tenebres mõdaines? Le beau & le plaiſant chemin q̃ la loy de nature nous enſeigne, c'eſt que ne facions aux autres, ce que ne voudriõs nous eſtre faict. Lequel chemin ſi les hommes vouloient indeuiablemẽt tenir, tellemẽt que premier qu'entreprendre aucune choſe, ils regardaſſent bien ce que nature leur commande ou deffend: examinant & cõpaſſant toutes leurs penſees, parolles, & œuures, ſelon ſon bel ordre, tout alors iroit bien, tout ſeroit en paix & tranquillité. C'eſt à dire, ie deſirerois bien q̃ tout homme auant que rien conclure contre la vie, l'honneur, ou les biens de ſon prochaĩ, demãdaſt à ſoy-meſmes, Vouldrois tu bien, ſi tu eſtois en ſon lieu, que lon te fiſt ce que tu luy veulx faire? Et la conſcience reſpõdant que non: lors fuſt determiné ceſt arreſt, Tel mal ne ſoit faict à vn autre. De meſme, ſi le prochain eſt en neceſſité, qui le force de demander ſecours & ayde, que lon ſinterrogue ſoymeſmes, ſi i'eſtois cheut en tel eſtat, ne vouldrois-pas bien que mon ſemblable me ſecouruſt? la conſcience aiant monſtré que ſi: Lors il ſe fault reſouldre d'aider doreſna-

Mesme discours que celuy de Luciferiã Eueſque en ſon liure 1. ad Conſtantiũ pro Athanaſio.

uant à ſon prochain en toutes ſes affaires au beſoing, de la meſme façon que lon vouldroit auoir ſupport de luy. Que ſi tu ne luy peulx aider, à tout le moins que tu te gardes de l'offenſer, ou luy faire aucun mal. C'eſt ainſi que tout homme doit rapporter ſa vie à la reigle de la loy de nature, ou pluſtoſt ſelon la loy de Dieu: Car c'eſt le Dieu viuant ſeul autheur de nature, qui l'a empreinte au cueur d'vn chacũ homme: voire ſi bien & clairement, qu'il n'y a ſi meſchant qu'il ne la voye toutes & quantes fois qu'il veult ouurir les yeux de ſon eſprit. Et à la miẽne volunté, qu'vn chaſcun ſe vouluſt rẽger pour viure ainſi en la ſocieté des hommes! Nous n'orriõs point tãt de bruit & tumultes de guerres, querelles, meurtres, pilleries, deceptions, & noiſes que nous oyons tous les iours. Les hommes ſe deporteroient chacun en ſon endroict de faire tort à leur ꝓchain. Et ſi par la fragilité humaine y auoit quelque different, ou controuerſie entre eux eſleuee, ils la vuideroient amiablemẽt au dict de leurs amis, laiſſant l'vſage de force ou violence à ces ſauuaiges & furieuſes beſtes des foreſts. Vſer humainement des douces

douces loix de raiſon, c'eſt le propre de l'homme. Vſer d'impetueuſe force ou cruauté, ne ſe deueroit iamais trouuer qu'aux beſtes brutes, leſquelles n'ayant aucun entendement ou cognoiſſance de raiſon, ne ſçauent qu'elles ſont. Mais les hommes eſtants pourueus d'vn ſi beau don par deſſus toutes autres creatures viſibles du bon Dieu, ſont inexcuſables du tout, ſ'ils ne ſ'en veulét ſeruir, lors que l'occaſion ſe preſente, ou rencontre. Et pour vray ceſt icy vne des plus grandes miſeres des hommes, que le deſordonné amour des vanitez de ce monde, leur a tellement changé la nature, que ne eux-meſmes auec ſoy, ne les autres auec eux peuuent plus viure enſemble en paix, ny en aucune ſeureté de leur vie. Si qu'il y a pluſieurs hommes pacifiques qui aymeroient mieux viure és foreſts & deſerts parmy les beſtes, que viure en telle cõpagnie. Souuentesfois vauldroit mieux à vn hõme rencõtrer vn lyon affamé, ou vne Ourſe furieuſe par la pte de ſes petitz que tels fols enragez en la fureur de leurs belloniques paſſions. C'eſt vne choſe lamentable de veoir vn homme changé en

telle beſte, qu'vn autre n'oſeroit plus approcher de luy,& ne pourroit viure auec luy en aucune aſſeurance de ſa vie, de ſes biens, ou de ſon honneur. Et ce neantmoins q̃ pluſieurs philoſophes & poëtes ſe ſoient esbahis autrefois de ſi eſtrange changement de la nature de l'homme, & ayent auſſi trouué que l'extreme affectiõ qu'on prent à ce monde & aux biens apparẽts d'iceluy,ait eſté la cauſe de ſi grãd mal, & qu'ils aient donné pluſieurs preceptes & aduertiſſemẽts pour les meſpriſer,& pour cuyder reformer les hommes à viure en la premiere innocẽce de la loy de nature : ſi eſt-ce qu'ils ny peurent onc donner ordre, ny remede : par ce que ou ils ne viuoiẽt pas ainſi qu'ils enſeignoiẽt, ou bien que les hõmes ne tenoient compte de leur doctrine, & ne les vouloient croire ny eſcouter. tant ils eſtoient enfaſcinez & enchantez du fard de ces damnees vanitez, en leur amour. Tellement que ces philoſophes ne ſachãts plus que faire, eſtoient cõtraincts de deſirer la venue de quelq̃ dieu du ciel en terre, pour oſter ceſte cęcité d'entre les hommes, & pour les reformer à vne vie plus humaine

Cyprianus de duodecim abuſionibus prima abuſione.

& plus ſaige. Et d'icy cõcluoit autresfois le diuin Platon, que tout ainſi que les beſtes ne peuuent eſtre bien conduictes par autres beſtes ſans auoir aucun hõme qui les adreſſe: de meſmes les hõmes ne peuuent eſtre bien & ſeuremẽt menez par autres hommes, ſi Dieu luy-meſmes ne les venoit cõduire. Dont il iugeoit auſſi qu'il eſtoit neceſſaire, que Dieu meſmes s'humiliaſt du ciel en terre, pour reformer les hommes, & leur donner loix de bien viure. Et ſembloit (qui plus eſt) deuiner la venue de noſtre Seigneur Ieſuchriſt en ce monde, quand vers la fin du liure de ſes loix, il diſoit: *Tantiſper meis documentis commonitionibúſque acquieſcendum eſt, donec homine auguſtior quiſpiam ſacratiórque ſeſe oſtentet in terrarũ orbe, Veritatis adyta fontéſque abſtruſos recluſurus, quem velut ducem inenarrabilem inſequantur omnes.* C'eſt à dire, Ce ſera à vous d'acquieſcer & condeſcendre à mes enſeignemẽts & admonitions, attẽdãt qu'vn autre plus auguſte, plus redouté, plus ſainct que l'hõme, apparoiſſe ſur la terre, pour ouurir aux hommes les ſecrets lieux de la verité, & les fõteines muſſees, lequel comme vn treſexcellẽt con

ducteur vn chascun ensuiue. Par ces paroles il semble qu'il presageoit & deuinoit la venue de Iesus-christ saluateur de tous hommes, pour leur bailler meilleure reigle & loix plus receuables. A tout le moins voioit il bien si grand desordre en la vie des hommes, qu'il estimoit estre impossible les reformer pour viure à la conformité de la loy de nature, si le mesme autheur de nature n'en faisoit la radresse. Car pour tout le deuoir que peussent faire les saiges & philosophes enuers ce mõde, on ne pouuoit venir a bout de leur faire quitter & renõcer à ses biens & plaisirs, pour suiure la vertu. Dont aussi regnerent tant de maux, tant de guerres & dissensions entre les hommes en leurs tẽps, q̃ ceſt vn poinct plus q̃ tresf-pitoyable de lire és liures des historiographes, cõbien de gens ont esté pillez, tuez, saccagez, cõbien de villes & chasteaux ruinez par les fureur & cruauté des hommes, qui estãtz dediez à l'ambition, à l'auarice, & à la volupté, se mettoient en effort de cercher à toute outrance, & d'amasser le plus qu'ils pouuoient des biens, honneurs & plaisirs, de la vie, ne leur en chaillant ce pendant

de quelle cruauté vſer enuers les autres hommes, moyennant qu'ils euſſent eux-meſmes tout ce qu'ils deſiroient & ſoubhaittoient au monde. Et voila quel deſordre auoit mis le diable entre les hommes auant la venue de noſtre ſeigneur Ieſuschriſt, & par quelles ruſes il les auoit ſurpris & deceuz, pour les mettre à ſentrepiller, quereller, & ſentretuer.

Que le fils de Dieu vint en ce monde, pour moyenner vne paix vniuerſelle entre les hommes, & pour les reformer à viure en la premiere innocence de la loy de nature: & quel ordre il a eſtably pour vuider les querelles & differẽts, quãd aucun ſuruiendroit entre eux. chap. 2.

OR eſt il ainſi que le grand Dieu qui crea le ciel & la terre, & tout ce qui eſt en iceux, voiant les erreurs des hommes & les grãdes miſeres, que le meſpris de la loy de nature auoit ingeré & amené entre eux: eſmeu de pitié & compaſſion ſur les choſes ſi deſeſperees comme elles eſtoient, ſe delibera de leur enuoier ſon fils meſmes, pour docteur, gouuerneur, & Capitaine,

S. Aug. liu. 5. de la cité de Dieu Cha. 12.

à fin de leur faire ouuerture au chemin de iuſtice, & les remettre au plus droict ſentier de vertu qui conduict au temple de vray honneur. Luy eſtant venu au mõde, non ſeulement leur a enſeigné par parole ce chemin de vertu, mais auſſi en perſonne, à ce que lon n'en eut aucunement horreur pour ſa difficulté, il a marché deuant, & le premier eſt entré en lavoye. Et qui plus eſt, leur a en oultre deſcouuert toutes les illuſions & fraudes de ce trahiſtre monde, par leſquelles il les empeſchoit de tirer à leur ſouuerain biẽ, les abuſant en vanitez, & les deſtournãt auſſi de viure en paix enſemble, ou en aucune parfaicte & durable amytié auec les autres. Contre quoy, il leur a laiſſé le moyẽ d'auoir, garder, & maintenir vne paix vniuerſelle entre eux, s'il eſt qu'ils veullent obeyr à ſes edicts & ſainctes loix. Or voyons qu'il a faict, & quel ordre il a mis pour moyenner ceſte ſi grande paix entre nous tous, & meſmes pour la reformer, le cas aduenant qu'elle fut à quelque occaſiõ intereſſee. Il nous fault donc noter que noſtre Seigneur deſcendu du ciel en la terre, ainſi que familierement il

Euſebe emiſs. hom. 2. du Symbole.

conuerſoit auec les hommes, leur a compendieuſement enſeigné les moyens de pouuoir paruenir au pacifique & aſſeuré repos tant deſiré entre eux. Et ce a eſté quand il a remis ſus quelques certaines petites loix, imprimees iadis par nature au cœur d'vn chaſcun, mais par la malice des hommes fort offuſquees, & quaſi du tout raclees: cõbien que nonobſtãt elles ſoient aiſees & à entendre, qui voudra eſcouter, & à garder qui fera ſon deuoir. Toutes icelles ſiẽnes loix, q̃lque fois par luy epiloguees, ſont reduictes ſommairement en deux, par leſquelles il ne nous eſt rien commandé ſinon que nous aymions le ſeigneur noſtre Dieu de tout noſtre cœur, & deſſus toutes autres choſes: & que pour l'amour de luy nous aymions noſtre prochain comme nous aymons nous meſmes. S'il ſe trouue aucunes autres loix en ſon euangile: elles ne ſõt q̃ declaratiues de celles cy. Car toute la loy & les prophetes dependent de ces deux cõmandements: leſquels quand ils ſerõt ſinceremẽt gardez, il ne ſe voirra ne ſe pourra trouuer ne troubles, ne querelles, ny aucun autre mal, de la venant en-

creatures de l'vniuers, ainſi preferiõs auſſi l'honneur, la vie, la ſanté & ſalut de noſtre prochain, à toutes autres choſes apres Dieu. Et tout ainſi que nous quicterions voluntiers tous les biens de ce monde pour ſauuer noſtre vie, & qu'il n'y a celuy tant ſoit il ſot, qui quand on luy preſenteroit en vn threſor toutes les richeſſes des Indes, pour les auoir, vouluſt mourir, quicter ſa vie ou ſa ſanté: il fault auſsi qu'il n'y ayt ſi grãds threſors, richeſſes ou plaiſirs en ce corruptible mõde, q̃ ne quictions pluſtoſt que faire aucune offence à noſtre prochain, lequel eſtãt creé à l'image & ſemblance de noſtre Dieu, nous doit eſtre plus cher & precieux, que toute autre choſe apres luy & nous. Car ainſi ſommes nous deſtinéz à vne meſme fin, qui eſt, iouir de la viſion de Dieu au royaume des cieux: ainſi nous deuons nous entr'aymer & ſupporter l'vn l'autre, comme bien fermes & conſtans compaignõs d'vn meſme pelerinage. Ce que noſtre bon Dieu exige de nous tous, ſur toutes autres choſes, voulant que nous viuions enſemble comme freres & vrais amis, ſans feinte, ainſi qu'enfans de meſme

pere & mere, nous entr'aydantz, entrefauoriſantz, & entredeffendantz en toutes choſes, leſquelles ſont ſelon Dieu licites & honeſtes. En quel endroict auſsi noſtre ſeigneur Ieſuſchriſt nous a rẽdus tout aſſeurez, que rien n'eſt en ce monde plus agreable à Dieu ſon pere, qui regit & gouuerne tout l'vniuers, que les aſſemblees des hommes viuantz enſemble en bonne paix, vnion, & amitié mutuelle. Ce q̃ lon peut ſuffiſammẽt cognoiſtre par les belles & grandes promeſſes qu'il en a faict à ceux q̃ vouldrõt viure en paix honeſte, & cõcorde ſocietε. Premieremẽt, il a p̃mis qu'il ſera auec eux, & en leur cõpaignie. Là ou il y aura deux ou trois (dit il) aſſemMatth. 18 blez en mõ nõ, ie ſuis là au meilleu d'eux. Dont il ſe dict communemẽt (& eſt vray) que la ou il y a amour & charité, Dieu y eſt: Secondemẽt telles perſonnes qui viuront en charité enſemble, ſeront exaulcees de Dieu ſon pere en leurs prieres & requeſtes. Si deux d'entre vous (dict il) ſont cõſentants ſur la terre, de toute choſe qu'ilz demanderõt, il leur ſera faict de mon pere qui eſt es cieux. Tiercement ils ont promeſſe d'auoir ſi belle & ſi fauora-

ble alliance auec Dieu, qu'ils ſeront appellez ſes enfans. Heureux, dict noſtre ſeigneur, les pacifiques, car ils ſeront appellez enfans de Dieu. Quartement Ieſus Chriſt les aduouera pour ſes diſciples & vrays Chreſtiens. En cela (dict-il) tous cõgnoiſtrõt q̃ vo⁹ ſerez mes diſciples, ſi vo⁹ auez dilectiõ l'vn à l'autre. Donnant bien à entendre qu'à l'oppoſite ceux qui viuent en hayne & diſcord auec leur prochain, ne ſont ny ſes diſciples, ny les enfans de Dieu, ains pluſtoſt du diable. Car qui n'ayme ſon frere, il n'ayme point Dieu auſſi. Si aucun dict, i'ayme Dieu (dict ſainct Iehã) & il hait ſon frere, il eſt menteur. Car qui n'ayme point ſon frere qu'il voit, comment peult il aymer Dieu qu'il ne voit point? Et nous auons ce cõmandement de Dieu, que celuy qui ayme Dieu, il ayme auſsi ſon frere. On ne peult donc aymer Dieu ſans aymer ſon frere Chreſtien, ſelon ſainct Iehan. Dont il s'enſuyt que celuy qui hait ſon prochain, hait Dieu auſsi. Et par tant qui ſeront trouuez tels, ne ſeront pas exaulcez de Dieu en leurs prieres, & n'aurõt Dieu en leur compaignie, mais le diable pe-

Matt. 25.

Matt. 5.

Ioan. 13.

1. Ioan. 3.

1. Ioan. 4.

Ioan. 8. *Iob. 41.* re de menſonge, Roy des enfans d'orgueil, ſeminateur des diſſenſions, & amateur de querelles & noiſes. Voyla quel grand deſir a noſtre ſeigneur de veoir les hommes viure enſemble en bonne paix, & mutuelle charité, & quel eſtroict commandement nous auons de nous entr'aymer. Mais par ce qu'entre les hommes, aucuns ſont intraictables, faſcheux, toſt offenſez, & promptz auſsi à offenſer autruy, dont pourroit aiſément ceſte paix & charité eſtre rompue ou violee: pour declairer combien luy deſplaiſoit l'offenſe du prochain, il a ſur peine de la mort eternelle deffendu, que perſonne ne face moleſte quelconque à ſon frere Chreſtien, ny ait à le prouoquer par paroles iniurieuſes, quelque legieres qu'elles puiſſent eſtre. Car pour l'auoir ſeulement appellé ſot ou fol, par iniure, il dit qu'on demerite la gehenne du feu eternel. Certainemẽt (dit-il à ſes diſciples) ie vous dy, que ſi voſtre iuſtice n'abonde plus que celle des Scribes & Phariſiés, vous n'en-

Matth. 5. trerez point au royaume des cieux. & monſtrant en quelles choſes il nous vouloit abonder par deſſus les Iuifz, il pour-

ſuit ſon propos. Vous auez ouy qu'il a eſté dict aux anciens, Tu ne tueras point: car qui tuera, ſera coulpable d'eſtre puny du iugement: Mais moy ie vous dy, que quicõque ſe courrouce ſans cauſe à ſon frere, il doit eſtre puny par le iugement. Et qui dira à ſon frere, Racha, ſera coulpable d'eſtre puny par le conſeil: & qui luy dira fol, demeritera d'eſtre puny de la gehenne du feu. Voila auec quelle rigueur il deffend d'offenſer ou de prouoquer ſon prochain. Dõt les prouocatifz & iniurieux ſont tant odieux à Dieu & tant abominables, que choſe quelconque qu'ils luy pourroient offrir, ne luy eſt aggreable, tandis qu'ils ſeront tels, & iuſqu'a ce qu'ils reuiendront à vn auec leur prochain. Si tu offres (dict Ieſuſchriſt à ſes diſciples) ton don à l'autel, & là il te vienne en memoire que ton frere a quelque choſe à l'encontre de toy: laiſſe la ton dõ deuant l'autel, & t'en va premieremẽt reconcilier à ton frere, & apres viens, & preſente ton don. Et par ce que quelques vns pourroiẽt ne faire cas pour eſtre leur don refuſé de Diẽu (qui eſt pourtant choſe treſdangereuſe, comme certain ſigne

Exod. 20. Deut. 5.

Matth. 5.

que leurs perſonnes ne luy ſont acceptees, & de meſmes ne tiendroient cõpte de s'accorder auec leur prochain: il a ſentencié ſur ce faict par vne ſinguliere & terrible menace. Haſte toy (dict-il) de cõ ſentir & appoincter auec ton aduerſaire ce pendant que tu es en la voye auec luy: craignant qu'il ne te liure au iuge, & que le iuge te baille au ſergent, & que tu ſois mis en priſon. Ie te dis en verité que tu ne ſortiras de là iuſques a ce que tu auras payé la derniere maille. Par ceſte parabolique locution, il nous aduertit que tandis que nous ſommes encor' en ceſte vie viateurs, nous nous mettions en tout deuoir d'eſtre vnis auec le prochain, de peur que ne tombiõs entre les mains du Dieu viuant noſtre grand iuge: eſquelles eſcheoir, l'apoſtre dit eſtre vne choſe horrible, & bien à craindre. Car s'il nous aduenoit de mourir auant qu'eſtre d'accord auec luy, nous ſerions mis en la priſon d'enfer, dont il n'y a redemption. Ce n'eſt point donc ſi peu de choſe (comme aucuns penſent) d'offenſer ſon prochain, ou n'eſtre point reconcilié auecques luy quand on l'a offenſé. Le com-

Matt. 5.
Luc. 12.

Heb. 10.

mandement de noſtre ſeigneur eſt, que telz aillẽt le plus toſt qu'ils pourront demãder pardon, & ſe rendre vnanimes en bonne amitié auec luy, autremẽt ſont en vn treſgrand danger. De l'autre coſté, ſi les parties offenſees ſe rendoient difficiles à pardonner à leur prochain l'offenſe contre eux faicte, lon ne pourroit pas bõnement trouuer acceſſoire d'accord, ou moyenner la paix. A ceſte cauſe noſtre Seigneur a ordonné à ceux qui ſeront offenſez, qu'ayant eſgard à la fragilité des hommes, leſquels des leur adoleſcence ſont plus enclins au mal, qu'au bien, ilz aient à pardonner facilement les offenſes qu'on leur aura faictes: & ce, non ſeulement ſept fois, mais iuſques à ſeptante fois ſept fois. Si ton frere (dit-il) a peché enuers toy, reprens-le: & s'il ſe repẽt, pardonne luy. Et ſi ſept fois le iour il a peché enuers toy, & que ſept fois le iour il retourne à toy, diſant: Ie me repens, pardonne luy. Qui vaut autant comme s'il euſt dict, Pardonne luy toutes & quantes fois qu'il te demandera pardon. Et à fin que l'homme ne feit point le difficile de pardonner ſi ſouuent à ſon prochain, &

Gen. 8.

Matt. 18.

Luc. 17.

que tout le monde entendit quel grand desir a Dieu de voir les hõmes viure ensemble en bonne paix,&combien luy est agreable la vertu de ceux qui sont humains & misericordieux enuers leur prochain,il a adiouxté à ce sien commandement, la plus belle promesse qu'vn pecheur sçauroit souhaiter,& la plus aduantageuse pour luy. Car il nous a asseuré que si nous pardonnons à nostre prochain les legieres offenses qu'il nous aura faict, que Dieu son pere nous pardonnera les grands crimes qu'aurons cõmis cõtre sa maiesté. Oions (pecheurs)oions le filz de Dieu parler. Oions le faire si belle promesse. Vn iour qu'il estoit à enseigner ses disciples, comme c'est qu'ilz deuoient prier, & qu'il eut dict entre les autres choses, qu'en demandant pardon de leurs pechez, ilz eussent à le demãder en tels termes, Et nous pardonne noz offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous offensent: alors & au lieu mesme il rẽd raison,pourquoy il vouloit telle condition en leur requeste.Car (dict-il) si vous pardonnez aux hommes leurs faultes, aussi vostre pere celeste vous pardonnera

Matt.6.

donnera les voſtres. Et en ſainct Marc: Quand vous ſerez (dict-il) pour faire oraiſon, pardonnez ſi vous auez quelque choſe contre aulcun: à fin que voſtre pere qui eſt es cieux, vous pardonne auſsi voz forfaictz. Voila vne grande promeſſe. Voila vn fort aiſé moyẽ, pour obtenir remiſsion de noz pechez. Il fault bien dire que Dieu a grand deſir de nous voir tous en vn, puis qu'il nous quicte tant & ſi lourdes debtes deſquelles luy ſommes obligez, attendu ſeulement que laiſsions le petit deubt, duquel noſtre prochain no⁹ pourroit eſtre redeuable. Ce ſera ſigne qu'vn homme n'aura pas grãd deſir d'auoir pardon de ſes pechez, s'il ne ſe met à ſon deuoir de l'acquerir par ſi facile remede. Duquel le meſpris ou contemnemẽt n'eſt point ſi peu de cas, comme aulcuns le nonchaillent. Car vn homme miſericordieux, qui pout viure paiſiblemẽt auecques ſon prochain, luy pardõne frãchement ſes offenſes, ſe peut bien tenir aſſeuré d'impetrer la remiſſion de ſes pechez, de la bonté de Dieu, ſ'il luy demande de bon cœur. Ie diray encor d'aduantage, qu'il peult hardiment ſommer *Marc. 11.*

Dieu de ſa promeſſe eſtant du tout certain qu'il ne la faulſera point. Car plus toſt le ciel & la terre ſen iroient à neant, que la parole de Dieu fut vaine & inefficace. Prenons doncques, nous pauures & miſerables pecheurs, ceſte diuine & benigne parole, pour aſſeurer noſtre eſperance, & tenir noſtre cœur en conſolation, moyennant que de noſtre part nous facions le deuoir de pardonner à noz ſemblables. mais aultrement auſſi toute noſtre attente eſt mal-fondee, noſtre eſpoir eſt trop vain. Et par tant ne nous trompons point. Car celuy qui a dict, Pardonnez, & il vous ſera pardonné, a dict auſſi, Mais ſi vous ne pardonnez aux hommes leurs defautz, voſtre pere auſſi ne vous pardonnera pas les voſtres. Voila l'arreſt de la iuſtice de Dieu. Voila combien deſplaiſt à Dieu vn homme impitoiable & ſans miſericorde, qui ne veult pardonner à ſon prochain. C'eſt qu'il declaire aſſeurément, que tandis qu'il pſeuerera tel, iamais ſes pechez ne luy ſeront pardõnez. Et fault que nous croions à la parole de Dieu, auſſi bien quand il nous menace, comme nous y croions quand il nous

Luc.12

Matth.6.
Marc.11.

promet quelque choſe, car il eſt en tout & par tout egalemẽt veritable. Surquoy ie puis tirer d'icy vne concluſion, laquelle tout hõme qui croit à Dieu, tient pour ſeurement vraye. C'eſt celle-cy. Il eſt impoſſible qu'vn pecheur ait iamais pardõ de ſes pechez, ſi premierement il ne pardonne à ſon prochain les offenſes qu'il a commiſes contre luy. La croie qui vouldra. Si Dieu a dit verité, elle eſt veritable. Que les gens cruelz donc, que les vengeancieux & immiſericordieux regardent bien que c'eſt qu'ilz font, quand ils ne veulent pardõner à leur prochain. Qu'ilz ſexcuſent comme ilz voudront, à leur dãgier ſoit: mais qu'ils ſoient aſſeurez d'vn poinct, c'eſt que Dieu n'eſt point mẽteur. Dont il eſt tout certain qu'il ſe portera en leur endroict, comme ſon filz Ieſuchriſt l'a dict. Et partant, que chacun ſe donne de garde de faillir en ceſt effect. Car Dieu a vn ſi grand deſir que les hommes viuent en bonne paix & charité enſemble, qu'il n'y a gueres de peché qui l'offenſe plus, que le peché de ceux qui troublent & gaſtent ceſte paix, ou qui empeſchent quand elle eſt troublee, qu'elle ne ſe puiſ-

ſe remettre ſus en ſon integrité & pẽfection. Auſſi de ſon coſté, il quitte tant de ſon droict, qu'il remet toute action qu'il pourroit auoir contre nous à cauſe de noz pechez, pour nous donner courage & exemple de faire autant enuers noſtre prochain. Grande, pour vray, ouy merucilleuſement grande, ſe monſtre icy l'affectiõ que Dieu a de nous voir tous d'accord & en vn. Et ſerons bien ingratz ſi apres la nous auoir ſi bien declairee, nous ne quictons auſſi le droict & l'action que nous pourrions pretendre contre noſtre prochain, & ne fut que pour faire ce plaiſir à noſtre bon Dieu. Ce que ne ſçauriõs pourtãt auoir faict ſans noſtre grãd profict & aduantage, par ce qu'il retribue à ceulx qui font cela pour l'amour de luy, ſi liberalement, qu'il leur quicte tout ce qu'ilz luy deuoient à cauſe de leurs pechez. Mais ceux qui le refuſent, & qui par ceſte ſi nõpareille bõté, ne ſont point attirez de faire tant pour l'amour de luy, que de pardonner à leur prochain, ſçachent bien que pour vray ilz irritent ſa maieſté diuine, & le font indigner contre eulx de telle vehemence, que c'eſt choſe

terrible d'ouir la punition qu'il en prent. Car premierement il reuoque toute grace & pardon qu'il leur auoit donné des offenſes commiſes par eulx au parauant que tumber en tel peché d'immiſericorde & ingratitude. Secondemẽt, il les cõdamne à la chartre d'enfer, iuſques à ce qu'ils aient ſatisfaict à la iuſtice de Dieu, de tous les pechez qu'ilz commirẽt oncques. Et comme ainſi ſoit qu'il leur eſtoit impoſſible de fournir à ſi groſſe debte, il ſenſuit bien que c'eſt pour vn iamais qu'il les veult tenir en priſon. Ce que noſtre Seigneur a declairé quelque-fois par vne belle parabole, donnant à entendre comment nous ne deuons trouuer eſtrange, ſi Dieu ſon pere exige de nous auec ſi grãde rigueur & ſeuerité, que nous pardõnions les vns aux autres, monſtrãt que noſtre grande ingratitude eſt trop plus admirable & eſtrange, que la iuſtice qu'il en prend, quãd pour l'amour de luy nous ne voulõs quicter vn petit deubt à noſtre prochain, à ce que Dieu nous quicte le beaucoup dequoy luy ſommes obligez. La parabole eſt telle: Il y auoit vn receueur qui deuoit dix mille talentz à *Matth.* 18

ſon ſeigneur(Le talẽt vaut ſix cens eſcus, dont,ſi mes gets ne m'ont trõpé,la debte du receueur eſtoit de ſix milliõs d'eſcus, prenãt l'eſcu au pris qu'il valoit lors q̃ Budee compoſoit ſon liure de Aſſe) Ce receueur-cy n'ayant de quoy paier ſi groſſe debte,demãdoit terme à ſon ſeigneur. Lequel d'vne grãde liberalité la luy quicta toute,pour la pitié qu'il eut de luy. Le receueur aiant par apres rencontré vn ſien compaignon, qui ne luy deuoit que cent deniers (qui valẽt ſelon Budee,dix-ſept liures dix ſolz tournois) le vint ſaiſir & luy eſtreindre le col, comme le voulãt eſtrangler,& diſant, Paie ce que tu dois. Le pauure compaignon ſe iettant en terre le prioit diſant : Aiez patience enuers moy,& ie vous paieray tout. Mais il n'en voulut riẽ faire:aïs ſ'en alla & le meit en priſon iuſqu'a tãt qu'il eut tout paié la debte. Ses autres compaignons voiantz ce faict,en furent fort marris, & l'accuſerẽt à ſon ſeigneur. Lequel aiant appellé le receueur,luy dict:Mauuais ſeruiteur,ie t'ay quicte toute ta debte, pourtant q̃ tu m'en as prié : ne te falloit il pas auſſi auoir pitié de ton compaignon, ainſi que i'auoie

eu pitié de toy ? Lors ſon ſeigneur courroucé le bailla aux ſergentz, iuſques à ce qu'il luy euſt ſatisfaict de tout ce qui au parauãt luy eſtoit deu. Voila la parabole. Et ie pẽſe qu'il n'y a celuy, qui voiant l'ingratitude de ce receueur enuers ſon ſeigneur & maiſtre, & la cruaulté de laquelle il vſoit enuers ſon conſeruiteur, ne viẽne à condamner ledict receueur, d'auoir demerité que lon luy feit ce que ſon ſeigneur ordonna luy eſtre faict : à ſçauoir reuoquer la quictance, & luy faire paier iuſques à la derniere pite tout ce qu'il deuoit, & qu'on luy auoit au parauant donné. Mais oyons la concluſion, & la notõs bien : car c'eſt à nous que le tout adreſſe. Ainſi (dict noſtre ſeigneur) vous fera mon pere celeſte, ſi vous ne pardonnez de voz cœurs vn chacun de vous à voſtre frere ſes fautes. On voit icy comme en vn miroir l'inique ingratitude, & le grand dangier auquel ſont ceulx qui ne veulent point pardõner à leur prochain, & veulent neantmoins que Dieu leur pardonne. On voit auſſi à combien iuſte cauſe Dieu punit telz ainſi terriblement. Car qui eſt celuy qui ne iugeroit vn receueur

ingrat du tout indigne de ſon maiſtre, & par trop imprudẽt à l'endroict de ſoymeſme, ſi eſtant redeuable à ſon ſeigneur de ſix millions d'or, & ne ayant dequoy les luy paier, ſon ſeigneur les luy quicte ſouz telle condition qu'il quictaſt aũſſi pour l'amour de luy dixſept liures & demye, qu'vn ſien cõpaignon luy deuoit: ſ'il n'açceptoit telle grace & quictance faicte ſoubz ſi legiere condition? Qui eſt celuy bien aduiſé, qui ne ſen iroit le plustoſt qu'il pourroit cercher ſondict compaignon, pour le quicter auſſi? A ce propos, noz pechez nous rendent debteurs à la iuſtice de Dieu, non de la valeur ſeulement de ſix millions d'or, mais de beaucoup d'auantage. Car nous ſommes obligez corps & ame à porter la peine eternellement en cas que ne ſatisfacions, & noſtre ame vault plus que tout le bien de ce monde, comme dict noſtre Seigneur, tellemẽt q̃ l'offenſe qu'on nous faict, ce n'eſt qu'vn rien, au regard de celle que nous faiſons à la diuine maieſté. & Dieu ce neantmoins eſt content de nous pardonner ceſte groſſe debte que nous deuons à ſa iuſtice à cauſe de noz pechez,

ſous ceſte legiere cõdition, que nous par donnions auſſi pour l'amour de luy à noſtre prochain dixſept liures dix ſolz, c'eſt à dire, vne petite offenſe qu'il no° a faict. Ne ſera pas donc celuy là biẽ ingrat enuers Dieu, & autãt meſchãt à l'ẽdroict de ſon ame, ſ'il n'accepte vne ſi aduantageuſe conuention, ſ'il ne racheptevne ſi groſſe debte par vn ſi petit paiement? Si ſera vrayement, deuant tout equitable iuge. Ce n'eſt pas donc eſtrãge, ſi Dieu ſe courrouce tant qu'il faict contre ſi ingrates, ſi inhumaines, & ſi cruelles perſonnes, & ſi les punit ſi rigoureuſement, comme noſtre Seigneur Ieſuchriſt nous le proteſte par ſon narré parabolique. C'eſt que premierement il ne veult iamais leur pardõner tandis qu'ilz perſeuereront en tel peché. Secondemẽt, il reuoque le pardon qu'il leur auroit donné au parauant de leurs aultres pechez. Tiercement, il les liure entre les mains de ſes ſergentz, les diables pour eſtre tourmenté par eux à iamais. Icy nous fault noter qu'il y a vne queſtion fort agitee entre les Theologiens, qui eſt, A ſçauoir, ſi vn homme auquel tous les pechez ſeroiẽt pardonnez,

vient par apres à recidiuer & r'encheoir en aucun d'iceux, ſera puny de tous les autres, comme ſilz ne luy euſſent iamais eſté remis? Et la plus commune opinion eſt, que combiẽ que le dernier peché ſoit plus grief, à cauſe de la r'encheute, ſi ne ſera il point puny ſelon la grauité & quãtité d'vn chacun des autres pechez, mais bien ſelon la quantité de ceſte derniere circonſtance de recidiuation, il ſera plus puny qu'il n'euſt eſté, ſil ne l'euſt commis qu'vne fois ſeulement. Mais quand il eſt queſtion de parler de l'ingratitude d'vn homme, qui pour luy eſtre pardonné de Dieu, ne veult point pardonner à ſon prochaĩ, il me ſemble tel peché eſtre ſi grãd, & auoir ſeul ceſte ſi ferme attache de l'ire de Dieu, qu'il faict perdre à l'homme toutes les remiſſions qu'il auoit oncques eu de ſes pechez precedentz, tellement qu'il ſera puny d'vn chacun d'eux particulierement, comme ſi iamais n'en eut faict penitence. Et à dire ainſi, ſuïs cõtrainct par les paroles de noſtre Seigneur, par leſquelles il concluoit ladicte parabole du mauuais receueur. Ainſi (dict-il) vous fera mon pere celeſte, ſi vous ne pardonnez

Scotus 22. q. vnica 4.

voz faultes l'vn à l'autre. Or eſt il aïſi, que ce receueur, à cauſe de l'ingratitude de laquelle il vſa enuers ſon compaignon, ne luy voulant quicter ſeulemẽt cent deniers qu'il luy deuoit, fut condamné de payer iuſques à la derniere maille toute la groſſe debte de ſix millions d'or, qui luy auoit eſté quictee & remiſe: il enſuit donc, puis qu'ainſi Dieu doit traicter les immiſericordieux, que quand au parauãt il leur auroit bien pardonné ſix millions de leurs pechez, & que par apres leur aduienne ce peché de ne vouloir pardonner pour l'amour de Dieu à leur pchain, ce pardon precedent leur ſera reuoqué, & eux punis de ces ſix millions de pechez, a auſſi grande voire & iuſte rigueur, comme ſilz ne leur euſſent iamais au par auant eſté remis. Telle eſt la concluſion de la parabole de Ieſuchriſt noſtre Sauueur, apres lequel ie prens la hardieſſe d'ainſi parler. Ce que iamais n'euſſe oſé dire de ſa miſericordieuſe iuſtice, ſi luy-meſme ne ſe fuſt ſi clairement expoſé. Car c'eſt choſe fort terrible à ouir, & ne ly point le ſemblable d'aucun autre peché, quelque grand & enorme qu'il ſoit.

Partant chacun ſe doit bien prudemmẽt donner garde de tumber au dangier, & ſil y eſt, qu'il ſen relieue & ſ'en repente le pluſtoſt qu'il pourra, à l'apprehenſion de ce que dit l'apoſtre, Il eſt fort horrible, tomber entre les mains du Dieu viuant. Pluſieurs (peult eſtre) ſ'eſtonneront icy en liſant telles choſes, & vouldront s'enquerir pourquoy c'eſt que Dieu vſe d'vne telle rigueur en puniſſant vn tel peché plus qu'il ne faict en l'endroit d'aucũ autre. A quoy ie reſpond, que par ſi grande indignation qu'il a cõtre tel peché, & par la terribilité de ſon courroux qu'il cõçoit cõtre tels pecheurs, il nous cõtraincт d'admirer d'auantage, & nous eſmerueiller ſur la tant ſinguliere affectiõ qu'il a de veoir les hommes viure enſemble en bõne paix, & en vne ſaincte amitié: en oſtant toutes haines, & refrenant toute paſſion de leur couraige, qu'ils pourroiẽt violer ou aucunemẽt infirmer la chreſtiẽne concorde, ou empeſcher qu'elle ne fuſt toſt remiſe en ſon entier, aduenãt qu'elle fuſt rompue. Dont eſt que non ſeullement il hait, mais auſſi il deteſte extremémẽt toutes perſonnes, & toutes choſes portãt oc-

Heb.10.

caſion de diſſenſion entre les hommes. Il y a ſix choſes (dict le Sage) q̃ Dieu hait, & ſon ame a la ſeptieſme en abomination. A ſçauoir les yeulx haultaīs, la faulſe langue, les mains qui reſpandẽt le ſang innocent, le cueur machinant mauuaiſes entrepriſes: les piedz haſtifs pour courir au mal: le faulx teſmoīg qui profere menſonges, & celuy qui ſeme diſſenſiõ entre les freres. Sur to° les ſix premiers des precedẽts pechez, quelques qu'ils ſoient notablement enormes, le dernier exprimé eſt celuy-là que Dieu deteſte, & a en execration. Ce qui prouient du grand deſir qu'il a de nous voir tous d'accord. Comme ſ'il nous crioit tous les iours aux aureilles, Accordez vous entre vous Chreſtiens, accordez l'vn auec l'autre: & i'accorderay auec vous. & comme ſ'il diſoit, Ie ne puis faire accord auec vous, ſi vous premieremẽt n'eſtes d'accord enſemble. Accordez vous donc entre vous de tous voz differents, & ie vous iure de mon coſté que ie m'accorderay à vo° auſſi, quelques grandes que ſoient voz faultes contre moy, & quelque ſouuẽtesfois que les ayez commiſes. Que pourroit il nous di- *Prouerb. 6.*

hait, deteſte, & abhomine telz pecheurs, qui voudroiēt ſi peu de choſe faire pour luy, encores que ce ſoit leur grand profit & aduantage? Que pourroit on trouuer plus ingrat? Car comme dict ſainct Hieroſme, *Quid tam ſuperbum, quid tam ingratum videri poteſt, quàm aduerſus eius viuere voluntatem, qui ideo aliquid imperat, vt occaſionem habeat remunerandi? Neque enim obſequij noſtri Deus indiget, ſed nos illius indigemus imperio.* Que pourroit on voir (dict-il) tant ingrat & ſuperbe, que viure contre la volonté de celuy-là, qui ne nous commande aucune choſe, que pour trouuer occaſiō de nous remunerer & recompenſer? Dieu n'a pas affaire ou neceſſité de noſtre ſeruice ou obeiſſance, mais c'eſt nous qui auons beſoin de ſon commandemēt. Veu donc que tout ce qu'il nous commande eſt pour noſtre profit, & que de tout ce que nous faiſons, il ne luy retourne aucū aduantaige (car le profit qui eſt à le ſeruir, eſt noſtre) & veu ſpecialement qu'en obeiſſant à luy en ceſt endroict, en pardonnant à noz prochains, nous acquerons vn pardon general & vne remiſſion pleniere de noz pechez, teſmoīg le grād

Hiero. in epiſt. ad Celantiam.

põtife de noſtre loy, noſtre Seigneur Ie ſuſchriſt: combien ſera grande & eſtrange la ſottiſe & imprudence de ceulx-là, qui ayãtz ſi aiſé moyen de recouurer telle tranquillité en leurs conſciences, le meſpriſent par obſtination & contumace, & ſe priuent d'vn ſi grand bien, que Dieu par ſa grande bonté & miſericorde nous a ſi liberalement offert? O fils ſcauoient que c'eſt que peché, & combien grande eſt la debte qui les charge enuers la iuſtice de Dieu a l'occaſion de peché, & combien peu de moyen ils ont de ſoy pour la payer, ils fuſſent humblemẽt venuz ſur les deux genouils offrir les premiers le pardõ à leurs ennemis, pour gaigner ce faiſant ceſt autre trop plus grand que Dieu de ſa benignité leur preſente. Mais à la verité les hommes pour le iourd'huy ne font non plus de cas de leurs pechez, ne du pardon d'iceux, comme ſi ce n'eſtoit q̃ ieu d'offenſer la maieſté diuine. Si eſt ce qu'vn iour viẽdra qui les fera congnoiſtre combien Dieu hait & les pecheurs & leurs pechez: combien iuſte il eſt, & amateur de iuſtice: & combiẽ dãgereux eſt tomber entre ſes mains. Ce

pendant

pendant ie diray pour conclure ce propos, que puis qu'a si peu de miſe, & en quictant si peu de choſes que ſont cent deniers, on peult gaigner ſi grandes choſes, comme ſont la remiſſion de noz pechez, & la grace de Dieu: ce pecheur la ſera fort ingrat enuers Dieu, fort cruel & meſchant à l'endroit de ſoymeſme, ſ'il ne veult pour luy eſtre pardonné de Dieu, pardonner auſſi à ſon prochain. Mais à fin que perſonne ne penſe, qu'à ceſte condition la cauſe de l'offenſeur ſoit la meilleure, noter nous fault que noſtre Seigneur a mis auſſi pluſieurs bien rigoureuſes loix pour luy. Car premierement, il a declairé que Dieu ſon pere n'a rien agreable de tout ce que fera celuy qui offenſe ſon prochain, iuſques à ce qu'il ſe ſoit reconcilié à luy. Il veut donc que l'offenſeur aille demander pardon à celuy lequel il a offenſé, & qu'il ſ'offre à faire condigne ſatisfaction ſelon la quantité de ſa faulte. Que s'il ne le veult faire, il a inſtitué des magiſtratz tant ciuilz qu'eccleſiaſtiques auſquelz il veult qu'õ ait recours, en cas que l'offenſeur fut reueſche, contu

max,& arrogant, ne ſe voulant exhiber à aucune honeſte compoſition. Au iuge ciuil,il a baillé l'vſage de l'eſpee materielle, pour chaſtier & auſſi mettre à mort, ſi le cas le requiert,ceulx qui troublent & moleſtent la paix commune des ſocietez humaines,& pour deffendre les bons & pacifiques cõtre les iniures des meſchantz. Au iuge eccleſiaſtique il a baillé l'eſpee ſpirituelle,pour ſeparer & retrancher cõme vn membre pourry du corps myſtique de Ieſuſchriſt (qui eſt l'egliſe) l'offenſeur pertinax,qui ne voudra ſuiuãt la ſentence dudict iuge, ſe mettre à vn, & ſatiſfaire à celuy qu'il aura offenſé, commandant à tous Chreſtiens de ne plus conuer
*Matth.*18. ſer auec vn tel,ne l'admettre en leur compaignie,nõ plus qu'vn Iuif ou vn Payen. Dont ayant ſi prudemment & ſi ſainctement pourueu à tout, il deffend à bon droict à vn chacun,de ne ſe vãger ſoymeſmes, diſant que quiconque prendra eſpee pour ſe venger de ſa propre authorité,c'eſt à dire, ſans le congé & authorité du magiſtrat, il doit auſſi mourir de l'eſpee. De là vient que noſtre Seigneur, iaçoit que ce fuſt à tort qu'on le venoit prẽ

dre, si est-ce qu'à cause que c'estoit de par les magistratz que lon l'apprehendoit, il ne voulut pas permettre à sainct Pierre qu'il se mit en deffense, à ce que les seditieux ne tirassent en consequence tel exemple, pour couurir & excuser leurs rebellions, troubles, & guerres, qu'ilz pourroient leuer contre les iusticiers ordinaires, sans le congé desquelz quelques meschantz qu'ilz soient, il n'est licite d'vser d'espee. car il est vray homicide, qui tue vn homme sans leur congé, si ce n'estoit en son corps deffendant. Et par tant aussi selon la sentence de Iesuchrist, tel doibt mourir d'espee, & mort violente. Car Dieu s'est reserué la vẽgeance de l'ennemy, laquelle n'appartient qu'à luy seul, ou à ceulx qu'il commet soubz soy pour la faire. Or voicy donc le bel ordre que nostre Seigneur a mis pour la reformation, entretenement, & conseruation de la paix vniuerselle entre les hommes, & du tranquille & asseuré repos de leurs societez & communautez. Lequel, à fin que chacun puisse mieux retenir, nous distinguerõs icy par loix & articles summairemẽt. *Deut.32. Rom.12. Heb.10.*

Le premier article.

Que les hommes ſ'entr'ayment de bon & feal cœur.

Le ſecond.

Qu'on ſe donne garde ſur peine de la hard, d'offenſer ou prouoquer ſon prochain, ny en faict ny en dict.

Le tiers.

Que celuy qui aura offenſé ou irrité ſon prochain, aille demãder pardon, ſ'offrant ſatisfaire à l'offenſé.

Le quatrieſme.

Que celuy qui eſt offenſé, pardõne facilement pour l'amour de Dieu, à celuy qui l'a offenſé.

Le cinqieſme.

Que l'offenſé ne ſe venge point de l'offenſeur, ains qu'il ſoit content que le different ſoit vuidé amiablement ſans force ou violence quelconque.

Le ſixieſme.

Que ſi l'offẽſé ne veult quitter, & pour l'amour de Dieu pardonner à l'offenſeur, qu'il ait recours à iuſtice, laquelle y mettra la main, & fera tel deuoir, que droict ſoit faict à vn chacun.

Ce ſont les articles de la paix Chreſtienne, & l'ordre que Ieſuchriſt a eſtably

pour l'entretenir & conſeruer entre les hommes. Et quiconque peruertira ou rõpra ceſt' ordre conſtitué du filz de Dieu, il s'acquiert ſa damnation, ainſi que dict ſainct Paul. Celuy (dict-il) qui reſiſte à la puiſſance, contreuient à l'ordonnance de Dieu, & s'acquiert damnatiõ. Car iamais il n'y aura aucun bon ordre en la vie des hommes, s'il n'y a vne perfecte obeiſſance aux loix de Dieu, & à ſes magiſtratz. Or eſt-il ainſi que noſtre Seigneur par ce bel ordre ainſi ſainctement & droictement par luy eſtably, a voulu reformer les hommes à viure en la premiere innocence de la loy de nature, en vne bonne paix, & amyable ſocieté. & eſt venu expreſſément du ciel pour s'edifier vne maiſon de plaiſance en terre, faicte de pierres viues, c'eſt à dire, des hommes viuantz ſous ſa loy, & en la cõfeſſion de la foy. laquelle maiſon eſt appellee l'egliſe, dõt le fondemẽt, les murailles, & le toict, ne s'entretiẽnẽt que par charité. Car le principal poinct apres la redemption du genre humain, pour lequel il deſcendit des cieux en terre, c'eſtoit pour amaſſer le plus qu'il euſt peu d'hommes, pour les faire viure enſemble *Rom.13.*

en vnion de foy & de loy, en vne creche, ſous vn paſteur, pour eſtre cõme freres & domeſticques de Dieu, tous en vn, cõme s'ils n'auoiẽt qu'vn cueur & vne ame. Auec leſquelz il prent ſon bõ plaiſir faire ſa demeurance, proteſtant la ſapience diuine, que ce ſont ſes delices, que d'eſtre auecques les enfans des hõmes. Et pour prendre ſon plaiſir auec eux, il ne demande autre choſe, ſinon qu'ilz ayment Dieu ſur toutes choſes, & leur prochain comme eux-meſmes, & qu'ilz viuent en paix enſemble, s'entr'aidants & s'entreſupportants, autant qu'il leur ſera poſſible, ou à tout le moins ſe dõnant de garde de nuire l'vn à l'autre. Que ſi les hommes maintenant ſe vouloient renger ſous ce doux ioug de Ieſuchriſt, pour viure doreſnauant ſelon ſes loix tant ſainctes: O qu'il ſeroit beau eſtre au monde! O quelle belle paix, ſeureté vniuerſelle, & general ſauf-conduict il y auroit part tout! Les hommes ſeroient alors ſans aucune peur des autres hommes, & n'auroient que craindre les vns des autres. Ilz pourroient en toute aſſeurance voiager & peregriner la part que bon leur ſembleroit, & aller de-

Prouerb. 8.

puis vn bout du monde iuſques à l'autre, ſans aucun dãger de leurs perſonnes, de leurs biens, ou de leur honneur. Car ſi la loy de Ieſuchriſt eſtoit gardée d'vn chacun, il n'y auroit ſur terre aucun larrõ, brigãt, volcur, meurtrier, ſacrilege, ſeditieux, trompeur, detracteur: mais vne paix & amitié vniuerſelle, telle pour vray comme vn chacun deſireroit bien voir auant que de mourir.

Que le diable craignant qu'en gardant la loy de Ieſuchriſt, les hommes ne peruinſent à iouiſſance d'vne paix vniuerſelle entr'eux, s'eſt mis en ſon effort d'empeſcher qu'elle ne fut receue, ou deſtourner ceux qui l'auoient admiſe, à ce qu'elle ne fut gardee. Chap. 3.

LE mauuais ange perpetuel & ancien ennemy iuré des hommes, portant enuie à ſi grãd heur auquel ils pouuoient paruenir en obſeruant la ſaincte loy de Dieu, s'eſt efforcé (& des le fin commencemẽt qu'on eſtoit à la publier au monde) de garder le plus grãd nombre d'hommes qu'il a peu, de ne ſe ſous-mettre à ſi doux & plaiſant

ioug de noſtre Seigneur Ieſuchriſt, ou à receuoir ſa ſaine & vtile doctrine aux humains. Dont il ſollicita premierement tous les empereurs, roys, ſeigneurs, princes, gens-darmes, tous les Philoſophes, poëtes, & orateurs de ce monde, d'eſtre ennemis mortelz des profeſſeurs & predicateurs de ceſte ſaïcte loy. & les arma cõtre les chreſtiẽs de toute ſorte devioléce, force, tourmẽtz, & peines, que leurs ſubtilz eſpritz pouuoient inuenter & forger. Et les rẽdit ſi odieux à tous les hommes, qu'ilz eſtoient au ſeul nom de Chreſtien tous eſmeuz à tuer ou exterminer celuy qui euſt eſté cõgneu ou appellé tel. Si que l'eſpace de trois cens ans nul ne pouuoit s'appeller Chreſtien, ſans certain dãger de perdre corps, biens, & vie. Tellement que pluſieurs, combien qu'ilz euſſent cõgneu la verité & ſainɛteté de telle loy, ſi n'oſoiɛt ilz pourtãt la receuoir & prẽdre. Et toutesfois noſtre ennemy ne ſe cõtẽta de cela, àſçauoir de ceſte force exterieure & guerre ouuerte qu'il faiſoit àceſte ſaïcte loy & à ſes profeſſeurs les Chreſtiẽs: mais en outre ſe meit à oppugner le ſainct euangile de paix, par vne autre eſpece de

Tertul. in Apologetico.

guerre, c'eſt à ſçauoir ſecrette & couuerte,& à ceſte occaſion plus dãgereuſe que l'ouuerte. C'a eſté en vſant de toute ſorte de ruſes & fineſſes, pour empeſcher ceux là meſmes qui auoiẽt receu ce ſainct euãgile de paix, & qui auoient promis de viure ſelon les reigles y contenues, qu'ils n'euſſent à la garder. Car par pluſieurs & diuers moyens il ſ'eſt mis en ſon effort de rõpre le doux lien de paix, d'amitié, d'vnion,& de dilection mutuelle, par lequel Ieſuchriſt les auoit coadunez & cõioincts en vn corps, pour viure enſemble en vne meſme maiſon,ſous vn meſme paſteur,en la cõfeſſion d'vne ſeulle foy, en vnanimité & paix perpetuelle. Premierement il a taſché d'attirer les Chreſtiens petit à petit à mettre leur amour & affectiõ és biẽs, honneurs,& voluptez de ce monde, que Ieſuchriſt auoit commãdé auoir en meſpris & nonchalloir: affin q̃ tout ainſi qu'il auoit autrefois empeſché les hommes de garder la loy de nature, par le deſordonné amour de telles choſes, & qu'il les auoit mis en grande diſſenſion à l'occaſion d'icelles, il gardaſt ſemblablemẽt les Chreſtiens, & les empeſchaſt d'obſeruer

la loy de Ieſuchriſt, & les mit pour ſi vaines choſes à ſentrequereller, ſentrebattre, & ſentretuer, comme il auoit mis au parauant les hommes qui auoient eſté au monde auant ſa venue. Car il ſçauoit biẽ moyennant qu'il euſt mis les Chreſtiens à aymer & ſouhaitter les plaiſirs, hõneurs & biens de ce monde, ſi ardemment & ſi deſeſperément comme auoient faict autrefois les Gentils, qui n'auoient aucune cognoiſſance du vray Dieu, ou des biens futurs & eternels, qu'il viendroit bien à bout de rompre ceſte paix & amitié mutuelle, que leur loy ſi ſouuent leur recommandoit inuiolablement garder & entretenir. Secondement il a taſché dés le fin commencemẽt & premiere naiſſance de l'Egliſe, de ſemer & d'introduire le plus qu'il a peu d'erreurs & d'hereſies entre les Chreſtiens, contre la verité de leur foy, pour deſchirer par ce moyẽ & mettre par pieces la robbe inconſutile de Ieſuchriſt, qui eſt ſon Egliſe, & eſcarter ſes mẽbres & brebis, ça & la, par ſectes, ſchiſmes, ſeditions, rebellions, & guerres: affin de pouuoir diſſouldre & rõpre ceſte ſaincte paix & vnion du peuple Chreſtien, & que ain-

si breſche fut faicte pour entrer en la ſain
cte cité de Dieu, pour la piller & ſacca-
ger, deſtruire & ruiner, ou du tout renuer
ſer ſans deſſus deſſoubz, ſ'il luy eſtoit poſ-
ſible. Ce que certes il ne pourroit iamais
auoir faict, pourueu que les Chreſtiens
perſeueraſſent en ceſte ſaincte vnion de
paix, que tant ſouuent nous auoit recom
mãdee noſtre Seigneur Ieſuchriſt en ſon
departement viſible d'auec ſes diſciples.
Et partant il commença enſemble auec
les apoſtres & diſciples d'iceluy ſaluateur
du monde, à ſemer parmy le pur grain de
leur ſaincte doctrine, l'yuroie de ſa meſ-
chante & faulſe ſemẽce, par les pſeud'apo
ſtres & ſes autres miniſtres faulx, pphetes.
tellement qu'il donna plus d'affaire aux
apoſtres par l'effort de ces ſeducteurs,
qu'ilz n'auoient par celuy des tyrantz, ou
de leurs bourreaux & ſatellites. Et a per-
ſeueré depuis ce temps-là de ſiecle en ſie-
cle, ſuſciter quelques nouueaux prophe-
tes faulx & heretiques, pour touſiours em
brouiller le beau champ de l'egliſe de Di
eu, de quelque nouuelle zizanie, iuſques
à ce noſtre infeliciſſime & plus que miſe-
rable temps, auquel d'vn cauteleux effort

& ruze martiale, il a de nouueau remis ſus, tout ce qu'il auoit par l'eſpace de mil cinq cens ans inuenté d'erreurs & d'hereſies, & forgé pluſieurs autres, deſquelles ne nous, ne noz peres, n'auiõs iamais ouy parler. Dont il a priué la Chreſtienté de ceſte belle paix & vniõ de foy, de laquelle elle iouiſſoit au parauãt, & a mis les brebis de Ieſuchriſt à vau de route, les diuiſant l'vne de l'autre, faiſant d'vne bergerie bien trenteſix trouppeaux ayãtz paſteurs diuers diſcordantz, montant le nombre des ſectes de noſtre temps (ainſi que dict Frederic Staphil) iuſques à trenteſix, ayant chacune d'icelles ſes aſſerteurs, ſes protecteurs, ſon hereſiarche, & ſa ſuitte: & nonobſtant toutes contraires és poinctz principaux de leur doctrine. Qui eſt la cauſe que non ſeulement ilz diſconuiennent en opinion, mais de faict auſſi ſentrefont la guerre continuelle, & ſentrehaient d'inimitié plus que Vatinienne: tellement que les Iuifs & les Turs ne ſont point ſi haiz de nous, comme ſont les ſectateurs odieux & deteſtables les vns aux autres, ſaccordãtz en ce ſeul poĩct, qu'ilz oppugnent d'vn commun conſentemẽt

l'égliſe ancienne, & tous ceulx qui n'ont voulu renoncer à la ſaincte foy de noz anceſtres. Car ce breuuaige d'ire que le diable leur a propiné, & baillé à boire, les a tellemẽt enyurez en leur malice, qu'ilz ne peuuent plus voir la verité, & les a rendus ſi chagrins, ſi faſcheux, & intraictables, qu'ilz ne ſe peuuent accorder ou conuenir, ny auec nous, ny entre eux-meſmes, Ains ilz ſembraſent de iour en autre, de plus en pis, en l'ardente flamme de leur felonnie, auec tel horreur, qu'ilz ſont paruenus à ce hault degré de furie & cruauté, que lon ne peult plus voir en eux aucune marque de Chreſtiens & vrais diſciples de Ieſuchriſt. Car iceulx ſiens diſciples ſinceres & nõ feinctz, ont appris de luy à eſtre doux, benings, gracieux, humbles, modeſtes, amiables, patientz, & traictables : mais ceulx-cy ont appris de leur maiſtre le diable, d'eſtre cruelz, ĩhumaĩs, impatientz, vẽgeurs, querelleux, inhiantz aux biens, au ſang, & à la vie de leurs anciens freres Chreſtiens, comme l'experience l'a clairement monſtré en noſtre temps. Si eſt-ce neant-moins qu'ilz pretendent couurir ceſte plus que leonine

immanité, de ces beaux & doulx noms d'Apoſtres, Euangeliſtes: ſappellantz les fideles Euangeliophores de Ieſuchriſt, & miniſtres de ſa diuine parole, cõbien que chacun ſache les vrais apoſtres & diſciples du Saluateur, n'auoir onc faict en leur vie telles choſes qu'ilz font: ains ne deteſtoient rien plus que cruaulté, force, violence, rapine, ſeditions, rebellions, ſchiſmes, & inobeiſſances à leurs legitimes ſeigneurs. Cõme qu'il en ſoit: le diable a beaucoup operé & beſongné en noſtre temps, par ſes telz miniſtres, ayãt rendu la face de la Chreſtienté ſi cruelle, ſi farouche, ſi terrible & inhumaine à voir, qu'on a horreur de la cõtempler. & ne ſe pourroit maintenãt trouuer aucun Turc ou Iuif, qui ſe voulut rendre Chreſtien. Tel eſt le bruit de la cruaulté de laquelle vſent les Chreſtiens de maintenant les vns contre les aultres. Tant eſt grand le ſcandale qu'ont faict les Chreſtiens, en leur religion. Tant & de telle impieté eſt blaſphemé le nom du Dieu viuant entre les infideles. deſquelz quand aucun auroit vouloir de ſe Chreſtienner, tant ſont confuſes les opinions, & tant eſt grande

la varieté des ſectes de noſtre temps, qu'il ne ſçauroit laquelle bien choiſir pour celle de Ieſuchriſt : vn chacun ſe vãtant auſſi bien l'vn que l'autre, que c'eſt luy ſeul qui a trouué la verité. Et c'eſt en moĩs de cinquante ans que le diable eſt venu a bout de troubler ainſi la Chreſtienté. Car il y a auiourd'huy cinquãte ans que tous viuoient en vne meſme foy, en vne loy, en vne egliſe, ſous vn paſteur, en toute bonne paix, & vnion de la doctrine Chreſtiéne, iuſques à ce que ces nouueaux prophetes ſe ſont ingerez de forger chacun à ſa fantaſie tant de nouuelles loix, que tantoſt il y en aura autant que d'hommes. vn chacun preſumant faire ſa loy à ſoy-meſme, ainſi qu'il la deſire auoir, & comme il luy tourne en la teſte, Tellemẽt que la plus cõmune voix que vous oyez pour le preſent entre les Chreſtiẽs, c'eſt, Qu'on laiſſe vn chacun viure comme il vouldra, chacun viue à ſa conſcience, c'eſt à dire, Vn larron auſſi bien qu'vn ſacrilege, vn brigant auſſi bien qu'vn ſeditieux. Et dõt vient tel cry, dont vient telle licence, ſinon du diable deſlié? Mais ou tire tant effrenee diſſolution, ſinon à rendre en fin

les hõmes ſans loy, ſans foy, ſans droicte conſcience? à fin que d'eux il ſoit comme des beſtes ſauuaiges és foreſtz, ou des bœufs & vaches aux landes, chacun viuant à ſon plaiſir, ſans aucun ordre, reigle, ou compoſition de mœurs. Et le mal eſt, que les Chreſtiens ſont ſi aueuglez, & ſi eſtourdis, par leur opiniaſtreté, ou affection deſordonnee qu'ilz ont à leurs opinions, qu'ilz ne peuuẽt icy voir la ruſe du diable. Lequel, pour vray, luy-meſme eſt inuenteur, ſolliciteur & diſſimulateur de telles contrarietez, cõtrouerſies, erreurs, hereſies, & irrecõciliables haines: leſquelles il a miſes entre les Chreſtiens à fin de ſ'aider des hommes meſmes pour faire par leurs propres mains, leur propre ruine & ſubuerſion. Ainſi vſe le diable, fin & cauteleux, de meſme ruſe & ſtratageme qu'a enſeigné Vegece en ſon liure de l'art militaire à vn Empereur, qui voudroit vaincre ſes ennemis autrement inuincibles. C'eſt, qu'il fault par ſubtilz moyens ſemer entre eux diſſenſions & brigues: pour ainſi rompre & deſnuer leurs forces, pourtant qu'en ceſte ſorte il pourra bien à l'ayde d'vne ligue venir à bout de l'autre,

l'autre,& les mettre en la fin ſous ſa pate & domination. De meſme a faict Sathan aux Chreſtiens . Voiant que l'Egliſe de Dieu proſperoit & eſtoit merueilleuſement forte à cauſe de l'vnion de foy, de Charité,eſperãce & obeiſſance qui eſtoit entre ſes enfans:il a prins ſon deſſeing de les ſeparer & deſioindre, aucunesfois par guerres ciuiles , ſchiſmes , ſeditions, & rebellions leuees contre les magiſtratz ciuilz ou eccleſiaſtiques:mais le plus ſouuent en ſuſcitant erreurs & hereſies contre noſtre foy, par gens phantaſtiques & opiniaſtres. deſquelz il en a trouué certain nombre en toutes les generatiõs paſſees,& par leur moyen a quaſi rompu, ou bien beaucoup diminué les forces de la Chreſtienté,laquelle eſtoit autremẽt inuincible & inſuperable. Par telz eſpritz il eſmeut & incite les Chreſtiens à ſe prendre les vns contre les autres,& à forger ſectes differentes & contraires , dont il viẽt par l'aide d'vn,vaincre & ruiner l'autre, ſe faiſant ainſi breſche par trop large pour ſoy &ſes ſoldatz pour entrer en l'egliſe de Dieu , pour y perdre & ſaccager tout,ſuiuant la fureur de l'enuieux deſpit,

qu'il a des le cõmencement conceu contre elle. Dont auſſi il n'a ceſſé depuis ſa premiere naiſſance, de la perſequuter & oppugner ordinairement, par vn ou l'autre de ces deux moyẽs-cy. c'eſt à ſçauoir, ou ſuſcitant des querelles, plaids, & guerres entre les Chreſtiens, à cauſe des biẽs, honneurs, & voluptez de ce monde: ou bien en ſuſcitant des hereſies & erreurs contre la foy catholique, pour diuiſer les Chreſtiens par ſchiſmes & ſectes, de l'vnion du corps myſticque de noſtre Seigneur Ieſuchriſt. Mais en noſtre miſerable temps, il a plus faict d'effort, qu'il n'auoit oncques au parauant: en oppugnant la Chreſtienté par ces deux moyens tout enſemble. voire auec ſi terribles & furieux aſſaultz, qu'il l'a preſque toute esbrãſlee, tellement qu'elle ſemble menacer ſa proche & prompte ruine, ſi Dieu par ſa grace n'y met la main, pour la ſoubſtenir & garder. Car premieremẽt ce diable eſt venu à bout de gaſter & corrompre la vie & les mœurs des catholiques, de telle ſorte qu'ilz ne ſemblẽt plus eſtre Chreſtiẽs. tant eſt contraire leur vie à la foy de laquelle ilz font profeſſiõ. Et ça eſté en les

attirant à mettre en leur affection & amour, les biẽs, honneurs & plaisirs de ceste vie, à laquelle la plus grande partie d'eux s'est adonnee si desesperémẽt, qu'il ne leur en chault plus que faire, moyennant qu'ils en puissent auoir, à l'occasion dequoy ils ont oublié totalement leurs ames, & l'acquisition des biens eternels. De là vient, chose du tout notoire, qu'il se trouue maintenant entre les Chrestiẽs plus de noises, querelles, plaideries, proces, tromperies, dissentions & guerres, que ne se trouuerent iadis entre les Payens, auant qu'ils eussent la congnoissance du vray Dieu, tellement que bien rare est auiourd'huy le lieu en la Chrestienté, ou se trouueroit parfaicte, lavraye & sincere fidelité des Chrestiẽs. Lesquels certes quand ils seront exactement obseruez en leur vie, il sembleroit plustost qu'ils fussent Epicuriens, ou gens sans foy & loy viuants, que vrayement Chrestiens. Car s'ils confessent Iesus Christ de bouche, il est tout manifeste q̃ par leurs œuures ils le nient. Mais pensez vous (ie vo⁹ prie) s'ils estoient de cœur Chrestiens, cõme de bouche ils le se disent estre: qu'ils

ſuſcitaſſent tant de troubles en la Chreſtienté qu'ils font, à cauſe des vanitez de ce monde, que Ieſus Chriſt tãt affectueuſement à commandé eſtre meſpriſees? Penſez vous que les Empereurs, Roys, Princes, & Seigneurs, qui pour vn poinct d'honneur, ou pour rauir à ſon voiſin vne ville ou vn chaſteau, font reſpandre tant de ſang humain, piller, opprimer, & ſaccager tant de pauures gẽs leurs freres Chreſtiens, ne ſe deportaſſent de tels outraiges, ſ'ils eſtoient de vray cœur & d'vne parfaicte foy Chreſtiens? ſ'ils croioyent pour tout vray, que non ſeullement ceux qui font tort à leur prochain, & opprimẽt ou moleſtent les pauures, mais auſſi ceux qui refuſeront à leur aider en leur neceſſitez, ſeront condamnez au feu eternel a-
Matt. 25. uec le diable & ſes mauuais anges? Penſez vous auſſi que les Paſteurs & recteurs & autres gens beneficiez en l'eſtat Eccleſiaſtique, qui ſe donnent maintenant du bon tẽps, ne ſe ſouciant gueres pluſieurs d'eux, ou du tout point aucuns d'eux, de faire le ſeruice pour lequel ils reçoiuent les gaiges de Ieſus Chriſt, qui eſt de paſturer & garder ſes brebis, ſ'ils croioyent

fermement quelle charge ils ont, & auec quelle dangereuſe condition ils l'ont receüe, penſez vous (dis-ie) qu'ils ne ſe deſchargeaſſent bien toſt de tels fardeaux, ou bien ne ſe miſſent à faire l'office qui eſt ioinct à leurs benefices? Car il fauldra quelque iour qu'ils rendent compte à Ieſuſchriſt, & reſpondent au danger de leurs propres ames, de toutes les ames de leurs brebis, qui ſerõt peries à l'occaſion de leur negligence: quand ne prenãt le ſoing que de ſe paſturer eux meſmes, il ne leur en chault qu'il ſera d'icelles. Mais quoy? l'amour de ceſte vie & de ſes vanitez, les a tellement enyurez en la douceur de ſes plaiſirs, qu'ils ſemblent n'auoir autre cure, que de ceſte ſeule mortelle & corruptible vie. Il ſemble à les voir ainſi viure, qu'ils croyent qu'il n'y ait ne Dieu ne diable, ne paradis ny enfer: tant peu ſe ſouciẽt qu'ils facent, moyennant qu'ils puiſſent iouyr de leurs plaiſirs & deſirs. Auſſi voit on entr'eux tant de diſſenſions, plaideries, & querelles, que l'egliſe en pert ſon honneur du tout: quãd depuis le grãd Preſtre iuſqu'au petit diacre, on eſtudie à l'auarice. Non que i'en-

tẽde parler ou me complaindre de tous: car ie ſçay bien qu'entre eux pluſieurs ſont gẽs de biẽ. Mais à bõ droict ie puis deplorer le malheur du grãd nombre de ceux là, qui ſe ſont ſi fort addõnez à leur auarice, que pour veoir toute la Chreſtiẽté en trouble, & ſcandalizee à leur occaſion, & les hereſies prendre grand cours à telle cauſe, & les fleaux de la iuſtice diuine ſe monſtrer par tout: ne veulẽt pour rien du monde, neantmoins reformer les abus, pour leſquels vn chaſcun eſt à crier ſur eux, ne faire aucun deuoir des grandes charges qu'ils prennẽt ou acheptent. Contre ceux-là ie me faſche, eſtant aſſeuré que iamais les troubles ne ſeront appaiſez entre nous, iuſques à ce que ſuyuãt les decrets du S. Concile, ſe trouue vne ſaincte reformatiõ entr'eux. Penſez vous s'ils auoiẽt aucune vraye affectiõ de bon Chreſtien à leur foy, qu'ils ne quictaſſent pluſtoſt tout, que d'eſtre & demeurer ainſi occaſion à tant de gens de perdre la leur, & de ſe rendre ennemis d'icelle? Si feroient vrayement. Autant quaſi pourrions nous dire de pluſieurs de tous autres eſtats, qu'on voit ſi desbauchez, & ſi

peu Chreſtiés, qu'on ne ſçait par quel ſigne les congnoiſtre pour tels, ſinon par le ſeul nom. Car ils ont mis auſſi leur amour ſi treſ-auant en ce monde, qu'il ne leur reſte plus aucune affectiõ à Dieu ou à ſon honneur, à foy, ny à loy. Ils n'aymẽt Dieu ne leur prochain: Ils ne font non plus cas d'offenſer l'vn que l'autre. Le plꝰ fort l'emporte: les grands mangent les moindres, & les moindres les plus petits. Si que l'on voit telle cruauté & inhumanité entre eux, qu'on ne ſçauroit l'auoir trouuée plus grande entre les Canibales & Anthropophages. Et ainſi eſt venu Satan à bout d'empeſcher ceux-là meſme qui font profeſſion de la loy de Dieu, & de ſa vraye foy, qu'ils ne gardent ne l'vne ne l'autre, ains viuent en ſi grands troubles, tumultes, ſeditions, brigues, diſſenſions, & guerres, comme s'ils n'auoient aucune cognoiſſance de Dieu, non plus que les beſtes des champs, ou les poiſſons de l'eaue. Et tel deſordre vient entre eux, par ce qu'ils ſe ſont tellement oubliez, & enyurez en l'amour de ce monde, & de ſes biens, plaiſirs, & honneurs: q u'il ne leur en chault plus d'aultre choſe

quelconque, Et ia ſoit qu'ils voyent bien que bon gré mal gré leurs dents, il fault q̃ bien ſouuent lors que moins ils y pẽſent, ils les delaiſſent, & ſen aillent en l'autre monde: ſi eſt ce qu'ils ſont tellement abuſez par l'apparente douceur de telles vanitez, qu'ils ne le veulent poinct penſer ou cõſiderer, iuſques à ce que la mort les vienne contraindre d'y entendre à bon eſcient. Mais le plus ſouuent c'eſt bien tard. O bon Dieu tout puiſſant, combien loing ſont auiourd'huy les Chreſtiens eſgarez du chemin de vertu & de leur ſalut, que ton filz leur auoit enſeigné? O combien ce ſont ils fouruoyez de ceſte perfection de vie, dont ont eſté ſolicitez les premiers fideles, deſquels no⁹ liſons, que la grande multitude des croiants, n'auoit qu'vn cœur & vne ame, & qu'ils n'eſtimoient aucun bien leur eſtre propre, ains tout ce qu'on auoit eſtoit commun à tous & vn chacun? O combien (diſ-ie) ſommes nous loing de ce tant excellent degré d'vnion Chreſtienne, quand il y a entre nous maintenant autant de cœurs & d'ames, qu'il y a d'hommes, & autant d'opinions que de teſtes. Et tant ſen fault qu'aucun

Act. 4.

veuille laiſſer ſon bien & l'abandonner au ſubſide des pauures, que pluſtoſt les opprimeroit pour s'vſurper encor' le leur. Tant eſt la charité refroidie, que chaſcun veille tant ſeullement pour ſoy, ne luy en chaillant ce pendant qu'il puiſſe eſtre des autres. Voire que l'amitié naturelle qui ſouloit eſtre entre les parents, freres, & ſœurs charnels, eſt auſſi tellement infirmée & ſi tendante à fin, que elle n'apparoit plus qu'entre bien peu, & le tout à cauſe des biens, honneurs & plaiſirs de ce monde, l'amour deſordonné deſquels nous a forgé les guerres, les troubles & diſſenſions, qui tant irritent noſtre bon Dieu, & prouocquent ſon ire, à nous faire ſentir plus aſprement d'oreſnauant les traicts de ſa fureur: s'il n'eſt que tels aueugles veullent ouurir les yeux, pour recognoiſtre & amender leurs fautes, & pour preuoir auſſi la ou c'eſt que le diable tent les mener & rendre par ſes ruſees entrepriſes, ne demãdant que voir noſtre propre ruine & perdition faicte par nouſ-meſmes. Voila cõbien de maux nous a faict ce Satan en la Chreſtienté, par ce premier moyẽ. Le ſecond moyen

n'eſt pas moins dãgereux ne de moindre efficace, ou moins à craindre qu'a eſté le premier. Ceſt quand il eſt venu à bout en noſtre miſerable temps de reſuſciter & reſueiller preſque toutes les hereſies du temps paſſé, par certains eſprits curieux & phantaſtiques de noſtre ſiecle: par l'aide deſquels il a ſeduict les Chreſtiens du droict chemĩ de leur ſalut, & les a eſmeuz & incitez les vns contre les autres, auec ſi grande cruauté & inhumanité, que de la memoire des hommes on ne lit poinct ſi eſtranges & ſi horribles cas, que nous auõs veu cõmettre, & toutesfois executez par ceux-la meſmes, qui ſe diſent Apoſtres de Dieu. Leſquels cas ont eſté tels, q̃ toute noſtre poſterité en aura horreur, & ne pourra ne feſtonner d'en ouir ſeullemẽt parler. Car on a veu les armes couſines tirer le fer ſanglant & ennemy des entrailles de leurs ꝓpres freres, couſins, parents, & amis, & voit on encores toute la Chreſtienté par leur moyen eſmeüe, Royaume contre Royaume, Cité contre Cité, Prouince cõtre Prouĩce, Pere cõtre Filz, Filz contre Pere, Frere cõtre Frere, Seur contre Seur, Couſin cõtre Couſin,

Amy contre Amy: de tant cruelle & tant terrible alarme, que le monde gemit en l'attente des maux qu'il preuoit deuoir n'aiſtre de ſi eſtrange concuſſion, ſi nompareille emotion, & ciuile & domeſtique des Chreſtiens. A laquelle quand ie penſe, & que ie conſidere la grande mauuaiſtié d'iceux, il me ſemble que Dieu nous a faict comme font les maiſtres d'eſcole, quand ils ont deux mauuais garſons incorrigibles, leſquels ils veulent chaſtier. Ils ont couſtume les deſpouiller tous nuds, & leur bailler à chaſcun la poignee de verges, & les mettre en licẽce de ſentrefouetter l'vn l'autre, iuſqu'à ce qu'ils ſoient las. Ainſi noſtre bon Dieu, ayant ſous la diſcipline du grand college de la Chreſtienté, de fort mauuais diſciples, & peruers eſcoliers d'vn coſté & d'autre, tãt de ceux qui ſont demeurez en la foy Catholique, que de ceux qui l'ont renõcee, & voyant qu'ils ne ſe vouloient mettre en reigle de ſa loy, ne corriger aucunement: il leur a mis les verges en la main, & a permis que le diable les ait ſollicité à ſentre battre & ſentrechaſtier. Ce qu'ils ont fait pour vray, mais de ſi grand effort, qu'il

ſemble aſſez, qu'ils doiuẽt eſtre las. Si eſt ce nonobſtant, que i'ay grand peur, attendu le peu d'amendement qu'on y voit, tãt d'vn coſté que d'autre, qu'apres auoir repris leur haleine, ce ne ſoit a recommencer. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt tout certain qu'il n'y a rien dont ſe lieue ſi grande confuſion, tumulte & guerre entre les hõmes, que la varieté & changement de religion. & n'y a haines plus capitales, & plus immortelles, que celles qui naiſſent de l'opiniaſtreté des hereſies & erreurs. Et oultre ce, quand l'hereſie viẽt a regner au monde, d'autant que blaſpheme deſplaiſt à Dieu, il ſe courrouce notablement, tant contre les autheurs d'icelle, que contre ceux qui luy ont faict entree, ou ont preſté aucune occaſion à ſa naiſſance, que contre ceux auſſi qui ſi legierement renõcent à la foy catholique, qu'ils auoient eu par vn don ſingulier de Dieu. Car tous ces heretiques. & nommément modernes, ſont à pur & à plain blaſphemateurs, & de Dieu & de ſa mere, & de ſes ſaincts, & de ſon Egliſe, & de ſes ſacremẽts. Ils diſent, ou biẽ il fault cõclure ſur leur dire, Ieſuchriſt noſtre Sauueur auoir

laiſſé perir l'euãgile & ſon nouueau teſta
ment, par l'eſpace de neuf cens à mille
ans: lequel luy-meſme, les prophetes, & *Daniel 7.*
l'Ange Gabriel auoient dict deuoir eſtre *Michee 4.*
eternel. Donc on ne ſçauroit croire à *Luc 1.*
eux, ſans croire auſſi noſtre Seigneur le
filz de Dieu, auoir eſté menteur & trom-
peur, & non ſeullement luy, mais auſſi ſes
prophetes & ſes Anges. Item ils diſent
eſtre idololatrie, adorer noſtre Seigneur
au ſainct ſacremẽt de l'autel: ſi eſt-ce que
toute l'Egliſe & ſes ſaĩcts, ont faict & en-
ſeigné cela. Ils blaſphement donc les di-
ſants idolatres. Car ſainct Auguſtin dict
expreſſement, que perſonne ne reçoit ce
ſacremẽt, ſans auoir adoré le corps meſ-
me qu'il a pris au ventre de la benoiſte vi
erge Marie. Et tant ſ'en fault (dict-il) que
nous pechiõs ou offenſſions en l'adorãt:
que nous pecherions pluſtoſt en ne l'ado
rant poĩt. Liſez ce qu'il a eſcrit ſur ce ver-
ſet du Pſalme 98. Adorez le ſcabeau de
ſes piedz, car il eſt ſainct: & vous trouue-
rez ce que ie dy eſtre vray. Les hereti-
ques dõc ſont tous blaſphemateurs, dog
matiſants ainſi. Or n'y-a il choſe qui pro
uoque plus l'ire de Dieu contre le mon-

de, que les blaſphemes qu'õ fait à luy ou
Matt.25. à ſes Saincts. Ie dy à ſes Saincts, pourtant
Luc 10. que ce qui leur eſt faict ou dict, ſoit bien ou mal, il le prẽt comme ſi c'eſtoit à luy-meſme qu'on l'euſt adreſſé. Et par ainſi Dieu ne permet iamais ſi grand mechef áduenir ſur la Chreſtiẽté, comme il faict ſinon quãd ils admettẽt les hereſies regner entre eux. car alors il laſche la bride au diable pour ſuſciter haines, diſsẽſiõs, ſeditions, guerres, pilleries, meurtres, ſacrileges, & mille autres ſortes de maux: afin d'accabler ſous la fureur de ſon ire & vengeãce tãt les autheurs d'icelles ſectes & hereſies, que tous leurs faulteurs & diſſimulateurs: & ceux auſſi qui ayants charge d'y obuier, n'auroyẽt faict leur deuoir en temps & en ſaiſon, ainſi que nous auõs l'experiẽce de ce qu'eſt aduenu en noſtre temps. Mais quelque choſe qu'on en deduiſe, l'origine & premiere ſource de to' ces maux, n'eſt autre que la ruſe & fineſſe de l'ennemy de l'homme, lequel voiant les Chreſtiens iouir d'vn pacifique & tãt heureux repos, à cauſe de l'vnité de leur foy (en la confeſſion de laquelle ils viuoient il y a auiourd'huy enuirõ cinquan

te ans, vnanimement, en vne meſme maiſon de Dieu l'Egliſe Catholique) creuant d'enuie & de deſpit en l'apprehenſion de ſi grãd bien aux hommes, il leur a ſuſcité le plus qu'il a peu, de diſputations, d'opinions, & d'erreurs contre la foy, comme chacun congnoiſt. Et à cauſe que du cõmencement lon n'a point obſiſté à ſes tant fraudulentes entrepriſes, & que les Chreſtiens ne ſe ſont donnez garde de ſes ruſes, il eſt en fin venu à bout de rompre leur vnanimité, & de les faire deſloger de la maiſon de Dieu, pour ſe faire leurs parcs, leurs eſtables & creches à part. Car la haine qu'il auoit mis entre eux, eſt deuenue ſi grande, qu'ils ne peuuent plus demeurer enſemble en vn meſme logis. Et penſoit-on, qu'il n'euſt faict au commencement qu'vne creche, pour recueillir ceux qui deſlogeroient de la maiſon de Dieu l'Egliſe: toutesfois l'euidence nous faict congnoiſtre, qu'il a ſuiuy de ſi pres ces enfans fugitifs, pour les diuiſer & bander contre eux-meſmes, que d'vne maiſon qu'ils penſoient pouuoir baſtir en paix pour ſe y loger tous enſemble, il en a faict bien trois douzai-

nes,ainſi maſſonnees de ſes gens, que ſus l'auons deduict. Dont ne ſe peult trouuer aucune vnanimité entre eux,ny aucũ accord, depuis qu'ils ont rompu la paix vniuerſelle & generalle regnante en la Chreſtienté auant leur venue en ce monde. Choſe qui rend la calamité de noſtre temps piteuſement deplorable outre toutes les autres des ſiecles paſſez: quand nõ ſeullement les hereſies iadis reprouuees & legitimement conuaincues par noz anceſtres, en ſont remiſes deſſus, (comme cy deuant nous auons touché) mais il s'en forge en oultre de iour en autre des nouuelles: lors que chaſcun preſumant diſputer de la Theologie, il leur aduient de tomber en autant d'erreurs, comme on leur propoſe de queſtions & d'argumẽts que leur ignorance ne peult ſoudre. Dõt ils ſe trouuent auoir perdu la verité en la cherchant par trop affectees diſputes. Et penſe qu'il n'y eut iamais plus de diſputateurs au mõde, & moins de verité, qu'il y a auiourd'huy. Car ceſte ſimple & pure verité eſtant opprimee par les crieries de ces nouueaux diſputateurs, ſe coule & aneantit finalement és cœurs d'vne grande

grande part d'iceux. par ce que ne pouuants ſortir hors les labyrinthes de leurs diſputations, ils viennent comme par vn deſeſpoir à renoncer à toute la foy, & ſe rendre Epicuriens & Atheiſtes, rengeãts en tant qu'il eſt en eux, l'excellence de l'homme, ſoubs la vilité beſtiale des animaux irraiſonnables. Et ainſi miſerablement eſt esbranlé par les ruſes du diable noſtre chriſtianiſme, tout eſmeu & armé contre ſoymeſme, contre ſes propres entrailles & boyaux, menaçãt de ſe tuer & deſtruire de ſes propres maïs s'il n'eſt qu'il plaiſe à Dieu, de garantir les Chreſtiens de ceſte grande furie & perilleuſe frenaiſie, que ce ſatan a mis en leurs cerueaux, & que chacun tant d'vn coſté que d'autre par vraye repentance s'efforce d'appaiſer l'indignation diuine, que nous tousvniuerſellemẽt par noz pechez auons prouoquee & encourüe. Car tandis que les Chreſtiens n'eſtudieront à autre choſe qu'a contenter leurs haines & paſſions, par les vengeances qu'ils chercheront les vns des autres, en reprochãt l'vn à l'autre que c'eſt luy qui eſt cauſe de tous ces maux, & qu'ils ne voudrõt point

ce pendãt penſer quelle eſt la vraye ſour ce d'iceux (car c'eſt la ruſe du diable, & la grandeur de noz pechez) iamais nous ne voirrons la fin des troubles & tumultes qui nous conſument, mais ceſte paix que deſirons s'enfuira loing de nous de plus en oultre, ſi que pour l'appeler ne la pourrons pas reuoquer : & n'aurõs en ſon lieu que guerres, querelles, noiſes & inimitiez, telles que nous voyons maintenant embraſer preſque tout le plus beau de la maiſon de Dieu. Or prions le donc qu'il luy plaiſe par ſa ſaincte grace & bonté infinie, d'enuoyer bien toſt fin à noz miſeres: nous auons bien affaire de ſon ſecours & ayde ſpecial en ceſt endroict. Car à la verité ie voy d'eux grands deluges inonder, & de grande roideur ſe desborder ſur la Chreſtienté pour la noyer totalement, n'eſt que Dieu de pitié nous veuille ſuſciter quelque nouueau Noé, pour nous en preſeruer & ſauuer. Le premier deluge eſt celuy de peché, qui regne auiourdhuy ſi fort publiquement & ſi impunément en tous eſtats de la Chreſtienté, que l'on en pourroit dire, ce qui eſt dict des hommes auant ce grand

deluge de Noé, à ſçauoir que toute chair a corrompu ſa voye, verifiant auec le Pſalmiſte, qu'ils ſont tous declinez & faicts inutiles enſemble, tant qu'ils ont reietté la crainte de Dieu de deuant leurs yeux, & ny a perſonne qui face bien, il n'en y a certes iuſques à vn. L'autre deluge eſt celuy des erreurs & hereſies, qui a ia beaucoup inondé ſur les terres des Chreſtiẽs, croiſſant & courant de iour en autre plus auant. ſi qu'il y a treſgrand danger que la nauire de ſainct Pierre ne ſoit fort enfonſee, ou (ſi cela ſe pouuoit faire) du tout perie & ſubmergee. Et ſemble q̃ le diable ait fait cõme vn reſeruoir de tous erreurs & hereſies du temps paſſé, & de toute autre ſorte d'opiniõs les plus abſurdes, qu'il a peu par l'eſpace de mil cinq cens ans auoir forgees, pour en cõbler la grãde calamité de noſtre tẽps. Auquel à cauſe de noz pechez ayant eu permiſſion de Dieu d'ouurir les eſcluſes de ſon infect gouffre d'hereſies, il a faict tel degaſt en la Chreſtienté, cõme lon voit (helas) par tout, & quõ voirra bien d'auantage, ſi chaſcũ de ſa part ne ſe met en deuoir de reparer les Dicques, pour arreſter l'ĩpetuoſité d'vn ſi *Gen. 7.* *Pſal. 14.*

fort, violent, & si pernicieux torrent d'erreur, qui nous court sus, à nostre certaine ruine, si vne fois en sommes attrapez. Car d'iceluy quiconque en est attaint, non seulement se submerge soymesme, mais il se met aussi en tout effort de perdre & noyer auec soy, le pl° qu'il peut des autres, mais iusqu'à ses propres parents & plus proches amis. Et voila le dãger plus que tresdeplorable, auquel no° a plongé Satan par ses inalignes ruses, tãdis que nous nous oubliõs és affaires du monde. Quand est de moy, n'ayant la force suffisante pour m'oppoſer à chascũ des erreurs, desquels la puante fumee du puis ouuert de l'abysme infernale, a tant flagitieusement empoisonné les meurs & la religiõ de nostre temps, ie ne veux maintenant me prẽdre que contre vn, laissant la confutation des autres à plusieurs doctes & eloquens esprits: lesquels pour le iourd'huy heureusement floriſſent en l'Egliſe de Dieu, trop plus adroictz à tel effect, que ma simple rusticité ne pourroit onc estre estimee. Ce pendant dõcques, cõme pour coup d'essay, nous nous metterons en deuoir pour reprouuer quel-

que certain erreur, depuis assez long tẽps introduict & receu en nostre France, & venu (comme ie pense) du pays de dela les monts. Et selon que pourrons apperceuoir, si, ou comment nous aurons profité à l'endroict de cestui-cy, nous prendrons (peult estre) courage de nous attaquer par apres à quelques autres. A tout le moins, quand nous aurõs employé nostre petit pouuoir, pour conuaincre & cõfondre vn tant insupportable abus, i'espere qu'il y aura entrée & ouuerture faicte, pour quelqu'vn plus habile à tels alarmes, qui le pourra choquer & renuerser entierement.

La confutation & reprobation du poinct d'honneur, en laquelle il est prouué par ce qui est icy dessus deduict de la loy de nature & de celle de nostre Seigneur Iesuchrist, qu'il ne se peult fonder aucun vray ou honeste hõneur, sur le poinct d'honneur tant practiqué pour le present en la noblesse Chrestienne. Chap. 4.

L'Erreur contre lequel pour le present ie me veulx prẽdre, est celuy là du poinct d'honneur de la no-

bleſſe eſtably par les gẽtils-hommes directement contre la loy de nature, & cõtre la ſaincte doctrine de noſtre Seigneur Ieſuſchriſt : pour lequel reprouuer auons reiecté ſi ferme fondemẽt és precedents chapitres, par les deductions que nous y auõs faictes, que noſtre bõ deſir eſt aſſiſté d'vn bon eſpoir, de le veoir quelque iour banny totalemẽt d'entre les Chreſtiens, pour leur treſgrand profit, leur vray honneur, & plus heureuſe vtilité. C'eſt la forge du diable, qui nous la fabriqué, pour par ceſt inique moyen planter au paradis de volupté de Dieu, qui eſt la Chreſtienté, quelque exẽplaire de ſon enfer, fourny d'vne infinité de blaſphemes, querelles, noiſes, debats, guerres, meurtres, & pluſieurs autres pauuretez & miſeres, ainſi qu'on a bien veu l'experience par tout pays, auquel ont eſté receües & admiſes ſes cruelles & barbares loix. Leſquelles nonobſtant ſont ſi plauſibles & ſi recommandées auiourd'huy entre les Nobles, qu'il n'eſt pas fils de bonne mere, ne reputé ſage homme, qui ne les ſçait reciter toutes par cœur, & les diſtinguer ſur les doigts. La premiere & principale eſt ceſte cy. *Quicõque aura eſté offenſé d'vn autre gẽ-*

til-homme, ſoit de parole ou de faict : eſt tenu ſur peine de perdre ſon honneur & d'eſtre infame toute ſa vie, de tirer l'eſpee pour ſe venger luymeſme, en defiant l'autre au combat, & le pourſuyuant à toute outrance, iuſques à ce qu'il ſe ſoit entierement vengé: tellement que ſ'il luy pardonnoit pour l'amour de Dieu, ou ſ'il ne luy faiſoit pour le moins autant d'offenſe, comme on luy auroit faict, touſiours demeureroit grandement & vilainemẽt foulé en ſon hõneur. Mais pour faire pis qu'on ne luy a faict, plus il excedera en la vengeance (ainſi que dict le liure) plus il eſt digne d'honneur & de louenge. tellement que pour auoir eu vn dementy, ſ'il luy aduenoit de tuer l'autre, il n'en ſera que plus priſe, (combien ce pendãt qu'il ſoit vray meurtrier) & eſtimé plus digne gentil-homme. Et oultre vn gentil-homme aiant offenſe l'autre, ne peult ſans bleſſer ſon honneur, luy demander pardon, ou s'offrir par aucun moyen à ſatisfaction condigne.

Voila la belle loy & la iuſte doctrine de noſtre poinct d'hõneur. A garder laquelle pluſieurs ſe ſont ſi obſtinément adonnez, qu'ils aymẽt mieux poſtpoſer Dieu, l'ame, & la conſciẽce, & ſe fourrer à tout danger de perdre corps & biẽs, vie & eſprit, & trainer auec eux en ces meſmes perils leurs parents & amis, que pour l'a-

mour de Dieu pardonner au prochain quelque petite iniure contr'eux commiſe, ou vuider amiablement par le dict de leurs amis ſans force ou violence, le differ rent interuenu, ou bien cõclure tout, par la ſentence de iuſtice. à laquelle (ſ'ils ne vouloiẽt vſer des deux premiers moyẽs) ils doiuent à tout le moins auoir recours, pour mettre fin à toutes leurs contẽtiõs. Mais quoy? Tel eſt le droict du poinct d'honneur, & ainſi le commande ſa loy, trop mieux ſuyuie & obſeruee des gentils-hommes de ce monde, que ce que le Seigneur Ieſuchriſt, raiſon, nature, & toute honeſteté, ſe pouuoient ſeuremẽt promettre de leurs nobles courages. De là viẽt ceſte difficulté d'accorder deux ſeigneurs quãd ils ſont en querelle: qu'auſſi toſt ioindriez vous deux montaignes enſemble, que de les faire condeſcendre à quelque amiable traicté. ſi vous l'entreprenez premier qu'ils aient eſté vn an ou deux à deſpẽdre leurs biẽs, faire les fols, & trauailler leurs parents & amis. Quant eſt de moy, cognoiſſant ceſt erreur pour treſpernicieux, n'aiãt plus clair effect que la ruine de pluſieurs nobles & notables

maiſons, & (qui pis eſt) la perdition d'autant d'ames : i'entrepren ici le rendre reprouué, comme par trop euidemmẽt introduit & admis cõtre la parole de Dieu & ſon expreſſe volonté, en demonſtrant l'abſurdité, la faulſeté, la meſchãceté d'iceluy. En quoy toutesfois ie n'enten ou diffamer, ou comment que ce ſoit, aucunement noter perſonnage quelcõque en ſon particulier, ſachant que l'erreur eſt commun, & de la cõmunaulté de nobleſſe, au cours du temps, nõ par malice, ains par inaduertẽce approuué & receu. Mais bien ie preten declarer quelle eſt au vray, & quelle auſſi doit eſtre, la nature du poinct d'honneur, elucidant la verité de ceſte queſtion, affin qu'vn chaſcun ſache ou giſt le poinct de vray hõneur, qui rẽd les gẽs veritablemẽt nobles: & que ceux qui ſur tout aymẽt l'hõneur, le cherchẽt, le pourſuiuẽt, & louẽt pour pl^o q̃ treſrecõmandé, puiſſent mieux diſcerner le vray d'auec le faux & ſophiſticque, & qu'ils ne ſe trouuent trõpez, choiſiſſants l'vn pour l'autre. comme il aduient à ceux qui trop legieremẽt ſe ſont perſuadez, le vray hõneur conſiſter en ce point d'honneur que

voulons reprouuer. Ce qui eſt veu ſi manifeſte erreur, que iuſques au ſimple populaire, chacun ſe mocque de ſes tãt triſtes pourſuyuants, les voyant ſe fourrer aux dangers imminents, à tant friuole & vaine choſe. Ie penſe bien que pluſieurs trouueront eſtrange, & m'imputeront à preſumption, comme ſi ie voulois reformer le monde: entreprenant abolir vne choſe laquelle eſt tant commune, de tant bons perſonnages aduoüee, & de ſi long temps obſeruee. Mais il me ſuffira pour toutes mes deffenſes, que ie fais profeſſion de ſouſtenir la verité ſans crainte de perſonne: & que ie ſuis content de croire la conſcience d'vn chacun, qui prẽdra la peine de lire ceſte cõfutation, ſi ie n'ay plus que tresbõnes raiſons, de reprouuer tel poinct, & ſi ce n'eſt la meſme verité qu'il eſt contraire à toute loy de Dieu. Donc me cõfiant bien en la iuſtice de ma cauſe, ie me tiẽ aſſeuré, que tout homme zelateur de verité, non ſeulement m'excuſera, mais auſſi me ſçaura bon gré, quand ie l'auray expoſee claire & nue, à la veüe d'vn chacun. Et qui ſe meſcõtentera que la verité aille en auant, il ſe monſtrera par

cela ennemy de la plus ſinguliere vertu qui ſoit au monde, & par conſequent indigne d'aucũ hõneur. Quant eſt de moy, ce m'eſt aſſez que gens de bien, vertueux, & Chreſtiens ſinceres, trouuẽt noſtre entrepriſe bonne. Car autre choſe ne pretendons, ſinon monſtrer l'honneur mondain, qu'aucuns veulent fonder ſur la vengeance de leurs ennemis, faicte par leur priuee authorité, ſans l'ordonnance du magiſtrat, n'eſtre point vray honneur, mais faulx & abuſif. Ce qu'eſperõs perſuader de tant plus aiſémẽt, que c'eſt aux Chreſtiens, non aux Payens, aux vertueux & non aux obſtinez en leur iniquité, que ſont noz raiſons adreſſees. en tant qu'il eſt à preſumer que ceux qui croient en Ieſuchriſt & à ſa ſaincte parole, plus qu'a reigle, couſtume, ou loy quelcõque de ce monde, aurõt horreur auſſi de ſouſtenir aucune choſe eſtre honorable, laquelle ſoit par iceluy fils de Dieu deteſtee, vituperee, & eſtroictemẽt prohibee. Cela biẽ ſuppoſé, ie me fay fort que tout hõme qui croit à Ieſuchriſt plus qu'a nul autre, qui l'eſtime plus ſage, plus docte, & plus veritable en ſes dicts que nul au-

tre, facilemẽt accordera nos perſuaſiõs. Ce que fera tout autre auſſi, qui ayme pl⁹ la vertu que le vice, honeſteté plus que deshoneſteté, & verité plus que menſonge. & me ſuffit qu'à telles gens ſoit agreable noſtre labeur. Des autres peu m'en chault, comme ils le pourront prendre. Que ſ ils ne veulẽt en raiſon donner lieu à la verité, tel iour viẽdra qui à leurs propres couſtz & deſpens, les rendra poſſible ſages. Ce pendant nous ne laiſſerons pour cela le deuoir entrepris: pour monſtrer à chacun la faulſeté & la meſchãceté de ce poinct d'hõneur faulx, par les raiſons cy miſes. Ce qui ſe dict communement, que l'honneur & nobleſſe ſ engendrẽt de vertu, eſt tellemẽt canonizé pour vray, que honneur n'eſt point hõneur, ny nobleſſe eſt nobleſſe, ſ ils ſont aſſis ſur autre fondement que ſur vertu. Car ainſi comme vitupere, deshonneur & infamie ſont la ſuitte du vice: auſſi honneur & no
Roma. 2. bleſſe ſõt le loyer de vertu. Ire (dict ſaĩct Paul) tribulation, & angoiſſe, ſur toute ame d'homme faiſant mal, du Iuif premierement, puis auſſi du Grec: mais gloire, hõneur, & paix, à vn chacun qui fait biẽ.

C'eſt pourquoy noz anceſtres iadis ne nous laiſſerent l'honneur & la nobleſſe pour tant recommãdez, ſinon pour nous ſeruir comme d'aguillõ & ſtimule eſmouuant les courages humains à ſuyure de tout effort & vertu, & honeſteté, afin d'abhominer à l'oppoſite, tout vice & toute impieté. Tellemẽt que qui voudroit ſouſtenir ſur acte non vertueux & licite, ſe pouuoir fonder aucun degré de nobleſſe ou d'honneur, il rendroit pluſtoſt telle nobleſſe odieuſe, & tel hõneur contẽptible, cõme laſchant la bride à toute meſchãceté. Mais ia à Dieu ne plaiſe q̃ i'aie aucune telle eſtimatiõ des gẽtils-hõmes, q̃ de pẽſer ou croire, qu'aucun d'entr'eux fuſt ſi grãd ennemy de vertu & hõneſteté, q̃ de vouloir ce ſouſtenir ou dire, ains bien ie lès eſtime tous ſi vertueux & genereux en cœur, qu'il ne ſe trouueroit vn ſeulement d'entre eux, qui vouluſt dire & ſoubſtenir l'honneur & la nobleſſe ſe pouuoir engendrer d'ailleurs que de vertu & d'hõneſteté. Et la ou quelques vns iuſqu'à preſent auroient faict l'oppoſite, ie croy que ça eſté par faulte d'y penſer, ou de s'en donner garde. Dont ie me pro

mects tant de leur hõneſteté, qu'auſſi toſt qu'ils auront bien entendu tel poinct de ſophiſtic honneur, qu'ils ont ſuyuy & maintenu iuſqu'a ce temps, eſtre vn erreur intolerable, fondé ſur acte non vertueux & moins licite, que cy apres ſe deporteront, & cercheront autre meilleur & plus honneſte chemin, pour paruenir au vray temple d'honneur, ou leur deſir & plus noble courage les faict tirer & tẽdre. Or que le fondement de leurdict poinct d'honneur, ait iuſques à preſent eſté ſur actes illicites & de nulle vertu, nous le prouuerons aiſeement, attendu que par ce noſtre traicté, nous conferons ſignamment auec nobles & Chreſtiens: leſquels ſ'ils ſont vrays Chreſtiens aymerõt mieux mourir, que ſoubſtenir ou dire vn acte eſtre vertueux ou licite, lequel ils ſçauroient de Ieſuſchriſt noſtre Saulueur leur eſtre deffendu, pour vicieux & deteſtable. Quand donques nous aurõs prouué, que les loix & couſtumes de ce beau poinct d'honneur, ſont cõtraires du tout à celles de noſtre ſeigneur, & qu'elles ont toutes eſté par luy reprouuees & condãnées, il s'enſuyura neceſſairement que le

fondement n'en vault rien, mais plus qu'il eſt mauuais, vicieux & damnable. Car s'il aduient que lon demãde à quelque Chreſtien, que c'eſt que vertu ou vice: il reſpõdra ſeulement, que vertu c'eſt garder les commandements de noſtre Seigneur, & vice ou peché ne les garder poinct. Et à vray dire vn chaſcun Chreſtien eſt obligé de croire l'euangile & la loy de Dieu, eſtre la reigle de toute vertu & honneſteté: & toutes loix contraires eſtre meſchãtes, faulſes & vitieuſes. Si que tout homme vray Chreſtien, ſoubſtient celuy la eſtre de tant plus vertueux & plus digne d'hõneur, qui de plus pres gardera les cõmandements de Dieu, & de plus pres viura ſelon la loy euãgelique: & tout à l'oppoſite dict & declare celuy là eſtre vicieux & indigne d'honneur, qui ne veult viure cõformement à ceſte loy du fils de Dieu, mais à ſa fantaſie s'en forge autres contraires: leſquelles s'il vouloit ſouſtenir pour meilleures ou plus honeſtes & honorables, il ſe cõdẽneroit pis qu'heretiques, ou Iuif, ou Payen. Cecy p̃ſuppoſé & impetré de tout bon Chreſtiẽ lecteur (& il n'eſt Chreſtiẽ q̃ ne me le cõcede) la

reprobation de ce dit poinct d'honneur, nous demeure facile à faire, par le grand nombre des passages de l'escriture saincte, que nous trouuons totalement repugnants & contraires à sesdictes loix & coustumes. Ses principales loix consistent en trois poincts & speciaux articles. Dont voicy le premier. *Si quelque gẽtilhomme est offensé d'vn autre, il fault que l'offensé, sans requerir aucũ adueu du legitime magistrat, ains de sa propre authorité, face luymesmes la iustice, punition & vengeance, sur l'offenseur.* Le second, *Pardonner pour l'amour de Dieu ou accorder auec luy, premier que luy auoir faict tout autant ou plus d'offense qu'il n'aura enduré, c'est chose deshonneste, & dont on doit estre reputé pour villain.* Le troisiesme, *Combiẽ qu'vn gentilhomme eust offensé vn autre, il ne luy est pas honorable aller vers luy, luy demander pardon, ou bien s'offrir à satisfaction honneste.* Ce sont les loix qu'il me conuient prouuer contraires à celles du fils de Dieu nostre seignr Iesus. Ce qui se peult assez clairement voir, par ce que sus auons deduict au second chapitre de ce present traicté, quand nous proposions l'ordre & la police qu'a mis nostre Seigneur entre les Chrestiens

Chreſtiẽs, pour les entretenir en paix enſemble, & pour vuider & accorder leurs querelles & differents. Là on a veu quel grand deſir a Dieu, de voir les hõmes viure en bõne vnion: cõbien il ſe courrouce cõtre ceux là qui sõt perturbateurs de paix: & contre ceux qui pour l'amour de luy ne veulent pardõner à leur prochain: cõme il a deffendu l'vſage de l'eſpee ſans l'authorité de iuſtice: comme il a ordõné à ceux qui font l'offenſe, de demãder par dõ à leur frere offenſé: cõme il a cõmandé à celuy qui eſt offẽſé, de pardõner facilement: cõme s'il ne veult pardonner, ou ſon offenſeur demãder pardõ & ſatisfaire, qu'il ayt recours à la iuſtice, & qu'il ſe garde bien d'vſer d'aucune force ou violence. Or peult on bien icy facilement iuger de ce qu'auons predict, q̃ les loix dudict poict qui commãdent vſer de force & de vengeance, ne pardonner rien pour l'amour de Dieu, prẽdre l'eſpee de ſa priuee & propre authorité, qu'on ne demande aucun pardon à celuy qu'on a offenſé, ſont toutes oppoſites & tout formellemẽt cõtraires à celles de noſtre Dieu, & à la ſaincte doctrine de l'euangille, & par

conſequent eſtre (comme auſſi elles le ſont) mauuaiſes, vicieuſes, & meſchantes. Si eſt-ce que pour mieux tout cognoiſtre & plus le deteſter, nous produirons quelques autres paſſaiges cõfirmatifs du propos intenté. Noſtre Seignr en S. Matthieu reformant l'imperfection de la loy Moſaique, & declarant la perfection de l'Euangelique, diſoit entre autres choſes. Vous auez ouy, qu'il a eſté dit aux anciẽs. *Tu aymeras ton prochain & hairas ton ennemy.* Matt. 5. *Mais moy ie vous dis, aymez vos ennemis, faictes bien à ceux qui vous hayent, & priez Dieu pour ceux qui vous perſequutent & calõnient: afin que ſoyez enfãs de voſtre pere qui eſt aux cieux, lequel fait reluire ſon Soleil ſur les bons & ſur les mauuais, & enuoye ſa pluye ſur les iuſtes & iniuſtes. Car ſi vous n'aymez que ceux la ſeullement qui vous aymẽt: quel loyer aurez vous? Les Publicains n'en font ils pas autant? Et ſi vous ne ſaluez que vos freres tant ſeullement, que faittes vous d'auãtage? Les Payens ne font ils pas cela? Soyez donques parfaicts* (dit-il) *comme voſtre pere celeſte eſt parfaict*. En ces paroles noſtre Seignr deffend trois manieres deſquelles nous ſoulons vſer pour nuire a noz ennemis. Car nous leurs pouuõs nuire de cœur en

les haiant, de bouche, les mauldiſſants, de main, en les frappãts, ou leur faiſant quelque autre mal, au corps, aux biens, ou a l'honneur. tout ce qu'a deffendu noſtre Seigneur par ſondit commandement, en ordonnant aux ſiens qu'ils facent l'oppoſite enuers leurs ennemis. Premierement il veult que nous les aymions de vray cœur. *Aymez* (dit-il) *voz ennemis*. Secondement qu'en effect leur facions du bien. *Faictes bien* (dit-il) *à ceux qui vous haieront*. Tiercement qu'emploions la langue non à les diffamer, les iniurier, ou maudire, mais bien à prier Dieu pour eux. *Priez* (dict-il) *pour ceux qui vous perſequutent & calomnient*. Et ceſte eſt la perfection de la loy euãgelique. A garder laquelle, il no° a incité, non ſeullement par ſa doctrine, mais par ſon exemple meſmes, quand eſtant en la croix il ſe miſt à prier pour ſes telz ennemis actuellement occupez à le mettre iniuſtement à mort, à l'iniurier, & diffamer. *Mon pere* (diſoit-il) *pardonnez leur, car ils ne ſcauent qu'ils font*. Ce que feit auſſi S. Eſtiẽne, pour ceux qui le lapidoient. Et le ſemblable ont faict, tous les autres martyrs & vrays diſciples de Ieſus Chriſt. *Luc 23.* *Act. 7.*

Suiuant quoy, l'Apoſtre ſainct Paul nous faict commandement de meſmes. *Mes treſchers freres* (dict-il) *donnez lieu à ire. Car il eſt eſcrit, A moy la vengeance & ie retribueray, dict le Seigneur. Mais ſi ton ennemy à faim, donne luy a manger: ſ'il à ſoif, donne luy a boire. Ce faiſant tu luy aſſembleras charbons de feu ſur ſa teſte. Ne vueilles eſtre vaincu du mal: mais vainquis le mal par le bien.* Au Leuitique pareillement eſt deffendu de cercher noz ennemis a vengeance, & de nous ſouuenir des iniures de noz citoyens. Ce que noſtre Seigneur Ieſus exige de ſes Chreſtiens: auec telle rigueur & ſeuerité, qu'il a aſſeuré, que ſi ne voulons oublier les offenſes qu'on nous aura faictes, & les pardonner à noſtre prochain, Dieu ſon pere ne nous pardonnera iamais, ne oubliera noz pechez. Et afin qu'il ne ſemblaſt que ce ne fuſt commandement, quand il diſoit que euſſions a pardonner à noz ennemis, ou ſi c'eſtoit commandement, qu'il n'y auoit point grand danger d'en eſtre tranſgreſſeur, comme ſi Dieu ne deuoit tenir compte de cela: par vne belle parabole il a familierement declaré tel peché eſtre ſi criminel, & tant deſplaiſant à ſon pere, qu'a

Rom.12.

Deut.32.

Prouer.25.

ſon occaſion (comme deſſus a eſté plus au long deduict) il ſe dict vouloir reuoquer le don & remiſſion qu'il auroit au parauant faict au pecheur de tous ſes dettes & offenſes. Ce qui ne ſe lit d'aucũ autre peché, quelque grãd qu'il ſoit & enorme. Et me ſemble bien que cecy deuroit matter la fierté & l'orgueil des ſimples cœurs vẽgeãcieux, de ces cruelz, furieux, inhumains, & immiſericordieux Chreſtiẽs: qui pour tout ce qu'on leur face & qu'on leur diſe, ne veulent iamais ne pardonner ny oublier l'iniure a eux faicte, qu'ils ne ſoient à tout leur ſaoul vengez de leur prochain & frere Chreſtien. Choſe que les Apoſtres de Ieſus Chriſt noſtre ſauueur ont trouué tãt inique, que ſainct Iean a eſcrit, *Qui non diligit, manet in morte: & omnis qui odit fratrem ſuum, homicida eſt.* Celuy (dict-il) qui n'ayme ſes freres, demeure en la mort, & tout hõme qui hait ſon frere, eſt meurtrier. & au parauant il les appelle enfans du diable. En cecy (dict-il) ſont congneuz les enfans de Dieu & du diable. Tout homme qui n'eſt iuſte, & qui n'ayme ſon frere, n'eſt pas de Dieu. Le Saige auſſi tient pour pre- *Matt.* 18. 1. *Ioan.* 3.

ſumptueuſe temerité qu'vn homme ayãt hayne en ſon cœur, & au dedans gardant ſon ire contre vn autre, oſe aller demander pardon à Dieu de ſes pechez. L'homme (dict-il) a vn autre homme reſerué ſon ire, & demande remede à Dieu? Enuers vn homme qui luy eſt ſemblable il n'vſe point de miſericorde, & de ſes pechez demande pardõ? Luy encores qui n'eſt q̃ chair, nourrit ſon ire en malueuillance, & attẽd grace du Dieu viuant? Qui eſt celuy qui luy pourroit impetrer pardon de ſes pechez? Comme s'il nous diſoit, cela eſt impoſſible. Ainſi auſſi a dict noſtre Seigneur, Si vous ne pardonnez l'vn à l'autre, il ne vo⁹ ſera pardonné de Dieu. Car tel quiconque ſoit, qui ſans pardonner au prochain preſume demander pardon à Dieu de ſes pechez, veult auoir vn certain priuilege ſur Dieu: à ſçauoir vne liberté de reſeruer autant comme il vouldra ſon courroux contre vn homme, & que Dieu ne l'ait point. Tellement que gardant ſon ire à l'encontre de ſon prochain, & demandãt que Dieu ne garde contre luy la ſienne (laquelle nonobſtant il a par tant de pe-

Eccli. 28.

chez prouoquée) c'eſt tout autant comme s'il donnoit ceſte loy à Dieu, & luy diſoit: Quant eſt de vous (ô Dieu) vous ne deuez point reſeruer voſtre ire contre vn homme comme ie ſuis, qui vous ay offenſé: mais moy ie le puis bien & le doibs faire. A vous qui eſtes ſi grand ſeigneur, il n'appartient tel priuilege: mais bien à moy qui ſuis voſtre ſubiect & vile creature infiniment moindre que vous, telle prerogatiue eſt deüe. Le faict de tout haineux, ſans dire mot parle ainſi deuant Dieu. Voyez-cy dõc quelle arrogãce, & combien haulte preſomptiõ eſt couuee, ſoubs l'ingratitude de celuy, qui ne veult pour l'amour de Dieu pardõner à ſes ſemblables quelques offẽſes: & veult pourtãt que Dieu ne faille à luy pardõner toutes les ſiennes. Qu'eſt-ce cy, ſinon ſe vouloir faire non ſeulement egal à Dieu, comme voulut autresfois Lucifer le ſuperbe, mais auſſi meſmes plus grãd que luy, puis que pretendant tel aduãtage par deſſus Dieu, il veult iouyr de tel priuilege qui ne ſoit commun à Dieu, mais à luy ſeul? Et c'eſt à cauſe de ceſte tant maligne ſuperbité, & enormes blaſphemes cachez en tel pe-

ché, qui ſont ioinctes à la prohibitiõ d'iceluy, tant terribles menaces, & ſi grieſues punitions. Leſquelles ſont pour le
1. *Ioan.* 3. moins cinq: Car premieremẽt, Qui hayt ſon prochain, n'eſt plus fils de Dieu, mais du diable. Secondement, il demeure en la mort, à ſçauoir de damnation eternelle. Tiercement iamais ſes pechez ne luy ſeront pardonnez, quelques grandes penitences qu'il face d'autre part. Car, cõ
1. *Cor.* 3. me dict ſainct Paul, ſans charité, toutes noz autres œuures ne ſont rien. Quartement, Si vn homme auoit commis ſix mille pechez, leſquels luy euſſent eſté vne fois pardonnez, & qu'il luy aduint de tomber en telle obſtination de ne vouloir pour l'amour de Dieu pardonner les faultes à ſon prochain, toute la remiſſion
Matth. 18. precedẽte des ſiennes, eſt caſſée & annullée, & fault qu'il ſatisface de ces ſix mille pechez, comme ſi oncques ne luy euſſent au parauant eſté remis. Choſe fort terrible à penſer. Mais la cinquieſme peine eſt plus horrible & redoutable: c'eſt que qui perſeuerera en tel peché, ſera iecté les pieds & mains liez en tenebres exterieures: de la priſon d'enfer, pour là de-

meurer à iamais en pleurs, gemiſſemẽts & grincement de dents. Car il fault bien que Dieu tire à part telles gens, & les ſepare de la compagnie des ames heroïcques & heureuſes, de peur que la furie de leur inteſtine & inueteree rãcune, ne mette quelque trouble au repos des bienheureux, & en la paix de la Hieruſalem celeſte. Penſez vous ſi on les laiſſoit entrer leans, & qu'ils veiſſent la leur ennemy, qu'ils le ne vouluſſent aller tuer entre les bras de Ieſuſchriſt, pour ſauuer leur poinct d'honneur, & pour monſtrer deuant telle compagnie, comme ils ſeroyẽt vaillants & nobles? Ie croy qu'aucuns le feroient ſ'ils pouuoyent. Et partant Dieu fera tresbiẽ de ne les y laiſſer entrer, craignant qu'ils ne troublaſſent tout paradis par leurs querelles. Que leur fera il donc? il eſt arreſté par decret de ſa iuſtice, que tout ainſi qu'ils n'ont point voulu viure en ce monde en paix enſemble auec les autres Chreſtiens, en gardant l'ordre des ſainctes & pacificques loix, qu'il leur auoit ordonnee, ils aillent en vn lieu, ou il n'y a nul ordre, ains vn horreur ſempiternel & extreme confuſion, en la com-

paignie des autheurs des menſonges, meurtres, ſeditions,& querelles, les diables, & de toutes les ames mal'heureuſes.. Pluſieurs ſont qui eſtiment que haïr ſon prochain, & retenir vn mauuais cœur contre luy, & chercher par moyens illicites à faire la vengeance, ſoit vn petit peché, & de peu d'importance : mais qui regardera de pres ſa nature, combien Dieu le deteſte, & qu'elle punition il demande de ceux qui ſerõt trouués pertinacs en iceluy,en iugera biẽ autrement. Car entre autres conditions qui le rendẽt plus graue,il eſt bien à cõſiderer qu'il cõtrairie directement à la premiere & plus excellente vertu que Dieu exige des Chreſtiens, qui eſt la paix & charité: dautant qu'il tend tout droict à l'abolition,au trouble,ou au deſordre de la tranquille & pacifique concorde de toute ſocieté & republique humaine, laquelle n'eſt iamais intereſſée ne priuée de ſi grand bien qu'eſt le bien de la paix, ſinon par tels lyons ou vrays Nerõs, qui ne s'eſtiment eſtre vaillants, ſinon lors qu'ils auront plus faict de mal à leurs prochains & freres Chreſtiens ſemblables: dont ie ne ſçay comment à droict les ap-

peller, ne à qui bonnemẽt les comparer. Mais ie vous prie (s'il fault plus diſcuter ce poinct, vn homme qui ne ſe vouldra ſoubsmettre à vuider quelque different, qu'il peult auoir auecques ſon prochain, ou par vne Chreſtienne & fraternelle reconciliation, luy pardonnant tout pour l'amour de Dieu, ou par l'aduis arbitraire de ſes meilleurs amis & gens de bien, ou bien à tout le moins par la ſentẽce du legitime magiſtrat, comment trouuera lon iamais moyen poſſible d'accorder auec luy? Et eſtãt ainſi opiniaſtre en ſa malice, ne voulant rien faire ne pour Dieu, ne pour ſes amis, ne pour les magiſtrats & iuges, quel le nommerons nous? Quel l'eſtimerons nous? Il me ſemble que ceſt pis qu'vn hõme Sauuaige, ou pluſtoſt ceſt vn vray Tyrant, qui n'a eſgard a hõme de ce monde, ſinon d'autant qu'il faccorde à ſa loy, qui eſt ſa volonté? Tyrãs certes durs & cruels, inhumains hommes & miſerables gens, ſans miſericorde, autheurs ou cauſe de pluſieurs grands tumultes, ſeditions, troubles & querelles, qui ſe ſuſcitẽt trop frequentes, en leur propre patrie & republique, quand lon ne ſe donne garde

d'iceux. Et pource la bonté diuine, qui deſire ſur tout, les hommes viure enſemble en bonne paix & mutuelle dilection, abhorre tel peché, comme choſe la plus contraire à ſon plaiſir, voire bien à ſon eſtre, qui eſt charité: eſtant ceſte vertu nõ ſeulement la plus plaiſante à Dieu de toutes autres, mais Dieu meſmes. Ce que ſçauoit fort bien vn ſien apoſtre, quãd il aduertiſſoit & prioit ſes diſciples ſur toutes choſes, ſ'il leur eſtoit poſſible, & en tant qu'il eſtoit en eux, de garder paix auec to⁹ *Rom.12.* leshõmes. Il ſcauoit bien quand il parloit ainſi, combien Dieu deſiroit cela, & combien griefues peines il a taxé ſur les vengeancieux, & ſur tous immiſericordieux. Veu donc que tel peché eſt d'vne tant malitieuſe condition, & ſi fort deteſté de Dieu noſtre pere celeſte (comme ſon filz IeſusChriſt le nous a clairement remonſtré) que ſi grands maux viendront ſur ceux qui en ſeront trouuez coulpables, ainſi que ſus en auons expoſé la parole de Dieu: quel vray honneur pourroit on iamais eſtablir ou baſtir ſur vn ſi vicieux, vn ſi meſchant, & ſi ruineux fondement? Honneur ſ'engendre de vertu (ainſi que

nous auons ia dict)vraye vertu,c'eſt bien garder les loix de Dieu qui ſont premieres regles de toute honeſteté: cõment dõques honneur pourra il eſtre appellé vray honneur,qui n'eſt engendré que d'vn acte lequel eſt faict directement tout cõtraire à la loy de Dieu? Mais comment diriez vo° celuy la croire en Dieu le tout puiſſãt& tout ſçauãt,qui dict eſtre honorable ce q̃ Dieu tãt deffend & deteſte?Et quel hõneur eſt ceſtuy cy par lequel ſommes priuez de la grace de Dieu, d'eſtre plus ſes enfans,mais rẽdus enfans du diable, inidoines & incapables d'auoir aucũ pardon de noz pechez,&pour lequel hõneur à la fin deuons eſtre condamnez à la mort eternelle? O quel honneur! Quelle nobleſſe! O diuine bonté!quel gentilhõme, qui pour ſe monſtrer noble, ſe rend fils du diable!O gentilleſſe d'homme gẽtil,qui pour ſe mieux gentilhommer,librement ſe deſpouille de l'aduantageuſe alliance de filiatiõ, qu'il auoit auec Dieu le pere! Et voicy vrayment vn bel & magnifique honneur, trouué par les grands eſprits de noſtre temps, qui ont tant veu de choſes, & tant bien retenu, ce diſent

ils,lequel pourtant(teſmoing Ieſuſchriſt filz de Dieu) conduict ſon ſectateur, ſon gẽtil-homme tout droict à la maiſon du diable,à la maiſon de tenebres extremes, de miſere & confuſion! Et de quel pays nous a lon cy amené tels Chreſtiens, tels Gentils-hommes, tels grands & tels nobles eſprits, pour nous forger vn ſi treſdangereux honneur, & ſi miſerable nobleſſe? Miſerable la puis-ie dire, ſi Ieſus Chriſt le filz de Dieu a dit la verité. Mais q̃ ne croit à luy) cõmẽt oſera il ſappeller Chreſtiẽ? Or oyõs les (lecteurs) oyõs les ie vo⁹ prie encor vn peu parler. Meſſieurs dictes no⁹ dõc,pourquoy ne voulez vous accorder au prochain, luy pardonner s'il vous a offenſé, à tout le moins pour l'amour de Dieu voſtre pere,ſi rien ne voulez faire pour les hõmes? Ho! nous ſeriõs (ce diront ils) infames,& perderions noſtre nobleſſe & noſtre honneur,s'il aduenoit q̃ le feiſſiõs aĩſi. Et quoy (Meſſieurs) ie vous demande, Noſtre Seigneur & ſauueur Ieſus n'eſtoit-il point vray gentilhomme, & de plus noble race extraict que perſonne de vous? Si eſtoit biẽ vrayment & de plus ancienne maiſon: voire

quand chez Priam vouldriez aller chercher à Troye, l'originale antiquité de vostre genealogie. Et toutesfois quelque grand Roy du ciel & de la terre qu'il ait esté, il a cõmandé à ses gentilshõmes de faire ce que vous refusez faire, & l'a publiquemẽt luymesmes en effect practiqué. Et voulez vous ouyr commẽt? Escoutez le en la croix mourant pour la redẽption du mõde. Du costé de ses ennemys persecuteurs mortels, vo⁹ ne voyez que troux & cloux, fleaux & coups, espines, sang, & toute ignominie, vous n'oyez que brocards, illusions, blasphemes, opprobres, iniure & toute mocquerie: & de la part du Roy de gloire Prince d'hõneur & Seigneur de noblesse, vous auez la clameur valide du noble suppliant à haulte voix à Dieu son pere, *Pater* (dict-il) Mon pere. Et que voulez vous (mon cher filz) voulez vous pas que promptement ie vous enuoye douze legiõs d'anges du hault ciel, pour mettre à sac tous ces voz cruels ennemys? Nenny mon pere, ce n'est pas ce que ie vous demande. Quoy donc, mon fils, voulez vous pas que ie face descendre le feu du ciel, pour tost tout mettre

en cendre? ou que la terre ſe creue ſoubs leurs pieds, & que l'enfer les engloutiſſe tous chauſſez & veſtuz? Non, mon pere, *Ignoſce illis*. Voicy ce dequoy ie vous prie. C'eſt qu'il vous plaiſe leur pardonner ce crime, car ils ne ſçauent ce qu'ils font. Voila qu'a faict (meſſieurs les gentils-hõmes) voſtre ſeigneur ſouuerain capitaine & maiſtre, infinimẽt plus noble que vous tous ne fuſtes onc, ne pourriez iamais eſtre. Voila ce dy-ie qu'il a faict, pour vous donner exemple de faire comme luy: & vous ſerez encore ſi hardis de dire qu'il vous ſeroit deshonneur pardonner à voz ennemis, ou prier Dieu pour eux ſans vous eſtre vengez? Eſtes vous bien tant hors de bon eſprit, que d'eſtimer perdre voſtre nobleſſe, enſuyuant la vertu du noble fils de Dieu? Comment donc oſerez vous, vous nommer Chreſtiẽs? Car quel Chreſtien eſt ceſtuy là, qui ſouſtient & deffend luy eſtre deshonorable, faire le meſme que Ieſuſchriſt a fait? faire ce que le fils de Dieu a commandé de faire, ſur peine de la hart? Mais comment (di-ie) celuy la ſeroit il Chreſtien, lequel practique tout l'oppoſite de ce que Dieu a cõmandé

mandé pour le plus honorable : & tient pour plus vraye nobleſſe, faire ce que Ieſuchriſt chef coronal de toute heroïque proeſſe, a reprouué, tant deteſté, & infamé? Conſtituer l'honneur ou iceluy noſtre Seigneur Ieſus a mis le deshonneur, mettre ignobilité ou le fils de Dieu met ſa gloire, eſt-ce eſtre Chreſtien? Eſt-ce eſtre gentilhomme? fy, fy de tel honneur, fy de telle nobleſſe, qui teſmoing Ieſuſchriſt, cõduict à la mort eternelle. Arriere, arriere loing de nous telle eſpece de Chreſtien, arriere tel eſprit, qui a mis aux teſtes des hommes ſi dãgereuſe frenaiſie, erreur ſi repugnãt à la diuine loy de l'euãgile, & ſi blaſphematoire de la p̃miere & incree verité. Car à vrayment & ſimplemẽt le tout examiner, ces ordonnãces du poĩct d'hõneur mẽtionné, couuẽt & cachẽt deſſoubs ſoy, pluſieurs intolerables blaſphemes cõtre noſtre Seigñr & Saulueur Ieſuſchriſt. Et qu'il ſoit ainſi, ce qui s'en peult tirer en cõſequence à bien droicte deduction, en fera foy & preuue. Pour le moins il eſt tout euident, que qui ſoubſtient & pertinacement deffend tel poinct d'honneur, c'eſt autant comme s'il

vouloit dire & affermer q̃ le fils de Dieu Ieſuſchriſt, auquel eſtoient cachez tous les threſors de la ſapience & ſcience diuine, auroit eſté ſi ſot qui n'euſt ſceu ou cõſtituer, ne le vray poĩct d'hõneur, ne le point d'honneur vray : ou bien s'il le ſçauoit, il a eſté, ou ſi maling ou ſi peu ſongneux de noſtre honneur, qu'il nous ait commandé faire des choſes, faiſants leſquelles nous perdons tout, & honneur & nobleſſe. En oultre le ſouſtien dudict poinct, eſt maintenir que quelque ſoldat caſſé venant de de-là les monts Pirenees, ou les Alpes, ſçache mieux deſchiffrer en quoy giſt la nobleſſe & vray honneur de l'homme, que ce triumphant roy d'hõneur, lequel Dieu nous a enuoyé des cieux, c'eſt à dire qu'il eſt plus ſçauant & plus docte, ou bien qu'il s'entend mieux quand il eſt queſtion des choſes honorables & vertueuſes, que noſtre Seigneur Ieſuſchriſt: & qu'il ſoit meſme ſuffiſant pour corriger ſa loy, nous en baillant vne meilleure, plus vertueuſe, plus honeſte & plus honorable, que n'eſt la ſiẽne. Car (dira-il) nous en gardant la ſienne ſerions deshonorez, & perdrions tout tant que nous a-

uons d'honneur & de nobleſſe : Mais en gardant celle du poinct d'honneur aueques ſes conditions, nous ſerons vrais gentilshommes, & paruiendrons au vray temple d'honneur & de nobleſſe. Or toutes ces concluſions, s'enſuyuent en conſequence neceſſaire, de ce beau poinct d'honneur, lequel il nous ont eſtably cõtre la loy de Dieu. Il eſt donc vray ce que ſus nous diſions, qu'il contient & couure ſoubs ſoy force impietez & blaſphemes contre noſtre ſeigneur. Icy peult eſtre on me dira, que à cauſe de leur nobleſſe, & qu'ils ſont enfans de bonnes maiſons, il leur conuient auſſi par priuilege, blaſphemer Dieu, ou bien (pardonnez-moy) ie voulois dire, auoir vne loy blaſphematoire de Ieſuſchriſt : Car en quoy pourroiẽt ils eſtre ſi differents des autres qu'ils appellent villains (ſignamment quand ils ſont nouueaux gentils-hommes ; pour mieux trancher de leur nobleſſe) ſi ce n'eſtoit prenant congé de faire des folies, où (pour diuerſement dire vne meſme choſe) de celebrer les loix de leur beau poinct d'honeur? A quoy ie reſpondray, qu'ils ont bien le congé d'eſtre plus gens

de biẽ que les ruſtiques & ignobles: mais d'eſtre plus meſchants que tous autres, d'auoir congé de tuer toutes gens, quãd ils vouldront, & d'auoir vne loy à part differente & contraire à la loy de tous Chreſtiens, ie ne lis point qu'ils en aient diſpenſe de droict, ains iniquement vſurpee. Ie ly bien en ſainct Paul, que deuant Dieu il n'y a point diſtinction de gentilhõme & de vilain, du Grec & de Iuif, du ſeigneur & du ſeruiteur: mais que c'eſt la ſeule vertu (qui eſt garder la foy & loy de Ieſuſchriſt) qui rend les hõmes vrayment nobles & honorables deuant luy; ſans aucune acceptiõ de perſonnes. Que ſi vouliez (meſſieurs) eſtre exemptez de garder la loy du Seigneur, il vous fauldroit auſſi vous faire quelque creche à part hors de ſon paradis, en laquelle fuſſiez en ce licẽtiez de vous tous entrebattre, quereller & entretuer, autant & plus que vous vouldriez. Car pour certain quant eſt du paradis de Ieſuſchriſt, ou eſt la viſion pacifique de Dieu, il n'appartiẽt qu'à ceux la ſeulement qui garderont ſa loy, & s'il n'a qu'vne loy, vne foy, vne Egliſe, nõ pl⁹ qu'vn paradis, auquel quelq̃

haultement nobles que vous ſoiez, vous n'entrerez iamais, s'il vous aduiét de meſpriſer ſadicte ſaincte loy pour vne autre. Excuſez vous autant que vous vouldrez ſur voſtre noble ſang, il fault ſi vous voulez aller au paradis des autres Chreſtiens que vous gardiez auſſi la loy qu'il leur a ordonnee. Autrement dictes à Dieu à voſtre part. Que ſi vous euſſiez pris quelque autre loy qui n'eut point engendré blaſphemes cõtre Dieu, & en gardant laquelle vous euſſiez eu quelque plaiſir, plus aiſément en ſeriez ſupportables. Mais en obſeruant les folies, c'eſt à dire les loix de voſtre poinct, quel plaiſir prenez vous? Quel plaiſir y a il à s'entrebattre, s'entreblecer, s'entretuer? Quel plaiſir y a-il, à deſpendre ſes biens ſi follement, à nourrir vn nombre de gens pour mieux ſoubſtenir ſa querelle? Quel plaiſir y a-il, à eſtre iour & nuict en peur d'eſtre tué, mutilé, ou blecé? Car penſez bien, ie vous en prie, q̃ valét les beaux termes, ou les ceremonies de deffiance, deſquels auez accouſtumez d'vſer, quãd vous voulez mettre en practique les loix de voſtre poinct d'honneur. Ce ſera de rompre ou coup-

per aucunesfois vne aiguillette. Voila des nobles contenances & des gentilles ceremonies l'vne? qui vault autant comme si vous auiez congé, meſmes expres commandemẽt de vous entretuer, la part que vous vous trouuerez. Quant aux paroles, voſtre langaige ſera, *ſortons dehors, ou trouue toy en tel lieu qu'il n'y ait que nous deux.* Comme ſi vous diſiez, Allons veoir lequel de nous deux pourra tuer l'autre le premier: ou bien, Allons veoir ſi nous pourrons nous entretuer tous deux, ou (pour parler en plus clairs termes) allons tenter lequel de nous enuoyera ſon cõpaignon le premier au diable: ou plus, Allons nous en preſentement tous deux enſemble d'vn accord, nõ⁹ entr'enuoyer au diable. Voicy comment encores vous entr'aymez vous, puis que voulez tenir compaignie l'vn à lautre pour faire vn ſi malẽcontreux voyage. Car vous entretuants la ſubitement, obſtinez en voz pechez (cõme trop ſouuent il aduient en tels combats) vous allez tout droict en enfer veoir voſtre maiſtre le diable. Et quel haſte auez vous d'y aller pour le profit qui ſoit de ſe trouuer en tel endroict? L'õ arriue iamais que

trop toſt, en vn ſi miſerable lieu, quelque tard que l'on commence le chemin. Et quel plaiſir trouuez vous (Meſſieurs) en ſi dangereux ieux? Dangereux les diray-ie, & s'il fault que les croiez eſtre tels, ſi vous eſtes Chreſtiẽs, & ſi vous croyez vn meurtrier ou vn hõme qui meurt en vn peché mortel, droict deſcendre en enfer. N'eſt ce donc vne grande folie à vous, pour vo⁹ venger de voſtre ennemy, mettre voſtre vie & voſtre ame en vn ſi grand hazard de dãnatiõ eternelle? Ne voyez vo⁹ pas bien icy la ruſe du diable, qui vous a inuenté tel ieu pour vous mener au meurtre, tant de vous-meſmes que des autres? Et comment vous qui eſtes de ſi bon eſprit, ne penſez vous à la folie ſi aperte, & de tant dangereux exercices de voſtre poinct? Quãt eſt de moy, ſi i'euſſe eſté ſur le lieu, quand & ou lon forgeoit vne tant mal-plaiſante loy pour vous, par laquelle il y eut diſtinctiõ entre vous & les autres non Gentils-hommes (puis que vous en vouliez auoir quelqu'vne) touchant le cõcordat de tous vos differents, i'euſſe eſté d'opinion qu'on vous en euſt baillé vne autre, en laquelle gardant y euſt eu plus

noble passetemps,& bien peu de danger. Et n'eusse ia voulu estre si fort cruel en vostre endroict, que de vous tant estroictement astraindre à telles ordonnances, pour la garde desquelles vous n'auez vostre vie qu'en vn continuel danger. Et si vous me demandez quelle: ie vous diray que si i'eusse eu authorité en la fabrique de voz loix, i'eusse ordonné que quand quelque querelle fust suruenue entre deux Gentils-hommes, qu'elle eust esté vuidee par vn beau ieu de paume, ou quelque autre tel ieu, auquel n'y eust eu aucun danger des biens,& moins encore de la vie,mais beaucoup de plaisir pour les deux contendantz, & non moins de passetẽps pour les amis,tellemẽt que qui eust perdu ce ieu là, eust perdu aussi la querelle. Voyla qui m'eust semblé meilleur pour tost faire cesser tous debats de Noblesse,fondez souuẽt sur moins qu'vn pied de mouche. Car de mettre la vie en extreme danger pour vne parole legierement aucunefois ou par cholere eschappee, ie trouue vne tresdamnable folie, specialement en celuy lequel est offensé, quand pour soy venger il met sa vie en

auſſi grand danger que met ſon aduerſaire la ſienne. Car ſ'il eſcheoit qu'il ait autãt de coups que l'autre, il n'a faict pour ſe venger, ſinon ſe faire vn plus grand mal. S'il tue ſon ennemy, il eſt meurtrier, & en danger d'eſtre pendu ou decapité. S'il eſt tué, le voyla miſerablement vengé de ſon ennemy. Voire & ſouuent aduient ainſi que celuy qui eſt offenſé, eſt auſſi toſt tué q̃ l'offenſeur. Dont quelque choſe que diſent les Pointiſtes (ainſi ſ'il vous plaiſt me ſera licite appeller les ſectateurs de voſtre poinct d'honneur) ie trouue ce Seigneur de noſtre pays deuoir eſtre reputé ſaige, duquel i'ouis vn iour parler, que quãd quelques paroles offenſiues du poinct furẽt eſmeües entre quelque autre & luy, vn ſoir apres ſouper iouantz aux dez enſemble (comme eſt la couſtume a tel ieu, d'engendrer pluſieurs querelles) & que l'autre luy euſt dict, fortõs dehors (vous ſçauez que vault telle parole) il ſe leua faiſant ſemblant de ſuiure l'autre, qui de ſang chauld & grand' cholere ſortoit premier. Mais ſi toſt qu'il le veit dehors, il va fermer l'huis contre luy, & ſe contient en ſon logis. Et quand

l'autre ſuiuant les loix du poinct le ſommoit de ſortir, il ne ſen faiſoit que moquer, diſant : Ie me trouue fort bien icy. Quant eſt de vous, vous eſtes la ou vous demandez d'aller. Et ainſi laiſſa là l'autre dehors refroidir ſa cholere à l'ombre de la Lune. Ne trouuez vous pas qu'il fit bien ſagement? Car quel honneur (penſez vous) luy euſt eſté d'eſtre tué, ou d'en tuer vn autre ſeullement pour vn ieu de dez? Certainement voila tout le plaiſir, voila tout le profit, que ie voy ſe pouuoir tirer de l'exercice de ſi barbare loy, ceſt vn hazard cõtinuel de la vie de l'homme. Et par tant ie ne trouue les Gentils-hommes de gueres aduantagez outrre les autres pour l'auoir pris telle pour eux à part. pour le regard non ſeullement de ces grãdes follies, mais auſſi des blaſphemes qu'elle cõtient, ainſi que nous l'auõs cy deuant declaré. Et n'y a aucun Pointiſte, qui peuſt nier que to° ceſdits blaſphemes ne ſoient couuez & cachez ſoubs le tiltre & les loix de leur beau poinct d'hõneur. Ce que ie leur recueilleray ainſi. Premierement ils n'oſeroient mettre en auant, que leur honneur & nobleſſe ne

ſoient fondez ſur vertu & hõneſteté. Car ſ̃ils le diſent, nous auons noſtre cauſe gaignee que leur poinct d'honneur ne vault rien, ains qu'il eſt deteſtable & vituperable. ce qu'ils ne voudroient auoir dict ou cõfeſſé pluſtoſt mourir. Secõdemẽt nous auons declaré & prouué comment par la loy de Ieſus Chriſt, il leur eſt deffendu faire les choſes ſur leſquelles ils ont fondé leur poinct. Force doncques leur eſt, de le reprouuer & condamner, ou ſe deſdire (qui eſt contre leur loy) ou ſ̃ils le veulent ſouſtenir, qu'ils ſouſtiennẽt auſſi quand & quand, que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt n'eſtoit qu'vn ſot & vne groſſe beſte, au regard d'eux, & qu'il ne ſçauoit dire que ceſtoit que vertu, honneur, ou nobleſſe, & qui nous à commandé faire des choſes, leſquelles ſi nous faiſions, no⁹ tourneroiẽt à deshõneur & infamie, & à la perte de nr̃e nobleſſe. & tout plain d'autres tels gros blaſphemes, qu'il nous faut dire cõtre le filz de Dieu. Ce q̃ nulles aureilles d'hõneſte Chreſtiẽ pourroit patiẽmẽt ouïr. Car ſe ſont Turcs, Iuifz, Payẽs, & autres meſcreans qui diſent telles choſes. Mais ia à Dieu ne plaiſe que ie vueil-

le eſtimer tels les nobles Chreſtiens, ou croire qu'il y euſt aucun d'entre eux, qui voulut iamais admettre telles iniures & blaſphemes cõtre le Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt. Si eſt-ce que ceux là qui apres auoir entendu l'intolerable abus de leur poinct d'hõneur, faheurterõt encor' aux pernicieuſes loix d'iceluy, & les voudront maintenir & ſuiuir, il fault qu'ils approuuent auſſi tous les ſuſdicts blaſphemes, & que par cõſequẽt ſoient ainſi declairez pires que Turcs, Payens, & Sarrazins, & non plus Chreſtiens, Car ils ne pourroient ſouſtenir tel erreur, ſans eſtre blaſphemateurs du nom de Dieu plus q̃ Cyclopiens. Et comme ainſi ſoit qu'vn chaſcun Chreſtien doiue auoir tous blaſphemes en horreur, il fault auſſi conſequemment que tous & vn chaſcun deteſtent, deſpitent, & ayẽt ceſt erreur en execration: & qu'ils raclent deſormais toute eſpece du poinct d'hõneur, de l'endroit ou Ieſus Chriſt conſtitue vitupere & deſhonneur, & menace de la mort eternelle. Et auſſi qu'ils eſtiment, qu'il leur cedera bien à trop plus grand honneur ſuiure ſes ſaincts commandemens, que contre ſa

deffenſe ſuiure l'erreur de l'idiot & ignorant populaire, lequel tant ſottemẽt loüe pluſtoſt celuy qui pour ſe venger ſe rue au feu & a la mort, qu'vn autre bien ſenſé qui par la bride de raiſon renge & arreſte ſon courage, pour le ſoubsmettre au plus gracieux ioug des ſainctes loix de Ieſuſchriſt. Et qu'ils ne penſent plus que ce ſoit couardiſe (ainſi que le ſeduict & abuſé vulgaire eſtime) ne ſuyure pas les effrenees impetuoſitez, paſsions & fureurs de leurs choleres: ains qu'ils croyent aſſeurement qu'il leur ſera reputé à plus grand honneur & triumphe de ſevaincre ſoymeſmes, & commander à ſes paſſiõs, qu'expugner villes & chaſteaux. *Fortior eſt qui ſe, quàm qui fortiſſima ϒicit Oppida: nec ϒirtus altius ire poteſt*, dict Mantuan: c'eſt à dire, qui s'eſt vaincu ſoymeſmes, eſt plꝰ fort que le triumphateur de vaillantes forteresſes: & ne peult eſtre, que la vertu puiſſe mõter plus hault. A tout le moins nous autres Chreſtiens, ie ne ſçay pas commẽt nous nous pourrions iamais bonnement excuſer, ſi apres la doctrine du fils de Dieu, nous nous arreſtons plus aux vaines loix des hommes, ou pluſtoſt au tor- *Prouer. 16.*

tures du diable. Car c'eſt ce meurtrier là, qui nous a compoſé & introduict vn tant cruel ſymbole entre les nobles, pour tous les rendre en meſme eſtat que luy, mẽſongers, homicides, meurtriers, blaſphemateurs. Dont s'il aduient qu'ils perſeuerent de ſuyure tel erreur, auquel eſt le cõmandement de Dieu contraire, ils ſont du tout inexcuſables. Eſtimons donc (ô Chreſtiens) eſtimons eſtre plus honorable, quoy que le monde vueille iapper ou dire à l'oppoſite, eſtre vrayment enfans de Dieu, que d'eſtre enfans du diable, obeir à Dieu qu'au diable, ſuyure vertu que vice. Croyons ie vous en prie, eſtre plus honorable & plus grande nobleſſe aux hommes ſuyuants les vrays commãdements de Dieu aller tout droict en paradis, pour eſtre à tout iamais heureux: que ſuyuant l'abus des mondains aller en enfer au diable, pour eſtre à iamais malheureux. Si nous nous appellons Chreſtiens, ſoyõs le auſsi par effect & par œuures, & croyõs plus à Ieſuſchriſt qu'a nul autre quelconque. Suyuons noſtre grand & general capitaine, que Dieu nous a enuoyé du ciel pour raddreſſer chaſcun

au vray chemin de vertu & d'honneur. Car c'eſt luy qui eſt la voye, la vie, & la verité. Auquel les hommes eſtant contraires, ne ſont plus que menteurs, ſeducteurs, abuſeurs. Ce ne ſont plus que cõducteurs aueugles. Et ſi l'aueugle eſt cõduict par vn autre, ils tõberõt tous deux au puys. Quant eſt de moy ie ne pourrois garder qu'vn chaſcun n'ait telle opinion qu'il luy ſemblera bon, au danger ſoit de qu'il appartiendra. Mais d'vne choſe ſuis ie aſſeuré, qu'il ne m'eſt pas poſſible eſtre Chreſtien, & tout enſemble ſouſtenir aucun poinct de vray honneur pouuoir eſtre fondé ſur vne loy contrepugnante à celle de mon Seigneur Ieſus Chriſt, comme amplement il a eſté prouué de la loy dudit poinct. Qu'on cherche des excuſes autant que lon voudra pour couurir les folies de ce trop malheureux & plus diabolique poinct d'honneur, la volonté de Dieu ſon treſcher filz eſt a chaſcun tant apertement deſcouuerte, qu'elles ne peuuent eſtre receües, ſinon friuolles & inutiles, pour le maintenir & deffendre. Car chaſcun voit iceluy poinct non ſeullement eſtre contraire aux ſaincts com-

Ioan. 14.
Matt. 15.
Marc. 7.
Luc. 6.

mandemens de Dieu: mais auſſi bien à la loy de nature, par laquelle ſommes pourueuz d'vne raiſon outre les beſtes brutes, pour par icelle humainement vuider du tout noz cõtrouerſies & differents, ſans force ou violence. Sẽblablement il eſt cõtraire aux loix ciuiles & canoniques, par l'eſtabliſſement deſquelles ſont ordonnez iuges & magiſtratz, afin qu'a leurs arreſtz ſoient arreſtees toutes querelles. ſi tant y a que n'en voulions amiablement compoſer & conclure, par le dict des communs amis, ou pardonner le tout pour l'amour de Dieu à noſtre prochain, en luy quictant toute action que nous pouuions intenter cõtre luy. Ioinct à cecy, que ceſt infeſte erreur touſiours diſſimulé, renuerſeroit en fin tout bon ordre & police des republiques & royaumes. Et ne tẽt le diable par l'aduancement d'iceluy, ſinon à la ruine de toutes loix, à l'abolition de tous iuges & magiſtrats, à forbannir tout droict & forme de iuſtice d'entre les hommes: pour les rendre finalement auſſi deſreiglez & farouches, comme ſont les beſtes ſauuaiges és foreſtz, & les poiſſõs aux eaues, ou

le plus fort l'emporte, le foible touſiours pert & eſt mangé des autres. Car la licẽce admiſe, qu'vn chaſcũ de ſa ꝓpre authorité vouluſt & peuſt faire iuſtice de celuy la q̃ l'auroit offẽſé: ce ne ſeroit pl° de la vie des hõmes qu'vne cõfuſiõ & brigãdage: & les brigãs & les voleurs ſeroiẽt tout aſſeurez en leur liberté tyranniq̃. Car pour trouuer occaſiõ honeſte (ſi les loix du poinct ſont honeſtes) de ꝑiller, ſaccager, ou maſſacrer quelqu'vn, auquel ils en voudrõt: il ne leur fault ſinõ feindre aucun tiltre de querelle cõtre luy, dire qu'il eſt idolatre, ou qu'il l'a demẽty: & le voyla ſaulué en ſon hõneur, quelque brigand & gros larron qu'il ſoit. Que ſi tant beſtiale loy eſt touſiours maintenue & ſupportée entre les hommes: il vauldra mieux viure és foreſts & ſteriles deſerts parmy les beſtes ſauuaiges, entre les loups & les lyons, qu'entre tels Chreſtiens. Ils ſont partie, & ſe portent pour iuges en leur propre cauſe: qui ſera celuy qui ne perdra touſiours cõtre eux? Et par quelle equitable & raiſõnable loy ſe pourra il permettre qu'vn hõmẽ ſoit en ſa cauſe priuee & perſonnelle, accuſateur, teſmoing, iuge, & bourreau executeur de ſa ſentẽce? Ce que nonobſtãt tout poinctiſte

veult eſtre, quād eſtant offenſé il prēt l'eſpee pour ſe venger de ſa propre & priuée authorité. Car c'eſt luy qui ſe dict eſtre offenſé, c'eſt luy qui porte teſmoignage de la verité & qualité de l'offenſe, c'eſt luy qui dōne la ſentence cōtre ſon offenſeur, le condemnant d'eſtre battu, tué, ou ſpolié de ſes biens, c'eſt luy qui eſt le ſergent & bourreau pour mettre tout en execution. Ainſi voyons ces poinctiſtes d'hōneur, eſtre partie accuſateurs, teſmoings, iuges, bourreaux, ſergents, miniſtres, executeurs de la iuſtice, tout en leur propre cauſe. Ce qu'il n'y a nation ſi ſilueſtre, & fuſt Scytique ou plus Tartarienne, qui vouluſt approuuer, voire qui ne voulut du tout abhominer. Puis dōcques qu'en cecy il n'y a aucune equité, ne vertu, ne honeſteté, & puis que toute loy, diuine, naturelle, ciuile, & canonique, deteſte, abhorre, & condemne tel erreur: il s'enſuit q̄ ſur iceluy ne ſe peult iuſtement fonder degré quelcōque de nobleſſe, ny aucun point de vray honneur. A ceſte cauſe il reſteroit (ſi voulions eſtre ſages & vrayment Chreſtiens) laiſſer ou corriger vn ſi enrāge abus & rēger deſormais tout noz affections à la conformité des ſaincts commandements de Dieu, de na-

ture, de raiſon, de vertu, d'equité, & droicturiere loy, vuidant cy apres amiablemẽt tous les differẽts, & diſcords, qui par la ruſe du diable ennemy de la paix, ou par la malignité de ſes miniſtres ſeminateurs de ſes erreurs, ſeront formez & trouuez entre nous. Ne no⁹ arreſtõs plus aux vaines loix du poinct du faux honneur, ains cognoiſſants quelle eſt la volonté de Dieu & la malice de Satan, fuyons tous ces erreurs que ſeme parmy nous ce commũ ennemy des hommes, & ſuyuõs de bon cœur la ſaine, ſaincte, veritable doctrine de noſtre noble Roy, noſtre plus ſouuerain ſeigneur & maiſtre Ieſuchriſt. Conſiderons par prouidẽce à l'aduenir ſur le paſſé q̃ le diable inuiſible aduerſaire de noz ames, taſchant à tout effort de les ꝑdre & dãner, n'a moyen plus frequẽt, plus antique, & plus fort, que d'inuẽter diuiſions: cõme il en eſt premier autheur, ayãt leué la premiere querelle au ciel entre Dieu & luy: & puis en paradis terreſtre a cõmencé la premiere noiſe entre Dieu & l'homme, & tous les iours practiquant ce meſtier, ſuſcite inimitié entre les hommes, bendant les vns contre les autres, machinant toute eſpèce de fondemẽt de nouuelles cõtentions, guerres, debats,

ſeditions & troubles : le tout à ceſte fin & premier but, que les hommes s'entremangeants ainſi, s'entreruinẽt ainſi à la parfin. Et dela viennent ces vieilles hereſies renouuellees, & d'autres erreurs de nouueau fabricquez en ſa forge : pour armer les Chreſtiens en ce noſtre temps miſerable, & les entretenir les vns cõtre les autres en querelles patentes & immortelles haines, cauſe de mille maux que nous ſentons. A ceſte meſme intentiõ voyõs nous biẽ, qu'il a mis en auãt aux cœurs des gentilshommes ce ſingulier eſtude & trop deſordonné amour d'hõneur mõdain : ſçachãt aſſez de quels malheurs il deuoit auoir ſuitte, pour baſtir vn terreſtre enfer aux hommes en cas qu'ils le vouluſſent obſtinémẽt garder & ſouſtenir. Leſquels malheurs & grands dangers, nous eſtants maintenant clairement deſcouuerts, nous doiuent rẽdre bien aduiſez de nous en retirer de bõne heure. A quoy faire nous ſeruira bien le record de ce que luy auõs yne fois iuré au bapteſme, promettant à touſiours de tenir bon pour luy, renonçant ſolennellemẽt au diable & au monde, pour tenir ferme foy & ſincere fidelité à Dieu. Il nous conuient en ceſt endroict inuiolablement effectuer

telles promeſſes,& eſtre ſtables en noz paroles. Car autrement nous trauaillons en vain, pretendants acquerir aucũ honneur ou tiltre de nobleſſe. Lequel nous ſçauõs pour tout vray eſtre iuſtement deu & aux ſeuls & à tous qui aurõt accomply les cõmandements de ſa loy. Que ſi tous Chreſtiẽs,pour la garde de leur loy doreſnauãt ne diſoient aucũ bien, ne donnoiẽt aucun honneur (cõme ils ne doiuent) à ceux qui la vouldroient outrepaſſer ou rompre, & d'autre part tenoient pour honorables(cõme auſſi ſont)tous ceux la ſeulemẽt qui en ſeroient plus vrays obſeruateurs: il aduiẽdroit que les ſeigneurs & gentilshommes s'efforceroiẽt d'apprendre à vaincre leurs courages, en pardonnant franchemẽt l'vn à l'autre, pour obeyr à Dieu, & à tous les articles de ſa ſaincte & diuine loy.Et pour le regard de quelque ignominie parauenture faicte à nobleſſe,chaſcun de ſon coſté ſe renuoyeroit au bon vouloir de Dieu, & remettroit ſon honneur entre les mains de ce grand capitaine & prince ſouuerain le ſeigneur Ieſuſchriſt noſtre Saulueur, lequel ſcait les moyens de le garder en ſon entier & à l'vn & à l'autre,auſſi & plus heureuſemẽt que le plus grand monarque qui

l'offenſeur que de l'offenſé: ce pẽdant que l'vn ne l'autre ne tienne cõpte de leur dire, mais bien qu'il leur ſuffiſe de ſ'eſtre mis en tel endroict, au Chreſtien deuoir qui leur eſt ordonné de Dieu. Et ſi quelqu'vn les reprenoit diſant qu'ils ſont foulez en leur hõneur, faiſants cõme deſſus eſt dit: qu'ils luy reſpõdent, Mon amy, vous iugez auec le mõde, ennemy capital & de Dieu & des ſiens. Quant à moy qui ſuis Chreſtien, ie n'auray iamais honte de garder la loy de mon Dieu: & ne pourrois iamais auoir offenſé mõ hõneur, pour auoir faict ce qu'il m'a cõmandé. Voila la reſolution pour le meilleur cõſeil q̃ nous puiſſiõs donner en tel affaire à vn chaſcũ: & ce, au grãd profit tant tẽporel cõme ſpirituel, & des nobles ſeigneurs, & de tous Chreſtiẽs. Et doit biẽ eſtre ce bon cõſeil d'autãt plus acceptable, cõme eſt de grande facilité l'executiõ d'iceluy, n'aiant aucune choſe neceſſaire à garder fors celle que nature deſire, qui eſt de bien vouloir a ſon prochain. qui ayme ſon prochain (dit ſainct Paul) a accomply la loy. Quictons donc les loix de l'eſprit de diuiſion, comme les auons abiurees: & adherons a Ieſuchriſt auquel auons faict le ſerment de croire. Il nous a gratui-

temẽt appellez de ce monde, en vne saincte Eglise pour viure vnanimemẽt sous sa loy, en la confession d'vne foy & d'vn bapteſme, soubs vn meſme Dieu & Seigneur, en vne sienne vnique bergerie, & soubs l'obeissance d'vn pasteur, en vne saincte vniõ de paix & charité, pour le seruir & honorer, gardants ses saincts cõmandemẽts, ordõnant d'aymer to°, de haïr nul. Ceſt dõc à nous (Lecteurs) ceſt à nous à penſer & diligẽment prendre garde, que tãt de belles vnitez ne perdent point l'effect, duquel elles nous dõnent occasiõ. C'eſt de nous faire viure en concorde, afin q̃ puissions paruenir à la parfaicte iouissance d'vne perpetuelle paix, laquelle eſt conſommee en la saincte cité de Hierusalẽ celeſte, ainsi bien bien propremẽt nõmee, la visiõ de paix, en heureuse immortalité, telle que desirõs tous receuoir quelque iour. Que nous viuions donc en vnion, concorde, & amitié mutuelle: & le Dieu de paix & charité sera auec nous. Ce que nous tenons de S. Iean, pour la concluſion finale, Dieu eſt charité (dict-il) & qui demeure en charité, demeure en Dieu, & Dieu en luy.

Deus charitas eſt, & qui manet in charitate, in deo manet, & deus in eo. 1. *Ioh.* 4.

FIN.

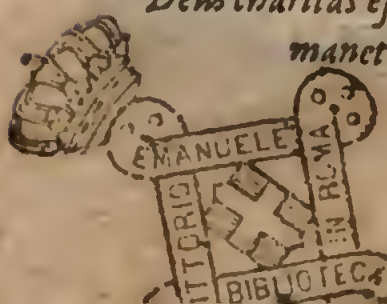

Google